

RAPPORT DE DURABILITÉ 2025



SAVENCIA
FROMAGE & DAIRY

2

RAPPORT DE DURABILITÉ

1. Informations générales	4
1.1. Base de préparation	4
1.2. Gouvernance	6
1.3. Stratégie et Modèle d'affaires	8
1.4. Analyse de double matérialité	14
2. Environnement	20
2.1. Changement climatique	20
2.2. Pollution	33
2.3. Ressources Hydriques	37
2.4. Biodiversité et écosystèmes	41
2.5. Utilisation des ressources et économie circulaire	45
2.6. Application de la Taxonomie européenne	49
3. Social	55
3.1. Effectifs de l'entreprise	55
3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur	72
3.3. Ancrage territorial et impact sur les communautés	78
3.4. Consommateurs et utilisateurs finaux	82
4. Gouvernance	91
4.1. Introduction	91
4.2. Éthique des affaires et culture d'entreprise	91
4.3. Gestion des relations avec les fournisseurs	97
4.4. Bien-être animal	100
5. Annexes	103
5.1. Annexe 1 : Table de correspondance des DR	103
5.2. Annexe 2 : Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE	110

INTRODUCTION

Depuis 2018, SAVENCIA a structuré sa démarche RSE à travers le plan Oxygen, organisé autour de quatre axes :

- Offrir un plaisir sain et responsable
- Codévelopper des filières agricoles durables
- Réduire notre empreinte environnementale
- Favoriser le bien-être des collaborateurs et la solidarité

Ce programme a permis de renforcer l'intégration de la RSE, en impliquant l'ensemble des métiers et en définissant des objectifs mesurables, suivis annuellement. L'écoute des parties prenantes et la mise en place d'indicateurs de performance ont contribué à la progression de la maturité RSE de SAVENCIA.

En 2025, la clôture du plan Oxygen marque la fin d'un cycle de 7 ans et le lancement d'une nouvelle trajectoire à horizon 2035. La RSE fait désormais partie intégrante de la stratégie du Groupe.

Les axes d'intervention sont identiques, mais avec une ambition renouvelée et des indicateurs de suivi de performance redéfinis.

Les engagements RSE seront portés par chaque métier et filiale. Pour la période 2026-2035, les domaines d'impact autour desquels SAVENCIA s'engage sont :

- Œuvrer à préserver la nature
- Participer à la pérennisation des filières agricoles
- Agir pour une alimentation positive et durable
- Entretenir une culture d'entrepreneur responsable

Considérés comme principaux lieux d'impact, les territoires sont au cœur des engagements du Groupe.

SAVENCIA vise à concilier rentabilité et durabilité, en adaptant sa gouvernance extra-financière dès 2026 pour renforcer la responsabilisation des équipes et des Directeurs Généraux de filiales sur ces enjeux.

1. Informations générales

1.1. Base de préparation

Le Groupe s'est attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS et la Taxonomie européenne, telles qu'applicables à la date d'établissement du rapport de durabilité, sur la base des informations disponibles dans les délais d'établissement de l'état de durabilité.

Ce rapport de durabilité du Groupe est caractérisé par des spécificités contextuelles parmi lesquelles :

- la non disponibilité de certaines informations requises par les normes ESRS à la clôture 31/12/2025 en raison de l'imprécision de certains référentiels et de délais nécessaires à la mise en place du reporting de ces nouvelles informations. Ces omissions concernent en particulier les points de données relatifs aux indicateurs polluants (cf. Liste présentée en paragraphe 1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières).
- des limites de périmètre qui sont opérées sur l'indicateur des retards de paiement (cf. Liste présentée en paragraphe 1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières).
- des incertitudes sur l'interprétation de certains points de données pour rendre compte de la maîtrise des dispositifs couvrant les IRO par le Groupe, notamment en ce qui concerne les substances préoccupantes (cf. Liste présentée en paragraphe 1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières).

Dans ce contexte, sur la base des pratiques et recommandations de place ainsi qu'une meilleure connaissance de ces nouvelles dispositions réglementaires et normatives, le Groupe pourra être amené à revoir certaines pratiques de reporting et de communication dans les prochaines versions de son état de durabilité. Ces évolutions, si elles étaient amenées à se présenter, seront explicitées et justifiées en toute transparence dans les prochains états de durabilité.

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue dans cet exercice de reporting et de communication.

1.1.1. Bases générales pour la préparation des états de durabilité (BP-1)

Les données présentées dans ce rapport sont consolidées pour SAVENCIA Fromage & Dairy sur l'année 2025, à savoir du 1er janvier au 31 décembre 2025. Le périmètre de consolidation est identique à celui des états financiers consolidés de SAVENCIA Fromage & Dairy.

Les travaux menés dans le cadre de l'analyse de double matérialité pour identifier les impacts, risques et opportunités matériels pour SAVENCIA ont pris en compte la chaîne de valeur, tant amont qu'aval. Le périmètre des différentes politiques, actions, cibles et métriques dépend des périmètres des Impacts, Risques et Opportunités identifiés et est précisé dans les paragraphes correspondants.

Nous n'avons pas omis d'information particulière liée à la confidentialité.

1.1.2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)

Le présent rapport s'appuie sur les horizons temporels à court, moyen ou long terme tels que définis par l'ESRS 1.

Les informations méthodologiques relatives aux métriques, les hypothèses et incertitudes sont reprises dans les différentes explications méthodologiques associées aux métriques dans les parties concernées.

Ci-dessous les indicateurs pour lesquels des estimations ont été réalisées :

- le calcul de l'indicateur sur les volumes d'eau réutilisée est réalisé à partir des données des filiales dont une partie est issue de compteurs, donc de données réelles, et l'autre partie d'estimations réalisées par les sites.

Ci-dessous les points de données qui ne sont pas publiés dans le présent état de durabilité :

- E2-4 DP 28 (le montant consolidé de chaque polluant figurant à l'annexe II du règlement (CE) no 166/2006 du Parlement européen et du Conseil rejeté dans l'air, dans l'eau et dans le sol et le montant consolidé des microplastiques générés ou utilisés par l'entreprise) : ces indicateurs ne sont pas publiés compte tenu de la non-disponibilité de l'information consolidée au niveau du Groupe. Le Groupe poursuivra en 2026 les travaux initiés en 2025.
- E2-5 DP 34 (les quantités totales des substances préoccupantes qui sont générées ou utilisées au cours de la production ou qui sont achetées, et les quantités totales de substances préoccupantes qui quittent les installations de l'entreprise sous la forme d'émissions, de rejets ou de produits, ou au sein de produits ou dans le cadre de services, réparties selon les principales classes de danger des substances préoccupantes). Ces indicateurs quantitatifs ne sont pas publiés compte tenu de la non-disponibilité de l'information consolidée au niveau du Groupe. Un groupe de travail a été mis en place en 2025 pour définir le référentiel et consolider ces indicateurs, mais les travaux n'ont pas encore abouti du fait de la difficulté à mettre en place un système de collecte de ces informations. Ils se poursuivront en 2026 en priorisant les substances extrêmement préoccupantes afin d'être en mesure de publier l'information attendue sur ce volet dans un prochain rapport de durabilité.

- E4-1 DP 13 (l'analyse de la résilience de la stratégie et du modèle économique du Groupe en rapport avec la biodiversité et les écosystèmes), E4-SBM-3 (l'analyse des impacts, dépendances, risques et opportunités des activités et des sites du Groupe en lien avec la biodiversité) : ces indicateurs ne sont pas publiés compte tenu de la non-disponibilité de l'information. Un premier état des lieux a été réalisé en 2025. Le Groupe utilise la mesure transitoire permise par la Directive « Quick Fix » pour se donner le temps de poursuivre les travaux en 2026.

Ci-dessous les points de données qui sont publiés sur un périmètre dissocié entre France et monde hors France :

- S1-16 DP 97 (le ratio de rémunération annuelle totale de la personne la plus payée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés et l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes) : ces indicateurs sont publiés sur le périmètre France et sur le périmètre monde hors France sans possibilité d'agrégation à ce stade.

Ci-dessous le point de données qui est publié sur un périmètre limité :

- G1-6 (le taux de factures non payées dans le délai contractuel) : cet indicateur est publié sur un périmètre composé des filiales européennes du Groupe (hors Espagne, Serbie, Pologne, Roumanie, Ukraine, Russie). En effet, les différents systèmes d'information rendent complexe la consolidation des éléments sur un périmètre complet. Le Groupe travaillera en 2026 pour étendre cet indicateur sur l'ensemble de son périmètre.

Ci-dessous les indicateurs publiés en 2024 ayant fait l'objet d'une modification significative :

- E5-5 DP 37 : Dans ce rapport, nous avons modifié la méthodologie de classification des destinations de déchets 2024. Les déchets destinés à la valorisation énergétique ont été regroupés sous la catégorie incinération. Les biodéchets et boues envoyés en méthanisation et compostages sont désormais classés dans "autres opérations de valorisation" plutôt qu'en recyclage. De plus, certaines filiales ont rectifié des erreurs de déclaration concernant les données reportées pour les boues en 2024.
- E1-5 DP 37 : Dans le présent rapport, nous avons modifié la méthodologie de classification des énergies 2024. Les consommations de butane, propane, fuel lourd et fuel domestique ont été regroupées sous "consommation de carburant provenant du pétrole brut et des produits pétroliers" au lieu de "consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles". De plus, la part renouvelable du mix électrique national est désormais considérée comme fossile, afin de ne présenter dans "consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables" que l'électricité renouvelable certifiée par des garanties d'origine.

1.2. Gouvernance

1.2.1. Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1 et GOV-2)

Le Groupe est doté d'une gouvernance structurée qui vise à garantir la bonne conduite des affaires.

Les rôles des différents organes de gouvernance sont décrits dans la section "Rapport sur le Gouvernement d'entreprise" du chapitre "Gouvernement d'entreprise" du rapport.

Le nombre de membres exécutifs et non exécutifs

Type de membre	2025	2024
Nombre de membres non exécutifs	16	16
Nombre de membres exécutifs	0	0

Le nombre d'administrateurs non exécutifs présenté inclut l'administrateur représentant les salariés actionnaires mais n'inclut pas le censeur.

Répartition hommes-femmes dans les organes d'administration, de gestion et de surveillance

Genre	2025	2024
Femme	7	7
Homme	9	8 *
Taux de diversité des sexes au sein du conseil d'administration	43,7 %	46,7 %

(*) en 2024 l'administrateur représentant les salariés actionnaires n'était pas pris en compte pour le calcul de la parité

Pourcentage de membres indépendants dans les organes d'administration, de gestion et de surveillance

	2025	2024
Pourcentage de membres du conseil d'administration indépendants	53,3 %	60% **

(**) L'administrateur représentant les salariés actionnaires n'entre pas dans le calcul des indépendants. Au 31 dec 2025, il y avait 8 administrateurs indépendants (sur 15).

1.2.2. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)

Le Groupe applique un système de rémunération adapté aux périmètres et aux niveaux de responsabilité des postes, et qui inclut notamment un système de part variable annuelle. Cette approche vise à associer l'ensemble des cadres du Groupe à l'atteinte d'objectifs stratégiques pour le Groupe. Il est composé de trois types d'objectifs : objectifs financiers, objectifs extra financiers et objectifs personnels pouvant eux-mêmes intégrer une dimension extra-financière.

Depuis trois ans, il a été décidé que les objectifs RSE portent sur la Sécurité.

En 2025, ils ont été focalisés sur la poursuite du déploiement des Essentiels Sécurité (prévention des risques majeurs propres à nos métiers) et sur la sécurisation des interventions sur les équipements et les énergies appuyée sur une Directive interne détaillant les différents modes d'intervention et les procédures à mettre en place pour éviter tout accident.

Ces critères RSE pourront évoluer au cours des prochaines années en fonction des priorités sur lesquelles nous souhaiterons mettre l'accent. L'ensemble des critères de rémunération sont revus tous les ans et validés par le COMEX.

Pourcentage de la rémunération variable dépendant d'objectifs et (ou) d'impacts liés au développement durable

	2025
Pourcentage de la rémunération variable dépendant d'objectifs et (ou) d'impacts liés au développement durable pour les cadres dirigeants	20 %
Pourcentage de la rémunération variable dépendant d'objectifs et (ou) d'impacts liés au développement durable pour les cadres	10 %

Les objectifs liés au développement durable sont par exemple : performances énergétiques ou de réduction de prélèvements d'eau. L'atteinte des objectifs est évaluée en fin d'année.

1.2.3. Déclaration sur la vigilance raisonnable

SAVENCIA veille à exercer une diligence raisonnable selon les Principes directeurs de l'OCDE qui invitent les entreprises à agir de manière responsable, en préservant l'environnement et en respectant les droits des personnes concernées par l'activité de l'entreprise, qu'il s'agisse des travailleurs, des communautés ou des consommateurs. Il s'agit de mettre en œuvre un processus visant à identifier et prévenir ou atténuer

les atteintes potentielles aux personnes et à l'environnement, et à remédier aux préjudices survenus.

Cette démarche rejoint celle exigée au titre du Devoir de vigilance auquel est soumis le Groupe et qui est formalisée dans son Plan de vigilance.

Les éléments essentiels de cette diligence raisonnable sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA DÉMARCHE RAISONNABLE	PARAGRAPHE DE LA DÉCLARATION RELATIVE A LA DURABILITÉ
a. intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	1.2.1 Rôle des organes d'administration et de gouvernance 1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur
b. collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes
c. identifier et évaluer les incidences négatives	1.4 Analyse de double matérialité Plan de vigilance 4.3 Gestion des relations avec les fournisseurs
d. prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	4.3 Gestion des relations avec les fournisseurs Plan de vigilance
e. suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Plan de vigilance

1.2.4. Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité (GOV-5)

La collecte des informations en matière de durabilité est pilotée par les Directions métiers, dans leurs domaines respectifs. Elles s'appuient sur leur réseau d'experts locaux qui sont les contributeurs des données.

Deux guides de reporting, environnemental et social, définissent les indicateurs de performance environnementaux et sociaux du Groupe.

Les données sont remontées et consolidées au moyen d'outils spécifiques du Groupe pour l'ensemble des filiales. Un questionnaire annuel est adressé et renseigné par toutes les filiales du périmètre, tous types de sites confondus : production, logistique, commercial et administratif. Un premier niveau de contrôle automatisé dans l'outil permet de vérifier l'exhaustivité et la cohérence des réponses.

Au niveau Groupe, les responsables du reporting extra-financier, au sein de la Direction RSE Groupe, consolident les données collectées afin de générer les indicateurs Groupe présentés dans ce rapport.

Ils assurent également le contrôle des données, en validant leur cohérence et leur vraisemblance. Pour ce faire, des tests de cohérence sont réalisés sur les indicateurs, les variations sont mises en évidence et justifiées.

Les écarts significatifs identifiés sont analysés avec le contributeur de la donnée.

Ces contrôles permettent d'assurer une meilleure fiabilité de la donnée.

Une procédure de contrôle a été initiée afin de permettre aux filiales, sur la base d'une auto-évaluation de mesurer leur niveau d'appropriation du reporting extra-financier. Cette procédure de contrôle interne a également été déclinée par métier afin d'assurer la bonne appropriation par les filiales des thématiques RSE.

Le Groupe n'emploie pas de méthode de classement des risques liés à la qualité des données ESC, mais s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de la qualité des données remontées dans le cadre du reporting RSE.

1.3. Stratégie et Modèle d'affaires

1.3.1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Centré sur les spécialités fromagères et laitières, SAVENCIA Fromage & Dairy est l'un des principaux transformateurs de lait mondiaux, le 2^{ème} groupe fromager français et le 5^{ème} mondial en chiffre d'affaires. Groupe familial indépendant, il est coté sur Euronext Paris.

Avec 22 680 collaborateurs salariés et non-salariés (*en ETP moyen annuel* – la définition se trouve dans la partie 3.1.1.3 Caractéristiques des salariés de l'entreprise) dans le monde, un chiffre d'affaires de 7,0 milliards d'euros, SAVENCIA Fromage & Dairy commercialise ses produits et solutions dans 120 pays.

En 2025, SAVENCIA Fromage & Dairy a acheté 4,9 milliards de litres de lait dans le monde auprès d'exploitations laitières bovines, ovines et caprines. La France représente la plus grande partie de ses approvisionnements laitiers mondiaux et tout le lait qui est transformé dans l'Hexagone est d'origine française.

Dans chacun des pays où le Groupe est présent, il propose aux consommateurs des produits de marques premium qui appartiennent souvent au patrimoine de leur pays. Son développement s'appuie sur une connaissance approfondie des goûts et des usages locaux, un savoir-faire fromager, une large maîtrise des technologies fromagères et laitières, et une recherche de pointe sur les constituants du lait.

L'information sectorielle est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Directeur Général, principal décideur opérationnel.

Les secteurs opérationnels sont au nombre de deux :

- les Produits Fromagers : ce secteur regroupe la production et la distribution de fromages de marque et spécialités fromagères sur la plupart des marchés.
- les Autres Produits Laitiers : ce secteur regroupe la production et la distribution des crèmes fraîches et beurres de grande consommation, des produits pour la restauration commerciale (crèmes fraîches et UHT, préparations pour desserts, beurres pâtisseries) et des préparations à base de lait pour l'hôtellerie. Cette activité regroupe également les beurres techniques et les protéines laitières à haute spécificité pour les industries alimentaires, les industries de la nutrition et de la santé.

NOTRE CULTURE

Valeurs : tolérance, courage, honnêteté, loyauté

Principes d'action : subsidiarité, collégialité, autonomie

NOTRE VOCATION

Entreprendre pour bien nourrir l'Homme



Retail

Produits fromagers
Beurre, crème,
lait infantile



Food service

Fromages,
cheese sauces
Beurre, crème



Industrie

Ingrédients laitiers
et solutions nutritionnelles
Beurres techniques



NOTRE STRATÉGIE

Créer de la valeur par la différenciation de spécialités et l'innovation au sein des deux secteurs opérationnels : les Produits Fromagers et les Autres Produits Laitiers

Avec sa vocation « Entreprendre pour bien nourrir l'Homme » et sa démarche RSE Oxygen, le Groupe est engagé à entreprendre durablement, dans le respect des hommes et de la planète.

La démarche Oxygen du Groupe, initiée en 2018, avait pour horizon 2025 et se déclinait autour de quatre axes :

- un plaisir sain et responsable : SAVENCIA souhaite contribuer aux objectifs de santé publique en proposant des produits, alliant plaisir et santé, favorisant une alimentation diversifiée, saine et durable ;
- des filières agricoles durables : en partenariat avec nos fournisseurs de matières premières agricoles, nous visons à développer un approvisionnement plus durable et créateur de valeur pour assurer la pérennité de la filière laitière ;
- l'empreinte environnementale : conscient des enjeux mondiaux relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, de la pression sur la ressource eau, de la nécessité de lutter contre le changement climatique, SAVENCIA cherche à réduire l'empreinte environnementale de ses activités ;
- le bien-être de nos collaborateurs : la sécurité, la santé, le bien-être, et l'engagement solidaire de nos collaborateurs sont des préoccupations de tous et à tous les niveaux de l'organisation.

2025 est donc l'année du bilan de la démarche Oxygen, et du renouvellement des engagements RSE du Groupe à 10 ans. La RSE fait désormais partie intégrante de la stratégie de SAVENCIA, ancrée dans une démarche de performance globale, financière et extra-financière.

Les nouveaux engagements s'appuient sur les mêmes axes d'intervention qu'Oxygen, mais avec une ambition renouvelée pour les 10 prochaines années et des indicateurs de suivi de performance redéfinis.

Le Groupe s'inscrit dans une démarche visant à :

- Œuvrer à préserver la nature, c'est-à-dire mieux prendre en compte les limites planétaires dans nos activités, en contribuant à la préservation des ressources naturelles et en renforçant les démarches de circularité.
- Participer à la pérennisation des filières agricoles, c'est-à-dire s'engager aux côtés des producteurs de notre amont agricole pour sécuriser leur avenir et pérenniser nos approvisionnements.
- Agir pour une alimentation positive et durable, c'est-à-dire offrir des produits, services et solutions uniques qui intègrent des dimensions essentielles : Plaisir, Nutrition, Clean Label et Emballage responsable.
- Entretenir une culture d'entrepreneur responsable c'est-à-dire faire vivre nos savoir-faire, notre recherche d'excellence et notre manière d'opérer, dans la confiance et le long terme, avec nos collaborateurs et nos partenaires locaux.

Depuis sa création, le Groupe place les territoires au cœur de ses engagements, conscient de leur rôle essentiel en tant que principaux lieux d'impact. Cette démarche fait écho à l'une des finalités du Groupe, à savoir : "Participer au développement économique, social et environnemental des territoires qui accueillent le Groupe et servir le bien commun".



Domaines d'impact	Thématiques
Agir pour une alimentation positive et durable	– Changement climatique – Pollution – Utilisation des ressources et économie circulaire – Consommateurs et utilisateurs finaux – Conduite des affaires
Participer à la pérennisation des filières agricoles	– Changement climatique – Pollution – Eau et Ressources hydriques – Biodiversité et écosystèmes – Utilisation des ressources et Économie circulaire – Travailleurs de la chaîne de valeur
Œuvrer à préserver la nature	– Changement climatique – Pollution – Eau et Ressources hydriques – Biodiversité et écosystèmes – Utilisation des ressources et Économie circulaire – Travailleurs de la chaîne de valeur – Communautés affectées – Conduite des affaires
Entretenir une culture d'entrepreneur responsable	– Travailleurs de l'entreprise

SAVENCIA a une chaîne de valeur diversifiée, tant en amont qu'en aval. En amont, le Groupe collabore avec des producteurs laitiers locaux et dans les pays où il opère ses propres laiteries, garantissant ainsi un approvisionnement de qualité en matières premières. En aval, il se positionne stratégiquement sur le marché grâce à une large gamme de

produits laitiers, fromagers et ingrédients. Les clients principaux sont les acteurs de la grande distribution, les détaillants spécialisés, les clients industriels et les acteurs de la restauration. Les utilisateurs finaux de ses produits sont les consommateurs à domicile, les chefs cuisiniers, et les établissements de restauration.

Zone géographique	Nombre de salariés et non-salariés en ETP moyen annuel
Europe	15 974,1
Afrique, Asie Pacifique et Moyen-Orient	1 218,0
Amériques	5487,6
Stratégie, modèle d'entreprise et chaîne de valeur	2025
Nombre total de salariés et non-salariés (ETP moyen annuel)	22 679,7
Chiffre d'affaires (M€)	6 957

SAVENCIA Fromage & Dairy n'exerce aucune activité dans les secteurs du pétrole, du gaz, de la chimie, du charbon, du tabac, des armes.

Chaînes de valeur du Groupe SAVENCIA Fromage & Dairy



1.3.2. Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)

SAVENCIA coopère avec de nombreuses parties prenantes et développe des relations durables avec ses partenaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Oxygen, nous avons effectué en 2018 une première consultation d'envergure de nos principales parties prenantes internes et externes, dont une mise à jour a été réalisée en 2021. A cet effet, une cartographie des parties prenantes a été élaborée en fonction de critères tels que la légitimité, la représentativité ou bien encore la manière dont elles pourraient être affectées par nos activités.

Nos principales parties prenantes ainsi identifiées sont :

- en interne : nos collaborateurs, nos partenaires sociaux, nos dirigeants et nos actionnaires ;
- en externe : nos producteurs, nos consommateurs, nos fournisseurs, nos clients mais également les communautés locales, institutions publiques, les partenaires financiers et des ONG.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), des travaux ont été menés en 2024 afin de réaliser une analyse de double matérialité permettant d'identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette analyse a été réalisée en intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe. Des contributeurs internes, experts métiers, ont

ainsi été associés aux différentes étapes du projet en fonction de leur domaine de compétence et d'expertise professionnelle. Des interviews ont été réalisées et des ateliers pluridisciplinaires ont été organisés avec des parties prenantes internes afin d'évaluer les risques et les opportunités pour SAVENCIA et les impacts de SAVENCIA sur l'environnement externe. Leur implication aux différentes étapes du projet assure la cohérence et la pertinence de la consultation.

Le Groupe n'a pas identifié de nouvelles parties prenantes dans le cadre de cette analyse. Les intérêts et les points de vue des parties prenantes externes ont été pris en compte à partir d'analyse bibliographiques telles que des parutions à la fois d'ONG (Coalition Eau, Greenpeace, Action contre la Faim...), de sources institutionnelles (Ministères, OCDE,...), ou d'autres structures (INRAE, INRS, C3D, Global Development Institute,...).

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration des engagements RSE renouvelés (2026 – 2035) en relais au programme Oxygen (2018-2025), la Direction RSE a souhaité réaliser une consultation de ses parties prenantes stratégiques pour SAVENCIA Fromage & Dairy. Cela a été l'occasion de recueillir les avis de celles-ci sur la trajectoire RSE de SAVENCIA, d'envisager et confirmer les défis pour le futur et de capturer par la même occasion les spécificités du Groupe. Cette consultation s'est matérialisée par des entretiens avec les parties prenantes suivantes : membres du Conseil d'Administration de SAVENCIA Fromage & Dairy, représentants du personnel (membres du Comité de Groupe), collège de Directeurs Généraux (France + International), collège de cadres (France et International), clients (Retail, Foodservice et Ingrédients), établissements financiers, entreprises du secteur agro-alimentaires, et Organisation de la Société Civile (parmi eux CIWF, Familles Rurales, Fondation pour la Nature et l'Homme.). Afin d'apporter le maximum d'objectivité aux propos et de favoriser la liberté de parole des acteurs interrogés, un cabinet RSE expert (notamment en dialogue avec les Organisations de la Société Civile) a été mandaté. Ces travaux, qui se sont déroulés de mai 2024 à septembre 2024, ont éclairé de façon significative la réflexion et permis de proposer une feuille de route d'engagements RSE solide, ambitieuse, en phase avec les attentes parties prenantes et en adéquation avec notre ADN et notre manière d'opérer, ce qui garantit sa bonne exécution.

Au-delà de ce dialogue parties prenantes à la maille Groupe, le dialogue parties prenantes à la maille locale s'est bien entendu poursuivi en 2025

En effet, nos filiales entretiennent un dialogue actif avec leur écosystème au niveau local. Les modalités de dialogue sont adaptées en fonction de la typologie d'interlocuteurs et prennent différentes formes : échanges téléphoniques, réunions, visite de sites, échanges d'expériences ou bien encore de groupes de travail.

Par ailleurs, certaines de nos filiales en participant à des programmes multi-acteurs, comme c'est le cas en France avec le programme CEC (Convention des Entreprises pour le Climat), se positionnent dans des dynamiques approfondies de dialogue et de coopération avec les parties prenantes de leur chaîne de valeur et de leur écosystème local.

Dans le prolongement de cette expérience, en 2025 cela a été au tour de la filiale Fromarsac d'intégrer la première promotion de la CEC Agri Agro.

Le Groupe est par ailleurs régulièrement sollicité par ses clients de la grande distribution sur ses actions en matière de durabilité. Ces échanges ont lieu au travers de questionnaires, mais également dans le cadre de rendez-vous commerciaux spécifiques, dédiés aux thématiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Ces réunions sont l'occasion de présenter la démarche et d'échanger autour de sujets communs tels que la décarbonation du scope 3 des émissions

de gaz à effet de serre. Ce scope inclut en effet les émissions indirectes se produisant dans la chaîne de valeur telles que celles liées à la production des matières premières, le transport, et la gestion des déchets. Des initiatives conjointes voient le jour afin d'optimiser les chaînes logistiques, promouvoir des pratiques agricoles durables, et encourager les consommateurs à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement.

L'écoute consommateurs est une priorité du Groupe, nous utilisons différents canaux pour échanger avec eux, notamment les réseaux sociaux et les services clients accessibles par téléphone ou par email. Sur chacun des marchés, des équipes dédiées assurent, au niveau local, cette mission. Le Groupe recueille les avis et les retours des consommateurs pour améliorer ses produits et services. Cette approche interactive permet à SAVENCIA de rester à l'écoute des attentes de ses clients et de renforcer la confiance et la fidélité envers ses marques. (cf. 3.4.1.1 Prise en considération des intérêts des consommateurs)

Le Groupe échange également de manière régulière avec ses principaux fournisseurs, avec qui il s'inscrit dans la durée et dans une démarche de progrès partagée afin de promouvoir des achats responsables et répondre aux différents enjeux sociétaux. (cf. 4.3 Gestion des relations avec les fournisseurs)

SAVENCIA Ressources laitières, filiale en charge des approvisionnements laitiers en France, a mis en place depuis 2023, une consultation de ses parties prenantes, qui inclut des représentants de ses structures partenaires, de ses fournisseurs de lait et de la filière laitière française. Ce comité se réunit 1 à 2 fois par an pour discuter des enjeux agricoles auxquels font face notre approvisionnement laitier et nos partenaires producteurs. Ce dialogue nous permet de confronter la stratégie d'entreprise aux avis de nos parties prenantes et d'ajuster ainsi nos actions en conséquence.

SAVENCIA Fromage & Dairy et ses filiales sont également adhérents de plusieurs associations professionnelles représentant l'industrie laitière, dans les différents pays où le Groupe opère. Ces fédérations, aux formes juridiques diverses, veillent à ce que les intérêts de l'industrie laitière soient pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques. Le champ couvert par ces associations est large. Il couvre plusieurs domaines d'action, dans les états où les régions concernées, tels que la durabilité et les normes environnementales, la législation alimentaire, les normes produits, la santé et le bien-être des animaux, la santé et la nutrition, la protection des termes laitiers, ainsi que les politiques commerciales.

La collaboration de tous les acteurs est essentielle afin de créer une chaîne de valeur plus respectueuse des hommes et de la planète et de répondre ainsi aux attentes croissantes des consommateurs et des différentes parties prenantes en la matière.

Le dialogue social est également adapté à chaque métier et aux spécificités locales des organisations selon le principe de subsidiarité. Celui-ci est structuré en France, autour des différentes instances représentatives telles que notamment, les Comités d'Entreprise, les Comités de Santé Sécurité et Conditions de Travail, les réunions de Délégués du Personnel ou bien encore les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) (cf. pour plus de détails la partie 3.1.1.6 Dialogue social et processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts). A l'international, le dialogue social repose également sur plusieurs principes et structures visant à favoriser une communication efficace et constructive entre la direction et les employés dans les différentes filiales à travers le monde. Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) permet de représenter les intérêts des salariés au niveau européen. Des enquêtes d'opinion internes sont réalisées dans la quasi-totalité des filiales de SAVENCIA

selon la méthodologie du Great Place To Work®. Le questionnaire est construit autour de cinq grandes dimensions : la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la convivialité. Ces enquêtes aident à mesurer le niveau d'engagement et de satisfaction des collaborateurs, les points forts et les domaines à améliorer. Les filiales intègrent ainsi les attentes de leurs collaborateurs notamment en matière de qualité de vie au travail et identifient les actions à déployer afin d'y répondre.

SAVENCIA communique également de manière transparente sur ses objectifs, ses progrès mais aussi sur les défis auxquels il doit faire face, notamment en matière de durabilité. Les informations pertinentes sont partagées permettant ainsi une compréhension mutuelle des enjeux de transformation nécessaires, dans un cadre de dialogue structuré et constructif.

1.4. Analyse de double matérialité

1.4.1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités significatifs

1.4.1.1. Identification des enjeux, impacts, risques et opportunités

L'analyse de double matérialité de SAVENCIA a été conduite d'octobre 2023 à mars 2024. Cette analyse a été réalisée sur l'ensemble des activités du Groupe et de sa chaîne de valeur. Cette analyse reste valable pour 2025, le Groupe n'ayant pas identifié d'évolution majeure de ses activités et de ses enjeux.

Une liste de sujets de durabilité a été construite à partir de cinq sources principales :

- la liste des enjeux de durabilité précisée dans l'AR 16 de l'Annexe A à l'ESRS 1 ;
- les standards des référentiels GRI et SASB ;
- une analyse comparative avec les enjeux identifiés par six pairs/concurrents selon les différentes activités ;
- notre veille réglementaire ;
- les résultats des précédentes analyses de risques, notamment la cartographie des risques de vigilance pour laquelle une révision est prévue prochainement.

A la suite de ce travail, 24 enjeux ont été identifiés.

Dans le cadre de chacun de ces enjeux, une liste d'Impacts (impacts de SAVENCIA sur l'écosystème externe), Risques et Opportunités (que l'environnement externe fait courir à SAVENCIA ou les opportunités que celui-ci ouvre pour SAVENCIA) a été définie en concertation avec des experts métiers internes lors d'ateliers. Les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) ainsi identifiés comprennent à la fois ceux communs à l'ensemble des filières agroalimentaires du Groupe, et ceux spécifiques à certaines d'entre elles afin de prendre en considération les spécificités de certaines filières.

Les IROs listés sont considérés au niveau « brut », c'est-à-dire sans prendre en considération des plans d'action mis en

œuvre par SAVENCIA pour piloter ses Impacts, Risques et Opportunités matériels.

Les risques et opportunités découlent souvent d'impacts positifs ou négatifs, actuels ou potentiels. Ainsi, pour chaque impact, la question de la « contrepartie » en termes de risque ou opportunité s'est posée. Toutefois, celle-ci n'est pas toujours systématique.

Une attention particulière a porté sur l'analyse des différentes filières de l'amont agricole du Groupe (lait et matières premières agricoles), élément cœur de sa chaîne de valeur et particulièrement concernées par les IRO (Impacts, Risques, Opportunités). L'analyse des IRO sur la chaîne de valeur sera affinée dans le cadre des révisions annuelles de l'analyse.

1.4.1.2. Évaluation de la matérialité d'impact

L'évaluation de la matérialité des différents impacts a été réalisée lors d'ateliers avec les experts métiers internes et les équipes de la Direction RSE. Les impacts ont bien été considérés sur différents horizons temporels, à court, moyen et long terme.

Pour quantifier les impacts, une échelle d'évaluation sur quatre niveaux a été élaborée pour les critères d'ampleur d'étendue, de réversibilité et de probabilité pour les impacts potentiels.

Un calcul a ensuite permis de pondérer les différents scores obtenus afin d'obtenir une note finale de matérialité.

1.4.1.3. Évaluation de la matérialité financière

Lors des ateliers avec les experts métiers internes, une pré-évaluation des critères pour chaque risque et opportunité a été réalisée. Cette pré-évaluation a, par la suite, été discutée et validée avec les équipes Finance, Stratégie, Contrôle interne et Risques, durant un atelier dédié.

Un travail approfondi a été effectué, à partir des travaux réalisés par la Direction des risques et sur la base d'indicateurs financiers pour évaluer la sévérité de l'effet financier des risques et opportunités sur le Groupe.

Les effets financiers ont été évalués selon quatre niveaux, à partir d'une échelle financière coconstruite entre l'équipe projet, la Direction Financière et la Direction Risques du Groupe.

L'évaluation se décompose entre une évaluation court terme et une évaluation à moyen-long terme.

Les évaluations à court terme et long terme ont été pondérées par un calcul permettant d'obtenir un score pour chaque risque et chaque opportunité.

1.4.1.4. Définition des seuils de matérialité

Deux scénarios de seuils de matérialité ont été prévus pour la matérialité d'impact et pour la matérialité financière.

Conformément à la norme ESRS 1, s'agissant de la matérialité financière, SAVENCIA a évalué l'ampleur de l'effet financier des questions de durabilité à partir de l'échelle suivante :

- Faible : inférieur à 20 millions d'€ de Chiffre d'affaires (CA) cumulés sur un an ;
- Modéré : entre 20 et 60 millions d'€ de CA cumulés sur un an ;
- Significatif : entre 60 et 100 millions d'€ de CA cumulés sur 1 an ;
- Majeur : supérieur à 100 millions d'€ de CA cumulés sur 1 an.

Cette échelle est cohérente avec celle utilisée dans le cadre de l'analyse cartographie.

Les IROs exclus pour chaque scénario ont été revus afin de déterminer si l'information était stratégique et prioritaire pour le Groupe selon deux critères :

- la matérialité de l'information pour les parties prenantes impactées et les utilisateurs des informations de durabilité ;
- l'alignement et la continuité avec la stratégie du Groupe.

Au regard de l'analyse de double matérialité, le Groupe doit publier des informations sur l'intégralité des 10 normes ESRS thématiques.

Les résultats consolidés ont été présentés, revus et validés par les membres du comité de pilotage dédié qui regroupe l'ensemble des fonctions concernées et impliquées dans l'élaboration du rapport de durabilité. Au cours de ce comité trimestriel, les dernières réalisations ainsi qu'un point sur l'avancement du projet sont présentés. Les démarches et méthodologies d'évaluation de la double matérialité sont également partagées au sein de cette instance.

Les résultats finaux relatifs à l'analyse de double matérialité ont été approuvés par le Comité Exécutif de SAVENCIA Fromage & Dairy le 23 avril 2024 en vue de leur publication dans le futur rapport de durabilité du Groupe SAVENCIA.

Ils ont également été approuvés par le Comité d'Audit et des Risques, le Comité de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Conseil d'Administration, le Comité Oxygen (en charge de suivre les actions RSE).

1.4.2. Résultats de l'analyse de double matérialité

ESRS	Thématiques	IRO	IRO identifiés
E1 Changement climatique	Atténuation du changement climatique	Impacts positifs et négatifs	(-) Emissions de gaz à effet de serre liées aux émissions directes et indirectes (scope 1,2,3) (-) Consommation d'énergie (notamment fossile) (+) Production locale d'énergie renouvelable
		Risques et opportunités	(+) Attractivité commerciale et financière liée aux objectifs climatiques du Groupe (-) Risque réputationnel en cas de non-respect des objectifs climatiques ou d'une réponse insatisfaisante aux attentes des parties prenantes sur les enjeux climatiques
	Adaptation au changement climatique	Risques et opportunités	(-) Hausse des coûts opérationnels liés à l'adaptation au changement climatique (achats d'énergie et matières premières, taxe carbone, adaptation des sites aux risques naturels, etc.)
E2 Pollution	Pollution air, eau, sol	Impacts positifs et négatifs	(-) Pollution de l'eau, de l'air et des sols liées à l'amont agricole, au transport et à la production des emballages (-) Pollution de l'air liée au stockage réfrigéré des produits
		Risques et opportunités	(-) Hausse des coûts opérationnels, risques juridiques et réputationnels en cas de non-conformité avec les réglementations et les attentes des consommateurs/communautés locales en matière de pollution
	Substances préoccupantes	Risques et opportunités	(-) Hausse des coûts opérationnels, risques juridiques et réputationnels en cas de non-conformité avec les réglementations
	Microplastiques	Impacts positifs et négatifs	(-) Génération de microplastiques liée aux emballages produits
E3 Ressources hydriques	Gestion de l'eau	Impacts positifs et négatifs	(-) Contribution à la raréfaction des ressources en eau en raison des prélèvements réalisés dans le cadre des activités de SAVENCIA et celles de sa chaîne de valeur (amont agricole dont élevage) pouvant entraîner des conflits d'usage
		Risques et opportunités	(+) Accès à des financements et réduction des coûts opérationnels grâce à la réutilisation des eaux usées traitées dans les opérations du Groupe (-) Perte de productivité en cas de restriction des prélèvements en eau, hausse des coûts ou de conflits sur les usages
E4 Biodiversité	Biodiversité	Impacts positifs et négatifs	(-) Contribution à la dégradation des sols, à la déforestation, à la destruction des habitats, à l'appauvrissement des ressources et à l'érosion de la biodiversité animale sur les chaînes de valeur amont agricoles (soja, matières grasses végétales, pâte à papier)
		Risques et opportunités	(-) Risque de non-conformité avec les attentes réglementaires et sociétales liées à l'impact des activités du Groupe et de sa chaîne de valeur sur la biodiversité (-) Tensions sur l'approvisionnement en matières premières stratégiques (hausse des coûts/risque de rupture) liées à la perte de biodiversité et la raréfaction des ressources
E5 Économie circulaire	Utilisation des ressources	Impacts positifs et négatifs	(+) Impact lié à la limitation du gaspillage alimentaire via des offres adaptées (allongement de durée de consommation, refonte des portions) et la récupération des invendus (-) Impacts liés à l'utilisation de matières premières vierges dans les emballages ainsi qu'à la gestion de la fin de vie des emballages
		Risques et opportunités	(+) Réduction des coûts en matières premières du fait de l'allègement des emballages (-) Hausse des coûts opérationnels, risques juridiques et réputationnels en cas de non-conformité avec les attentes réglementaires et sociétales en termes de gestion des emballages
	Gestion des déchets	Impacts positifs et négatifs	(-) Pertes alimentaires (rupture de la chaîne du froid, dégâts causés aux produits) dans la chaîne d'approvisionnement pouvant également entraîner des pertes financières pour l'écosystème

ESRS	Thématiques	IRO	IRO identifiés
S1 Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail des collaborateurs du Groupe	Impacts positifs et négatifs	(+) Stabilité et conditions d'emploi contribuant à la stabilité financière, à l'insertion sociale et au bien-être des salariés (-) Pertes d'emploi en cas de plan de licenciement des collaborateurs (-) Exposition des employés à des risques d'insécurité de l'emploi lié à l'automatisation des activités
		Risques et opportunités	(+) Gain de productivité lié à l'épanouissement des collaborateurs (-) Perte de productivité en cas d'indisponibilité de la main d'œuvre saisonnière (-) Risque juridique en cas de non-respect du Code du Travail et des droits des collaborateurs, de pratiques discriminatoires ou d'inégalités de traitement
	Gestion et développement des compétences des collaborateurs	Impacts positifs et négatifs	(+) Renforcement de l'employabilité des collaborateurs lié au développement de leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel
		Risques et opportunités	(-) Hausse des coûts de formation et recrutement liés à l'évolution des métiers du Groupe
	Santé et sécurité des collaborateurs	Impacts positifs et négatifs	(-) Exposition des employés à des risques physiques ou psychosociaux (intégrant notamment les travailleurs intérimaires et sur sites industriels) (-) Exposition des employés à des risques sécuritaires dans certaines zones d'implantation du Groupe
		Risques et opportunités	(-) Faible attractivité et difficulté de rétention du fait des contraintes liées à certains métiers au sein du Groupe, y compris main d'œuvre saisonnière
	Diversité, inclusion et respect des droits humains des collaborateurs	Impacts positifs et négatifs	(-) Exposition des employés à des risques de discrimination ou au harcèlement
		Risques et opportunités	(+) Capacité d'innovation liée à la diversité des collaborateurs au sein du Groupe (-) Risque juridique en cas de non-respect du Code du Travail et des droits des collaborateurs, de pratiques discriminatoires ou d'inégalités de traitement
	S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	Impacts positifs et négatifs	(+) Création d'emplois sur la chaîne de valeur (-) Impact sur les droits humains/conditions de travail (temps de travail, salaire décent, santé et sécurité, discrimination, harcèlement, travail forcé, travail des enfants)
		Risques et opportunités	(+) Préférence des consommateurs liée à la production de produits éthiques et responsables (-) Risque juridique et réputationnel en cas de non-respect des droits des travailleurs de la chaîne de valeur, et de non-maîtrise des risques santé et sécurité (intégrant les coûts de mise en conformité) (-) Pertes de revenus et tension sur l'approvisionnement en matières premières en cas de manifestations sociales sur la chaîne de valeur, de déprise agricole ou de condamnation d'un fournisseur sur les sujets de droits humains
S3 Communautés affectées	Ancrage territorial et impact sur les communautés	Impacts positifs et négatifs	(-) Impact sur les conditions de vie des communautés locales sur les chaînes de valeurs agricoles et d'élevage (déplacement de population, précarité économique, accès limité aux ressources) (-) Impact sur les riverains et communautés locales à proximité des élevages (risque sanitaire, nuisances sonores, olfactives, lumineuses)
		Risques et opportunités	(-) Risque juridique et réputationnel en cas de non-respect des droits fondamentaux des communautés locales (-) Risque réputationnel en cas de remise en cause de la licence sociale d'opérer (atteinte des droits fondamentaux des communautés locales)

ESRS	Thématiques	IRO	IRO identifiés
S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	Information des consommateurs et marketing responsable	Impacts positifs et négatifs	(-) Impact sur la protection des données personnelles des consommateurs (notamment lié aux pratiques marketing et de vente) (+) Sensibilisation et incitation des consommateurs à une alimentation saine et durable (incluant les enjeux relatifs au gaspillage alimentaire)
		Risques et opportunités	(-) Hausse des coûts et risque juridique/réputationnel en cas d'allégations non conformes sur les caractéristiques des produits
	Accès à des produits sains et durables	Impacts positifs et négatifs	(+) Accès à des produits sains, durables et accessibles au plus grand nombre (produits laitiers, produits issus des filières chocolat, porc, poisson, volaille et fruits secs) (+) Valorisation des savoir-faire traditionnels et locaux, notamment via la promotion des produits labellisés et aux produits terroirs et origines
		Risques et opportunités	(+) Gain de parts de marché lié au développement d'offres de produits sains, durables et accessibles à tous, répondant aux attentes croissantes des consommateurs (-) Pertes de revenus en cas de report des consommateurs vers des produits plus abordables financièrement
	Qualité nutritionnelle des produits	Impacts positifs et négatifs	(-) Impact sur la santé des consommateurs liés à la sécurité et la composition nutritionnelle des produits
	Sécurité des denrées alimentaires	Impacts positifs et négatifs	(-) Impact sur la santé des consommateurs liés à la sécurité et la composition nutritionnelle des produits
		Risques et opportunités	(-) Hausse des coûts et risque juridique/réputationnel suite à de potentiels retraits/rappels de produits

ESRS	Thématiques	IRO	IRO identifiés
G1 Conduite des affaires	Éthique des affaires	Impacts positifs et négatifs	(+) Impact sur les collaborateurs lié au sentiment de reconnaissance et d'appartenance en lien avec le modèle familial, les objectifs long terme, la culture et les valeurs du Groupe (+) Sentiment de sécurité pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du fait de l'existence d'un mécanisme de remontée d'alerte et de la protection des lanceurs d'alerte (+) Satisfaction des consommateurs liée à une offre adaptée à leurs besoins et attentes (-) Impact économique sur les fournisseurs et agriculteurs lié au poids du Groupe dans les négociations et/ou pratiques de paiement (-) Hausse des coûts liés aux cyberattaques
		Risques et opportunités	(+) Gain de parts de marché renforçant la pérennité du modèle d'affaires liée à l'innovation et l'adaptation de l'offre de produits aux besoins et aux attentes des parties prenantes (-) Pertes de parts de marché ou risque réputationnel lié à l'instabilité géopolitique
		Risques et opportunités	(-) Risque juridique et réputationnel en cas de non-conformité avec les réglementations en matière d'éthique, de corruption, de bien-être animal et de non-respect des engagements vis à vis des parties prenantes
	Achats responsables	Impacts positifs et négatifs	(+) Diffusion de pratiques éthiques au sein de l'ensemble des filiales du Groupe et influence sur l'écosystème en faveur de filières plus responsables (-) Impacts environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement des matières agricoles et lait liés au manque de visibilité / traçabilité
		Risques et opportunités	(+) Renforcement et pérennisation des relations avec les fournisseurs via les programmes d'accompagnement et de montée en compétences, notamment sur les sujets d'agriculture biologique ou d'agroécologie (-) Hausse des coûts opérationnels, risques juridiques et réputationnels en cas de controverses ESG liées aux approvisionnements du Groupe
	Bien-être animal	Impacts positifs et négatifs	(-) Impact sur le bien-être animal sur les filières viande et lait

SAVENCIA n'a pas identifié de risque, d'impact et d'opportunités complémentaires spécifiques à l'entité.

2. Environnement

2.1. Changement climatique

2.1.1. Introduction

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier les impacts et risques matériels suivants, directement en lien avec le modèle économique de SAVENCIA :

Thématiques	IRO	IRO identifiés
Atténuation du changement climatique	Impacts positifs et négatifs	(-) Emissions de gaz à effet de serre liées aux émissions directes et indirectes (scope 1,2,3) (-) Consommation d'énergie (notamment fossile) (+) Production locale d'énergie renouvelable
	Risques et opportunités	(+) Attractivité commerciale et financière liée aux engagements climatiques du Groupe (-) Risque réputationnel en cas de non-respect des engagements climatiques ou d'une réponse insatisfaisante aux attentes des parties prenantes sur les enjeux climatiques
Adaptation au changement climatique	Risques et opportunités	(-) Hausse des coûts opérationnels liés à l'adaptation au changement climatique (achats d'énergie et matières premières, taxe carbone, adaptation des sites aux risques naturels, etc.)

Les IROs découlent de l'analyse de la stratégie et du modèle économique de SAVENCIA et ont vocation à orienter les décisions stratégiques du Groupe.

L'identification des IROs a été réalisée en analysant les opérations propres du Groupe ainsi que les différentes filières. L'analyse s'est appuyée sur une revue bibliographique, mais aussi sur les travaux menés avec notre assureur et les travaux sur l'incidence du changement climatique sur l'amont agricole (tels que détaillés dans la partie 2.1.3 Adaptation au changement climatique) sur différents scénarios de réchauffement climatique, notamment des scénarios à émissions élevées. Le travail a pris en considération les horizons de temps à court, moyen et long terme.

Conscient des défis posés par les émissions de gaz à effet de serre, SAVENCIA a mis en place une politique visant à atténuer son impact sur l'environnement. Ses activités, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, peuvent contribuer au réchauffement climatique et menacer les écosystèmes. Pour y remédier, le Groupe est confronté à une augmentation des coûts liés à la conformité et aux investissements nécessaires pour réduire ses émissions, ce qui peut influencer sa compétitivité et ses revenus.

Cependant, cette situation représente également une opportunité stratégique pour SAVENCIA. En développant des produits à plus faible empreinte carbone dans son portefeuille produits, le Groupe peut ainsi répondre aux attentes des consommateurs et des clients et, en se différenciant, se donner l'opportunité d'accroître ses parts de marché. Compte tenu de son engagement pour le climat, SAVENCIA a l'opportunité de pouvoir bénéficier de subventions dans certains pays qui permettent à SAVENCIA d'être accompagné financièrement dans sa transition.

La gestion de la consommation d'énergie est un enjeu stratégique pour le Groupe, pour des considérations à la fois environnementales et économiques. En effet, la dépendance aux énergies fossiles augmente les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la vulnérabilité aux fluctuations du marché énergétique. Des initiatives en matière de production d'énergie locale, notamment via la biomasse et le solaire, renforcent la résilience du Groupe et réduisent son empreinte carbone, tout en s'inscrivant dans une démarche de durabilité et d'autonomie énergétique. Ces efforts doivent cependant être évalués face à l'augmentation des coûts énergétiques, qui peuvent affecter la compétitivité du Groupe.

Le changement climatique présente également des risques pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, il occasionne notamment des perturbations physiques et une hausse des coûts liée à la volatilité des rendements agricoles. Le Groupe peut toutefois atténuer ces risques en soutenant les producteurs et agriculteurs dans l'adoption de pratiques résilientes, ce qui renforce leur propre sécurité et celle des approvisionnements du Groupe. Des investissements sont nécessaires pour sécuriser l'ensemble de la chaîne de fournisseurs et la chaîne logistique approvisionnant nos clients / consommateurs.

Afin de s'adapter aux conséquences du changement climatique sur ses activités, le Groupe a fait réaliser par un cabinet spécialisé une analyse des risques climatiques afin d'identifier les principales zones de vulnérabilité.

Il n'existe pas à date de mécanisme de prise en compte du climat dans la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.

2.1.2. Atténuation du changement climatique

2.1.2.1. Stratégie de décarbonation pour l'atténuation du changement climatique

A. Trajectoire de décarbonation

En 2025, le Groupe s'est attaché à faire valider sa trajectoire auprès du SBTi (Science Based Targets initiative), mais n'a pas encore de plan de transition complet au sens des ERS. En 2026, il concentrera ses efforts sur le chiffrage des leviers relatifs au scope 3.

Dans le cadre de sa démarche OXYGEN, le Groupe s'était fixé comme objectif de réduire de 20% ses émissions liées à la combustion à l'amont des énergies par tonnages fabriqués d'ici 2025 vs 2015. Ces objectifs ne sont plus suivis par le Groupe et ont été remplacés par les objectifs SBTi, plus ambitieux, présentés ci-dessous.

SAVENCIA tend vers un objectif de décarbonation court terme, à horizon 2035, aligné sur une trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C et NET ZERO long terme à horizon 2050.

Ces trajectoires ont été soumises et validées en 2025 auprès du SBTi (organisme de référence validant la compatibilité des ambitions climatiques des entreprises ou des états avec des scénarios de réchauffement climatique). A cet égard, ses objectifs sont :

- A court terme horizon 2035
- Réduire le scope 1 & 2 en valeur absolue de 67,2% par rapport à 2019
 - Réduire le scope 3 FLAG (Forest, Land and Agriculture) en valeur absolue de 48,5% par rapport à 2019
 - Réduire le scope 3 hors FLAG en valeur absolue de 40% par rapport à 2019
- A long terme horizon 2050
 - Réduire le scope 1 & 2 en valeur absolue de 90% par rapport à 2019
 - Réduire le scope 3 FLAG en valeur absolue de 72% par rapport à 2019
 - Réduire le scope 3 hors FLAG en valeur absolue de 90% par rapport à 2019

B. Leviers de décarbonation

La stratégie de décarbonation de SAVENCIA couvre l'ensemble des sites à travers le monde avec une attention particulière portée sur les sites les plus émetteurs, ainsi que sur ceux où sont produits les marques majeures du Groupe, notamment au travers du programme « Usine Bas carbone ».

(a) Leviers de décarbonation des scopes 1 & 2

Les scopes 1 et 2 désignent les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie du Groupe. Le scope 1 inclut les émissions provenant de la combustion de combustibles utilisés par nos installations industrielles, les émissions liées aux consommations de carburants des véhicules détenus en propre, les émissions de fuites issues des fuites de fluides frigorigènes utilisés dans

les systèmes de climatisation et réfrigérant et les émissions liées aux procédés hors énergie. Le scope 2 regroupe les émissions liées aux consommations d'électricité et de vapeur du Groupe. La stratégie de décarbonation de SAVENCIA repose sur deux leviers qui doivent permettre une réduction significative des émissions des scopes 1 & 2. Ces deux leviers, sobriété et conversion énergétique, sont déclinés en objectifs et plans d'action associés par filiale et par site industriel. Les filiales pourront décider, en fonction de leur éventuel plan de croissance, de mener des actions supplémentaires afin de tenir leurs objectifs.

Décarboner nos sites industriels :

Dans le cadre de la décarbonation de nos sites industriels, un programme « Usine Bas carbone » a été engagé sur l'ensemble des usines de SAVENCIA Fromage & Dairy. Ce programme se matérialise par une feuille de route stratégique à court, moyen et long terme. Il repose sur une démarche sobriété et sur un plan de conversion énergétique, qui vise à convertir une partie significative de notre consommation énergétique carbonée en énergie plus durable. 50 projets majeurs ont ainsi été identifiés pour atteindre notre objectif de décarbonation. Les ressources financières nécessaires ont été identifiées et intégrées à la feuille de route CapEx de l'entreprise. Le Groupe étudiera également les possibilités de recourir aux subventions dans les régions où il opère et les décisions d'investissement seront prises sur la base de critères environnementaux, mais aussi économiques pour ne pas fragiliser la compétitivité de ses activités. Le Groupe étudie par ailleurs l'association avec des Tiers Experts pour faire évoluer et diversifier les modèles de fournitures d'énergies décarbonées.

Après validation du programme et des ressources financières associées par le COMEX, un suivi régulier est assuré par un comité de suivi dédié.

1. La sobriété énergétique

La sobriété énergétique est un levier prioritaire pour la décarbonation des scopes 1 et 2, contribuant pour une part importante à l'objectif de réduction des scopes 1 & 2 d'ici 2035. Elle repose sur la réduction de la consommation d'énergie par des pratiques plus responsables et une gestion optimisée des ressources qui permettent de diminuer les émissions de gaz à effet de serre à la source. Cela inclut des actions telles que l'optimisation des processus de production pour minimiser les pertes d'énergie, le remplacement d'équipement énergivores et la sensibilisation des employés à l'importance des économies d'énergie. SAVENCIA déploie un ensemble de procédures, de standards et de bonnes pratiques visant à atteindre des valeurs de référence (dits « Best In Class » ou « BIC »).

La démarche de management de la performance industrielle (TPM+) déployée par le Groupe a pour objectif de développer et d'implémenter des méthodes permettant de délivrer de manière durable un haut niveau de performance opérationnelle. Elle est, à ce titre, un élément clé afin d'optimiser l'efficacité des équipements et des processus.

La norme ISO 50001, mise en place sur certains de nos sites, propose des lignes directrices pour un management efficace de l'énergie et participe ainsi à cette gestion raisonnée des consommations énergétiques, tout en permettant de limiter

les émissions de gaz à effet de serre et de polluants liées à la combustion d'énergies fossiles.

La mise en place de systèmes de gestion de l'énergie en temps réel permet de surveiller et d'ajuster instantanément la consommation énergétique. Des capteurs et des systèmes de gestion de l'énergie sont déployés sur plusieurs de nos sites. Ils permettent de détecter rapidement les anomalies et d'optimiser les performances des équipements. La réalisation d'audits énergétiques au niveau des sites permet de mesurer les opportunités de réduction du besoin en énergies et de définir les actions à mettre en place. Le Groupe, afin de soutenir cette démarche, a décidé de déployer un outil de système de gestion de l'énergie. En 2025, un premier pilote de cet outil a été installé sur l'usine de Condé-sur-Vire. Grâce à la mise en place de ce système et notamment aux actions de sobriété engagées depuis plusieurs années, les consommations de gaz du site ont diminué de 19% vs 2019.

Les usines SAVENCIA Fromage & Dairy ont pour objectif de réduire chaque année leurs émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue par la mise en place d'actions de sobriété.

2. La conversion énergétique

La conversion des équipements et des processus industriels est un levier essentiel pour la décarbonation des émissions des scopes 1 et 2. Cela implique le remplacement des technologies et des systèmes énergivores par des alternatives plus efficaces et moins polluantes. Ces initiatives nécessitent des programmes d'investissements importants pour substituer les énergies fossiles par des énergies décarbonées. L'objectif de cette démarche est d'offrir un mix énergétique décarboné, disponible, résilient et compétitif. D'ici à 2035, les actions de conversion associées aux efforts de sobriété devraient permettre au Groupe d'atteindre l'objectif de réduction d'émissions des scopes 1 & 2 de 67,2% (SBTi 1,5°).

Le Groupe utilise principalement des énergies fossiles pour répondre à ses besoins en eau chaude et en vapeur pour les activités de pasteurisation, séchage, concentration, UHT etc. Afin de remplacer ces sources d'énergies fossiles, les équipes industrielles de SAVENCIA ont identifié deux mix énergétiques possibles pour produire de la vapeur et de l'eau chaude :

- Production de vapeur à partir de biomasse, biogaz, de solaire thermique et de systèmes de stockage thermique afin d'optimiser l'autoconsommation et de favoriser ainsi une électrification au coût le plus optimisé
- Production d'eau chaude à partir de pompes à chaleur électriques et de solaire thermique.

Ces énergies produites localement permettront de maîtriser leurs disponibilités et leurs prix face à des crises internationales.

Plusieurs actions de conversion ont été identifiées, comme :

- le déploiement de l'osmose inverse, permettant de remplacer les concentrateurs vapeur particulièrement énergivores ; Un premier projet de déploiement de ce procédé a été engagé en 2025 et sera opérationnel début 2026 sur un de nos sites. La mise en place d'un système d'osmose inverse en remplacement de la vapeur devrait

permettre, à termes, de réduire d'environ un tiers les émissions du site. Dans les trois prochaines années, ce sont quatre autres sites qui seront également équipés.

- la valorisation de la chaleur fatale, souvent perdue dans les processus industriels. Après un premier programme d'implantation de plusieurs pompes à chaleur (PAC) réalisé en 2020, un deuxième programme PAC a été lancé en 2025. Ce programme concerne 11 sites en France et devrait permettre à termes de réduire les émissions de GES d'environ 18 000 Teq CO₂ (soit 4% du scope 1&2).
- la production de chaleur par des énergies plus durables (biomasse, biogaz etc.). Deux projets majeurs ont été engagés en 2025 et seront déployés dans les années à venir :
 - Sur le site de Saint Brice, une chaudière biomasse bois sera installée et permettra d'économiser près de 9 000 Teq CO₂.
 - Le site d'Azé sera, dans les prochaines années, raccordé au réseau de chaleur urbain biomasse de la ville de Château-Gontier. Ce projet, réalisé en partenariat avec la ville, permettra de réduire d'environ 30% les émissions du site.

Les équipes se sont basées sur une analyse approfondie des besoins énergétiques, des spécificités et du contexte local de chaque site pour définir un programme de décarbonation adapté et efficace.

Le Groupe a segmenté son approche dans le temps en concentrant, dans un premier temps, ses efforts sur les sites les plus émetteurs, couvrant 80% des émissions du scope 1 et 2. La démarche sera ensuite étendue à l'ensemble des sites SAVENCIA à plus long terme.

Le développement des énergies renouvelables :

Le développement des énergies renouvelables est un autre levier permettant de décarboner les activités du Groupe. Leur utilisation permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, tout en diversifiant les sources d'approvisionnement en énergie. Au travers de son plan de conversion, SAVENCIA Fromage & Dairy encourage la production locale d'énergies renouvelables. Le Groupe favorise la mise en place de certains projets comme l'installation de pompes à chaleur, de chaudières biomasses ou de panneaux photovoltaïques dans les pays où l'électricité est fortement carbonée. C'est par exemple le cas en Pologne, sur notre site de Turek où des panneaux solaires photovoltaïques ont été mis en place. Cette installation devrait permettre, à termes, d'économiser environ 20% des besoins en énergie électrique de l'usine et de réduire de plus de 880 Teq CO₂ les émissions de Gaz à effet de serre du site.

Ces projets sont pilotés au niveau local avec l'appui des équipes centrales qui les accompagnent et supervisent le déploiement du programme au niveau global.

Parallèlement, le Groupe a recours à l'achat d'électricité d'origine renouvelable au travers de contrats avec garantie d'origine. Cette approche est priorisée pour les sites disposant d'une électricité fortement carbonée. Environ 26%

de l'électricité utilisée par SAVENCIA dans le monde est d'origine renouvelable.

A date, les leviers de décarbonation ont été identifiés mais n'ont pas fait l'objet d'une quantification précise de leur potentiel de réduction des émissions de GES. Cela constitue l'un des prochains jalons de la stratégie de décarbonation du Groupe. L'intégration de critères environnementaux, dont les émissions de GES, font désormais partie chez SAVENCIA des critères de décision dans l'affectation des CAPEX avec une double analyse désormais systématique, financière (VAN et payback) et extra financière (gains CO₂). Ce processus permet de s'assurer qu'une mesure précise des gains en termes de réduction des émissions de CO₂ a été réalisée et permet aussi de vérifier que chaque projet s'intègre dans les plans d'action prévus.

Chez SAVENCIA, le développement durable est un sujet porté par tous et à tous les niveaux de l'organisation. Au niveau central, des équipes dédiées suivent et accompagnent les sites conformément à la démarche globale mise en œuvre au travers de ce plan. Des référents environnement sont chargés de l'animation de la démarche et du pilotage des actions au niveau des sites (scope 1 et 2).

(b) Leviers de décarbonation du scope 3

Les émissions du scope 3 englobent toutes les émissions indirectes qui ont lieu dans la chaîne de valeur de l'entreprise (hors émissions scope 1 et 2). Sur la partie amont de la chaîne de valeur, cela intègre par exemple les émissions liées à l'achat de biens et services, aux transports de matières premières et des produits intermédiaires, aux déplacements professionnels, aux énergies amont et aux déchets (liste non exhaustive). L'aval du scope 3 inclut les émissions liées aux transports et au stockage de produits finis, à la transformation et fin de vie des produits (liste non exhaustive).

Les émissions du scope 3 sont plus complexes à mesurer et à piloter, car elles impliquent la mobilisation des acteurs de la chaîne de valeur.

Le Groupe SAVENCIA priorise la réduction de l'empreinte carbone de trois postes d'émissions majeurs de son scope 3 : l'amont laitier, les packagings et les flux logistiques. Ces émissions représentent la très grande majorité de son scope 3. Pour atteindre ces objectifs de décarbonation, l'intégration de données spécifiques fournisseurs est essentielle, car elles seules permettent de mesurer les réductions réalisées. La mobilisation des fournisseurs autour d'indicateurs de performance opérationnels visant la décarbonation des produits achetés est un premier pas vers la mise en place de trajectoires convergentes et de projets conjoints. La volonté du Groupe est de s'assurer que ces projets permettent une réduction des émissions qui soit conforme aux standards du GHG Protocol.

Réduire les émissions liées à l'amont agricole :

Le Groupe SAVENCIA fait partie d'un secteur d'activité fortement contributeur au réchauffement climatique. A l'instar de ses pairs, le principal poste d'émissions de SAVENCIA est celui de l'amont agricole qui représente environ 80% de son empreinte carbone.

La réduction des gaz à effet de serre est un sujet dont SAVENCIA s'est emparé depuis plus de dix ans et sur lequel il accompagne au quotidien les producteurs. Le Groupe cherche à améliorer l'empreinte carbone avec les producteurs partenaires en mettant en œuvre l'ensemble des leviers de production laitière durable : efficacité du troupeau, alimentation, traitement des effluents d'élevage, énergies et séquestration du carbone.

SAVENCIA Fromage & Dairy a mis en place une feuille de route de décarbonation qui s'articule autour de trois volets s'inscrivant dans un parcours de cinq ans chez les producteurs partenaires :

- Accélérer le déploiement des mesures de l'empreinte carbone des exploitations, en s'appuyant sur des outils de diagnostic spécifique à la filière laitière, (CAP2'ER et Cool Farm Tool à l'international) ;
- Définir avec les producteurs des plans d'actions adaptés afin de réduire leur impact ;
- Accompagner la transition et l'innovation au sein des exploitations agricoles par des moyens techniques et financiers.

En France, cette démarche est animée auprès des organisations de producteurs par les animateurs Ressources Laitières (ARL), qui sont en contact quotidien avec les producteurs pour les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques. Ils visitent, au moins une fois par an, chacune des exploitations et apportent un appui technique en fonction des besoins, y compris sur la qualité du lait ou sur le bien-être animal. A ce titre, en 2025, environ 700 fermes françaises se sont engagées dans une démarche de décarbonation à travers la réalisation d'un diagnostic et la définition d'un plan d'actions spécifique aux caractéristiques de l'exploitation agricole. Depuis le début de la démarche, on comptabilise plus de 1 200 exploitations engagées. A l'échelle internationale, le déploiement des diagnostics s'accélère, notamment en Pologne, au Brésil, en Argentine, et en République Tchèque avec 420 exploitations ayant réalisé leur diagnostic en 2025 dont 86 l'ont associé à un plan d'actions. L'objectif est d'impliquer l'ensemble des producteurs partenaires d'ici fin 2029, à savoir, réaliser le diagnostic et définir un plan d'action spécifique. Depuis son lancement, 20% des producteurs partenaires sont engagés dans cette démarche.

Dans le cadre de ses ambitions RSE, à horizon 2035, SAVENCIA souhaite accompagner les nouveaux installés (accompagnement technique et financier).

A date, les leviers de décarbonation identifiés n'ont pas fait l'objet d'une quantification précise de leur potentiel de réduction des émissions de GES, mais cela constitue l'une des prochaines étapes de la stratégie de décarbonation du Groupe.

En octobre 2024, SAVENCIA Fromage & Dairy a signé un accord avec la coopérative Agrial, avec pour objectif d'engager, d'ici fin 2026, 100% des associés coopérateurs d'Agrial qui fournissent du lait à SAVENCIA Fromage & Dairy, dans une démarche de réduction de l'empreinte carbone. Ce partenariat, qui concerne 1300 producteurs et porte sur une

collecte annuelle de 1 milliard de litres de lait (sur les 5 milliards achetés par le Groupe), est une première historique dans la filière française entre un acteur laitier et une entreprise coopérative. Les deux structures accompagneront chaque associé coopérateur dans la réalisation de ses objectifs. Cela inclura un diagnostic initial afin de déterminer le plan d'action, la mise en œuvre de leviers de progrès environnementaux, puis un diagnostic final à l'issue de cette période avec une mesure des résultats.

Pour accompagner les producteurs, nous avons défini une politique s'articulant autour de deux axes :

- La réalisation d'un diagnostic carbone dans chaque exploitation et la mise en place de plans d'actions ;
- L'octroi de "primes climat" calculées selon des indicateurs de performance environnementale (carbone, biodiversité...). Elles sont calculées, pour chaque exploitation, par rapport à la moyenne de l'ensemble des exploitations laitières.

Un éleveur pourra ainsi toucher jusqu'à 4,5 €/1 000 litres de lait en fonction de la réalisation de son diagnostic carbone et de ses résultats environnementaux.

Fin 2025, un an après la signature de l'accord, plus de la moitié (58%) des 1300 exploitations concernées par ce partenariat sont engagées dans la démarche à travers la réalisation d'un diagnostic et la définition de plans d'actions, amorçant ainsi leur transition vers une production plus durable.

Cette étape intermédiaire nous permet de collecter et d'analyser des données, de recueillir des retours d'expérience, ainsi que d'identifier les orientations adoptées dans les exploitations. Ces enseignements nous offrent l'opportunité de progresser, aux côtés de notre partenaire Agrial, afin de contribuer à nos démarches en matière de décarbonation de l'amont laitier.

Afin de poursuivre ces orientations en matière de décarbonation, le Groupe s'appuie également sur de nouvelles technologies et sur des partenariats stratégiques. Depuis plus de deux ans, SAVENCIA Fromage & Dairy, à travers sa filiale SAVENCIA Ressources Laitières, participe à un programme multi partenarial visant à réduire les émissions de GES, et en particulier les émissions de méthane des vaches, à travers l'alimentation : il s'agit du projet Cap Méthane, qui a permis de tester et d'évaluer des leviers alimentaires sur plus de 30 fermes de différents profils, en France et en Pologne.

Pour démontrer son implication sur le sujet du méthane et renforcer le partage des bonnes pratiques avec les acteurs de la filière laitière, le Groupe SAVENCIA a également rejoint en 2025 l'alliance internationale Dairy Methan Action Alliance.

D'autres projets structurants ont également vu le jour en 2025 pour renforcer cette dynamique d'innovation de réduction de l'impact comme par exemple le lancement du projet ROSECO en Normandie. Ce projet expérimental vise une réduction de 80 % des produits phytosanitaires sur un système polyculture-élevage, sans baisse de rendement ni de marge. Porté par les Chambres d'Agriculture de Normandie et soutenu par de nombreux partenaires, dont SAVENCIA qui s'est engagé pour 6 ans, il explore des leviers concrets pour réduire l'impact environnemental, notamment via les

pratiques culturales. Les indicateurs suivis incluent les produits phytosanitaires, les sols, les rendements, la qualité, les émissions de carbone ainsi que le temps de travail.

Ces initiatives illustrent la volonté du Groupe d'œuvrer pour une production laitière plus durable, en mobilisant les acteurs de terrain et en s'appuyant sur des partenariats solides pour identifier et déployer des solutions innovantes.

L'ensemble de cette démarche est piloté par notre filiale SAVENCIA Ressources Laitières. Les Animateurs Ressources Laitières (ARL) sont en contact quotidien avec les producteurs pour les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques. Ils visitent au moins une fois par an chacune des exploitations et apportent un appui technique en fonction des besoins, y compris sur la qualité du lait.

Réduire les émissions liées au transport amont :

SAVENCIA intègre dans ce poste les émissions de transport des produits finis (sortie usine) jusqu'aux centres de distribution des clients (scope 3). Il s'agit de trajets réalisés par des prestataires du Groupe.

Un premier référentiel méthodologique interne a été réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet de conseil spécialisé. Ce référentiel permet l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et l'identification de leviers de réduction compatible avec la méthodologie du Greenhouse Gas Protocol (GHG) et du Global Logistics Emissions Council (GLEC).

Sur la base de ce guide, la Direction Supply-Chain et les différentes filiales logistiques du Groupe engagent des réflexions avec leurs prestataires de transports afin d'optimiser les flux logistiques et de développer l'utilisation de carburants « verts », produits à partir de sources renouvelables, telles que l'HVO 100, le bioGNV, l'Oléo 100 et le bioéthanol.

En ce qui concerne notre flotte détenue en propre (scope 1), des carburants alternatifs sont déployés : des camions sont alimentés en biocarburants comme le XTL, le B 100 et le BioGNV permettant ainsi une réduction significative des émissions.

Notre filière logistique, les Messageries Laitières, a organisé la 2^e édition de son Forum Décarbonation Transporteurs, un temps fort s'inscrivant dans sa démarche RSE. L'événement a réuni plus de 50 participants issus de 30 entreprises différentes autour d'une ambition commune : accélérer la décarbonation du transport. Au cours de cette journée, plusieurs interventions ont eu lieu sur des thématiques telles que l'électrification des flottes, le report modal, l'électromobilité, l'optimisation énergétique ainsi que sur les modes de financement de la transition. Ce forum confirme la dynamique collective engagée par les Messageries laitières et renforce la coopération entre tous les acteurs de la chaîne logistique pour réduire notre impact carbone.

En France, notre filiale SAVENCIA Ressources Laitières confirme les efforts de décarbonation de sa logistique avec le label « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent », attribué en 2024 pour sa flotte de collecte de lait et sa flotte de transport inter-usines, reconnaissance d'un niveau de performance énergétique et environnementale élevé.

En 2025, lors de la 6^{ième} édition du Rendez-vous du transport et de la logistique éco-responsables, organisé par l'Ademe dans le cadre de son programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement) les équipes de SRL ont reçu un prix pour le travail mené depuis plusieurs années afin de décarboner leur logistique. Ce trophée récompense les actions concrètes menées pour réduire l'empreinte environnementale des flux logistiques, au niveau de la collecte du lait et du transport inter-usines. Parmi les initiatives déployées :

- Optimisation des tournées et des flux.
- Innovations matérielles et techniques sur la flotte de camions
- Formation et sensibilisation des chauffeurs à la conduite écoresponsable
- Substitution du diesel par des biocarburants et énergies alternatives

Grâce à ces efforts collectifs et à la co-construction avec les partenaires transporteurs, les émissions liées à la logistique de la collecte laitière (collecte et transport inter-usines) ont été réduites de 33 % entre 2019 et 2025.

SAVENCIA Ressources Laitières élargit sa réflexion à toutes les parties prenantes, à commencer par les fournisseurs d'énergies et ses transporteurs prestataires.

Dans cette dynamique, un forum RSE transporteurs a été organisé en juin dernier, réunissant une trentaine de prestataires de transport. Cet événement a permis à travers des témoignages de partager les bonnes pratiques mises en œuvre par les transporteurs concernant leurs usages d'énergies alternatives. Ce forum a également permis de renforcer la cohésion entre transporteurs, notamment au travers d'actions conjointes de décarbonation. A titre d'exemple, les prestataires de collecte de lait des sites de Beauzac et du Nouvion-en-Thiérache se sont engagés en faveur de la décarbonation de leur activité et ont fait le choix de passer, respectivement, au XTL et au B100 afin de s'engager vers une décarbonation de leur collecte.

L'innovation reste au cœur de la stratégie avec le lancement d'un projet de camions électriques sur un de nos sites majeurs, des essais en conditions réelles ont été réalisés sur quatre sites. En 2026, un camion électrique sera déployé pour la collecte sur ce site ; Deux bornes de recharge rapide seront installées sur les quais de dépotage afin de recharger ce camion mais également les camions électriques de nos prestataires de collecte de lait. Ces projets confirment ainsi la volonté du Groupe d'accélérer la transition vers une logistique toujours plus durable.

Réduire les émissions liées aux packagings :

SAVENCIA cherche à réduire l'empreinte carbone de ses emballages en utilisant plusieurs leviers stratégiques. La réduction à la source est primordiale, visant à diminuer la quantité de matériaux utilisés dès la conception. Les équipes de recherche et développement jouent un rôle crucial en innovant pour créer des emballages plus légers et moins consommateurs en ressources. Par ailleurs, l'adoption de matériaux recyclables et biodégradables est favorisée, ainsi

que l'intégration de matériaux recyclés ou bien encore l'utilisation de matériaux dont la fabrication est moins émettrice de carbone. Le Groupe a notamment pour objectif de tendre vers 100% d'emballages recyclables ou biodégradables pour ses produits à marque en 2025. Le suivi de cette performance est détaillé dans le paragraphe économie circulaire.

La complexité de ces enjeux réside dans la nécessité de concilier la réduction des matériaux, le développement de solutions recyclables et la diminution des émissions de gaz à effet de serre tout en préservant la sécurité alimentaire, la qualité produit ainsi que le processus de maturation du produit. Malgré les contraintes spécifiques au secteur agroalimentaire, les équipes de SAVENCIA restent déterminées et ont mis en place des indicateurs de performance clés pour suivre et optimiser ces efforts. En parallèle, le Groupe explore des solutions comme la consigne et reste attentif aux innovations technologiques susceptibles de remplacer certains types d'emballages. Les équipes achats, en collaboration avec les développeurs packaging, accompagnent les filiales dans la mise en œuvre de ces initiatives, assurant ainsi une approche cohérente et efficace à travers l'ensemble de l'organisation.

C. Émissions verrouillées

Le concept d'émissions verrouillées fait référence aux émissions futures de gaz à effet de serre (GES) qui sont inévitables en raison de la dépendance aux infrastructures et technologies existantes. Ces émissions sont verrouillées par des investissements passés dans des installations industrielles et des équipements qui ne peuvent pas être facilement ou rapidement remplacés par des alternatives plus durables. Elles peuvent compromettre l'atteinte des objectifs en ralentissant la transition vers des pratiques plus durables et en maintenant des niveaux élevés d'émission de GES dans l'atmosphère.

Au niveau du scope 1 et 2 :

Les installations industrielles, en particulier celles utilisées dans l'industrie agroalimentaire, représentent des investissements considérables et sont souvent conçues pour durer plusieurs décennies. En raison de leur coût élevé et de la complexité de leur remplacement, une partie des émissions de carbone est inévitablement verrouillée. Il est en effet impossible de remplacer toutes les installations en permanence pour adopter les technologies les plus récentes et les plus écologiques. Cette contrainte signifie que, malgré les efforts réalisés pour réduire les émissions de carbone, une certaine quantité de ces émissions reste inévitablement liée aux infrastructures existantes. Cependant, des améliorations progressives et des mises à jour technologiques peuvent aider à réduire l'empreinte carbone de ces installations au fil du temps, tout en tenant compte des réalités économiques et opérationnelles.

Au niveau du scope 3 :

Les émissions de carbone liées à la production de lait peuvent être réduites jusqu'à un certain point grâce à diverses pratiques durables, telles que l'optimisation de l'efficacité du troupeau, l'ajustement des rations alimentaires, la gestion des cultures et des pâturages ainsi que l'utilisation de technologies visant à limiter les émissions. Cependant, la

production de lait étant un processus biologique naturel des ruminants, elle implique une fermentation entérique, générant du méthane. Ce gaz représente environ 50% des émissions de gaz à effet de serre issues de la phase amont de la filière laitière. L'innovation et l'identification de nouvelles solutions de réduction des GES jouera un rôle crucial dans l'atteinte de nos ambitions. Ces émissions bloquées ont été prises en compte dans la trajectoire de décarbonation de SAVENCIA.

A date, SAVENCIA n'a pas réalisé de quantification précise de ces émissions au-delà d'une analyse qualitative.

D. Ressources allouées

La réalisation des objectifs de décarbonation nécessitera des ressources financières et non financières.

Le financement de la démarche d'atténuation du changement climatique est un enjeu important pour le Groupe. SAVENCIA fait face, d'une part, à la hausse des coûts d'achats des matières premières consécutive à l'intégration de critères environnementaux plus exigeants. Pour rester compétitif, il est impératif d'accroître sa performance opérationnelle, notamment industrielle pour absorber ces coûts. D'autre part, les coûts nécessaires pour adapter nos process et nos outils de production dans le cadre de la transition énergétique requièrent des investissements parfois coûteux, qu'il convient de financer via de l'auto-financement et via des programmes de subventions indispensables pour préserver la compétitivité de nos opérations en particulier en France et en Europe.

Les équipes Finance et RSE du Groupe mènent par ailleurs avec l'ensemble des partenaires financiers historiques un dialogue permanent visant à considérer les doubles objectifs financiers et extra-financiers du Groupe dans les accords de financement de SAVENCIA.

(a) Ressources financières

Les CapEx ont fait l'objet d'une première estimation en 2025 qui a été revue en 2026.

Le Groupe étudiera également les possibilités de recourir aux subventions dans les régions où il opère et les décisions d'investissement seront prises sur la base de critères environnementaux mais aussi économiques pour ne pas fragiliser la compétitivité de ses activités.

L'intégration de critères environnementaux, dont les émissions de GES, font désormais partie chez SAVENCIA des critères de décision dans l'affectation des CapEx avec une double analyse désormais systématique, financière (VAN et payback) et extra-financière (gains CO₂). Ce processus permet de s'assurer qu'une mesure précise des gains en termes de réduction des émissions de CO₂ a été réalisée et permet aussi de vérifier que chaque projet s'intègre dans les plans d'action prévus. Cette approche garantit que les investissements soient alignés avec les objectifs stratégiques de décarbonation du Groupe. Ainsi, chaque projet contribue efficacement à la transition énergétique tout en respectant les priorités et les échéances définies.

(b) Ressources humaines

L'ensemble des collaborateurs du Groupe, ainsi que les acteurs de la chaîne de valeur jouent un rôle majeur dans la réalisation des objectifs de SAVENCIA.

La Direction RSE assure un rôle transversal, garantissant le suivi des actions et l'atteinte des objectifs globaux. Attaché au principe de la subsidiarité, le Groupe est convaincu que le développement durable doit être un sujet porté par chaque collaborateur, à tous les niveaux de l'organisation. Chaque filiale dispose ainsi d'un coordinateur RSE.

(c) Exposition aux activités liées au charbon, au pétrole et au gaz

A l'échelle du Groupe il n'existe pas de chiffre d'affaires significatif lié aux activités ci-dessous, un nombre de sites très limité pouvant être potentiellement concerné.

- des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux ;
- des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux ;
- des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.

(d) Critères de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris

SAVENCIA ne fait partie d'aucune des activités exclues énumérées, et n'est donc pas exclu des critères de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

(e) Alignement sur la stratégie de l'entreprise et soutien de la Direction

SAVENCIA intègre la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de manière holistique au cœur de sa stratégie. La stratégie de décarbonation fait partie intégrante de la feuille de route RSE. Celle-ci, dont la stratégie de réduction des émissions de GES, a été présentée aux organes de gouvernance du Groupe.

(f) Suivi et progrès

Pour garantir la mise en œuvre efficace de la stratégie de décarbonation de SAVENCIA, un système de contrôle complet sera mis en place pour suivre les actions et les ressources clés. Ce système utilisera des indicateurs de performance cohérents afin de fournir des informations transparentes sur les étapes franchies et les domaines nécessitant une attention particulière. Le processus suivra un cycle itératif de définition des objectifs, de planification, d'actions, de mesure, d'analyse et d'ajustement si nécessaire, afin de garantir un alignement continu sur les objectifs de développement durable du Groupe.

Le Groupe a fait valider ses objectifs 1.5°C et NET ZERO par le SBTi en 2025 pour l'ensemble de son périmètre. Les trajectoires opérationnelles sont actuellement en cours d'ajustement afin d'aligner les plans d'actions avec ces nouveaux objectifs. Chaque trajectoire opérationnelle est « portée » à la fois par les filiales et les directions métiers concernées.

Les objectifs scope 1 et 2 déclinés à la maille site, sont pilotés par les filiales. La cohérence globale est assurée par la

Direction des Opérations, qui veille au suivi des projets et apporte un support technique.

Chaque année, les filiales présentent leurs projections d'émissions de gaz à effet de serre en prenant en compte les effets volumes, les gains issus de la mise en place des différents projets et actions de décarbonation prévus. Cette projection permet à la Direction RSE de suivre trois courbes : la trajectoire cible, la trajectoire projetée et la trajectoire réelle de chaque site de production. Ces résultats sont présentés à l'ensemble des Comités de direction (CODIR) et au COMEX. En cas d'écart significatif, des ajustements sont effectués. Les progrès sont mesurés au niveau Groupe via les reportings annuels et semestriels.

Au niveau des sites, les consommations d'énergies sont suivies et pilotées au quotidien par les équipes locales, qui veillent au respect des bonnes pratiques de sobriété.

Les émissions Scope 3 liées à l'amont agricole sont pilotées pour la France par les équipes de SAVENCIA Ressources Laitières (SRL) et en direct par les filiales hors France, avec une consolidation mondiale opérée par SRL. Pour piloter cette démarche, des indicateurs internes sont suivis. Ils reposent principalement sur le nombre de fermes ayant réalisé un diagnostic carbone suivi de la mise en place d'un plan d'action stratégique au sein de l'exploitation afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette approche permettra, à termes, d'affiner la mesure de l'empreinte carbone du Groupe en basculant vers des données issues des diagnostics afin de basculer progressivement de facteurs d'émissions standards vers des facteurs d'émissions spécifiques aux zones de collecte.

Un groupe de travail va être constitué afin de traiter cette thématique.

Parallèlement, SAVENCIA participe activement à des groupes de réflexion sectoriels, notamment au sein de la SAI Platform (Sustainable Agriculture Initiative) ou de l'Idéle (institut de l'Elevage), afin de mutualiser les efforts et promouvoir des standards, méthodologies et outils communs pour accélérer la décarbonation de la filière.

2.1.2.2. Indicateurs et objectifs

A. Prix du carbone

SAVENCIA a fixé un prix interne du carbone, utilisé de manière systématique dans l'analyse de rentabilité de nos investissements et, en conséquence, dans la priorisation des investissements.

En 2025, le Groupe a mené une réflexion pour piloter deux typologies de prix interne du carbone (les années précédentes, un seul prix était retenu)

- Pour les projets à échéance court terme, ce prix en €/Tonne CO₂ sert de composante au calcul du retour sur Investissement des projets. En 2025, le prix de 90€/T a été retenu. Ce prix est issu des projections de l'EU ETS1 (European Union Emissions Trading System) du rapport BNEF (Bloomberg New Energy Finance / Rapport Global Carbon Market Outlook 2024).
- Pour les projets à échéance long terme (projets R&D au-delà de 10 ans), le prix en €/Tonne CO₂ devra suivre la trajectoire recommandée dans le Rapport Quinet de 2023 soit 250€/Tonne CO₂ pour 2025.

Consommation d'énergie et mix énergétique (MWh)	2025	2024	2024 (avant correction)	Variation vs A-1
<i>Consommation d'énergie provenant de sources non renouvelables</i>				
(1) Consommation de combustibles provenant du charbon et des produits du charbon	43 673	45 229	45 229	-3 %
(2) Consommation de carburant provenant du pétrole brut et des produits pétroliers	108 878	105 959	51 815	3 %
(3) Consommation de combustible à partir de gaz naturel	1 320 416	1 343 639	1 343 639	-2 %
(4) Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles	0	0	54 144	/
(5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	291 659	346 298	240 687	-16 %
(6) Consommation totale d'énergie fossile (MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)	1 764 626	1 841 126	1 735 514	-4 %
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	73,9 %	75,7 %	70,4 %	-2 %
(7) Consommation d'origine nucléaire (MWh)	328 182	332 129	332 129	-1 %
Part de la consommation de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)	14 %	14 %	13 %	1 %
<i>Consommation d'énergie provenant de sources renouvelables</i>				
(8) Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.	101 759	101 830	101 830	— %
(9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	191 946	156 211	296 316	23 %
(10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (MWh)	2	4	4	-42 %
(11) Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)	293 707	258 045	398 150	14 %
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	12 %	11 %	16 %	16 %
<i>Consommation totale d'énergie</i>				
Consommation totale d'énergie (MWh) (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)	2 386 515	2 431 301	2 465 793	-2 %
<i>Production d'énergie renouvelable et non renouvelable</i>				
Production d'énergie non renouvelable	13 792	15 954	15 954	-14 %
Production d'énergie renouvelable	876	3 210	3 210	-73 %

Dans le présent rapport, la méthodologie de classification des énergies 2024 a été modifiée. Les consommations de butane, propane, fuel lourd et fuel domestique ont été regroupées sous "consommation de carburant provenant du pétrole brut et des produits pétroliers" au lieu de "consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles". De plus, la part renouvelable du mix électrique national est désormais considérée comme fossile, afin de ne présenter dans "consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables" que l'électricité renouvelable certifiée par des garanties d'origine.

Bilan carbone en TCO₂	2025	2024	2019	Variation vs A-1	Variation vs 2019	Cible à horizon 2035 vs 2019	Cible à horizon 2050 vs 2019
<i>Emissions du scope 1</i>							
Total des émissions scope 1	329 713	335 624	390 746	-1,76 %	-15,62 %	/	/
Emissions biogénique de CO ₂ issues du scope 1	40 602	40 313	27 159	0,7 %	49,5 %	/	/
% des émissions du scope 1 provenant de systèmes réglementés d'échange de quotas d'émissions	11 %	12 %	17 %	-2,2 %		/	/

Bilan carbone en TCO ₂	2025	2024	2019	Variation vs A-1	Variation vs 2019	Cible à horizon 2035 vs 2019	Cible à horizon 2050 vs 2019
<i>Emissions du scope 2</i>							
Total des émissions scope 2 en location based	127 425	129 064	158 479	-1,3 %	-19,6 %	/	/
Total des émissions scope 2 en market based	81 343	94 290	152 913	-13,7 %	-46,8 %	/	/
Emissions biogénique de CO ₂ issues du scope 2	35 393	37 615	44 422	-5,9 %	-20,3 %	/	/
<i>Emissions du scope 1 et 2</i>							
Total des émissions scope 1 et 2 en location based	457 138	464 688	549 225	-1,6 %	-16,8 %	/	/
Total des émissions scope 1 et 2 en market based	411 057	429 914	543 659	-4,4 %	-24,4 %	-67,2 %	-90,0 %
Emissions du scope 1 et 2 en market based - sites de production	406 607	422 568	532 212	-3,8 %	-23,6 %	/	/
Emissions du scope 1 et 2 en market based - sites hors production (bureaux, entrepôts, laboratoires etc.)	4 450	7 347	11 447	-39,4 %	-61,1 %	/	/
<i>Emission du scope 3</i>							
Total des émissions scope 3	9 446 987	9 064 762	9 580 000	4,2 %	-1,4 %	/	/
Scope 3 amont	9 037 574	8 629 693	9 069 971	4,7 %	-0,4 %	/	/
Produits et services achetés	8 647 022	8 144 119	8 532 926	6,2 %	1,3 %	/	/
Immobilisations	78 882	120 228	143 795	-34,4 %	-45,1 %	/	/
Emissions liées aux combustibles et à l'énergie	78 715	86 653	96 186	-9,2 %	-18,2 %	/	/
Transport de marchandises amont et distribution	135 019	204 475	222 246	-34,0 %	-39,2 %	/	/
Déchets générés	52 542	32 636	30 105	61,0 %	74,5 %	/	/
Déplacements professionnels	14 980	15 274	21 547	-1,9 %	-30,5 %	/	/
Déplacements domicile-travail	26 101	26 308	23 166	-0,8 %	12,7 %	/	/
Actifs en leasing amont	4 313	/	/	/	/	/	/
Scope 3 aval	409 413	435 069	510 029	-5,9 %	-19,7 %	/	/
Transport de marchandise aval et distribution	173 943	187 336	223 230	-7,1 %	-22,1 %	/	/
Transformation des produits vendus	49 861	52 893	69 529	-5,7 %	-28,3 %	/	/
Utilisation des produits vendus	/	/	/	/	/	/	/
Fin de vie des produits vendus	178 670	187 218	209 165	-4,6 %	-14,6 %	/	/
Actifs en leasing aval	/	/	/	/	/	/	/
Franchises	/	/	/	/	/	/	/
Investissements	6 939	7 623	8 105	-9,0 %	-14,4 %	/	/
<i>Total des émissions scope 1, 2 et 3</i>							
Total des émissions scope 1, 2 et 3 (en location based)	9 904 125	9 529 450	10 129 225	3,9 %	-2,2 %	/	/
Total des émissions scope 1, 2 et 3 (en market based)	9 858 044	9 494 676	10 123 659	3,8 %	-2,6 %	/	/

Bilan carbone en TCO₂	2025	2024	2019	Variation vs A-1	Variation vs 2019	Cible à horizon 2035 vs 2019	Cible à horizon 2050 vs 2019
<i>Intensité des émissions GES par revenu net</i>							
Emissions totales scope 1,2 et 3 en location based par revenu net (Tco ₂ /m€)	1 424	1 335	2 023	6,7 %	-29,6 %	/	/
Emissions totales scope 1,2 et 3 en market based par revenu net (Tco ₂ /m€)	1 417	1 330	2 022	6,6 %	-29,9 %	/	/
CA utilisé pour calculer l'intensité des émissions de GES en M€	6 957	7 140	5 007	-2,6 %	38,9 %	/	/

L'évaluation de l'empreinte carbone du Groupe a été réalisée conformément au GHG Protocol, avec l'aide et les conseils méthodologiques du cabinet Carbone 4. Les émissions du scope 1 comprennent les émissions liées à la combustion des énergies fossiles utilisées, aux procédés hors énergie (dues aux traitements des eaux usées) et aux fuites de fluides frigorigènes. La totalité des données utilisées pour ce Scope 1 correspondent aux données réelles 2025. Les émissions du scope 2 incluent les émissions liées à la production d'électricité, de vapeur, de chaleur, ou de froid, consommées par les sites. Les émissions issues des consommations d'électricité sont calculées suivant deux méthodologies distinctes :

- **Location based** : La méthode location-based se base sur la réalité physique. Les consommations d'électricité de chaque site du Groupe sont multipliées par un facteur d'émission correspondant à celui du pays où le site est implanté.
- **Market based** : La méthodologie market based se base sur la réalité du marché. Pour ce calcul, nous avons fonctionné à partir de l'ordre de mérite défini par le GHG protocol. Lorsque le fournisseur d'énergie transmet un facteur d'émission spécifique du contrat, nous utilisons cette valeur. Si cette donnée n'est pas connue, nous utilisons le facteur d'émission du mix résiduel du pays où le site est implanté. Le mix dit 'résiduel' correspond au mix de production électrique non suivie par GO/PPA. Enfin, si le mix résiduel du pays n'est pas connu, nous utilisons par défaut le facteur d'émission du réseau du pays. L'électricité issue de contrats avec des garanties d'origine d'électricité renouvelable est comptabilisée à zéro émission.

La totalité des données utilisées pour ce Scope 2 correspondent aux données réelles 2025.

Les émissions du scope 3 s'appuient sur l'ensemble des 15 catégories du GHG Protocol à l'exception des catégories 3.11 – utilisation des produits vendus, 3.13 – Actifs loués en aval et 3.14- franchises pour lesquelles les estimations ont été considérées comme étant non significatives ou non applicables à l'activité du Groupe. Les données d'activité sont, de préférence, des données physiques. Lorsqu'il n'a pas été possible d'obtenir des données physiques fiables, des données monétaires ont été utilisées.

Le principal poste d'émission de SAVENCIA Fromage & Dairy est celui des produits et services achetés (poste 3.1). Il intègre les émissions issues des achats de laits, de crèmes,

d'incorporables, de packaging et de services. Ces émissions sont calculées à partir de facteurs d'émission génériques issus de base de données ou d'études faisant référence.

En ce qui concerne les émissions liées à l'amont laitier, SAVENCIA est par ailleurs mobilisé à travers la Dairy Methane Action Alliance (DMAA) qui est une initiative mondiale visant à accélérer la réduction du méthane dans le secteur laitier. Les entreprises qui y adhèrent mesurent et publient sur le site du DMAA les émissions de méthane et mettent en œuvre un plan d'actions visant à réduire ces émissions dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Le poste 3.4 est le troisième poste d'émission du Groupe après le scope 3.1 et le scope 1. Il regroupe les émissions liées à la collecte du lait, au transport inter-usines, des produits jusqu'au centre de distribution client et des transports des incorporables et des packagings.

2.1.3. Adaptation au changement climatique

2.1.3.1. Politiques relatives à l'adaptation au changement climatique

Adaptation dans les sites de production :

Conscient de l'impact grandissant du changement climatique sur ses activités, le Groupe a mis en place une démarche structurée pour prévenir les risques de dommages aux biens, protéger les collaborateurs et garantir la continuité des opérations. La gestion des risques climatiques est une composante essentielle de la responsabilité sociétale.

La démarche de SAVENCIA en la matière est globale et évolutive. Elle s'inscrit dans une vision de l'adaptation au changement climatique, axée sur la résilience et la durabilité. Les méthodologies mises en œuvre par le Groupe lui permettent ainsi de s'adapter aux évolutions ou incertitudes liées au changement climatique en gérant les risques liés, y compris la capacité de réagir et de s'y adapter.

Dans le cadre de la réalisation de son analyse de double matérialité, SAVENCIA a identifié différents risques relevant des risques de transition :

- Hausse des coûts d'approvisionnement liés aux efforts des fournisseurs pour s'adapter aux conséquences du changement climatique, à la réglementation. Cette hausse des coûts peut entraîner une perte de compétitivité pour le Groupe

- Hausse des coûts de mise en conformité et d'investissements nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et se mettre en conformité avec les réglementations
- Risque d'exclusion ou de déréférencement des produits SAVENCIA si les distributeurs estiment les efforts de transition de l'entreprise insuffisants

Afin de mieux anticiper les risques climatiques et de s'adapter aux conséquences du changement climatique sur ses activités, le Groupe a conduit, en collaboration avec un assureur spécialisé, une analyse approfondie des risques climatiques physiques en 2022. Cette identification des risques couvre l'ensemble des sites du Groupe, en France et à l'international, au-delà d'un certain seuil de référence de l'assureur.

Ce diagnostic intègre :

- différents scénarios climatiques, tels que le Representative Concentration Pathways (RCP), élaborés par le Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat (GIEC) :
 - RCP 2.6 : +1,5°C d'ici 2100. Ce scénario envisage une transition énergétique compatible avec des objectifs d'atténuation ambitieux tels que fixés par l'Accord de Paris. Il repose sur des hypothèses de réduction rapide de la consommation d'énergies fossiles au niveau mondial et sur le déploiement de technologies de rupture en matière d'énergies décarbonées et de captation et stockage de carbone.
 - RCP 4.5 : +2,4 °C d'ici 2100. Ce scénario intermédiaire considère la mise en œuvre des politiques actuellement annoncées au niveau mondial en matière de climat – soit les « Contribution Déterminées au niveau National » des Etats.
 - RCP 8.5 : +4°C d'ici 2100. Cette trajectoire constitue le pire scénario possible du point de vue du changement climatique. Il considère l'incapacité des Etats à mettre en œuvre les politiques d'atténuation annoncées et la hausse des consommations d'énergies fossiles à l'échelle planétaire.
- plusieurs horizons temporels afin d'avoir une vision à moyen et long terme : actuel /2030/2050/2100.

Les scénarios de perte sont établis en prenant en compte trois phases :

- une phase d'identification : cette identification est réalisée au travers des visites de risques effectuées par les ingénieurs de l'assureur du Groupe, mais également via, par exemple, les données climatiques disponibles publiquement et celles propres au modèle développé par l'assureur. Ces visites ont lieu sur les sites en France et à l'international. Elles donnent lieu à l'émission de rapports identifiant les risques majeurs par site et émettant des recommandations à mettre en œuvre en termes d'actions de prévention et de mesures de protection. Ces recommandations font l'objet d'un suivi régulier.
- une phase de modélisation : les ingénieurs établissent des scénarios de sinistres propres à chaque site sur la base des données d'identification.

- une phase de valorisation : le chiffrage se base sur la connaissance des capitaux de chaque site : Valeur immeuble, équipements, stocks, pertes d'exploitation (PE) sur 12 mois, actualisés chaque année, et l'application de pourcentages de pertes (l'un pour les pertes matérielles, l'autre pour la perte d'exploitation).

Cette démarche combine également trois piliers fondamentaux :

- cartographie des risques climatiques : une vision globale et locale des zones exposées ;
- quantification des impacts potentiels : scénarios précis basés sur des données actualisées et validées ;
- mise en œuvre de plans d'action : des solutions concrètes pour protéger nos sites et limiter les impacts des sinistres.

Nous avons identifié les principaux risques climatiques susceptibles d'affecter nos activités sur nos sites de production, notamment les incendies, les inondations et les phénomènes climatiques extrêmes (neige, grêle, vents violents).

Pour répondre à ces enjeux, des plans de prévention et de protection ont été déployés et font l'objet d'un suivi rigoureux :

- Des comités trimestriels pilotés par les Directions des opérations, des assurances, de l'immobilier et de la finance ;
- Une gouvernance intégrée au niveau Groupe, impliquant également le Comex.

Chaque plan repose sur une démarche identique comportant trois étapes :

1. Identification proactive des risques

Grâce à des visites réalisées par les ingénieurs de l'assureur, des diagnostics précis des risques majeurs sur chaque site sont établis. Ces audits donnent lieu à des recommandations d'actions, suivies et mises à jour.

2. Quantification précise des impacts

Le Groupe a développé des scénarios basés sur des outils tels que les cartes d'inondation locales et la cartographie FM Global, intégrant des variables comme :

- La hauteur d'eau estimée en cas d'inondation (100 et 500 ans) ;
- Les capitaux déclarés (bâtiments, équipements, stocks, pertes d'exploitation) ;
- Les protections existantes et leur efficacité.

3. Traitement et mise en œuvre des mesures

Les actions et mesures de prévention et de protection définies doivent être implémentées par les sites. Un suivi est effectué de manière régulière (entre deux visites et lors des visites).

La Direction des Opérations a élaboré une feuille de route afin de mettre en œuvre les plans d'action et les moyens nécessaires à mettre en œuvre afin de préserver les collaborateurs et les sites des conséquences de phénomènes extrêmes, liés au changement climatique. Chaque site travaille sur ses problématiques locales avec un ingénieur référent de Factory Mutual Global (FM) et les parties

prenantes locales (Directeur usine, Responsable Travaux Neufs, Responsable maintenance, etc..).

SAVENCIA s'est doté d'une feuille de route à court, moyen, long terme pour intensifier ses efforts en matière de prévention et de protection contre les risques climatiques. Cette feuille de route repose sur deux axes principaux :

- la prévention, avec l'élaboration de plans d'action spécifiques, comme les Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI). Tous les sites doivent appliquer ces règles de prévention.
- la protection, avec des investissements ciblés pour sécuriser les sites prioritaires identifiés par la cartographie des risques. C'est une démarche commune appliquée aux sites identifiés.

En complément, une revue annuelle est organisée avec l'assureur du Groupe pour évaluer les progrès réalisés, réviser les priorités et ajuster les plans en fonction des évolutions climatiques.

Afin de renforcer sa résilience climatique, SAVENCIA a lancé deux projets phares :

- Une cartographie élargie des risques climatiques

Le Groupe a entrepris l'élaboration d'une cartographie détaillée couvrant tous les sites, y compris ceux opérés par des tiers. Cette initiative comprend :

- une analyse actuelle et prospective des risques climatiques (scénarios GIEC à 50, 100 et 500 ans) ;
- l'identification des risques majeurs : inondations, tempêtes, séismes, feux de forêt, etc.

Cette approche est en cours de test sur des sites logistiques majeurs et sera étendue à l'ensemble du Groupe après validation.

- Un programme spécifique pour les sites inférieurs au seuil de référence de l'assureur

Un questionnaire d'auto-évaluation dédié à l'industrie agroalimentaire, élaboré en partenariat avec FM Global, a été conçu afin d'assurer une couverture optimale des sites présentant des valeurs assurées plus modestes.

Incidence du changement climatique sur l'amont agricole :

Le changement climatique affecte profondément les conditions de production laitière. L'augmentation des températures, la variabilité des précipitations et la fréquence accrue des événements climatiques extrêmes peuvent compromettre la disponibilité et la qualité des pâturages, essentiels à l'alimentation des troupeaux, et par conséquent, la production de lait.

Face à ces enjeux, les équipes en charge des approvisionnements laitiers ont développé le programme « Terroirs de lait 2032 », visant à sécuriser les approvisionnements autour des laiteries, favoriser le maintien et le renouvellement des générations d'éleveurs, améliorer l'empreinte carbone des exploitations partenaires et en intégrant les enjeux de bien-être animal.

Ce programme repose sur une approche collaborative avec les éleveurs partenaires. À partir de diagnostics réalisés sur les

exploitations, des plans d'action personnalisés sont coconstruits pour renforcer la résilience des systèmes agricoles. Ces actions portent notamment sur la gestion du troupeau, l'efficacité alimentaire, le traitement des effluents d'élevage, l'énergie, et la séquestration du carbone.

2.1.3.2. Actions et ressources

Des audits sont réalisés par nos assureurs pour analyser les risques climatiques des sites du Groupe et mettre en œuvre des mesures de prévention et si besoin de protection. Ces audits sont réalisés périodiquement et pour certains annuellement.

SAVENCIA possède des sites soumis à un stress hydrique sur certaines périodes de l'année. Le Plan Water Loop est particulièrement accentué sur ces usines qui ont été cartographiées. Sur ce sujet, voir la partie 2.3.2 Gestion de l'eau.

La hausse des températures impose également une adaptation de certains outils industriels. Ainsi, les installations frigorifiques, nécessaires à la conservation de nos produits, sont à présents conçues pour fonctionner avec des températures extérieures plus élevées.

Le Groupe intègre les impacts du changement climatique sur sa chaîne de valeur dans sa politique climat. Grâce aux diagnostics carbone réalisés dans les fermes et aux plans d'action qui en découlent, nous veillons à mobiliser des leviers de décarbonation qui contribuent également à renforcer la résilience des exploitations face aux effets du changement climatique. Cette démarche encourage la mise en œuvre des pratiques durables et innovantes. SAVENCIA souhaite collaborer avec ses partenaires pour soutenir la durabilité et la résilience de sa chaîne d'approvisionnement face aux défis du changement climatique.

Par ailleurs, face à la fréquence accrue des épisodes de sécheresse, un plan de continuité d'activité a été mis en place pour sécuriser les approvisionnements laitiers. Des audits réguliers de bien-être animal sont également menés auprès des exploitations partenaires, permettant notamment de vérifier l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante pour les animaux, un critère essentiel dans un contexte climatique évolutif.

En France, SAVENCIA Ressources Laitières organise deux fois par an, au travers de son comité parties prenantes, un dialogue structuré avec elles afin de recueillir leurs attentes, d'identifier les besoins émergents et de coconstruire des réponses adaptées aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

2.1.3.3. Indicateurs et objectifs

Un suivi est réalisé notamment au travers des projets et des rapports émis par les assureurs. Les enjeux sont identifiés et le sujet du financement est adressé afin d'évaluer les moyens nécessaires à mettre en œuvre.

Le Groupe travaille à établir un plan de prévention et de gestion des risques pour les sites les plus fortement exposés aux incendies, inondations et phénomènes climatiques extrêmes (neige, grêle et vents violents).

2.2. Pollution

2.2.1. Introduction

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier les impacts et risques matériels suivants, directement en lien avec le modèle économique de SAVENCIA :

Thématiques	IRO	IRO identifiés
Pollution air, eau, sol	Impacts positifs et négatifs	(-) Pollution de l'eau, de l'air et des sols liées à l'amont agricole, au transport et à production des emballages (-) Pollution de l'air liée au stockage réfrigéré des produits
	Risques et opportunités	(-) Hausse des coût opérationnels, risques juridiques et réputationnels en cas de de non-conformité avec les réglementations et les attentes des consommateurs/communautés locales en matière de pollution
Substances préoccupantes	Risques et opportunités	(-) Hausse des coût opérationnels, risques juridiques et réputationnels en cas de de non-conformité avec les réglementations
Microplastiques	Impacts positifs et négatifs	(-) Génération de microplastiques liée aux emballages produits

Les IROs découlent de l'analyse de la stratégie et du modèle économique de SAVENCIA et ont vocation à orienter les décisions stratégiques du Groupe.

Les impacts et risques environnementaux liés aux polluants et à l'usage de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes sont évalués notamment via :

- l'audit annuel sur tous les sites industriels du Groupe ;
- l'audit multicritères des stations d'épuration ;
- le suivi périodique des substances chimiques stockées et utilisées ;
- le suivi des rejets en eaux et recherches de substances préoccupantes ;
- la mise en conformité aux exigences de la norme ISO 14001 ;
- le diagnostic CAP'2ER.

Ces analyses permettent de couvrir les opérations propres du Groupe, ainsi que sa chaîne d'approvisionnement.

Dans le cadre de son analyse de matérialité, le Groupe a utilisé des sources externes afin de prendre en compte l'intérêt et les points de vue de ses parties prenantes.

SAVENCIA travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs de matières premières afin de limiter les sources de pollution. Les pratiques agricoles et d'élevage peuvent impliquer l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants, d'intrants agricoles pouvant entraîner une pollution de l'air, des sols et des eaux. Les résidus de ces produits peuvent également constituer des risques pour la santé humaine et animale.

De plus, la génération de microplastiques lors de la production des emballages, la consommation des produits et la fin de vie des emballages contaminent les eaux et les sols, pouvant ainsi affecter la santé des consommateurs. En outre, la responsabilité élargie du producteur sur la phase aval de la chaîne de valeur, notamment en lien avec l'élimination des microplastiques, représente un défi opérationnel et réputationnel. SAVENCIA répond à ces défis en adoptant des pratiques plus durables, en collaborant avec ses partenaires

pour trouver des solutions innovantes et en investissant dans des technologies plus respectueuses de l'environnement et des consommateurs. Les activités industrielles et de transport, nécessaires à la distribution des produits, ont un impact sur la qualité de l'air, l'écosystème et la santé des employés et des communautés environnantes. De plus, ces activités peuvent perturber les habitats naturels et affecter la biodiversité. Le Groupe travaille à adapter ses technologies et ses pratiques de transport pour limiter ces impacts.

Le Groupe utilise, dans les systèmes de réfrigération des usines, des gaz réfrigérants pour maintenir les températures basses nécessaires à la sécurité alimentaire, la bonne conservation du lait, des fromages et des autres produits laitiers. En cas de fuite dans les systèmes, ces gaz pourraient contribuer à la pollution de l'air et au réchauffement climatique. SAVENCIA travaille pour limiter l'utilisation des gaz les plus polluants afin de réduire son impact environnemental. Par ailleurs, les pollutions de l'eau et des sols sur les sites d'extraction des matières premières vierges utilisées dans les emballages sont également une préoccupation majeure. Le Groupe met en place des mesures pour minimiser ces impacts et promouvoir une chaîne d'approvisionnement plus responsable.

Les réglementations nationales et européennes encouragent des pratiques agricoles et d'élevage plus durables, telles que la réduction de l'utilisation d'antibiotiques et la gestion responsable des effluents d'élevage. C'est une voie dans laquelle le Groupe investit en matière R&D afin de développer des solutions innovantes pour se conformer aux différentes réglementations en vigueur. La mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, en matière de prévention des risques liés aux pollutions, au-delà d'éviter les risques réputationnels et juridiques pour le Groupe, permet de mettre en œuvre des pratiques durables et éthiques et de répondre ainsi aux attentes croissantes des consommateurs.

2.2.2. Pollution de l'air, des eaux et des sols

Pollution de l'eau dans les activités propres :

SAVENCIA Fromage & Dairy, dans le cadre de son plan d'investissement pluriannuel concernant le remplacement d'équipements obsolètes met en œuvre les Meilleures Technologies Disponibles (MTD) comme le remplacement de machines à laver et des Nettoyages En Place (NEP), utilisées pour le lavage du matériel, consommant moins de produits lessiviels ou de stations d'épurations nouvelles générations permettant de réduire fortement les rejets.

SAVENCIA Fromage & Dairy a notamment lancé un programme d'investissement dédié aux stations d'épuration, construit sur la base de l'audit multicritères de ses équipements : rendement d'épuration, vétusté et obsolescence, évolution de l'activité du site concerné, étude d'acceptabilité du milieu aquatique recevant les eaux usées traitées... Ainsi, dans les trois années à venir, SAVENCIA Fromage & Dairy mobilisera, dans le cadre de ce programme, des investissements sur 14 sites.

D'autre part la mise en place de prétraitement efficace de type flottation par air dissous a permis de réduire la charge à traiter en tête de filière.

Sur un site du Groupe, la nouvelle station d'épuration, dont la construction avait démarré en 2024, a été inaugurée en 2025. Cette installation intègre une technologie de pointe (notamment basée sur un procédé à boues granulaires), qui permet non seulement de traiter efficacement les eaux usées industrielles, mais aussi de revaloriser les boues produites. Au lieu de les épandre sur des terres agricoles, ces boues sont désormais fournies gratuitement à un méthaniseur local. Ce procédé inscrit l'usine dans une démarche d'économie circulaire :

- La matière organique contenue dans les boues est transformée en biogaz via méthanisation,
- Ce biogaz peut ensuite être utilisé comme énergie renouvelable ou injecté dans le réseau de gaz vert,
- Les digestats issus de ce processus peuvent encore servir d'amendement ou être traités selon des filières adaptées.

Cette initiative profite à la fois au site et à l'écosystème local :

- Réduction des volumes de déchets organiques envoyés en épandage ;
- Réduction des nuisances possibles vis-à-vis des riverains (odeurs, circulation...);
- Production de biométhane renouvelable et soutien à la filière énergétique locale ;
- Dynamisation de la méthanisation régionale, secteur en croissance en Normandie.

Ce changement de modèle témoigne d'une prise de conscience renforcée des enjeux écologiques et sociétaux sur ce site, notamment dans des territoires ruraux à forte tradition agricole. Par le biais d'investissements innovants, il est ainsi démontré qu'il est possible d'allier performance industrielle et engagement en faveur de l'environnement.

En Europe, les sites SAVENCIA Fromage & Dairy suivent également la directive européenne (2013/39/UE) qui impose le suivi périodique de 45 substances chimiques pour lesquelles une norme de qualité environnementale doit être respectée dans les eaux de surface, suivant la détection et la concentration mesurée de ces substances chimiques, un plan de suivi pérenne est adopté : fréquence d'analyse et mesures correctives. Le Groupe a mené en 2025 un état des lieux des sites soumis à la réglementation E-PRTR et des principales substances concernées.

Le Groupe poursuit également son action proactive dans la réduction à la source des substances chimiques afin de trouver de potentiels substituts.

L'amélioration de la qualité de l'eau usée traitée représente une opportunité pour SAVENCIA Fromage & Dairy d'envisager la réutilisation de l'eau usée traitée en sortie de station d'épuration (REUTE), afin d'en réinjecter une partie dans son process de production. Cela est déjà autorisé dans certains pays de l'Union Européenne et du monde, et nouvellement en France avec la publication du Décret du 24 janvier 2024 complété par l'Arrêté d'application du 08 juillet 2024 sur la réutilisation des eaux dans l'industrie agroalimentaire. Plusieurs projets de REUTE sont à l'étude sur certains sites et verront le jour dans les années à venir.

Pollution des sols dans les activités propres :

En ce qui concerne la pollution des sols dans les activités industrielles de SAVENCIA Fromage & Dairy, les produits chimiques sont stockés sur des systèmes de rétention permettant ainsi d'éviter la pollution des sols et de l'eau en cas de rupture du contenant. Le Groupe investit également dans la sécurisation du stockage des produits chimiques via la mise en place de systèmes de rétention et de cuves de stockage double enveloppe.

L'épandage de boues issues des stations d'épuration des sites de production est également une pratique à risque vis-à-vis de la pollution des sols. Les épandages sont suivis par le Groupe conformément à la Directive 86/278/CEE pour l'Union Européenne et transposée en France dans l'Arrêté du 8 janvier 1998. Ces textes imposent le suivi des nutriments et polluants contenus dans les boues de stations d'épuration. SAVENCIA Fromage & Dairy gère de façon proactive, notamment en Europe, les flux épandus et investit dans des équipements de déshydratation des boues permettant d'envoyer une partie des boues de station d'épuration vers des plateformes de compostage et/ou de méthanisation afin de veiller à ne pas saturer les sols en azote et en phosphore conformément aux plans d'épandages locaux.

Pollution de l'air dans les activités propres :

L'activité industrielle de SAVENCIA Fromage & Dairy nécessite une attention particulière aux rejets atmosphériques, notamment ceux des cheminées de chaudières nécessaires à la production de chaleur, ainsi que ceux des tours de séchage utilisées dans certains de nos process. SAVENCIA Fromage & Dairy respecte la réglementation locale en matière de rejets atmosphériques.

Le Groupe est également attentif au choix des gaz utilisés comme fluides caloporteurs dans ses équipements de

refroidissement et de production de chaleur. Ainsi, le choix des solutions techniques prend en compte le risque chimique et le pouvoir réchauffant des gaz. Le Groupe applique ces critères pour les nouvelles installations comme pour les anciennes, pour lesquelles il existe un plan de remplacement des gaz fluorés.

Prévention des risques industriels et des risques de pollutions associées (pollution de l'air, de l'eau et des sols) :

Conscient des risques industriels potentiellement liés à nos activités de production, et soucieux de prévenir et protéger les personnes, les biens et l'environnement, SAVENCIA a engagé un programme de maîtrise des risques adapté aux différentes situations.

Les incendies, inondations et événements climatiques extrêmes (vent, chute de neige...) représentent en effet des risques de pollution de l'air, de l'eau et des sols.

Un partenariat a été conclu avec les assureurs du Groupe pour conduire une véritable démarche de prévention, d'anticipation et d'amélioration.

Cette démarche est détaillée dans la partie 2.1.3 Adaptation au changement climatique.

Cette démarche s'appuie sur les leviers suivants :

- un audit annuel sur tous les sites industriels du Groupe, conduisant à un rapport circonstancié, incluant une note d'évaluation des risques pour le site.

Compte tenu du fait que les incendies et les inondations constituent des sources potentielles de pollution des eaux et des sols, les audits portent sur le risque incendie, mais également sur tous risques industriels identifiés comme pertinents pour le site : risques climatiques, inondations, intempéries (vent chute de neige, risques de continuité de l'activité...). Ils donnent l'occasion de réaliser un inventaire complet de toutes les actions de progrès (de maîtrise et de réduction des risques) conduites sur la période écoulée. Ils incluent un échange avec les responsables du site sur les risques identifiés et les actions de prévention possibles et pertinentes.

- un Rapport d'audit incluant une actualisation de l'évaluation du risque résiduel (Rating entre A+ B+ B- ... et D) ainsi qu'une liste des recommandations avec l'évaluation du coût de l'action (CapEx + OpEx) , son impact sur l'évaluation du risque résiduel (Rating après action).

Ces actions de prévention sont ensuite intégrées dans la démarche budgétaire des sites et mises en œuvre dans les procédures habituelles.

Le Groupe s'inscrit ainsi dans une réelle démarche d'amélioration continue (Indicateur, Analyse, Action) qui lui permet de réduire année après année les risques, l'occurrence des incidents/sinistres et surtout, de manière générale leur éventuel impact et leur conséquence sur l'environnement.

Tous les nouveaux sites entrant dans le périmètre SAVENCIA sont systématiquement audités et intègrent obligatoirement le processus. Ils font souvent l'objet d'un programme renforcé de mise à niveau inclus dans le processus d'acquisition.

Chaîne de valeur :

Les équipes en charge des approvisionnements laitiers accompagnent les éleveurs vers des pratiques plus durables.

Des diagnostics sont ainsi déployés progressivement auprès de nos producteurs, grâce à des outils fondés sur des règles méthodologiques et des référentiels reconnus permettant de réaliser une évaluation environnementale multicritères à l'échelle de l'exploitation. En France, l'outil CAP'2ER® (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants) développé par l'Institut de l'Elevage (Idele) est utilisé afin de réaliser cet état des lieux et de construire des plans d'actions. Dans les autres pays, l'outil Cool Farm Tool est le plus couramment utilisé. Le diagnostic carbone des exploitations prend en compte les pollutions de l'air, de l'eau et des sols liées aux exploitations de nos fournisseurs de lait en évaluant divers indicateurs environnementaux. Pour la pollution de l'air, il estime les émissions de gaz à effet de serre, notamment le méthane produit par la digestion des ruminants et le protoxyde d'azote émis par les déjections. Concernant la pollution de l'eau, l'outil de diagnostic analyse les pratiques de gestion des effluents et des fertilisants, évaluant leur impact sur la qualité des eaux de surface et souterraines. Enfin, pour la pollution des sols, l'outil examine l'utilisation des terres, les pratiques de fertilisation et la gestion des déjections animales, évaluant les niveaux d'utilisation de fertilisation et de traitements phytosanitaires. En fournissant une vue détaillée des impacts environnementaux, le déploiement de ces diagnostics aide les agriculteurs à adopter des pratiques plus durables et à réduire les pollutions associées à leurs activités.

2.2.3. Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

2.2.3.1. Politiques

SAVENCIA a pour objectif de contribuer à réduire l'exposition accidentelle aux substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes, conformément au Règlement REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) de l'Union Européenne.

Le Groupe ne produit pas de substances identifiées comme préoccupantes ou extrêmement préoccupantes au titre de la directive CSRD. Néanmoins, la présence éventuelle de ces substances dans certaines matières premières non alimentaires achetées auprès de nos fournisseurs ne peut être totalement exclue. Conformément aux obligations réglementaires, nos partenaires commerciaux doivent nous notifier la présence de telles substances dans les produits qu'ils nous fournissent.

Une équipe de scientifiques du Groupe réalise une veille réglementaire et élabore avec la Direction du Droit Alimentaire des Plans de Surveillance pour chacun des métiers du Groupe.

Ces plans listent une grande variété de molécules, dont les substances présentes sur la liste Reach, jugées nécessaires à suivre dans les produits et matières premières du Groupe, soit du fait de l'existence d'une réglementation (pesticides, dioxines, ...), soit parce que le Groupe a jugé utile de disposer d'éléments afin d'anticiper de potentiels risques, par exemple

à la suite de résultats publiés par les services de contrôle officiels (y compris concernant des dangers non réglementés) ou par l'interprofession sur nos familles de produits ou bien encore suite à des alertes ou de veille scientifique.

Ces plans ont pour objectif de garantir que, dans des conditions raisonnablement prévisibles, nos procédés sont conformes par rapport aux dangers identifiés. Ils sont mis à jour en fonction des évolutions réglementaires ou celles en cours de discussion, des différentes crises et alertes ainsi que de la littérature scientifique disponible.

SAVENCIA a mis en place un Comité appelé "Comité des Risques Emergents", se réunissant régulièrement pour analyser des problématiques émergentes (chimiques, bactériologiques, virales, fraudes, etc.). Il évalue et cible les risques émergents et préconise les points d'action clé à mener au niveau du Groupe ou d'une activité.

Le Groupe accompagne ses filiales à la sécurisation de leurs emballages en mettant à disposition des outils et des formations permettant de les accompagner dans l'étude de dossiers de conformité des emballages destinés à être au contact des denrées alimentaires, permettant ainsi l'identification et l'étude des éventuelles substances soumises à restriction. Certaines sont également suivies dans le cadre des plans de surveillance.

Le Groupe travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs en précisant ses attentes via des cahiers des charges ou en exigeant des certificats d'analyses attestant de l'absence de certaines substances comme les phtalates ou bisphénol A.

2.2.3.2. Actions et ressources

En 2024, un travail a été mené pour s'assurer qu'aucun de nos fournisseurs n'utilisent des substances dangereuses selon l'article 13.I de la loi AGECE française, ainsi que celles présentant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 13.II de la même loi (loi n° 2020-105 du 10 février 2020).

En 2025, les travaux se sont poursuivis afin d'intégrer les évolutions réglementaires en la matière.

2.2.4. Microplastiques

2.2.4.1. Politiques

SAVENCIA Fromage & Dairy intensifie ses efforts pour minimiser la pollution engendrée par les microplastiques. Afin que nos pratiques restent alignées sur les meilleures connaissances actuelles, le Groupe suit les recommandations du groupe de travail emballages du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (Cniel) pour prévenir, contrôler et réduire les émissions de microplastiques tout au long de la chaîne de valeur :

- penser le recyclage à grande échelle ;
- réduire les emballages et rationaliser leurs usages ;
- réemployer, grâce à la recherche et au développement.

Ainsi, dans le cadre de la définition de la politique dédiée à l'écoconception des emballages pour les produits à marque, le Groupe travaille sur des mesures pour réduire et éliminer le plastique, mais aussi afin de mieux comprendre et identifier les étapes de notre chaîne de valeur générant des microplastiques. (cf. 2.5.2 Economie circulaire des emballages). La volonté du Groupe est de contribuer à la protection des écosystèmes et de la santé humaine, tout en respectant les normes réglementaires en vigueur.

2.2.4.2. Actions et ressources

Les actions sont détaillées dans le chapitre 2.5.2 Economie circulaire des emballages.

2.2.5. Indicateurs et objectifs

SAVENCIA n'a pas établi, à date, d'objectifs spécifiques concernant la pollution. Il incombe à chaque site de s'assurer de la conformité aux réglementations locales ou nationales en vigueur.

Le Groupe a mené un premier travail d'état des lieux en identifiant les sites soumis à la déclaration E-PRTR ainsi que les principaux polluants concernés.

Le Groupe a identifié trois indicateurs de pollution à considérer plus spécifiquement au regard de ses activités : le phosphore, l'azote et le TOC (Carbone Organique Total). Ces indicateurs, pilotés au niveau des sites, seront collectés en central lors du prochain exercice.

En ce qui concerne l'indicateur relatif aux microplastiques, le Groupe va poursuivre en 2026 les travaux initiés en 2025. SAVENCIA a engagé depuis 2025 une démarche de compréhension et de maîtrise de ce sujet, en lien avec les travaux de l'interprofession et les autorités scientifiques. A ce jour, en l'absence de méthodes analytiques normalisées permettant une quantification fiable des microplastiques dans les denrées alimentaires, il semble, à date, difficile d'établir un indicateur quantitatif robuste.

Le Groupe est concerné par cette thématique à travers les microplastiques dits "secondaires" provenant essentiellement de la dégradation des emballages plastiques. Le Groupe concentre ses actions sur la réduction à la source des matériaux plastiques, notamment à travers des travaux de recherche et développement visant la substitution progressive des matériaux d'emballage, par des alternatives plus durables et ce, dans la lignée des exigences réglementaires européennes. Le Groupe poursuit également une veille scientifique et réglementaire active sur ce sujet.

2.3. Ressources Hydriques

2.3.1. Introduction

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier les impacts et risques matériels suivants, directement en lien avec le modèle économique de SAVENCIA :

Thématiques	IRO	IRO identifiés
Gestion de l'eau	Impacts positifs et négatifs	(-) Contribution à la raréfaction des ressources en eau en raison des prélèvements réalisés dans le cadre des activités de SAVENCIA et celles de sa chaîne de valeur (amont agricole dont élevage) pouvant entraîner des conflits d'usage
	Risques et opportunités	(+) Accès à des financements et réduction des coûts opérationnels grâce à la réutilisation des eaux usées traitées dans les opérations du Groupe (-) Perte de productivité en cas de restriction des prélèvements en eau, hausse des coûts ou de conflits sur les usages

Le changement climatique, la croissance démographique et l'utilisation excessive de l'eau contribuent au stress hydrique qui progresse dans le monde.

L'eau joue un rôle essentiel dans les procédés de SAVENCIA, notamment pour assurer un haut niveau d'hygiène et de sécurité des produits, principalement lors des opérations de nettoyage. Mais elle peut aussi être utilisée comme auxiliaire technologique lors des fabrications, comme fluide caloporteur ou frigoporteur. Elle alimente également les installations de prévention et de lutte contre les incendies. Il s'agit donc d'une ressource-clé, indispensable à la continuité de l'activité et de ce fait l'activité de production du Groupe se trouverait en risque en cas de difficultés d'approvisionnement en eau.

L'eau est également une ressource essentielle à la production laitière, utilisée principalement pour la gestion des cultures, le nettoyage des installations et l'abreuvement des troupeaux. Une gestion appropriée de cette ressource tant en quantité qu'en qualité est primordiale pour la résilience des exploitations et le bien-être animal dans un contexte de changement climatique.

En réponse à ces défis, le Groupe a adopté des pratiques visant à minimiser son impact sur les ressources en eau et atténuer le risque de stress hydrique. Cela inclut une surveillance accrue des situations de stress hydrique et la mise en place de mesures internes pour limiter les prélèvements dans le milieu naturel, ce qui peut, dans certains cas, induire une hausse des coûts, notamment des coûts d'investissement.

Le prélèvement soutenu de l'eau pour les activités de SAVENCIA, mais aussi dans la chaîne de valeur, notamment pour l'élevage et la production de matières premières agricoles, pourrait conduire à l'épuisement des ressources en eau locales, à des conflits d'usage et à une pénurie d'eau pour les communautés environnantes. Cependant, le Groupe voit une opportunité de réduire sa consommation d'eau et les coûts associés grâce au Plan Eau, qui encourage la réutilisation des eaux usées traitées. De plus, ce plan ouvre la voie à l'accès à de nouveaux financements pour soutenir les investissements dans la gestion circulaire de l'eau.

SAVENCIA a travaillé à l'identification des sites qui pourraient se trouver en situation de stress hydrique grâce à une matrice interne, croisant différents critères de disponibilité locale

inférieure au besoin sur une période donnée (estivale en particulier), analyse de l'occurrence des arrêts sécheresse, des cas de conflits d'usages avec d'autres parties prenantes entraînant des tensions sur l'eau, ainsi que des critères de qualité de l'eau disponible.

Deux sites du Groupe sont concernés par le Plan Eau du gouvernement français. Ce plan, lancé en mars 2023, comprend un ensemble d'actions concrètes visant à gérer de manière sobre, résiliente et concertée la ressource en eau. L'objectif de ce plan est de réduire les prélèvements d'eau de 10% d'ici 2030, afin de répondre plus efficacement aux crises relatives à la sécheresse. Il s'agit d'une priorité de la planification écologique du gouvernement, visant à mieux mesurer les volumes prélevés et à améliorer la résilience des systèmes de gestion de l'eau.

Dans le cadre de ces analyses de la consommation et des prélèvements d'eau et de l'identification des zones de stress hydrique, le Groupe n'a pas procédé à des consultations externes, mais a recouru à des sources externes pour intégrer les intérêts et les points de vue de ses parties prenantes. Ces analyses englobent à la fois les opérations internes du Groupe et l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

2.3.2. Gestion de l'eau

2.3.2.1. Politiques relatives à l'eau

SAVENCIA s'attache à réduire ses besoins en eau sur ses opérations propres par son plan baptisé Water Loop, et œuvre à réduire ses prélèvements en eau par tonnage fabriqué de 10 % à horizon 2025 versus 2015.

Bien que l'objectif de réduction des prélèvements d'eau fixé pour fin 2025 n'ait pas été atteint, le Groupe reste pleinement mobilisé. Les leviers d'action ont été identifiés, certains s'inscrivent sur du long terme et nos équipes poursuivent leurs efforts afin de tendre à l'horizon 2035 vers une réduction des prélèvements en eau en valeur absolue de 30% vs 2019.

Les principes d'action de SAVENCIA sont présentés dans la politique Eau du Groupe, formalisée en 2025.

Ils reposent sur un plan s'appuyant sur :

- une démarche sobriété avec un objectif pour chaque site et une cible plus ambitieuse pour les sites en situation de stress hydrique ;

- un plan de conversion, afin d'utiliser l'eau issue du lait et l'eau provenant de nos stations d'épuration a été engagé avec un programme REUSE (utilisation des eaux issues du lait) et REUTE (utilisation des eaux de sorties des stations d'épuration). Avant déploiement, nous procédons à des tests qui constituent une étape cruciale dans le processus de développement de ce type de projets innovants. Ces tests permettent de réduire les risques et de s'assurer que l'idée est viable avant de passer à des phases de développement plus avancées ;
- la mise en œuvre de ces procédures permet d'orienter les investissements vers les sites les plus consommateurs d'eau et/ou en risques de stress hydriques.

Ce plan a été validé au niveau du Comité Exécutif SAVENCIA Fromage & Dairy et les objectifs globaux ont été déclinés aux niveaux des filiales et des usines.

Les usines pilotent leurs plans d'actions afin d'atteindre leurs propres objectifs. Une équipe projet au niveau central, supervise le programme et apporte son support aux sites aussi bien en termes de méthodes que de solutions techniques.

Un Comité de Pilotage décarbonation & réduction de l'empreinte hydrique, engageant les Directions RSE, Opérations, Supply Chain, Achats et Finances permet de manager le plan et d'apporter, pour les projets majeurs, des recommandations au Comité Exécutif SAVENCIA Fromage & Dairy.

En matière de sobriété, un suivi rigoureux de la consommation d'eau par site est mise en place avec, à terme, l'aspiration de développer un plan de comptage précis et des objectifs définis non seulement par site mais aussi, dans certains cas, par atelier. Le Groupe met à disposition des filiales des outils tels que le « Guide des bonnes pratiques de gestion de l'eau et des énergies » permettant de partager les bonnes pratiques en termes de suivi des consommations d'eau, de sobriété et de qualité de l'eau.

Un plan de mesure et de comptage est mis en place afin de piloter cette démarche, avec l'utilisation d'outils de gestion, permettant un suivi en temps réel des consommations d'eau. Des tests sont en cours dans certaines de nos usines.

L'optimisation des chaînes de production, notamment par la rationalisation des séries en limitant les changements de série qui nécessitent à chaque fois un lavage complet, fait également partie des actions entreprises pour réduire la consommation d'eau.

En termes de conversion, SAVENCIA renouvelle les équipements obsolètes fortement consommateurs d'eau et remplace progressivement les technologies consommatrices en eau, comme le refroidissement en boucle ouverte. Les boucles ouvertes sont des systèmes où l'eau est utilisée une seule fois avant d'être rejetée, souvent sans être réutilisée. En remplaçant ces systèmes par des boucles fermées, où l'eau est recyclée et réutilisée plusieurs fois, les usines peuvent diminuer leur consommation d'eau.

Le remplacement des évaporateurs par des systèmes d'osmose inverse dans les sites de production peut également réduire significativement la consommation d'eau. Les

évaporateurs traditionnels utilisent de grandes quantités de vapeur, donc d'eau pour concentrer le lait en éliminant l'eau par évaporation. En revanche, l'osmose inverse utilise des membranes semi-perméables pour séparer l'eau des solides dissous, sous pression, sans nécessiter de chaleur. Ce procédé est beaucoup plus économe en eau, car il permet de récupérer et de réutiliser une grande partie de l'eau extraite, réduisant ainsi la consommation globale en respectant les réglementations locales.

Enfin, pour favoriser la réutilisation de l'eau, SAVENCIA adopte une approche vis-à-vis de la réglementation sur la réutilisation de l'eau. Des projets pilotes de réutilisation sont mis en place pour explorer et développer des solutions innovantes dans ce domaine. Ces projets visent à réutiliser l'eau issue de nos stations d'épurations, qui répond aux normes de qualité d'une eau potable. Ces projets sont travaillés en collaboration avec l'agence de l'eau, l'agence régionale de santé et la région, en cohérence avec l'arrêté du 24 janvier 2024 autorisant la réutilisation des eaux usées traitées. Ces eaux pourront ensuite être réutilisée dans le process, sous réserve d'obtention d'autorisation préfectorale. Dans le développement de la réutilisation des eaux retraitées, l'accent est mis en priorité sur les sites en situation de stress hydriques, pour qui cet enjeu est primordial.

Conscient des enjeux liés à de potentiels conflits d'usage sur la consommation d'eau, le Groupe pilote de manière plus spécifique les sites en situation de stress hydrique. Une cartographie précise des sites concernés a ainsi été réalisée. Ces sites sont d'ailleurs prioritaires pour maximiser l'opportunité de l'ouverture réglementaire de l'utilisation des eaux issues du lait (REUSE) et de sorties des stations d'épuration (REUTE).

La mise en œuvre de ces différentes stratégies permet au Groupe de diversifier les sources d'eau afin de mieux gérer les risques associés et de renforcer ainsi sa résilience face aux variations climatiques et aux pénuries d'eau.

SAVENCIA ayant pour principale activité la fabrication de produits alimentaires, la création de produits et services permettant de gérer les enjeux de préservation des ressources marines n'a pas été identifiée comme enjeu matériel dans le cadre de l'analyse de double matérialité. Par conséquent, nous ne reportons pas ici d'éléments d'information ou de politiques associés à ces enjeux.

Concernant les éléments relatifs à la qualité de l'eau, se référer à la partie 2.2.2 Pollution de l'air, des eaux et des sols.

Réduction de la consommation d'eau dans la chaîne de valeur :

Les exploitations agricoles fournissant le Groupe SAVENCIA sont contractuellement engagées à travers la Charte des Bonnes Pratiques d'élevage, ou démarche équivalente selon le pays. Cette charte comprend un volet environnemental et un volet sur le bien-être animal, abordant tous deux la thématique relative à l'eau.

De plus, des diagnostics sont réalisés auprès de nos producteurs, grâce à des outils fondés sur des règles méthodologiques et des référentiels reconnus permettant de réaliser une évaluation environnementale multicritères à

l'échelle de l'exploitation. En France, l'outil CAP'2ER® (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Élevage de Ruminants) développé par l'Institut de l'Élevage (Idèle) est utilisé afin de réaliser cet état des lieux et de construire des plans d'action. A l'international, nous nous appuyons sur le diagnostic Cool Farm Tool, ou sur un outil équivalent, pour évaluer les performances environnementales des exploitations. Ce diagnostic intègre les questions de consommation d'eau dans l'évaluation des performances environnementales des exploitations agricoles.

L'ensemble de ces outils, en fournissant un diagnostic environnemental multicritères, y compris sur l'usage de l'eau, permettent de mieux comprendre l'impact des pratiques mises en œuvre et de coconstruire avec l'éleveur un plan d'actions en fonction des marges de progrès identifiées.

Le déploiement des diagnostics et chartes est assuré par les équipes Approvisionnements Laitiers ou des prestataires locaux, selon les régions. A l'international et en France, les équipes terrain accompagnent les producteurs dans l'évolution de leurs pratiques avec un suivi des visites et un appui technique adapté aux besoins locaux.

2.3.2.2. Actions et ressources

En 2025, le Groupe SAVENCIA a mené plusieurs actions ayant pour objectif de réduire les prélèvements d'eau sur plusieurs sites :

- Dans deux usines, le recyclage des saumures permettra de réduire au total les consommations d'eau de 30 000 m³/an.
- D'autres projets tels que, par exemple, le remplacement sur un site du tunnel de lavage, destiné entre autres au nettoyage des moules, permettra un gain estimé à environ 20 000 m³/an. Ce nouveau matériel sera opérationnel en 2026.
- le projet de remplacement du concentrateur vapeur par une Osmose Inversée sur le site de Marsac, en plus des réductions des émissions de CO₂, va permettre de réduire les prélèvements d'eau de plus de 50 000 m³/an.

Plusieurs projets sont également en cours afin de supprimer les boucles ouvertes (ne permettant pas de réutiliser l'eau) avec des réductions de consommation importantes.

L'estimation des gains pour ces différents projets s'élèverait à 5 % de nos prélèvements.

Pour ces différents projets, les actions sur ces sites seront orientées afin d'éviter les conflits d'usages et d'anticiper les éventuelles évolutions de réglementation.

Des diagnostics hydriques ont également été réalisés sur certains sites par un cabinet externe afin d'analyser et d'améliorer la performance de ces sites. Les résultats sont en cours d'analyse afin d'identifier les actions pouvant être mises en œuvre.

Un pilote a également été lancé sur un de nos sites sur la réutilisation des eaux traitées dès 2023. Ce projet avait pour objectif de se mettre en capacité de produire une eau répondant aux normes de qualité à partir de l'eau de la station d'épuration du site. Ce projet a été mené avec l'accompagnement de l'agence de l'eau, de l'agence régionale de santé et de la région Bretagne. L'eau pourra ainsi

être réutilisée dans les process, sous réserve d'obtention d'une autorisation préfectorale.

D'autres tests sont également lancés avec pour objectif de valider la qualité d'eau produite et le process adéquat pour y parvenir.

Le déploiement de ces tests est réalisé de manière prudente et mesurée, ces pratiques tout comme cette réglementation étant récentes (Décret du 24 janvier 2024).

Au cours de l'année écoulée, SAVENCIA Fromage & Dairy a également lancé une démarche de pilotage et d'optimisation des énergies et de l'eau, afin de permettre aux sites de faire face aux enjeux environnementaux. Cette démarche consiste à :

- mettre en place un plan de comptage minimum sur les sites
- mettre à disposition des sites une plateforme permettant de mesurer, en temps réel, la consommation d'eau/énergie et ainsi d'identifier des pistes d'améliorations par usine/atelier/équipement.

Ce plan sera mis en œuvre sur l'ensemble des sites SAVENCIA entre 2025 et 2026 pour les sites majeurs et concernera l'ensemble des sites à plus long terme.

2.3.2.3. Indicateurs et objectifs

SAVENCIA s'attache à réduire ses prélèvements en eau, en visant une réduction de 10 % de la quantité d'eau prélevée par tonnage fabriqué à horizon 2025 versus 2015 sur l'ensemble de nos sites à travers le monde. Il s'agit de cibles indicatives que le Groupe a souhaité se fixer afin de contribuer positivement à la préservation des ressources en eau. Le Groupe déploie également une démarche sobriété avec un objectif pour chaque site et une cible plus ambitieuse pour les sites en situation de stress hydrique.

Le Groupe n'a pas encore fixé d'objectifs spécifiques pour améliorer la qualité de l'eau. Chaque site respecte les réglementations nationales ou locales, avec des objectifs de conformité alignés sur ces réglementations. Les éléments relatifs à la pollution de l'eau sont disponibles dans la partie 2.2.2 Pollution de l'air, des eaux et des sols.

L'indicateur utilisé pour mesurer le suivi de cet objectif correspond à la variation du volume d'eau prélevée en m³ par tonne fabriquée versus 2015. En 2025, le Groupe a réduit de -5,2% ses volumes d'eaux prélevées par tonne fabriquée par rapport à 2015.

Cet indicateur est suivi au niveau des sites par les équipes opérationnelles et en central par les équipes en charge du contrôle et de la consolidation des données.

Le prélèvement d'eau correspond à la totalité de l'approvisionnement en eau des sites de production, prélevée dans le milieu naturel, l'eau de forage, l'eau de surface, l'eau de réseau et l'eau pluviale sont intégrées. Les consommations destinées à la production et aux consommations d'eau pour usage sanitaire sont également prises en compte. Les données sont collectées en m³ et en total annuel.

Une déclinaison de cet objectif est réalisée par site afin de rendre le pilotage de cette cible opérationnelle au niveau des filiales. Cette exigence de réduction des prélèvements d'eau

est accrue pour les sites situés en zone de stress hydrique auxquels nous demandons des efforts supplémentaires, allant au-delà de ceux à fournir par les autres sites.

En ce qui concerne la consommation d'eau sur notre chaîne de valeur notamment en ce qui concerne l'élevage. SAVENCIA Ressources Laitières s'assure du déploiement de la Charte de bonnes pratiques d'élevage et des diagnostics CAP2ER en France. A l'international, l'outil Cool Farm Tool est déployé par des équipes dédiées dans les pays. Le

pourcentage d'exploitations ayant effectué le diagnostic et le pourcentage d'exploitations engagées contractuellement par la Charte des bonnes pratiques d'élevage, ou un équivalent filière ou pays, est suivi et les actions qui en découlent sont pilotées. En 2025, 84% de nos volumes mondiaux répondent déjà à cette charte ou à des standards reconnus comme équivalents par pays ou par filière.

Données sur la consommation d'eau pour les opérations propres

Volume (m³)	2025	2024	Variation vs A-1
(a) Consommation totale d'eau (prélèvements en eau - rejets en eau)	-219 632	/	/
Bilan hydrique (prélèvements en eau + eaux générées - rejets en eau)	3 062 084	/	/
(b) la consommation dans les zones à risque pour l'eau, y compris les zones soumises à un stress hydrique élevé	490 745	/	/
(c) Total de l'eau recyclée et réutilisée	2 095 189	1 734 242	20,8 %
Total eau stockée	32 222	/	/
Taux d'intensité de l'eau	-32	/	/
Total des prélèvements d'eau	18 589 361	18 145 458	2,4 %
Total des rejets d'eau	18 808 993	18 598 494	1,1 %
Ratio eau (eau prélevée/ tonnages)	11	11	4,4 %
Variation du ratio eau (eau prélevée/tonnages fabriqués) vs 2015	-5,2 %	-9,1 %	/

Les informations relatives à la consommation d'eau sont collectées dans le cadre de la campagne annuelle de reporting environnement via l'outil de reporting groupe.

Les quantités d'eau entrantes sont calculées sur base des factures du fournisseur d'eau et/ou des compteurs installés dans les sites de production.

Les quantités d'eau sortantes sont mesurées grâce aux compteurs installés en sortie de site pour les sites de

production, ou estimées pour les bureaux et entrepôts à partir de l'eau entrante.

En ce qui concerne l'eau récupérée réutilisée, le volume d'eau réutilisée est mesuré par compteurs ou au moyen d'estimations.

2.4. Biodiversité et écosystèmes

2.4.1. Introduction

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier les impacts et risques matériels suivants, directement en lien avec le modèle économique de SAVENCIA :

Thématiques IRO	IRO identifiés
Impacts positifs et négatifs	(-) Contribution à la dégradation des sols, à la déforestation, à la destruction des habitats, à l'appauvrissement des ressources et à l'érosion de la biodiversité animale sur les chaînes de valeur amont agricoles (soja, matières grasses végétales, pâte à papier)
Biodiversité	(-) Risque de non-conformité avec les attentes réglementaires et sociétales liées à l'impact des activités du Groupe et de sa chaîne de valeur sur la biodiversité
Risques et opportunités	(-) Tensions sur l'approvisionnement en matières premières stratégiques (hausse des coûts/risque de rupture) liées à la perte de biodiversité et la raréfaction des ressources

L'analyse de double matérialité a mis en évidence un risque significatif pour l'activité du Groupe lié à la perte de la biodiversité. En effet celle-ci induit des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, et donc des coûts supplémentaires qui en découlent. La préservation de la biodiversité est un enjeu clef que SAVENCIA se doit d'adresser afin de renforcer sa résilience et de continuer à créer de la valeur à long terme. Au travers des actions déjà mises en place (décrites au point 2. de cette section) et de la future politique biodiversité initialement prévue pour 2026 et reportée à 2027 (cf. 2.4.2 Politiques et actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes), le Groupe vise à soutenir les pratiques agricoles durables pour contribuer à la préservation et la restauration de la biodiversité, tout en assurant une production alimentaire saine et durable.

Aucun impact, risque ou opportunité matériel n'a été identifié sur le sujet de la désertification. Les analyses actuelles ne permettent pas de conclure si les opérations de SAVENCIA affectent ou pas des espèces menacées.

Au-delà des impacts à l'échelle du Groupe (empreinte foncière, proximité physique avec la biodiversité, transport, etc.), SAVENCIA porte une attention particulière aux sites situés dans les régions dont la diversité biologique est particulièrement riche ou vulnérable. Sur ce sujet, la démarche est la suivante :

- réaliser un état des lieux afin d'identifier les sites, à travers le monde, situés en zone dite « protégée ». Il peut s'agir de sites implantés en zones définies comme étant vulnérables, sensibles, classées Natura 2000 ou bien encore au sein de parcs naturels, forêts ou couloirs de vie sauvage. Cet inventaire est essentiel afin, d'une part, d'assurer la conformité réglementaire associée et, d'autre part, de prioriser les actions à mener sur les sites les plus matériels du point de vue de la biodiversité.
- mettre en œuvre, si nécessaire, des mesures préventives spécifiques afin de réduire ou limiter l'impact de l'activité sur les milieux naturels et les écosystèmes.

En 2025, SAVENCIA Fromage & Dairy a initié, avec le support d'un cabinet spécialisé, les premières étapes d'une évaluation de la résilience de ses sites face aux risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes. La démarche est présentée dans le point 2.4.2.2

Types de zone sensible affectée	2025
% de sites situés en zone vulnérable	3 %
% de sites situés en zone sensible	2 %
% de sites situés en zone Natura 2000	2 %
% de sites situés en parc naturel	2 %
% de sites situés en zone forêts	1 %
% de sites situés dans un autre type de zone sensible	4 %
Superficie des sites se trouvant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité en m2	529 996

Un même site peut être situé dans plusieurs zones à la fois et peut donc apparaître dans plusieurs catégories du tableau ci-dessous.

2.4.2. Politiques et actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes

Le Groupe n'a pas, à date, élaboré de politique spécifique au niveau central sur le sujet de la biodiversité. Au même titre, aucune politique n'a été élaborée à ce jour sur les sujets suivants : déforestation, protection de la biodiversité au niveau des sites situés dans ou à proximité de zones de biodiversité sensible, pratiques d'agriculture durable et protection des océans. La formalisation d'une politique biodiversité, initialement prévue en 2026, a été reportée à 2027 mais les actions entreprises sur ces sujets se poursuivent et sont décrites dans les paragraphes suivants.

A noter que le Groupe n'a pas recours à des compensations en faveur de la biodiversité dans ses plans d'action.

SAVENCIA a adhéré en 2024 à l'Orée, une association multi-acteurs qui fédère et anime depuis 30 ans un réseau d'acteurs engagés pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires. A travers la co-construction et le partage d'expériences entre ses adhérents, cette association d'acteurs engagés a pour objectif de faire émerger des solutions concrètes, des axes de réflexion ainsi que des recommandations sur trois priorités, dont l'une d'elle est Biodiversité et économie. En 2025, SAVENCIA a participé à plusieurs groupes de travail, dont celui ayant pour thématique « Entreprises et biodiversité ». Le Groupe a également été à

l'initiative d'un appel à candidatures au sein des adhérents de l'Orée afin de travailler sur la mise à jour de l'outil de mesure d'impact territorial sur la base de travaux existants et couvrant plusieurs thématiques dont la biodiversité.

2.4.2.1. Favoriser les pratiques agricoles durables pour préserver les habitats et la biodiversité végétale et animale dans les exploitations

Comme précisé précédemment, les impacts négatifs matériels des activités de SAVENCIA sur la biodiversité se concentrent dans sa chaîne de valeur amont. C'est donc là que sont priorisées les actions du Groupe.

Au sein de la chaîne de valeur amont agricole, les producteurs jouent, par leurs activités, un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité. Les exploitations laitières constituent des lieux privilégiés de biodiversité et lorsque qu'elles intègrent des pratiques agricoles durables, elles favorisent à la fois la production laitière et la préservation des écosystèmes locaux. Les prairies permanentes présentes dans de nombreuses fermes laitières, constituent des habitats essentiels pour une multitude d'espèces végétales et animales (insectes, oiseaux, petits mammifères, ...). Cette diversité d'habitats est essentielle pour soutenir des écosystèmes riches et équilibrés. Le maintien et la valorisation de ces prairies sont des enjeux clés puisque contribuant à la richesse de la faune et de la flore. Une gestion raisonnée, incluant un pâturage adapté et l'absence de retournement, permet d'assurer leur pérennité face aux maladies, aux ravageurs et aux aléas climatiques. Cette résilience contribue à la stabilité et à la durabilité des écosystèmes agricoles.

De même, les haies, les mares et les bandes enherbées, lorsqu'elles sont bien aménagées, entretenues et développées autour des parcelles, constituent des corridors écologiques indispensables, facilitant les déplacements et la reproduction de la faune. Elles contribuent ainsi à la fois à l'équilibre fonctionnel des exploitations et à la préservation de la biodiversité.

La diversification des cultures destinées à l'alimentation animale est également une pratique favorisant la biodiversité. Les différentes cultures ont des systèmes racinaires variés qui contribuent à améliorer la structure du sol, à augmenter la matière organique et à promouvoir la biodiversité microbienne. Un sol sain et diversifié est essentiel pour la croissance des plantes et la résilience des écosystèmes agricoles. La culture de différentes céréales et plantes fourragères augmente la présence d'espèces végétales diversifiées dans les champs. La diversité des cultures contribue à la résilience des agriculteurs face aux changements climatiques et aux autres perturbations environnementales.

En mettant en œuvre ces différentes pratiques, les exploitations peuvent non seulement améliorer la biodiversité, mais aussi renforcer la résilience de leurs systèmes agricoles en les rendant plus durables.

Des diagnostics sont réalisés auprès des producteurs partenaires du Groupe, grâce à des outils fondés sur des règles méthodologiques et des référentiels reconnus permettant de réaliser une évaluation environnementale multicritères à l'échelle de l'exploitation. En France, l'outil CAP'2ER® (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Élevage de Ruminants) développé par l'Institut de l'Élevage (Idèle) est utilisé afin de réaliser cet état des lieux et de construire des plans d'action. Dans les autres pays, l'outil Cool Farm Tool est le plus couramment utilisé. Les diagnostics réalisés dans les exploitations intègrent des indicateurs relatifs à la biodiversité. Le maintien de la biodiversité est évalué à partir du recensement de différents éléments agroécologiques présents sur l'exploitation tels que les hectares de prairies, les jachères, les mètres linéaires de haies, les arbres alignés ou bien encore les mares. L'indicateur obtenu permet d'indiquer la contribution en faveur de la biodiversité de l'exploitation agricole.

En s'appuyant sur ces indicateurs et en élaborant des plans d'action autour de ces pratiques, SAVENCIA Fromage & Dairy et les producteurs partenaires adoptent une démarche globale qui vise à préserver les écosystèmes agricoles, à renforcer la résilience des exploitations face aux aléas climatiques, à contribuer à la lutte contre le changement climatique, et à garantir une production laitière durable et responsable.

Dans l'intervalle, SAVENCIA Fromage & Dairy est d'ores et déjà présent auprès de ses éleveurs partenaires afin de coconstruire des plans d'action en cohérence avec les résultats à venir et avec la durabilité des exploitations à moyen et long terme.

En 2025, par exemple, notre filiale Elvir a renforcé sa démarche en faveur de la biodiversité en collaborant avec Symbiose Normandie. Cette association met en relation des agriculteurs qui souhaitent se mobiliser en faveur de l'environnement avec des entreprises prêtes à les financer via des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Elvir contribue ainsi à un ambitieux programme de préservation des haies du bocage normand aux côtés de six éleveurs partenaires de la laiterie de Condé-sur-Vire. Grâce à ce dispositif, ce sont déjà 75 km de haies qui sont gérées durablement selon un cahier des charges précis et 3,5 km de haies nouvelles seront plantées au printemps. Ce projet vise à soutenir la plantation et la gestion durable de plus de 300 km de haies en Normandie d'ici 2032.

Ce type d'actions contribuent à la préservation et à l'amélioration de la biodiversité dans les zones d'élevage.

Plus globalement, la filiale SAVENCIA Ressources Laitières (SRL) a adhéré à "Pour une Agriculture du Vivant", mouvement de coopération et d'innovation qui engage les acteurs de l'écosystème agricole et alimentaire, dans la transformation vers un modèle résilient et créateur de valeur grâce à l'agroécologie. A travers cette adhésion, SRL s'appuie sur l'expertise scientifique et agronomique du mouvement pour sensibiliser ses équipes aux pratiques agroécologiques.

2.4.2.2. Promouvoir une gestion durable des ressources pour limiter la déforestation, le changement d'affectation des sols et l'imperméabilisation des sols dans la chaîne de valeur

En matière de gestion des ressources naturelles, l'approche du Groupe repose sur l'optimisation de l'efficacité de ces ressources, afin de minimiser son impact environnemental. Le Groupe privilégie également l'utilisation de terres déjà cultivées afin de limiter le changement d'affectation des sols.

En matière de lutte contre la déforestation, SAVENCIA se conforme aux obligations réglementaires, notamment au Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE). Malgré la décision de la commission européenne de reporter la date de mise en œuvre du règlement RDUE, le Groupe poursuit son plan de mise en conformité à ce règlement.

Un groupe pluridisciplinaire d'experts internes a été constitué afin de réaliser un inventaire plus précis des filiales potentiellement concernées par cette réglementation. En effet, en application de la RDUE, plusieurs cas peuvent se poser à savoir la mise sur le marché ou l'import de produits de l'annexe I, mais également l'utilisation des produits de cette annexe (produits dérivés du soja).

En France, SAVENCIA Fromage & Dairy collabore, avec l'ensemble des acteurs de la filière nutrition animale, notamment le Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale et la Coopération agricole nutrition du bétail, pour promouvoir l'adhésion des fabricants d'aliments au « Manifeste des fabricants d'aliments pour le soja ». Cette initiative, communiquée aux éleveurs laitiers de nos zones d'approvisionnement en France, vise à garantir, d'ici fin 2025, un approvisionnement en protéines végétales exempt de déforestation.

Par ailleurs certains de nos fournisseurs de lait, comme par exemple, ceux des filières AOP Ossau-Iraty et AOP Beurre Poitou-Charentes se conforment au cahier des charges des filières AOP/IGP qui imposent une forte autonomie alimentaire des élevages, en privilégiant les fourrages issus de l'exploitation ou de l'aire de production. Cette approche limite les achats de tourteaux extérieurs, notamment ceux issus du soja OGM-déforestant, et s'applique en France comme à l'international.

En Amérique du Sud, SAVENCIA Ressources Laitières a mené une étude visant à identifier les risques potentiels de déforestation associés à l'utilisation du soja dans l'alimentation des troupeaux laitiers. Cette démarche s'appuie sur des diagnostics carbone réalisés à l'aide de l'outil Cool Farm Tool, ainsi que sur des questionnaires complémentaires adressés aux équipes locales. L'analyse des résultats est en cours. Si des risques de déforestation étaient mis en évidence, des plans d'action seraient élaborés et mis en œuvre.

SAVENCIA soutient la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI). Proposée par les pouvoirs publics français dès 2018, son objectif est de mettre fin d'ici 2030 à la déforestation causée par les importations françaises de produits forestiers ou agricoles non durables. Le Groupe

est également actif au sein de groupes de travail et de réflexion nationaux et internationaux autour de la question du soja durable.

Nous sommes membres de la SAI Platform (Sustainable Agriculture Initiative Platform), une initiative mondiale du secteur agroalimentaire qui réunit différents acteurs pour faire progresser l'agriculture durable. Grâce à cette adhésion, SAVENCIA contribue aux efforts de plaidoyer, participe à la définition de cadres communs, influe sur les discussions politiques et promeut l'harmonisation des standards de durabilité dans toute la chaîne de valeur. Notre engagement en matière de plaidoyer se traduit par notre adhésion au Sustainable Dairy Partnership (SDP) dans lequel nous partageons de manière transparente des données techniques, notamment nos émissions de gaz à effet de serre, dont le méthane, avec les acteurs de la filière. Cette approche collaborative soutient une transition collective et durable pour l'ensemble de la filière laitière.

2.4.2.3. Mieux comprendre et protéger la biodiversité autour des sites du Groupe

En 2025, SAVENCIA Fromage & Dairy a franchi une étape dans l'évaluation de la résilience de ses sites face aux risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes.

Une première analyse biodiversité de l'empreinte foncière des sites d'implantation, sur lesquels SAVENCIA opère directement, a été effectuée en fin d'année avec le support d'un cabinet spécialisé.

L'objectif de ces travaux est d'identifier les sites prioritaires en matière de biodiversité, dans un premier temps sur le périmètre France, même si l'étude portait sur l'ensemble des implantations de SAVENCIA dans le monde.

Un outil a été développé à cet effet à partir des modalités suivantes :

- Localisation des sites ;
- Modélisation de la proximité à la biodiversité ;
- Représentation des zones naturelles protégées et sensibles.

Les différentes typologies de zones naturelles protégées et sensibles retenues sont celles demandées par la CSRD à savoir :

- Les zones naturelles protégées : aires bénéficiant d'un statut officiel de protection reconnues au niveau national ou international et recensées dans la *World Database on Protected Areas* (WDPA) ;
- Les zones naturelles sensibles : sites identifiés scientifiquement comme essentiels à la persistance de la biodiversité (Key Biodiversity Areas : KBA).

Les différentes catégories de zones naturelles protégées ou sensibles ont été considérées de manière équivalente afin de produire un indicateur unique, lisible et comparable.

Les données obtenues ont ensuite été concaténées afin d'obtenir une classification des sites vs leur sensibilité à la biodiversité.

L'analyse détaillée de ces éléments est en cours, mais une première évaluation montre que 49% des sites étudiés sont situés à proximité d'une zone sensible ou protégée (moins de 3 km). Ces résultats ne peuvent être comparés aux résultats présentés en introduction de ce chapitre, issus des informations déclaratives des sites et concernant l'implantation dans une zone dite « protégée ». L'étude réalisée par le cabinet externe se base sur une analyse géographique du positionnement des sites à moins de 3 km d'une zone de biodiversité, ce qui constitue un périmètre différent.

Il s'agit d'une étape majeure dans la démarche initiée afin d'acquérir une connaissance plus précise de nos enjeux et de développer une meilleure compréhension de nos enjeux.

Plusieurs actions sont par ailleurs mises en œuvre sur les sites du Groupe, notamment afin de maintenir et de développer la biodiversité.

- Elvir, labélisée « Entreprise Engagée pour la Nature » a pour aspiration de contribuer à la gestion durable de 300 km de haies d'ici 2032. En 2025, plusieurs actions ont ainsi été menées en coopération avec les acteurs locaux :
 - La plantation, en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Manche, de nouvelles haies pour les éleveurs laitier. Elvir abonde à ce titre les aides versées par le département. Initié en 2025, ce projet vise 30km de haies plantées à l'horizon 2032 ;
 - Dans le cadre de l'opération « 20 000 arbres » mené par la communauté d'agglomération de St Lô, Elvir soutient la plantation de 5 000 arbres supplémentaires depuis 2025.
- En Belgique, notre filiale Corman a été sélectionnée dans le cadre d'un appel à projets « Biodiversité en entreprise » lancé par le Service Public de Wallonie. Ce projet, nommé COR'MARE, a été concrétisé en 2025 avec sur le site :
 - La création de deux mares de 20 m² chacune a été réalisée : sur un terrain en connexion directe avec des zones vertes et des couloirs écologiques de la Gileppe, et aux portes de l'Hertogenwald, une forêt de l'est de la Belgique refuge de la faune sauvage. La colonisation des plans d'eau par les espèces animales se fera spontanément via les airs, par les oiseaux et par voie terrestre ;
 - La plantation de divers arbres, haies et plantes aquatiques indigènes favorisera le développement des écosystèmes de la mare. Elles sont une source de nourriture, fournissent un habitat pour de nombreuses espèces, y compris des insectes et des amphibiens. Les plantes aquatiques contribuent à la filtration et à l'épuration de l'eau en absorbant les nutriments en excès, tels que l'azote et le phosphore, qui peuvent provenir du ruissellement agricole ou urbain. Ces plantations ont ainsi transformé un espace non utilisé en un milieu de vie riche pour la flore et faune sauvage ;
 - La création d'un sentier « nature », accessible aux personnes à mobilité réduite, et équipé de différents aménagements didactiques afin d'observer la biodiversité

Ce projet a été réalisé avec le soutien de la Wallonie et en partenariat avec deux associations locales, Natagora et Adalia, intervenant dans le domaine de la protection de la nature. La filiale a également bénéficié de l'appui d'une entreprise spécialisée dans l'accompagnement de projets autour de la biodiversité.

- Une réflexion est en cours chez Armor, sur le site de Champdeniers, sur un projet en partenariat avec le Syndicat Mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise. Ce projet, viserait à supprimer les bassins situés actuellement sur le site et qui prennent leur source dans la rivière souterraine par une rivière classique afin de rétablir une continuité écologique. La mise en place de cette rivière permettrait de relier directement la rivière souterraine avec la rivière L'Egray, augmentant ainsi son débit et favorisant le développement de la faune et de la flore aux abords de la rivière.
- Au sein de la région Asie-Pacifique, la Business Unit Overseas, qui commercialise nos produits laitiers sur les marchés Antilles Caraïbes, Océans Indien et Pacifique ainsi que le bassin méditerranéen, a mis en œuvre en 2025 des actions afin de préserver des écosystèmes iliens particulièrement fragiles et de veiller à la pérennité des territoires :
 - En Guadeloupe, en partenariat avec une association locale, deux opérations de nettoyage de plages ont été réalisées à la Désirade au cours de l'année. Ce sont au total plus de 900 kg de déchets qui ont été collectés par plus de 200 participants ;
 - En Nouvelle Calédonie, le nettoyage de la mangrove de Shell Tina a été effectué, en partenariat avec une association locale, et 220 kg de déchets ont été collectés.

Ces actions ont été réalisées dans le cadre du projet « Nature & Futur » de la filiale ayant pour objectif la préservation de la nature pour les générations futures. Ces actions de nettoyage en sont la première phase. En 2026, les actions de nettoyage se poursuivront et la deuxième phase sera lancée avec : en Guadeloupe, l'organisation de sessions de formation auprès des écoles sur la gestion des déchets et, en Nouvelle Calédonie, la plantation d'espèces endémiques afin de préserver la biodiversité locale.

2.4.3. Indicateurs et objectifs

A ce stade, aucun indicateur de résultat ou cible spécifique au sujet de la biodiversité n'est suivi par le Groupe. A l'avenir, cette thématique fera l'objet d'un suivi à travers des indicateurs et cibles qui seront définis ultérieurement. Néanmoins, nous suivons les initiatives menées par nos différentes filiales au niveau local.

2.5. Utilisation des ressources et économie circulaire

2.5.1. Introduction

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier les impacts et risques matériels suivants, directement en lien avec le modèle économique de SAVENCIA :

Thématiques	IRO	IRO identifiés
Utilisation des ressources	Impacts positifs et négatifs	(+) Impact lié à la limitation du gaspillage alimentaire via des offres adaptées (allongement de durée de consommation, refonte des portions) et la récupération des invendus (-) Impacts liés à l'utilisation de matières premières vierges dans les emballages ainsi qu'à la gestion de la fin de vie des emballages
	Risques et opportunités	(+) Réduction des coûts en matières premières du fait de l'allègement des emballages (-) Hausse des coûts opérationnels, risques juridiques et réputationnels en cas de non-conformité avec les attentes réglementaires et sociétales en termes de gestion des emballages
Gestion des déchets	Impacts positifs et négatifs	(-) Pertes alimentaires (rupture de la chaîne du froid, dégâts causés aux produits) dans la chaîne d'approvisionnement pouvant également entraîner des pertes financières pour l'écosystème

Le modèle d'économie circulaire est essentiel pour le Groupe, car il permet de réduire les déchets en réutilisant et recyclant les matériaux, ce qui diminue l'impact environnemental. Il favorise également l'innovation en valorisant les sous-produits et en développant de nouvelles technologies durables. Dans ce cadre, SAVENCIA s'implique sur le développement de l'écoconception de ses emballages. Cette démarche vise à réduire le risque de surproduction de déchets en concevant des emballages qui favorisent l'économie circulaire. Les emballages sont ainsi pensés pour être recyclables ou biodégradables, s'inscrivant dans une logique de préservation des ressources naturelles et de responsabilité environnementale. SAVENCIA cherche à relever ces défis en mettant en œuvre des pratiques plus durables et en travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires pour développer des solutions innovantes afin d'optimiser le modèle d'économie circulaire.

En parallèle, SAVENCIA participe à la lutte contre le gaspillage alimentaire en étudiant l'allongement de la durée de consommation des produits, réduisant ainsi les déchets alimentaires et prolongeant la fraîcheur et la qualité des produits. En mettant l'accent sur des portions adaptées dans la phase de développement de produits, SAVENCIA contribue à limiter le gaspillage alimentaire et à répondre aux besoins des consommateurs, tout en réduisant l'impact environnemental et en prenant en compte la possibilité des pertes alimentaires dans la chaîne de valeur.

Ces initiatives reflètent la volonté de SAVENCIA d'agir de manière responsable et solidaire, en contribuant à la fois à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'aide aux personnes en situation de précarité, et ce sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Le Groupe n'a pas mené de consultation externe pour élaborer son analyse de matérialité sur cette thématique, mais

a utilisé des sources externes pour intégrer les intérêts et les points de vue de ses parties prenantes.

2.5.2. Économie circulaire des emballages

2.5.2.1. Politiques

Dans le cadre de sa démarche de durabilité et au regard de l'évolution du cadre réglementaire européen (notamment le règlement PPWR), le Groupe travaille actuellement à formaliser une politique d'écoconception des emballages applicable aux produits à marque SAVENCIA. La publication de cette politique est envisagée pour 2027.

En attendant cette formalisation, le Groupe s'appuie sur une Charte de Conception Responsable déployée depuis 2019 au sein des filiales et mise à jour en 2023. Cette charte constitue un cadre interne d'orientation destiné à guider les choix de conception et d'amélioration des emballages, en tenant compte des attentes des consommateurs, des contraintes techniques et des évolutions réglementaires actuelles (dont la loi AGECE et le dispositif 3R en France) et en préparant les évolutions futures (PPWR en Europe). La mise à jour du volet emballage de cette charte est réalisée par la Direction des achats.

La Charte de Conception Responsable vise à structurer une démarche d'amélioration continue autour de principes d'écoconception, notamment : la réduction à la source, l'orientation vers des matériaux mieux valorisables en fin de vie (recyclabilité/biodégradabilité selon les filières disponibles), l'intégration de matières recyclées lorsque cela est possible, l'exploration de matériaux renouvelables et l'évitement de matériaux identifiés comme controversés (PVC, PVDC, PSE).

Le Groupe commercialisant des produits dans plus de 120 pays, les systèmes de collecte, de tri et de recyclage varient fortement selon les marchés. Cette hétérogénéité

d'infrastructures et de débouchés contribue à complexifier l'évaluation et l'amélioration de la performance environnementale des emballages à l'échelle internationale.

Les travaux relatifs à la future politique prennent place dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire associant notamment les équipes marketing, R&D, Achats et industrielles.

Les orientations étudiées dans ce cadre portent notamment sur : la réduction du poids des emballages, en particulier des plastiques vierges, l'augmentation de la part de matériaux recyclés et/ou recyclables selon les filières disponibles et l'examen de solutions réutilisables lorsque pertinentes.

Ces orientations sont analysées en collaboration avec des partenaires industriels, fournisseurs et parties prenantes, afin de prendre en compte les contraintes de sécurité, de qualité, de conformité et de performance industrielle.

2.5.2.2. Actions et ressources

Le Groupe utilise les données achats relatives aux matériaux d'emballage pour caractériser et suivre certains paramètres de durabilité (ex. composition matière, poids, volumes achetés). Ces données, associées à des critères d'analyse, permettent d'identifier des priorités d'écoconception, notamment en lien avec la recyclabilité des emballages sur les marchés considérés. Dans le cadre de la Charte de Conception Responsable, le comité Oxygen a défini six domaines d'orientation pour les produits fabriqués à marque :

- favoriser la réduction à la source de l'usage de matériaux ;
- éviter l'utilisation des matériaux controversés (PVC, PVDC, PSE) lorsque des alternatives techniquement compatibles existent ;
- orienter la conception vers des solutions recyclables ou biodégradables selon les filières disponibles ;
- promouvoir l'intégration de matières recyclées lorsque possible ;
- privilégier l'usage de matériaux renouvelables lorsque pertinent ;
- rechercher des options contribuant à réduire l'empreinte carbone des emballages.

Des progrès ont été réalisés sur plusieurs produits à marque. Toutefois, la disponibilité de certaines matières de substitution et le rythme de maturité de certaines technologies ont pu limiter la vitesse de déploiement, selon les catégories et marchés.

Le Groupe échange avec ses fournisseurs d'emballages afin d'identifier des solutions pouvant contribuer à réduire, lorsque cela est possible, l'utilisation de plastique vierge d'origine fossile, en tenant compte des exigences de sécurité alimentaire, de qualité, de conformité réglementaire et de performance industrielle.

A noter qu'en 2025, le Groupe a initié des travaux de benchmark en matière de packaging avec l'aide d'un cabinet spécialisé.

Des projets d'écoconception ont été réalisés sur nos emballages en 2025 parmi lesquels :

- Réduction du poids des barquettes de beurre des marques Elle & Vire, Balade et Arias. Ce changement permettra d'économiser 162 tonnes de plastique par an ;
- Réduction de l'épaisseur des barquettes de Géraumont permettant d'éliminer 72 tonnes de plastique par an ;
- Au Brésil, chez Polenghi, Modification de la structure du film d'emballage pour le produit Polenghi professionnel Cheddar, permettant sa totale recyclabilité ainsi qu'une réduction de 12 tonnes de plastique par an ;
- En Argentine, réduction de l'épaisseur du pot de yaourt 190 lloay , permettant une réduction de 18 tonnes par an de plastique ;

2.5.2.3. Indicateurs et objectifs

En ce qui concerne le % d'autres matières biologiques utilisées issues de sources durable, il n'est à date pas publiable à date car devant l'objet de travaux complémentaires.

	2025
Poids absolu des composants secondaires réutilisés ou recyclés, des produits intermédiaires secondaires et des matériaux secondaires utilisés pour fabriquer les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages).	38 676
Pourcentage de composants secondaires réutilisés ou recyclés, de produits intermédiaires secondaires et de matériaux secondaires	33 %

Dans le cadre de la démarche Oxygen, le Groupe avait adopté une démarche volontaire visant à tendre vers 100 % d'emballages recyclables ou biodégradables pour les produits à marque d'ici 2025.

Cet projet a pour vocation à être revu à la lumière des évolutions réglementaires, des contraintes techniques et de la disponibilité des filières selon les marchés.

En 2025, 88,3% des volumes d'emballages achetés pour les produits à marque sont considérés comme recyclables (voir point sur la méthode de mesure ci après). L'objectif de tendre vers 100% d'emballages recyclables ou biodégradables pour les produits à marque d'ici 2025 n'est pas atteint. Cela s'explique par plusieurs facteurs : d'une part, des limites technologiques et l'absence de solutions viables pour certains emballages spécifiques, ainsi que des retards dans la mise en place des filières de recyclage. D'autre part, l'évolution constante des réglementations et les délais incompressibles de validation des nouveaux packs ont freiné certains projets, malgré une progression continue de notre taux de recyclabilité et l'engagement fort des équipes.

Dans le cadre des travaux de formalisation de la future politique emballages, une réflexion est en cours afin de préciser les principaux indicateurs de pilotage à suivre (définition, périmètre, fréquence, responsabilités) et les objectifs liés.

Les matériaux utilisés majoritairement dans la conception de nos packagings sont :

- le papier : carton ondulé, carton plat, étiquettes, films (Habillages Fromagers), ... ;
- le plastique : boîtes fromagères, pots, films, barquettes, ... ;
- l'acier : boîtes ;
- l'aluminium : films, boîtes, ... ;
- le bois : boîtes fromagères ;
- le verre : pots.

Lorsque cela est possible, le Groupe recourt à des matériaux intégrant du contenu recyclé (ex. cartons de transport pouvant contenir plus de 80 % de papier recyclé, selon spécifications et disponibilité).

La recyclabilité fait référence à la capacité d'un matériau ou d'un produit à être collecté, traité et transformé en nouveaux matériaux ou produits grâce à des processus de recyclage.

Un matériau est considéré par le Groupe SAVENCIA comme recyclable lorsqu'il existe une infrastructure appropriée pour la collecte et le tri des déchets d'emballage, ainsi qu'un marché pour les matériaux recyclés dans au moins un des marchés principaux de SAVENCIA.

Chaque composant de l'emballage dispose d'un poids enregistré en grammes par pièce ou par mètre carré. Chaque unité d'emballage de produit évaluée est convertie en poids des différents matériaux utilisés et multipliée par les volumes achetés. Le chiffre consolidé est calculé en comparant le poids des matériaux d'emballage recyclables au poids total des matériaux d'emballage utilisés. Ces mesures sont appliquées aux emballages utilisés pour les produits fabriqués à marque SAVENCIA dans l'ensemble des filiales du groupe.

Incertitudes et estimations :

En 2025, l'évaluation de la recyclabilité a été réalisée sur la base du statut de recyclabilité observé au mois de décembre. Il est donc possible qu'une certaine combinaison de matériaux ne soit pas recyclable au début de l'année 2025, mais le soit devenue durant le mois de décembre. Dans ce cas, la combinaison de matériaux est comptabilisée comme recyclable pour l'année entière.

2.5.3. Gestion des déchets

2.5.3.1. Politiques

Les activités de transformation génèrent des déchets courants inhérents aux procédés de fabrication et de conditionnement. Il s'agit majoritairement de Déchets Industriels Non Dangereux (DIND), et la plupart d'entre eux, comme le carton, le papier, le verre, l'acier ou l'aluminium, sont retraités dans des filières de revalorisation ou de recyclage. Les Déchets Industriels Dangereux (DID) sont peu présents. Ils proviennent des activités de maintenance (huiles usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques) et font l'objet d'un tri à la source en vue d'un recyclage par des prestataires spécialisés.

Afin de lutter contre le gaspillage des ressources naturelles et de réduire les coûts liés au traitement de ces déchets, l'objectif du Groupe est de renforcer le tri et la valorisation des déchets industriels en contribuant à des solutions circulaires, dans le but de limiter les risques de pollution.

SAVENCIA n'a pas de politique formalisée concernant la gestion des déchets au niveau Groupe mais des actions sont toutefois menées localement par les filiales.

Au niveau France, le portefeuille est consolidé avec quatre fournisseurs référencés. Dans le cadre des accords Groupe, nous avons intégré une clause sur la valorisation des déchets qui demande aux fournisseurs de valoriser le mieux possible les déchets produits par nos sites en favorisant, dans l'ordre suivant : le recyclage, la valorisation matière puis la valorisation énergétique.

Concernant la limitation du gaspillage alimentaire des produits finis, se référer à la partie 3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux.

2.5.3.2. Actions et ressources

En 2025, grâce aux dons réalisés par nos filiales en France, c'est l'équivalent de 908 000 repas qui ont été distribués aux bénéficiaires des Banques Alimentaires avec qui le Groupe a un partenariat depuis plusieurs années.

2.5.3.3. Indicateurs et objectifs

Bien que SAVENCIA privilégie autant que possible la valorisation des déchets, le Groupe n'a pas défini à date d'objectifs chiffré de valorisation de ses déchets mais s'engage à renforcer le tri et la valorisation des déchets industriels en contribuant à des solutions circulaires.

Quantité de déchets en tonnes

Type de déchets	2025	2024	2024 (avant correction)	Variation vs A-1
Déchets radioactifs	0	0	0	— %
Déchets non-dangereux :	299 364	247 115	341 782	21 %
Déchets (DIB) en mélange	14 231	19 848	19 848	-28 %
Biodéchets	143 578	113 624	113 624	26 %
Boues non dangereuses	128 406	100 444	195 110	28 %
Déchets recyclables (cartons, plastiques, métaux,...)	13 148	13 200	13 200	— %
Déchets dangereux :	939	1 139	1 139	-18 %
Biodéchets	14	12	12	12 %
Boues dangereuses	15	42	42	-64 %
Déchets recyclables (cartons, plastiques, métaux,...)	190	165	165	16 %
Autres déchets dangereux	720	920	920	-22 %
Quantité totale de déchets produits	300 303	248 254	342 921	21 %
Détails des déchets produits		Type d'élimination		
Quantité totale de déchets dangereux valorisés	396	645	681	-39 %
Déchets dangereux détournés de l'élimination Préparation à la réutilisation	61	99	99	-38 %
Déchets dangereux détournés de l'élimination Recyclage	278	467	467	-40 %
Déchets dangereux détournés de l'élimination Autres opérations de récupération	57	80	115	-29 %
Quantité totale de déchets non dangereux valorisés	275 018	220 747	320 963	25 %
Déchets non dangereux détournés de l'élimination Préparation à la réutilisation	2 559	1 689	1 689	51 %
Déchets non dangereux détournés de l'élimination Recyclage	32 695	22 198	158 152	47 %
Déchets non dangereux détournés de l'élimination Autres opérations de récupération	239 765	196 860	161 122	22 %
Quantité totale de déchets dangereux non valorisés	543	494	458	10 %
Déchets dangereux dirigés vers l'élimination Incinération	137	83	47	66 %
Déchets dangereux dirigés vers l'élimination Décharge	54	21	21	163 %
Déchets dangereux dirigés vers l'élimination Autres opérations d'élimination	351	391	391	-10 %
Quantité totale de déchets non dangereux non valorisés	24 345	23 532	20 819	3 %
Déchets non dangereux dirigés vers l'élimination Incinération	3 958	4 513	1 800	-12 %
Déchets non dangereux dirigés vers l'élimination Décharge	14 940	5 354	5 354	179 %
Déchets non dangereux dirigés vers l'élimination Autres opérations d'élimination	5 447	13 665	13 665	-60 %
Déchets non recyclés	267 330	222 754	21 277	20 %
Pourcentage de déchets non recyclés	89 %	90 %	6 %	-1 %

Les informations relatives aux déchets sont collectées auprès des filiales dans le cadre de la campagne annuelle de reporting environnement via l'outil de reporting Groupe. Dans ce rapport, nous avons modifié la méthodologie de classification des destinations de déchets 2024. Les déchets destinés à la valorisation énergétique ont été regroupés sous la catégorie incinération. Les biodéchets et boues envoyés en méthanisation et compostage sont désormais classés dans "autres opérations de valorisation" plutôt qu'en recyclage. De plus, certaines filiales ont rectifié des erreurs de déclaration concernant les données reportées pour les boues en 2024.

2.6. Application de la Taxonomie européenne

2.6.1. Contexte

Rappel du contexte réglementaire

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, dit « Taxonomie européenne », établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises de publier les parts de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitation qui contribuent de façon substantielle à un des six objectifs environnementaux suivants :

- atténuation du changement climatique – CCM (Climate Change Mitigation)
- adaptation au changement climatique – CCA (Climate Change Adaptation)
- protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines - WTR (Water)
- transition vers une économie circulaire – CE (Circular Economy)
- prévention et contrôle de la pollution – PPC (Pollution Prevention and Control)
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes – BIO (Biodiversity)

Les entreprises doivent communiquer en 2026 sur les données de l'exercice 2025, la part de leur chiffre d'affaires, de leurs dépenses d'investissement et leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques dites « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxonomie européenne, et « alignées », c'est-à-dire respectant les critères de durabilité définis dans la Taxonomie.

Conformément aux mesures de simplification prévues par l'acte délégué adopté par la Commission européenne le 4 juillet 2025, et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 8 janvier 2026, le Groupe a appliqué ces mesures de simplification dès son reporting 2025. Ainsi, certaines activités représentant moins de 10 % des indicateurs clés (CapEx) ont été considérées comme non significatives et n'ont pas fait l'objet d'une analyse détaillée. Ces simplifications impliquent également la présentation de deux tableaux réglementaires consolidés, contre sept précédemment.

A noter, les données des exercices précédents n'ont pas été retraitées pour prendre en compte les simplifications. Par conséquent les montants relatifs à N-1 dans les tableaux sont les mêmes que ceux communiqués l'an passé.

Pour répondre à ces obligations de reporting, une analyse détaillée de l'ensemble des activités de SAVENCIA Fromage & Dairy au sein des différentes entités consolidées a été menée conjointement par les Directions financière, RSE, industrielle, juridique, conformité, assurance et fiscale. L'identification des activités éligibles et la qualification de leur niveau d'alignement à la Taxonomie ont été réalisées conformément aux instructions et aux critères détaillés dans les actes délégués.

Une activité éligible sera considérée comme alignée si elle respecte le ou les critère(s) technique(s) de contribution substantielle, si elle ne porte pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux (critères dits Do No Significant Harm – DNSH définis par la taxonomie), et si elle respecte les garanties minimales relatives aux droits de l'homme, la corruption, la fiscalité et la concurrence.

2.6.2. Résultats d'éligibilité et d'alignement pour l'exercice 2025

La Commission Européenne a priorisé les secteurs d'activité ayant une contribution majeure aux émissions de gaz à effet de serre au niveau de l'UE. Le secteur de l'agroalimentaire n'étant, à ce jour, pas décrit par le Règlement Taxonomie, SAVENCIA Fromage & Dairy a un niveau d'éligibilité à la Taxonomie relativement faible.

SAVENCIA Fromage & Dairy veille à réduire l'empreinte environnementale de ses activités et des investissements sont réalisés en ce sens. De nombreuses actions sont menées en ce sens (cf 2.1.2.1 Stratégie de décarbonation pour l'atténuation du changement climatique). En 2023, le Science Based Target initiative avait validé les objectifs de réduction « well below 2° » de SAVENCIA Fromage & Dairy. En 2025 deux nouvelles trajectoires ont été validées par la SBTi :

– une trajectoire 1.5 à horizon 2035

– une trajectoire Net Zéro à horizon 2050

Les données communiquées ci-dessous, en application de la réglementation Taxonomie, ne sont donc pas totalement représentatives de l'effort engagé par le Groupe. En effet, le niveau de précision attendu par les textes réglementaires est très important et les outils de reporting ne sont pas encore totalement adaptés à ce stade.

Le rappel des indicateurs ainsi que des précisions sur la méthodologie d'évaluation et les définitions sont détaillés dans la section 3. Méthodologie du narratif Taxonomie.

Au sein du Groupe, les investissements éligibles réalisés cette année couvrent trois objectifs environnementaux sur les six objectifs. Le tableau ci-dessous présente les activités éligibles du Groupe.

Atténuation et Economie Circulaire

5.2. Renouvellement de réseaux de captage, de traitement et de distribution

5.3. Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées

6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers

6.6. Transport routier de fret

7.1 / CE 3.1. Construction de bâtiments neufs

7.2. /CE 3.2 Rénovation de bâtiments existants

7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique

7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)

7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments

7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables

7.7. Acquisition et propriété de bâtiments

Pollution

2.4. Dépollution de sites et zones contaminés

2.6.2.1. Résultats d'éligibilité pour l'exercice 2025

Indicateur Chiffre d'Affaires :

A l'instar des années précédentes, SAVENCIA Fromage & Dairy n'a identifié aucun chiffre d'affaires éligible car son activité n'est pas ciblée par les objectifs de la Taxonomie.

Le total du Chiffre d'Affaires peut être rapproché des états financiers intégrés au rapport financier annuel 2025 (cf. état 1.1 des comptes consolidés).

Indicateur CapEx :

La part des investissements éligibles de SAVENCIA Fromage & Dairy pour l'année 2025 s'élève à 11,41% sur un total de 293 millions d'euros-

Ces montants se réfèrent principalement à :

- au transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM6.5).
- à l'installation, la maintenance et la réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (CCM 7.6.)

La part alignée de ces dépenses d'investissement s'élève à 1,05% et concerne les investissements liés aux activités :

- CCM 7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques ;
- CCM 7.5 Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments ;

- CCM 7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables ;
- CCM 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers.

Les données sont cohérentes entre 2024 et 2025. A noter, SAVENCIA F&D a eu recours aux simplifications réglementaires, et en particulier à la non-matérialité de ses activités. Dans ce contexte, le Groupe n'a pas analysé 10% des CapEx le moins matériels (hors IFRS16), ce qui explique une partie des variations entre 2024 et 2025

Le total des dépenses d'investissement peut être rapproché des états financiers intégrés au rapport financier annuel 2025 (cf. état 3 des comptes consolidés).

Le Groupe SAVENCIA prend en compte pour l'exercice 2025 l'ensemble de ses dépenses d'investissement, quelle que soit la source de leur financement, c'est-à-dire la valeur des acquisitions de ses immobilisations brutes. En 2025, face au contexte macro-économique agité et fortement inflationniste, le Groupe a priorisé les investissements les plus stratégiques.

Indicateur OpEx :

Le Règlement permet une exemption de publication si les OpEx visés par la Taxonomie ne sont pas matériels au regard du modèle d'affaire du Groupe.

La démonstration de la non-matérialité a été calculée en comparant les OpEx ciblés par la Taxonomie aux OpEx totaux :

	2025
Total des OpEx au sens de la taxonomie	141 600 162 €
Total des OpEx Groupe	6 746 007 468 €
Matérialité des OpEx	2,1 %

Le total des dépenses d'exploitation peut être rapproché des états financiers intégrés au rapport financier annuel 2025 (cf. États financiers consolidés).

2.6.3. Méthodologie

2.6.3.1. Méthodologie d'évaluation des activités au regard des critères d'examen technique

Afin d'évaluer le niveau d'alignement actuel des activités identifiées comme éligibles, SAVENCIA Fromage & Dairy a procédé à une vérification du respect des critères d'examen technique de ces activités et des garanties minimales.

A. Contribution substantielle

Pour cet exercice, SAVENCIA Fromage & Dairy a ciblé les CapEx avec le potentiel d'éligibilité et d'alignement le plus élevé, tout en tenant compte de la matérialité des montants.

Concernant la méthodologie appliquée pour l'alignement des activités CCM 7.4, CCM 7.5 ET CCM 7.6, SAVENCIA Fromage & Dairy a vérifié l'ensemble des critères de contribution substantielle. Et pour l'activité CCM 6.5, le Groupe a vérifié les caractéristiques du véhicule et des pneumatiques avant de conclure quant à l'alignement.

B. DNSH générique - Adaptation au changement climatique

Pour répondre au critère DNSH relatif à l'objectif d'Adaptation au changement climatique visé par la Taxonomie, SAVENCIA Fromage & Dairy a sollicité son assureur afin de mener une étude sur les risques climatiques physiques couvrant la totalité des entités et des implantations géographiques. Cette analyse intègre différents scénarios climatiques et apporte une vision à moyen et long terme.

Ce rapport détaille les différents risques par sites et par région, ainsi que les recommandations d'adaptation à mettre en place pour pallier ces risques. SAVENCIA Fromage & Dairy a lancé des travaux d'adaptation face aux risques identifiés.

Au vu de cette analyse, SAVENCIA Fromage & Dairy a estimé répondre au respect du DNSH adaptation pour cet exercice.

C. Garanties Minimales

SAVENCIA Fromage & Dairy a mené sa revue des garanties minimales en central via des ateliers conduits avec les Directions concernées et a conclu au respect des garanties minimales, notamment grâce au respect des critères de 'non-alignement et à la mise en place de procédures et de diligences raisonnables.

D'autre part, SAVENCIA Fromage & Dairy met en œuvre les processus nécessaires pour valider le reste des critères de non-alignement, ces procédures étant résumées ci-après :

- pour répondre aux garanties minimales en matière de droits humains, SAVENCIA Fromage & Dairy s'appuie sur un ensemble de politiques en lien avec les droits humains présentées dans ce document (cf. 3.2.4 Politique Droits Humains) et dans son plan de vigilance ;
- en matière de corruption, SAVENCIA Fromage & Dairy s'appuie sur un dispositif complet, conformément aux exigences de la loi Sapin 2, d'identification des risques de corruption, de politiques de prévention et de processus d'alerte, déployé sur la totalité des activités en France et à l'international, et détaillé dans le chapitre du présent document (cf. 4.2.3 Politique de lutte contre la corruption) ;
- en matière fiscale, SAVENCIA Fromage & Dairy s'engage au respect de la législation locale dans tous les pays où il opère et a choisi de ne pas investir dans tous les pays dits « non coopératifs ». En accord avec ses valeurs d'honnêteté et de loyauté, le Groupe SAVENCIA, met en œuvre des politiques fiscales et financières responsables, mesurées et maîtrisées. Le Groupe s'assure du respect des législations locales par ses filiales et entretient des relations de long terme, basées sur la transparence, avec tous ses partenaires. L'ensemble des départements fiscaux, juridiques et trésorerie s'assurent du respect de toutes les réglementations applicables.
- sur la thématique du droit de la concurrence, SAVENCIA Fromage & Dairy déploie plusieurs dispositifs : une formation liée aux enjeux du droit de la concurrence, et la mise à disposition d'une Charte Ethique à destination des collaborateurs (cf. 4.2 Ethique des affaires et culture d'entreprise).

2.6.3.2. Calcul des indicateurs

Dans le cadre de l'actualisation du référentiel d'éligibilité de 2025, il est à noter les éléments suivants :

- conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE), SAVENCIA Fromage & Dairy, de par son statut d'entité d'intérêt public, est tenu de publier, depuis l'exercice 2021, la part de son chiffre d'affaires, de ses investissements et dépenses d'exploitation éligibles résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables au sens de la classification et des critères définis dans la Taxonomie. L'analyse et les éléments chiffrés présentés concernent par conséquent les activités du périmètre SAVENCIA Fromage & Dairy (ci-après le Groupe).
- les données financières sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2025 ; les dénominateurs Taxonomie des KPI chiffre d'affaires et des dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers comme requis par le règlement.

A. Chiffre d'affaires

Définition

La part du chiffre d'affaires visée à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 est obtenue en divisant la partie du chiffre d'affaires net tirée de produits ou de services, y compris d'actifs incorporels, associés à des activités économiques éligibles et alignées sur la Taxonomie (numérateur) par le chiffre d'affaires net (dénominateur) tel que défini à l'article 2, point 5), de la directive 2013/34/UE. Le chiffre d'affaires inclut les produits comptabilisés selon la norme comptable internationale 1, paragraphe 82, point a), telle qu'adoptée par le règlement (CE) n° 1126/2008 de la Commission.

B. CapEx

Définition

Les investissements éligibles et alignés remplissent l'une des conditions suivantes :

- ces dépenses sont liées à des actifs ou processus associés à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie ;
- ces dépenses font partie d'un plan visant l'expansion d'activités économiques alignées à la Taxonomie ou visant à permettre à des activités économiques éligibles à la Taxonomie de s'aligner sur celle-ci (« plan de CapEx ») ;
- ces dépenses sont liées à l'achat de production d'activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie et à des mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre (notamment les activités répertoriées aux points 7.3 à 7.6 de l'annexe I de l'acte délégué sur le climat, ou d'autres activités économiques répertoriées dans les actes délégués) ;
- les montants concernés comprennent les entrées d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré, avant

amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, à l'exclusion des variations de la juste valeur. Il comprend aussi les entrées d'actifs corporels et incorporels résultant de regroupements d'entreprises, ainsi que les entrées de contrats, les réévaluations de contrats et les entrées de périmètre relatifs à l'application d'IFRS16.

C. OpEx

Définition

Les dépenses d'exploitation retenues par SAVENCIA Fromage & Dairy en application des dispositions de la Taxonomie, telles que prévue en 2024, concernent les catégories suivantes :

- Les dépenses de recherche et développement non-capitalisées, incluant notamment les frais de personnel associés, retraitées des crédits d'impôt reçus sur la période ;
- Les contrats de location à court terme tels que déterminés conformément à la norme IFRS 16 et comprennent les dépenses relatives aux contrats de location à court terme et aux contrats de location de faible valeur ;
- Les dépenses d'entretien, de réparation, de maintenance et les autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des actifs des immobilisations corporelles.

2.6.4. Perspectives

Au titre de l'exercice 2025, l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement à la Taxonomie européenne a permis d'identifier des pistes de réflexion pour les prochains exercices de reporting Taxonomie. Ainsi SAVENCIA Fromage & Dairy a identifié des actions à mettre en place dans les prochains exercices :

- L'amélioration de la remontée des informations techniques afin de fluidifier la collecte des données spécifiques à la Taxonomie. Cela passera par des formations continues des équipes mises à contribution dans la collecte d'informations requise par la taxonomie verte européenne ;
- La poursuite de la valorisation des investissements réalisés dans le cadre des plans d'adaptation au titre de l'objectif d'adaptation.

2.6.5. Tableaux obligatoires

Exercice financier (N)	2025				
ICP ⁽¹⁾	Total ⁽²⁾	Pourcentage d'activités éligibles à la Taxonomie ⁽³⁾	Activités alignées sur la Taxonomie ⁽⁴⁾	Pourcentage d'activités alignées sur la Taxonomie ⁽⁵⁾	
Chiffre d'affaires	6 956 553	0,0%	0	0,0%	
CapEx	293 134	11,4%	3 066	1,1%	
OpEx	141 600	N/A	N/A	N/A	

ICP reporté	Capex				
Exercice financier (N)	2025				
Activités économiques ⁽¹⁾	Code IS ⁽²⁾	ICP éligible à la Taxonomie (Part éligible des CapEx) ⁽³⁾	ICP aligné sur la Taxonomie (valeur monétaire des CapEx) ⁽⁴⁾	ICP aligné sur la Taxonomie (Part alignée des CapEx) ⁽⁴⁾	
		%	Devise	%	
Renouvellement de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.2.	0,2%	0	0,0%	
Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 5.3	1,2%	0	0,0%	
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	3,0%	91	0,0%	
Transport routier de fret	CCM 6.6	0,4%	0	0,0%	
Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1	1,0%	0	0,0%	
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2.	1,0%	0	0,0%	
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	1,0%	0	0,0%	
recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés	CCM 7.4	0,0%	117	0,0%	
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,1%	375	0,1%	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,9%	2 483	0,9%	
Dépollution de sites et zones contaminés	PPC 2.4.	1,0%	0	0,0%	
7.7 Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	1,8%	0	0,0%	
Somme de l'alignement par objectif					
Total de l'ICP (CapEx)		11,4%	3 066	1,1%	

	Répartition par objectifs environnementaux des activités alignées sur la Taxonomie						Pourcentage d'activités habilitantes ⁽¹²⁾	Pourcentage d'activités transitoires ⁽¹³⁾	Activités non évaluées considérées comme non matérielles ⁽¹⁴⁾	Activités alignées sur la Taxonomie sur l'exercice financier précédent (N-1) ⁽¹⁵⁾	Pourcentage d'activités alignées sur la Taxonomie sur l'exercice financier précédent (N-1) ⁽¹⁶⁾
	Atténuation du changement climatique ⁽⁶⁾	Adaptation au changement climatique ⁽⁷⁾	Eau ⁽⁸⁾	Economie circulaire ⁽⁹⁾	Pollution ⁽¹⁰⁾	Biodiversité ⁽¹¹⁾					
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,0%	4 392	1,5%
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0	

	Objectif environnemental des activités Taxonomie alignées						Activité habilitante ⁽¹²⁾	Activité transitoire ⁽¹³⁾	Proportion des activités alignées par rapport aux activités éligibles ⁽¹⁴⁾
	Atténuation du changement climatique ⁽⁶⁾	Adaptation au changement climatique ⁽⁷⁾	Eau ⁽⁸⁾	Economie circulaire ⁽⁹⁾	Pollution ⁽¹⁰⁾	Biodiversité ⁽¹¹⁾			
	%	%	%	%	%	%	H si applicable	T si applicable	%
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			1,1%
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		T	0,0%
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	H		0,0%
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	H		100,0%
	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	H		100,0%
	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	H		100,0%
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%
	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			
	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,2%

3. Social

3.1. Effectifs de l'entreprise

3.1.1. Introduction

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier les impacts, risques et opportunités (IRO) suivants qui sont directement en lien avec le modèle économique de SAVENCIA :

Thématiques	IRO	IRO identifiés
Conditions de travail des collaborateurs du Groupe	Impacts positifs et négatifs	(+) Stabilité et conditions d'emploi contribuant à la stabilité financière, à l'insertion sociale et au bien-être des salariés (-) Pertes d'emploi en cas de plan de licenciement des collaborateurs (-) Exposition des employés à des risques d'insécurité de l'emploi lié à l'automatisation des activités
	Risques et opportunités	(+) Gain de productivité lié à l'épanouissement des collaborateurs (-) Perte de productivité en cas d'indisponibilité de la main d'œuvre saisonnière (-) Risque juridique en cas de non-respect du Code du Travail et des droits des collaborateurs, de pratiques discriminatoires ou d'inégalités de traitement
Gestion et développement des compétences des collaborateurs	Impacts positifs et négatifs	(+) Renforcement de l'employabilité des collaborateurs lié au développement de leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel
	Risques et opportunités	(-) Hausse des coûts de formation et recrutement liés à l'évolution des métiers du Groupe
Santé et sécurité des collaborateurs	Impacts positifs et négatifs	(-) Exposition des employés à des risques physiques ou psychosociaux (intégrant notamment les travailleurs intérimaires et sur sites industriels) (-) Exposition des employés à des risques sécuritaires dans certaines zones d'implantation du Groupe
	Risques et opportunités	(-) Faible attractivité et difficulté de rétention du fait des contraintes liées à certains métiers au sein du Groupe, y compris main d'œuvre saisonnière
Diversité, inclusion et respect des droits humains des collaborateurs	Impacts positifs et négatifs	(-) Exposition des employés à des risques de discrimination ou au harcèlement
	Risques et opportunités	(+) Capacité d'innovation liée à la diversité des collaborateurs au sein du Groupe (-) Risque juridique en cas de non-respect du Code du Travail et des droits des collaborateurs, de pratiques discriminatoires ou d'inégalités de traitement

Les IROs découlent de l'analyse de la stratégie et du modèle économique de SAVENCIA et ont vocation à orienter les décisions stratégiques du Groupe.

L'analyse de matérialité n'a pas mis en exergue d'impacts matériels sur le personnel susceptibles de résulter de plans de transition visant à réduire des impacts négatifs sur l'environnement.

Les effectifs du Groupe sont répartis ainsi pour l'année 2025 :

ETP annuel moyen	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Salariés	20 494,2	20 639,9	-0,7 %
Non-salariés	2 185,5	2 111,0	3,5 %
Total	22 679,7	22 750,9	-0,3 %

SAVENCIA s'attache à faire vivre un modèle social de l'entreprise propice à attirer et développer des collaborateurs de talents et qui partagent les valeurs et la culture du Groupe.

Dans le cadre de la promotion d'une gestion responsable et équitable des ressources humaines, le Groupe SAVENCIA a élaboré une politique RH dédiée. Cette initiative vise à formaliser et clarifier les engagements et principes qui guident la gestion des collaborateurs au sein de notre organisation.

La politique Ressources Humaines du Groupe couvre plusieurs thématiques :

- la sécurité, la santé et la santé mentale des collaborateurs ;
- l'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- le développement des compétences des collaborateurs ;
- l'engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion ;
- l'engagement solidaire des collaborateurs ;
- le respect des droits humains.

La fonction Ressources Humaines (RH) est animée de manière collégiale par un comité de coordination RH qui relaie la stratégie, les politiques auprès des Directeurs Ressources Humaines des filiales du Groupe et qui s'assure du déploiement des processus et des outils communs. Le suivi qualitatif et quantitatif des indicateurs issus de ces politiques est assuré par la DRH Groupe, notamment par les pôles reporting social et pôle data liés à l'outil SI RH Groupe.

Dans la suite du chapitre, les montants des investissements et ressources financières actuels et futurs des plans d'actions ont été indiqués quand la donnée était disponible et significative.

3.1.1.1. Prise en compte des intérêts et points de vue des collaborateurs

La prise en compte des remontées des collaborateurs s'effectue par différents mécanismes et pratiques comme les :

- Réunions et Groupes de Travail :
 - Réunions managériales et du personnel : des réunions d'équipe ou des assemblées générales pour discuter des préoccupations des employés.
 - Groupes de travaux spécifiques pour traiter des sujets particuliers soulevés par les employés.
- Enquêtes d'opinion et de satisfaction :
 - Enquêtes d'opinion comme Great Place To Work® (GPTW) et enquêtes de satisfaction « à chaud » sur différents événements pour recueillir les avis des employés.
- Instances représentatives du personnel :
 - Comités Sociaux et Economiques (CSE) et autres instances représentatives type « Comités des travailleurs » pour discuter des remontées des salariés et chercher des solutions conjointes.
- Canaux de Communication ouverts comme les plateformes numériques d'échanges ou boîtes à idées.

Ces pratiques permettent non seulement de recueillir les remontées des collaborateurs, mais aussi de renforcer leur engagement en montrant que leurs opinions sont valorisées et prises en compte.

Par ailleurs, différentes consultations ont eu lieu courant 2024 auprès de nos parties prenantes pour alimenter nos politiques en termes de RSE. En exemple, des salariés du Groupe, des représentants du personnel membres du comité de Groupe France ou du Comité d'Entreprise Européen, des fournisseurs et acheteurs, des clients distributeurs, des ONG ou bien encore des associations de consommateurs ont été interviewées par la Direction RSE du Groupe.

3.1.1.2. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Le Groupe a mis en place un dispositif d'alerte à disposition de l'ensemble des collaborateurs et autres parties prenantes extérieures au Groupe, permettant de lancer un signalement en cas de manquement à la loi (corruption, harcèlement, fraude...) et aux règles et valeurs du Groupe, tout en respectant la confidentialité des informations et l'anonymat du lanceur d'alerte. Le dispositif d'alerte Groupe est présenté dans le chapitre 4.2.4 Dispositif d'alerte Groupe.

L'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle d'une plateforme digitale unique de recueil d'alerte, ouverte aux collaborateurs. En 2025, sur 135 alertes reçues par ce dispositif d'alerte Groupe, aucune ne concerne un signalement relatif à des atteintes graves des droits humains et à des cas de discrimination, y compris de harcèlement, des collaborateurs.

Ce dispositif d'alerte interne est un moyen de signalement parmi d'autres : tout collaborateur ayant connaissance d'un manquement dont il souhaiterait faire part, est invité à se rapprocher de ses interlocuteurs habituels et/ou dédiés : responsable hiérarchique, équipe RH ou référents locaux, etc.

3.1.1.3. Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Au sein du Groupe, le nombre de collaborateurs est mesuré via deux métriques : en nombre d'effectif et en Equivalent Temps Plein (ETP).

Concernant le nombre d'effectif, c'est le nombre de collaborateurs dont la relation de travail est active au dernier jour calendaire du mois, sans tenir compte du temps de travail contractuel ou réel. La donnée ne peut être égale qu'à 0 ou 1. Une valeur de 1 représente un salarié figurant dans l'effectif inscrit à la fin de la période considérée, le dernier jour calendaire de chaque mois. Un salarié dont le contrat se termine le dernier jour calendaire du mois comptera pour 1 sur le mois. Une valeur de 0 indique que le contrat avec le salarié est terminé. Les effectifs sont calculés dans l'outil Groupe de management RH, puis sont importés dans l'outil de consolidation Groupe selon différents axes d'analyses (type de contrat, genre, statut...).

L'ETP (Equivalent temps plein) est l'unité de mesure proportionnelle au nombre d'heures contractuelles des salariés. La donnée est comprise entre 0 et 1 proportionnellement au temps contractuel (les contrats suspendus sont comptabilisés à 0 ETP). On calcule cet ETP pour les salariés inscrits (permanents, non permanents, apprentis), et pour les non-salariés (intérimaires) pour

l'ensemble des filiales du Groupe. Les salariés inscrits en alternance sont comptabilisés à 0,7 ETP.

Les mouvements entrées/sorties au cours d'un mois sont comptabilisés proportionnellement au temps contractuel et temps de présence sur le mois. Pour tous les changements de situation en cours de mois pour un salarié, la situation au dernier jour du mois est retenue.

Les ETP sont calculés dans l'outil Groupe de management RH, puis sont importés dans l'outil de consolidation Groupe selon

différents axes d'analyses (type de contrat, genre, statut...).

Pour de nombreux indicateurs, l'ETP moyen annuel est utilisé, soit la moyenne des 12 mois de l'année de référence.

L'évolution des ETP salariés et non salariés entre la moyenne annuelle 2025 et 2024, se traduit principalement par une corrélation forte avec les évolutions d'activité dans les pays du Groupe.

L'information des ETP moyen annuel 2025 est disponible dans le rapport financier dans la partie 7.1 « Frais de personnel » de la Note 7 « Frais et avantages du personnel ».

● Tableaux de répartition :

- Répartition par genre :

Nombre moyen de salariés - salariés par genre

Genre	2025		2024		Variation 2025 vs 2024	
	ETP moyen annuel	Effectif moyen annuel	ETP moyen annuel	Effectif moyen annuel	ETP moyen annuel	Effectif moyen annuel
Homme	12 930,8	13 191,8	12 998,2	13 263,0	-0,5 %	-0,5 %
Femme	7 562,3	7 964,8	7 639,7	8 061,8	-1,0 %	-1,2 %
Autres	1,1	1,1	2,0	2,0	-45,7 %	-46,0 %
Total	20 494,2	21 157,7	20 639,9	21 326,8	-0,7 %	-0,8 %

En 2024, la répartition des ETP moyen annuel par genre a été corrigée.

Nombre de salariés (effectif au 31.12) - Salariés à horaires non garantis par genre

	Nombre d'employés (nombre de personnes)		
	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Homme	24	38	-36,8 %
Femme	36	44	-18,2 %
Autres	0	0	— %
Total	60	82	-26,8 %

- Répartition par zone géographique :

Nombre moyen de salariés par région

Pays	2025		2024		Variation 2025 vs 2024	
	ETP moyen annuel	Effectif moyen annuel	ETP moyen annuel	Effectif moyen annuel	ETP moyen annuel	Effectif moyen annuel
Europe	14 256,3	14 817,3	14 407,2	14 959,1	-1,0 %	-0,9 %
dont France	8 867,8	9 110,4	8 881,7	9 124,5	-0,2 %	-0,2 %
Afrique, Asie Pacifique, Moyen-Orient	987,9	995,1	981,3	990,8	0,7 %	0,4 %
Amériques	5 250,1	5 345,3	5 251,4	5 376,8	— %	-0,6 %
Total	20 494,2	21 157,7	20 639,9	21 326,8	-0,7 %	-0,8 %

Nombre de salariés (effectif) - Salariés à horaires non garantis par région

	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Europe	60	57	5,3 %
dont France	0	0	— %
Afrique, Asie Pacifique, Moyen-Orient	0	0	— %
Amériques	0	25	-100,0 %
Total	60	82	-26,8 %

– Répartition de l'effectif par type de contrat ventilé par genre :

Nombre moyen de salariés (effectifs moyen annuel) par genre par type de contrat

	2025			2024			Variation 2025 vs 2024		
	Nombre de salariés permanents	Nombre de salariés temporaires	Total des employés	Nombre de salariés permanents	Nombre de salariés temporaires	Total des employés	Nombre de salariés permanents	Nombre de salariés temporaires	Total des employés
Homme	12 347,6	583,1	12 930,8	12 409,7	588,5	12 998,2	-0,5 %	-0,9 %	-0,5 %
Femme	7 058,1	504,2	7 562,3	7 093,8	545,9	7 639,7	-0,5 %	-7,6 %	-1,0 %
Autres	0,7	0,4	1,1	2,0	0,0	2,0	-66,3 %	— %	-45,7 %
Total	19 922,5	1 235,2	21 157,7	20 031,8	1 294,9	21 326,8	-0,5 %	-4,6 %	-0,8 %

Nombre moyen de salariés (ETP moyen annuel) par genre par type de contrat

	2025			2024			Variation 2025 vs 2024		
	Nombre de salariés permanents	Nombre de salariés temporaires	Total des employés	Nombre de salariés permanents	Nombre de salariés temporaires	Total des employés	Nombre de salariés permanents	Nombre de salariés temporaires	Total des employés
Homme	12 347,6	583,1	12 930,8	12 409,7	588,5	12 998,2	-0,5 %	-0,9 %	-0,5 %
Femme	7 058,1	504,2	7 562,3	7 093,8	545,9	7 639,7	-0,5 %	-7,6 %	-1,0 %
Autres	0,7	0,4	1,1	2,0	0,0	2,0	-66,3 %	— %	-45,7 %
Total	19 406,4	1 087,8	20 494,2	19 505,6	1 134,4	20 639,9	-0,5 %	-4,1 %	-0,7 %

– Nombre total de salariés ayant quitté l'entreprise et le taux de rotation des salariés au cours de la période de référence

Nombre de salariés (effectif)	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise	2 551	2 541	0,4 %

Nombre de salariés (effectif)	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Pourcentage de rotation du personnel	12,1 %	11,9 %	1,3 %

En 2025, le taux de rotation est de 12,1%. Le calcul se base sur le nombre de collaborateurs ayant quitté l'entreprise pour les motifs suivants : démissions, licenciements (économique, pour inaptitude, et autres), fin de période d'essai, rupture conventionnelle, départ à la retraite, autres ou décès, divisé par le nombre de salariés inscrits de l'entreprise en effectif moyen annuel de l'année.

3.1.1.4. Caractéristiques des travailleurs non-salariés de l'entreprise

Le suivi des données concernant les travailleurs non-salariés de l'entreprise inclut principalement les intérimaires, qui représentent 92% de l'équivalent temps plein (ETP) annuel moyen de cette catégorie. Sont également intégrés dans

cette catégorie les stagiaires, les salariés en contrat d'alternance externe, ainsi que ceux ayant des contrats sans minimum horaire. Les données concernant cette population sont principalement calculées par les filiales en appliquant des définitions Groupe.

3.1.1.5. Engagement en matière de droits humains

Politique relative au respect des droits humains, au trafic d'êtres humains, travail forcé et travail des enfants et alignement avec les standards internationaux

La charte « Le Groupe et sa culture », remise à l'ensemble des collaborateurs, présente les éléments fondamentaux de la culture, les responsabilités partagées en matière de ressources humaines et le respect des personnes, ainsi que les

règles de bonne conduite professionnelles. En cohérence avec ses engagements et sa culture, SAVENCIA a adhéré au pacte mondial de l'ONU en 2004. Il s'est ainsi engagé à soutenir et à mettre en œuvre, dans son domaine d'influence et auprès de ses parties prenantes, les 10 principes fondamentaux de ce pacte relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces principes fondamentaux sont tirés des instruments suivants : La Déclaration universelle des droits de l'homme et La déclaration de l'Organisation internationale du travail, notamment relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Depuis plus de 20 ans, SAVENCIA renouvelle son adhésion au Pacte mondial et réaffirme ainsi ses aspirations notamment en matière d'exigences sociales et de droits humains fondamentaux, dans tous les pays où il opère.

La charte éthique du Groupe « Le Groupe et sa culture » qui exprime ses valeurs et son identité, rappelle également les principes du pacte des Nations unies. Le Groupe veille à s'assurer du bon respect des engagements en faveur des droits humains et libertés fondamentales, par le respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'ensemble des politiques mises en œuvre par la Direction des Ressources Humaines Groupe, conformément à la culture et aux valeurs du Groupe, s'attache à promouvoir le respect des droits humains fondamentaux, tout comme la santé et la sécurité au travail, le dialogue social et la libre expression de ses collaborateurs. Cela passe notamment par des actions de développement individuel des salariés et de cohésion collective, avec l'extension progressive du principe de l'entretien individuel annuel dans tous les pays du monde et la promotion du dialogue social au travers de la représentation des salariés.

Aucun salarié n'est âgé au 31.12.25 de moins de 16 ans dans nos effectifs permanents et non permanents (apprentis exclus). Le travail forcé, le trafic d'êtres humains et le travail des enfants sont couverts par les politiques droits humains mises en place au sein du Groupe.

3.1.1.6. Dialogue social et processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Les relations sociales s'organisent à plusieurs niveaux au sein du Groupe, avec une dimension globale et une dimension locale, conformes aux exigences légales, dans chacun des pays où le Groupe est implanté.

La responsabilité opérationnelle du dialogue social, conformément aux législations locales des pays, incombe au Directeur Général de chaque filiale et ses représentants par établissements (directeurs de sites), appuyés par les équipes Ressources Humaines locales.

La Direction des Ressources Humaines du Groupe supervise et veille à la bonne tenue du dialogue social dans tous les pays et coordonne ce dialogue à chaque niveau où il est attendu.

- Au niveau local, en France à travers les Comités Sociaux et Economiques (CSE) :

Le fonctionnement des CSE ou CSEC est organisé sur la base d'accords d'entreprise cadrés et harmonisés, plus

favorables que la législation, notamment sur le thème de la santé et la sécurité au travail (mise en place de CSSCT dans l'ensemble des sites à vocation industrielle).

Les relations sociales sont maintenues et développées dans le Groupe avec des acteurs ouverts au dialogue et à la confiance mutuelle, tant dans les équipes de directions (directeurs de site et d'usine) que dans les représentants du personnel, en cultivant, dans le respect des prérogatives de chacun, des relations sociales de qualité et respectueuses des personnes.

Il existe dans chaque entité un planning annuel d'information/consultation réalisé sur les thématiques prévues par le code du travail et repris dans les accords de CSE.

Les consultations obligatoires donnent lieu à un avis par les membres du CSE. Ces décisions sont traduites dans un procès-verbal, lui-même publié en interne par voie d'affichage (tableau et/ou intranet).

- Au niveau local hors France :

Le Groupe encourage le développement du dialogue social notamment par la mise en place et l'animation d'instances collectives de représentation du personnel dans ses filiales, et ce dans le monde entier selon les législations en vigueur dans chacun des pays. Il est en effet important, en cohérence avec nos valeurs, de garantir l'expression d'un dialogue direct avec les collaborateurs dans une volonté de respect des droits fondamentaux. Un indicateur permet de mesurer le taux de représentation du personnel par ces instances collectives.

- Au niveau central, les Comités centraux :

Au cours de l'année 2025, les comités de Groupe France et Comité d'Entreprise Européen SAVENCIA ont poursuivi leurs activités, dans le cadre de réunions régulières, qui ont donné lieu notamment à des présentations sur la feuille de route de SAVENCIA.

- Au niveau France, le Comité de Groupe France :

Le Comité de Groupe France regroupe 34 représentants. La mandature actuelle couvre quatre années de 2024 à 2027. Il se réunit 2 fois par an en juin et en décembre, afin d'apporter une information complète sur le suivi de la Santé et de la Sécurité au travail, la vie du Groupe, son organisation, ses résultats, ses orientations stratégiques, ses projets majeurs, la digitalisation de ses métiers, ...

- Au niveau européen, le Comité d'Entreprise Européen SAVENCIA (CEES) :

Le CEES regroupe 22 représentants des filiales des pays de l'Union Européenne.

Le Comité d'Entreprise Européen est réuni une fois par an pour présenter les résultats et la stratégie du Groupe et partager sur les grands projets qui l'animent.

Depuis octobre 2019, un accord unanime a été trouvé avec les membres du CEES, afin de réviser en profondeur les modalités de fonctionnement du CEES et ses moyens. Les points principaux de cet accord portent sur les modalités d'information et de consultation récurrentes du CEES, ainsi que sur les modalités de consultation de l'instance en cas de circonstance exceptionnelle transnationale.

En 2025, le CEES s'est réuni par deux fois en séances plénières exceptionnelles en juillet et octobre, conformément à son accord de fonctionnement, afin de procéder à son information puis à sa consultation dans le cadre d'un projet transnational.

● La représentation du personnel au sein des instances de Gouvernance Groupe :

Dans le cadre des obligations légales de représentation du personnel au sein des instances de gouvernance du Groupe, les nominations suivantes ont été confirmées en 2025 :

- Nomination d'un représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration de SAVENCIA SA ;
- Nomination d'une représentante des salariés au Conseil de Surveillance de SAVENCIA Holding.

Les relations sociales en soutien d'un dialogue social vivant et de qualité :

● En France, la poursuite des négociations « vers un socle sociétal » :

Depuis l'année 2021, de nouvelles séquences de négociations centrales se sont ouvertes, sur les thèmes du développement des ressources humaines, au travers d'une feuille de route de négociations « vers un socle sociétal ». Ce socle vient élargir le « socle social » déjà en place sur les dimensions de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite) et d'épargne salariale (prévoyance, plan d'épargne Groupe).

Cette démarche, ambitieuse et engageante pour les différentes parties, a donné lieu à la signature, à l'unanimité des organisations syndicales, d'un accord de méthodologie et de moyens, couvrant une période jusqu'en décembre 2025, engageant à des négociations en central sur les thèmes suivants :

- La mobilité interne géographique volontaire dans le Groupe (signé le 12 avril 2022) ;
- La reconnaissance des parcours professionnels des représentants du personnel (signé le 17 janvier 2023) ;
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (signé le 3 septembre 2024) ;
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (négocié courant 2025) ;

- La diversité et l'inclusion (prévisionnel 2026).

Les modalités de renouvellement de cette démarche sont en cours de réflexion pour 2026.

Des commissions de suivi des accords du socle social (Assurance Santé / Prévoyance, PEG, PERO, accord de participation) et du socle sociétal sont régulièrement réunies pour faire le point sur les différents sujets concernés, revoir d'éventuels ajustements des accords et évoquer l'intégration de nouvelles sociétés dans le périmètre du Groupe.

● Dans les filiales hors de France, une actualité sociale suivie :

Au-delà des négociations récurrentes (salaires, organisation du travail, ...) certaines filiales ont eu à gérer avec leurs instances représentatives du personnel localement des projets de réorganisation en 2025.

Il est à noter par ailleurs que les accords de Groupe France du socle sociétal, ont pour vocation à servir de cadre à des recommandations Groupe à l'international sur les bases équivalentes adaptées aux pays dans lesquels le Groupe est implanté (exemple : accompagnement à la mobilité interne géographique volontaire).

Dans ce cadre, un indicateur de suivi est défini : sur le périmètre des filiales de plus de 10 salariés, l'objectif Groupe est que 85 % des salariés aient accès à une instance représentative collective du personnel à horizon 2025, comme un comité des travailleurs, un comité d'entreprise ou un Comité Social et Economique. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, l'objectif est atteint en 2025 sur l'Europe.

En synthèse, les relations sociales sont actives chez SAVENCIA, tant au niveau local, qu'au niveau global, que ce soit dans le cadre de l'accompagnement des crises sanitaires, économiques, géopolitiques et climatiques qui se succèdent, mais également de la nécessaire information des partenaires sociaux de la conduite de plans de résilience et autres projets majeurs d'accompagnement du développement des activités.

En 2025, 95% des salariés de la zone économique européenne sont couverts au minimum par un accord collectif.

Dialogue social	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Monde	81 %	80 %	1,3 %
Europe	98 %	95 %	3,2 %
dont France	100 %	100 %	— %

Il s'agit du nombre de collaborateurs salariés au 31.12 représentés par des instances représentatives du personnel dans les filiales de plus de 10 collaborateurs.

3.1.2. Conditions de travail des collaborateurs du Groupe

De par sa politique RH et comme indiqué précédemment, SAVENCIA s'attache à faire vivre un modèle social de l'entreprise propice à attirer et développer des collaborateurs de talents qui partagent les valeurs et la culture du Groupe.

3.1.2.1. Qualité de vie au travail

Les grandes thématiques couvertes dans la démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail de SAVENCIA sont :

- Améliorer le bien-être des employés en veillant à maintenir un environnement de travail sain et agréable ;
- Favoriser l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle : Mettre en place des mesures pour aider les employés à concilier leurs responsabilités professionnelles et personnelles ;
- Promouvoir la santé et la sécurité : Assurer des conditions de travail sûres et prévenir les risques professionnels ;
- Encourager le développement professionnel : Offrir des opportunités de formation et de développement de carrière.

3.1.2.2. Rémunération

Selon le Pacte mondial de l'ONU, outre la conformité légale, les entreprises doivent s'assurer que leurs employés disposent des revenus nécessaires pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, et contribuer ainsi à la réduction des inégalités et à la promotion de la santé et du bien-être.

En matière de rémunération, le Groupe respecte toutes les lois locales et applicables et la politique ressources humaines veille à ce que les performances individuelles et collectives soient reconnues et rémunérées en cohérence avec les standards du marché de chaque pays. De par la réglementation, en France, l'ensemble des salariés ont une rémunération supérieure ou égale au minimum légal (soit le SMIC) pour un équivalent temps plein.

Dans l'ensemble des filiales, le Groupe respecte les règles en matière de négociation collective sur les augmentations de salaire (notamment les Négociations Annuelles Obligatoires en France). Des dispositifs de protection sociale, de santé et prévoyance notamment, et d'épargne salariale sont développés au sein du Groupe visant à protéger les collaborateurs et leur famille et à rétribuer la performance collective.

Afin d'assurer un suivi au niveau Groupe, sur la base du déclaratif des filiales, l'ensemble des collaborateurs du Groupe ont une rémunération supérieure ou égale au minimum local pour un équivalent temps plein. 99.7% des salariés du Groupe travaillent dans des pays où un minimum légal est défini. Pour les pays où il n'existe pas de réglementation locale concernant le salaire minimum, et qui sont particulièrement significatifs en termes d'effectifs au 31.12, une analyse spécifique a été menée afin de s'assurer que les salaires les plus bas étaient conformes aux niveaux de rémunération recommandés par les autorités

gouvernementales locales ou conventions collectives sectorielles locales applicables.

Avant de réaliser, au niveau du Groupe, l'analyse de la mesure du salaire décent à travers la politique de rémunération et dans les outils, il a été défini de faire une première analyse dans un pays du Groupe, soit l'Argentine. Depuis fin 2023, l'Argentine fait face à une hyperinflation, provoquant une importante pression sur le pouvoir d'achat de nos salariés dans ce pays.

Bien qu'une majeure partie de ces derniers soit aujourd'hui couverte par des accords avec les syndicats de notre branche d'activité, qui encadrent notamment les augmentations de salaire, certains de nos salariés n'en bénéficient pas automatiquement.

Afin d'assurer l'équité interne, mais également de garantir que tous les salariés puissent continuer à subvenir à leurs besoins essentiels, les salaires sont ajustés régulièrement en fonction de l'inflation, assurant ainsi une correspondance directe avec l'évolution du coût de la vie.

3.1.2.3. Actions et ressources

Le Groupe SAVENCIA est soucieux de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, facteur important de la motivation, de l'engagement des collaborateurs et donc de la performance de l'entreprise.

Dans cette perspective le Groupe s'attache à mesurer le niveau de satisfaction des employés de son organisation tous les trois ans par une enquête d'opinion interne à destination de l'ensemble des collaborateurs selon la méthodologie du trust index de GPTW permettant de disposer de benchmark internes et externes.

Ces enquêtes font l'objet d'une restitution auprès des équipes et un plan d'action est défini au niveau de la filiale, du site, voire des services, en fonction des points à renforcer et actions à maintenir.

Les filiales ayant des résultats supérieurs à 65% ou 70%, selon les pays, peuvent mettre en avant leur certification GPTW.

En complément, les filiales peuvent planifier des enquêtes flash avec l'outil d'enquête GPTW afin d'avoir un retour sur certaines actions de leur plan d'action ou autres avant le renouvellement de l'enquête Groupe.

L'enquête GPTW questionne le collaborateur sur son ressenti au sein de son entreprise, au travers de trois grandes dimensions, à savoir la confiance dans le management, la fierté d'appartenance et la convivialité avec les collègues.

L'enquête GPTW a été réalisée en juin 2025 et 15 986 collaborateurs ont répondu dans 79 filiales et 27 pays. Les résultats sont restés stables avec une moyenne au trust index de 65% et une perception globale de 71% sur la notion d'Entreprise où il fait bon travailler. Ces résultats ont permis à 43 filiales d'obtenir la certification GPTW dans 14 pays sachant que certaines filiales obtiennent des scores supérieurs à 80%.

Les filiales s'attachent à mettre en place des groupes de travail transverses avec, par exemple, des Ambassadeurs GPTW pour animer la partie fierté et convivialité.

Des initiatives sont également portées au niveau des managers dans leur service.

Plus globalement au niveau des filiales, des actions sont menées pour fluidifier la communication, organiser des moments de convivialité et accompagner les managers dans leur rôle via du coaching et de la formation. Un outil de communication digitalisé comme Viva Engage permet de partager et mettre en avant le travail réalisé dans les filiales et d'informer les collaborateurs. Pour le personnel de production non connecté, les informations sont partagées par voie d'affichage digital et lors des routines managériales.

3.1.2.4. Indicateur et objectif

Pour cette deuxième année de reporting conformément aux exigences de la CSRD, l'analyse des rémunérations a été réalisée en distinguant deux périmètres. Le premier concerne les filiales de SAVENCIA Fromage & Dairy France qui bénéficient d'une homogénéité en termes d'outils, de

structure salariale et de type de contrats, et qui ne sont pas impactées par les fluctuations des taux de change. Le second périmètre inclut SAVENCIA Fromage & Dairy Monde hors France. En 2025, il s'agit de la première année de consolidation pour ce second périmètre.

Pour le périmètre SAVENCIA Fromage & Dairy France, les rémunérations prises en compte dans le calcul incluent les salaires annuels, les primes (fixes, variables et/ou annuelles), les avantages en nature, les cotisations employeurs pour la mutuelle et la prévoyance, ainsi que les éléments relatifs à l'épargne salariale (abonnement PEG/PERCOL, participation et intéressement). Pour le second périmètre, SAVENCIA Fromage & Dairy monde hors France, seuls les salaires annuels, les primes (fixes, variables et/ou annuelles) et les frais de santé à la charge de l'employeur sont considérés pour les salariés à temps plein et continuent présent sur l'année 2025.

	2025		2024		Variation 2025 vs 2024	
	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général
Ratio rémunération du dirigeant mandataire social / rémunération médiane des salariés France	25,4	32,2	25,4	29,4	— %	9,5 %
Ratio rémunération du dirigeant mandataire social / rémunération moyenne des salariés monde hors France	31,6	40,1	/	/	/	/

En 2025, sur le périmètre SAVENCIA Fromage & Dairy France l'écart de rémunération moyenne entre femmes et hommes est de 3% (-1,3 point vs 2024) du niveau de rémunération moyen des travailleurs hommes (sur la base de la rémunération annuelle, et non sur le taux horaire). Sur le périmètre SAVENCIA Fromage & Dairy Monde hors France, avec les différents types de rémunération mentionné ci dessus, l'écart est de 24%. Pour ce dernier périmètre, s'agissant de la première année de collecte d'information, une analyse sera conduite sur l'exercice 2026. Les travaux relatifs à la consolidation de cet indicateur se poursuivront en 2026.

3.1.2.5. Équilibre vie professionnelle et vie privée

A. Politique relative à l'équilibre vie professionnelle et vie privée

SAVENCIA développe des solutions en faveur des conditions et de la qualité de vie au travail, notamment en veillant à l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle des collaborateurs.

B. Actions et ressources

La flexibilité du Travail pour un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle :

En France, de nombreuses actions sont menées via des mises en place d'organisation ou des accords avec les partenaires sociaux.

- temps de travail choisi : les salariés qui le souhaitent peuvent opter pour un travail à temps partiel ;
- horaires flexibles : des horaires de travail flexibles avec des plages fixes et des plages variables pour mieux s'adapter aux besoins des salariés et notamment des parents sont proposés dans les services support ;
- congés supplémentaires : pour accompagner la parentalité, le Groupe a mis en place des congés pour enfants malades pour les collaborateurs sur le périmètre France ;
- télétravail : le Groupe permet aux employés, dont le poste le permet, de travailler à distance selon des modalités définies. Depuis 2019, le télétravail à raison de 2 jours maximum par semaine est proposé aux salariés dont le poste est éligible. Ce rythme permet un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle, réduit la fréquence des déplacements domicile-lieu de travail, tout en permettant de maintenir un lien social au travers des relations interpersonnelles. En télétravail, les salariés sont équipés des outils nécessaires, et différentes aides sont proposées aux salariés pour adapter leur environnement personnel au télétravail. Des modules de formation en e-learning sont également disponibles pour accompagner les managers et les collaborateurs dans leur adaptation au télétravail. Le télétravail peut être étendu à des jours supplémentaires pour accompagner les salariés reconnus "proches-aidants" (Cumul 2 jours hebdomadaires + 2 jours mensuels) dans le cadre de notre Charte Télétravail, et pour les salariées à partir du 4^{ème} mois de grossesse (Passage de 2

à 3 jours de télétravail), dans le cadre de notre nouvel accord d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France. En parallèle de cette flexibilité au travail et des jours de RTT proposés pour la France, certaines filiales offrent un accompagnement de garde d'enfant via un partenariat avec des crèches de type Léo Léa, Babilou ou Maison Bleue. Le Groupe a également mis en place une charte de la déconnexion informatique incitant ainsi ses collaborateurs à respecter la déconnexion en dehors des plages horaires de travail de chacun.

Pour les filiales hors France, les filiales peuvent mener des actions selon leurs organisations locales et elles ont la possibilité d'appliquer des dispositifs Groupe en les adaptant à leur réglementation locale.

Santé et Bien-être :

- dans les filiales, des programmes de bien-être au travail sont mis en œuvre ;
- de nombreuses activités, sous différentes formes, sont proposées pour pratiquer notamment du sport en entreprise ;
- depuis 2022, des rendez-vous santé connectés sont proposés tous les mois via Teams avec des coaches professionnels sur le triptyque Santé mentale, Santé physique et Nutrition avec le programme #caring@SAVENCIA pour les pays francophones ;
- le Groupe propose à ses salariés une cellule d'écoute psychologique avec Stimulus pour accompagner les personnes en difficultés sur le périmètre France ;
- des espaces de travail sont aménagés pour être confortables et ergonomiques ainsi que des zones de détente et de convivialité qui permettent d'améliorer leur bien-être au travail.

Engagement et Reconnaissance :

- programmes de reconnaissance : valoriser les contributions des employés par des récompenses et des reconnaissances ;
- communication : afin de favoriser une communication ouverte et transparente au sein de l'entreprise, les filiales ont déployé des plateformes digitales de communication dédiées aux informations sur la vie de l'entreprise ;
- à différentes occasions (réunions des vœux, évènement de fin de projet, atteinte d'objectif sécurité, médailles du travail, ancienneté dans le Groupe, anniversaire de sites ou de produits) des évènements festifs sont organisés avec les collaborateurs pour les remercier de leur engagement. En 2025, dans le cadre de l'enquête GPTW, sur le périmètre SAVENCIA près de 64% des répondants ont une vision positive de la célébration de ces évènements, soit en hausse par rapport à la dernière enquête (+4 points de pourcentage).

Le développement des collaborateurs reste un axe important de la qualité de vie au travail et il est traité dans la rubrique de la gestion des talents.

C. Indicateurs et objectif

Dans le cadre de la dernière enquête GPTW, les collaborateurs ont été invités à se positionner sur le fait qu'ils soient encouragés à conserver un équilibre de vie professionnelle et

leur vie privée. A cette question, 64% des collaborateurs répondent favorablement à cette question. L'enquête GPTW s'inscrit dans une démarche de mesure du ressenti des collaborateurs quant à plusieurs thématiques relative à la QVT dont l'équilibre vie professionnelle – vie privée. L'objectif est que l'ensemble des filiales progressent d'une enquête à l'autre. Suite aux résultats de l'enquête des plans d'action filiale seront préparés et suivis dans une démarche d'amélioration continue.

Au-delà des quelques accords QVT signés en filiale, les accords du socle sociétal en France portent bon nombre de thèmes liés à la qualité de vie au travail et à l'équilibre vie professionnelle – vie personnelle (égalité professionnelle femme-homme, accompagnement à la parentalité, accompagnement à la mobilité interne géographique volontaire, etc., ...).

3.1.2.6. Sécurité de l'emploi

A. Politiques relatives à la sécurité de l'emploi

La politique RH du Groupe intègre dans ses objectifs d'anticiper l'évolution des métiers, de répondre, à moyen et long terme, aux besoins du Groupe et de ses filiales en termes d'emploi et de compétences et de permettre le développement des collaborateurs dans leur parcours professionnel. Elle contribue ainsi à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe en anticipant les adaptations nécessaires à son développement et sa pérennité. Elle tend également à permettre la meilleure adéquation possible entre les besoins du Groupe et les aspirations des salariés, ainsi qu'à maintenir et développer leur employabilité.

En cas de projet de réorganisation interne, la philosophie du Groupe est ne jamais laisser un salarié seul face à ses problèmes d'emploi. En cas de restructuration entraînant des conséquences sociales significatives, les instances représentatives du personnel sont systématiquement informées, et consultées le cas échéant, suivant les réglementations en vigueur dans les pays concernés.

B. Actions et ressources

Dans le cadre de cette politique, le Groupe déploie des plans d'action dans chacune de ses filiales pour maintenir l'employabilité des salariés :

- proposer des parcours professionnels tout au long de la carrière dans le Groupe, permettant de compléter les apprentissages et de cultiver l'employabilité en développant une politique de formation ambitieuse, en accompagnant la mobilité volontaire interne (fonctionnelle et/ou géographique) et en favorisant les passerelles entre les métiers ;
- favoriser le maintien dans l'emploi des salariés dont la santé est fragilisée, par la mise en œuvre d'actions d'amélioration des conditions de travail ;
- gérer les enjeux de l'évolution des pyramides des âges, notamment l'accompagnement au maintien dans l'emploi des seniors, le transfert des compétences et la transition vers la retraite.

Le Groupe veille également à ce que l'ensemble des collaborateurs soient formés, y compris les salariés les plus âgés.

C. Indicateurs et objectif

En cas de projet de réorganisation interne ou de restructuration, le Groupe vise un taux de reclassement/solution de plus de 90% de ses collaborateurs avec pour priorité le maintien des compétences au sein du Groupe en priorisant la mobilité interne.

La moyenne d'âge des salariés les plus âgés formés est de 63 ans en 2025. A ce stade, aucun indicateur de résultat ou cible spécifique quant à la formation des salariés les plus âgés par le Groupe n'a été défini. Cette thématique fera l'objet d'un suivi à travers des indicateurs et cibles qui seront définis ultérieurement. Néanmoins, des initiatives peuvent être menées par nos différentes filiales au niveau local.

3.1.3. Gestion et développement des compétences des collaborateurs du Groupe

En matière de gestion des carrières des collaborateurs, le Groupe veille à respecter chaque employé à chaque étape de son développement de carrière, s'assure d'un traitement équitable (rémunération, contrepartie, évolution de carrière) indépendamment du sexe, de l'âge, des origines. La mobilité est ainsi traitée de façon équitable. La gestion des carrières prend en compte les choix de mobilité de chacun et se base également sur l'évaluation de la performance du collaborateur.

La formation des collaborateurs vise à contribuer au développement personnel de chacun. Cela permet d'assurer de façon continue leur employabilité. Le Groupe veille également à la transmission et pérennisation du savoir-faire et l'expertise du Groupe.

3.1.3.1. Politique relative à la gestion et au développement des compétences

Le maintien et le développement du savoir-faire sont au cœur des priorités de SAVENCIA.

Le Groupe s'applique à déployer une stratégie responsable et durable basée, entre autres, sur le développement et la promotion de ses collaborateurs, et sur une culture humaniste et entrepreneuriale favorisant l'évolution des compétences, la fidélisation des collaborateurs et le maintien de la compétitivité du Groupe.

La formation et la gestion de leurs carrières jouent, à cet effet, un rôle primordial : elles permettent à chacun d'enrichir ses compétences pour se développer, contribuer à la réussite commune et maintenir son employabilité. Ces éléments contribuent à réduire le risque d'inadéquation entre le niveau de compétence des collaborateurs et les ambitions du Groupe.

Être collaborateur chez SAVENCIA, c'est vivre une expérience riche en matière de développement et d'apprentissage. Le Groupe s'attache à ce que tous ses collaborateurs puissent disposer de moyens pour se développer et s'épanouir dans un environnement où de nouvelles compétences émergent et où les modes de travail évoluent.

Ces évolutions représentent une formidable opportunité où chacun est acteur de la transformation, dans des organisations où co-responsabilité, collaboration et partage des connaissances seront la clé du développement durable du Groupe.

La politique de formation des collaborateurs du Groupe s'appuie sur le soutien du pilotage de la performance, l'accompagnement des changements, la pérennisation des savoir-faire, pour donner à chacun la possibilité de progresser dans sa vie professionnelle et d'adopter des comportements en cohérence avec les valeurs du Groupe.

Le Groupe a développé depuis plusieurs années de nouvelles formes de pédagogies applicables à l'apprentissage pour que les managers soient encore plus autonomes dans leur développement. Cette offre combine présentiel et distanciel pour un écosystème de formation, exploitant tout le potentiel des outils technologiques et la force des interactions sur le lieu d'apprentissage.

Pour encourager le développement de ses collaborateurs, le Groupe mène une politique de gestion des carrières qui privilégie la mobilité interne et la promeut systématiquement à tous les niveaux de responsabilité. Pour les collaborateurs, il s'agit de disposer d'une visibilité sur leur parcours de carrière, d'identifier des opportunités attractives qui répondent à leurs attentes, et d'avoir la possibilité de développer leurs compétences.

Depuis de nombreuses années, une politique d'intégration des jeunes est menée avec le recrutement de stagiaires ou d'apprentis. Ces modalités sont les plus adaptées pour accompagner les premiers pas des jeunes futurs diplômés dans l'entreprise et leur proposer de poursuivre ensuite leur parcours au sein du Groupe SAVENCIA.

3.1.3.2. Actions et ressources

L'intégration et le développement des jeunes collaborateurs :

La campagne Groupe « 500 Apprentis » visant à recruter 500 apprentis, témoigne de l'engagement de SAVENCIA auprès des jeunes. Le déploiement de cette campagne s'appuie sur un réseau de référents « apprentissage » en filiale. Le Groupe a mobilisé les filiales en proposant une forte diversité de postes. Le réseau des référents permet d'avoir une vision élargie des offres et de nombreuses opportunités ont été pourvues au sein d'autres filiales.

Afin d'attirer de nouveaux talents, les partenariats avec les écoles généralistes et spécialisées (écoles de commerce, ingénieurs et agroalimentaire) se sont développés avec une mise en avant de cette campagne sur les réseaux sociaux.

Le parcours des Graduate Programs continue de se développer avec la participation de filiales à l'international. A ce jour, deux filières métiers sont concernées : les Opérations industrielles et Sales & Marketing. Les participants sont recrutés en Contrat à Durée Indéterminée en France, pour un parcours d'une durée de trois années, avant d'occuper un poste définitif au sein de l'une des filiales du Groupe. L'objectif pendant ces trois années est de découvrir plusieurs postes dans des entités différentes. Généralement et sauf contrainte personnelle, l'une des rotations est réalisée à l'international.

Le développement des collaborateurs du Groupe :

Les formations dans le Groupe sont mises en œuvre à tous les niveaux de son organisation.

Au niveau central, la volonté depuis quelques années est de développer des dispositifs associant la puissance et la vitesse du Digital avec l'expérience collective du présentiel. En termes de modalités, une partie de l'offre de formation s'appuie sur du E-Learning permettant aux salariés de se former quand ils le veulent et à leur propre rythme. Parallèlement, il a été développé un format de Masterclass/Webinaires, formations en direct et à distance, adaptées pour des groupes composés de nombreux participants. Ce format, rapide à mettre en œuvre et d'une large portée, vise à partager mondialement les connaissances et les pratiques d'experts du Groupe avec un contenu plus engageant. Des programmes sous format de Classe Virtuelle et sous format présentiel sont également mis à disposition des filiales du Groupe.

L'offre de formation du Groupe est réactualisée chaque année. Elle ne comporte que des programmes sur mesure développés en partenariat avec les Directions fonctionnelles du Groupe et des prestataires référencées de longues dates.

Les formations du Groupe sont complètement internationalisées, la volonté étant que tous les salariés puissent avoir accès au même corpus de connaissances et de savoir-faire.

Un important catalogue de modules de formation en E-learning est à disposition des salariés en libre-service. Cette offre très complète propose des contenus en différentes langues, intégrant les dernières innovations pédagogiques et des thématiques répondant aux nouveaux besoins. Des modules développés en interne via des référents métiers sont également mis en ligne.

Le Groupe s'est attaché depuis de nombreuses années à intégrer tous ses nouveaux collaborateurs en leur faisant faire mieux connaître ses particularités, ses spécificités, au travers de son histoire, sa culture, son mode d'organisation et ses méthodes de travail et en encourageant chacun dans son "savoir être" en relation avec les valeurs qui fondent le Groupe.

- La première étape de ce dispositif d'intégration est un parcours E-Learning, articulé sur le partage des connaissances et principes fondamentaux en matière de Sécurité des personnes, Conformité, et Cybersécurité, déclenché automatiquement à l'arrivée de chaque salarié dans le Groupe. Il s'appuie sur les politiques du Groupe.
- La seconde étape, destinée aux managers du Groupe, est un parcours comprenant deux modules. Le premier, en présentiel est mis en œuvre dans les grandes régions du Groupe dans le monde (Europe, Asie, Amériques). Le second est constitué de 5 Masterclass approfondissant la connaissance des spécificités du groupe en termes d'organisation et de méthodes de travail.
- La formation Culture Fromagère/Laitière donne un vrai point final à une intégration complète. Dans le cadre de la mission de transfert des fondamentaux du Groupe et tout particulièrement le soutien de notre stratégie de

différenciation par la Qualité et le Produit, il s'agit de pérenniser la culture fromagère auprès des plus récents et de favoriser l'appropriation des traditions et l'appétence pour les particularités de notre métier.

La Culture managériale est un axe essentiel de développement des compétences des collaborateurs de SAVENCIA. Il s'agit de renforcer le lien entre le style managérial et les principes d'action du Groupe et d'adapter les styles de management aux attentes des nouvelles générations. En matière de culture managériale, ont été développées depuis quelques années des formations correspondant aux différents de prise en charge d'un rôle de manager et notamment du développement progressif des compétences en leadership.

Le Groupe met à disposition des filiales des formations « clés en main » qui sont ensuite déployées en fonction des besoins de chaque filiale.

Un effort important est également consacré au renforcement de la Culture sécurité dans le Groupe avec, au-delà des formations obligatoires et réglementaires, des formations à la conduite des Visites de Sécurité Comportementales, un des standards de nos pratiques en matière de prévention. Un programme « Leadership Sécurité » est également déployé au niveau mondial.

Pour accompagner la mise en place d'un modèle de suivi de la performance globale au niveau du Groupe (porter une attention tant sur la performance financière qu'extra financière de nos activités), le Groupe a mis à disposition de ses collaborateurs un corpus de contenus permettant à tous de mieux comprendre cette notion et de les rendre acteur sur ces sujets :

- La compréhension des notions de performance extra financière autant que financière.
- La compréhension de la démarche RSE du Groupe
- Les méthodes et pratiques en matière de conduite du changement et de gestion de projet.

Et enfin chaque grande fonction du Groupe met à disposition de sa filière des programmes métiers, adaptés aux problématiques qui leur sont propres avec une mise en œuvre adaptée à leurs besoins.

Au niveau des filiales, des formations spécifiques sont mises en œuvre. Ces formations couvrent des volets réglementaires et obligatoires et, des dispositifs répondant à leurs spécificités. C'est à ce niveau que sont déployés les formations en situation de travail ainsi que les formations certifiantes et d'habilitation.

La mobilité au sein du Groupe

Dans le cadre de notre feuille de route de négociation collective en France « Vers le socle sociétal », un accord sur la mobilité interne géographique volontaire a été signé en France à l'unanimité des organisations syndicales. Cet accord vise à préserver les compétences, les savoirs et la culture dans le Groupe, en accompagnant les collaborateurs volontaires à une mobilité inter-filiale. En cas de mobilité géographique, des mesures spécifiques de natures organisationnelles et financières, ainsi qu'un accompagnement de la mobilité du conjoint, sont proposées aux candidats à cette mobilité.

3.1.3.3. Indicateurs et objectifs

Pourcentage de salariés (effectifs permanent annuel moyen) ayant participé à des évaluations régulières des performances et de l'évolution de carrière

Genre	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Homme	46,7 %	50,0 %	-6,7 %
Femme	54,7 %	59,4 %	-8,0 %
Autres	0 %	— %	— %

Le nombre moyen d'heures de formation par salarié (effectifs salariés annuel moyen)

Genre	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Homme	12,53	14,34	-12,6 %
Femme	12,31	13,29	-7,4 %
Autres	5,54	0,00	— %

Le nombre moyen d'heures de formation par salarié a diminué cette année en raison d'un contexte budgétaire exigeant et de l'évolution de l'offre de formation, désormais davantage axée sur des modalités hybrides.

SAVENCIA n'a pas encore défini d'objectifs spécifiques en matière de gestion et de développement des compétences. Toutefois, sur certaines thématiques comme l'intégration des salariés, la sécurité, ou la conformité, le but est de former un maximum de collaborateurs aux standards du Groupe. Le Groupe offre également à l'ensemble de ses collaborateurs la possibilité de se développer grâce à un large éventail de formations adaptées spécifiquement en fonction des besoins identifiés en interne. Il est de la responsabilité de chaque filiale de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de formation pour l'ensemble des collaborateurs, tout en ayant la possibilité de créer ou d'adapter des formations en fonction des besoins spécifiques.

3.1.4. Santé et sécurité des collaborateurs du Groupe

Dans le cadre du développement de la culture d'entrepreneur responsable, la politique RH du Groupe vise notamment à développer la culture de la sécurité physique et psychique des salariés et des non-salariés.

3.1.4.1. Santé et sécurité

A. Politique relative à la santé et la sécurité des collaborateurs

Le Groupe SAVENCIA rassemble des entreprises à taille humaine unies par une culture forte qui guide leurs actions et les comportements de ses collaborateurs. Le bien-être, la préservation de l'intégrité physique et la santé des femmes et des hommes qui travaillent dans et pour le Groupe sont la priorité de tous et à tous les niveaux de l'organisation.

Ainsi, il y a plus de dix ans, le Groupe a mis en œuvre une démarche fédérée autour du programme « La SÉCURITÉ, c'est NOTRE affaire ». Elle s'appuie notamment sur :

- une Charte de la Sécurité et de la Santé au Travail cosignée par le Président et le Vice-Président du Groupe, visant l'objectif du zéro accident de travail ;

- une organisation à la fois globale et locale, permettant de partager l'ambition et les objectifs, et de piloter efficacement la mise en œuvre opérationnelle au plus près du terrain ;
- un ensemble de standards et d'outils est à disposition de toutes les filiales ;
- un réseau mondial de préventeurs sécurité sur les sites, fédérés autour de rendez-vous réguliers, afin de transversaliser les expériences et les meilleures pratiques ;
- une consolidation et un partage des résultats sécurité, à la fois qualitatifs et quantitatifs, avec l'ensemble des filiales.

L'ambition du Groupe est de tendre vers le zéro accident de travail tant pour ses collaborateurs que pour toutes les autres personnes présentes sur ses sites.

Les comités de direction des filiales sont impliqués dans le déploiement de la politique sécurité et santé sur leur périmètre. A ce titre, l'ensemble des membres de ces comités ont une partie de leur rémunération variable indexée sur des objectifs qualitatifs en lien avec la sécurité des collaborateurs.

B. Actions et ressources

La démarche sécurité s'appuie sur de nombreuses actions, priorisées et mises en œuvre grâce à différentes instances favorisant la subsidiarité, et notamment :

- un Comité de Gouvernance SST semestriel réunissant les Directions Générales, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Opérations ;
- un Comité de Pilotage SST mensuel réunissant des membres de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des Opérations ;
- des instances propres aux régions et aux filiales en fonction de leurs organisations ;

- un réseau de préventeurs SST au travers de réunions régulières, présentes ou distancielles, selon les régions et les pays.

Un ensemble de référentiels, de standards, d'outils et de méthodes est mis à disposition de toutes les filiales, notamment au travers d'outils digitaux régulièrement complétés et mis à jour.

Les Visites de Sécurité Comportementale (VSC) font partie des routines managériales dans chacun des sites industriels et administratifs. Ces visites ont pour objectif d'évaluer, avec un collaborateur, sa bonne appréhension des risques liés à son environnement de travail, et d'accompagner la politique sécurité du groupe en encourageant les bonnes pratiques au quotidien.

Les résultats santé et sécurité sont consolidés chaque mois et diffusés à l'ensemble des filiales ; ils sont illustrés des principales nouvelles du mois, telles que bonnes pratiques, records, mais aussi d'incidents ou accidents dont les enseignements sont importants à partager.

En 2025, les actions les plus importantes et les plus mobilisatrices ont été les suivantes :

Renforcement de la culture sécurité

Des programmes de formation dédiés à la sécurité sont mis en place au sein des filiales.

Depuis 2021, la formation en e-learning Accueil Sécurité et Santé au Travail (SST) SAVENCIA a été ajoutée au parcours obligatoire d'intégration des nouveaux collaborateurs. Ce dispositif spécifique sur les risques d'accident dans le Groupe est disponible en plusieurs langues. Il est constitué d'un module commun à tous les collaborateurs du Groupe intitulé « Objectif zéro accident » ainsi que d'un second module dédié aux managers. À l'issue de cette formation, un passeport Sécurité SAVENCIA est délivré dès lors que le salarié a obtenu 100 % de bonnes réponses au quiz.

En parallèle de ces formations, le Groupe a souhaité accompagner et suivre le niveau de culture Sécurité de ses sites.

Afin d'accompagner le déploiement de sa culture Sécurité et en mesurer le niveau, les sites réalisent périodiquement une enquête de perception Sécurité en s'appuyant sur la méthodologie Dupont.

A date, tous les sites de production dans le monde ont réalisé ce positionnement leur permettant de connaître leur niveau de maturité en matière de culture sécurité, et de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre :

- des actions sont définies afin d'amener les collaborateurs à être acteurs de la démarche. Parmi les plans d'action déclinés, des formations au leadership Sécurité sont mises en place pour les membres des Comités de Direction et les managers afin d'accompagner la transformation ;
- chaque année, une semaine mondiale de la Santé et de la Sécurité est organisée dans l'ensemble des filiales. La 12^{ème} édition s'est déroulée en juin 2025. Les sites ont pu mettre en avant dans le cadre du challenge SST, un atelier de mise en valeur des actions de prévention et de sensibilisation à la

sécurité. 57 sites dans 19 pays ont relevé le défi. Des sites en France et en Argentine étaient sur le podium.

Cette semaine est l'occasion pour les sites d'animer un certain nombre d'ateliers de sensibilisation sur différents thèmes autour des Essentiels Sécurité comme des escape games mais aussi sur des ateliers plus centrés Santé.

Dans le cadre de sa démarche "La Sécurité, c'est notre affaire", le Groupe a poursuivi en 2025 le déploiement d'un système d'informations dédié au management de la santé et de la sécurité dans toutes les filiales du Groupe. Il est désormais possible grâce à cet outil unique de gérer de manière harmonisée tous les événements sécurité. L'ensemble des collaborateurs (employés, managers, RH, préventeurs santé et sécurité au travail) est acteur dans la gestion de ces événements (déclaration, analyse, plan d'actions).

Prévention des hauts risques

Depuis plusieurs années les « Essentiels Sécurité SAVENCIA » sont déployés au sein de l'ensemble des filiales du Groupe ; ils visent à prévenir les accidents et les blessures, en particulier les plus graves ou à haut potentiel de gravité. Chaque Essentiel Sécurité cible un risque propre à nos métiers, et se décline selon quatre règles applicables par tous et en toute circonstance. Un kit complet en accès digital et traduit dans toutes les langues du Groupe est à disposition dans l'ensemble des filiales. En 2025 des premières évaluations croisées régionales entre les sites ont été réalisées, permettant d'évaluer le niveau de déploiement des Essentiels Sécurité sur le terrain, et également de se comparer en interne et de partager les meilleures pratiques mises en place sur les sites.

Des actions ciblées sont également mises en œuvre, comme par exemple un chantier de sécurisation des interventions sur les équipements et les énergies. Une directive spécifique, préparée avec des prestataires spécialisés et testée avec quelques sites pilotes, a été mise au point et est en cours de déploiement sur l'ensemble des sites industriels. Des programmes de formation accompagnent ce déploiement et des évaluations sont régulièrement menées sur les sites.

Prévention de la pénibilité et des troubles musculosquelettiques

Afin de réduire la pénibilité et l'exposition aux troubles musculosquelettiques de certains postes sur les sites industriels, le Groupe a engagé un vaste programme de mécanisation ciblant les postes les plus exposés, notamment dans les métiers nécessitant beaucoup de manipulations de produits et de colis. Ce plan s'appuie sur de nombreuses expertises, aussi bien locales sur les sites concernés, qu'en central au sein des équipes ingénierie afin d'aboutir à ces solutions duplicables.

En 2025, 8 nouvelles lignes automatisées ont été installées sur différents sites, notamment sur des postes de production et d'emballage des produits. D'autres lignes sont en étude et en préparation pour progressivement étendre le programme sur les postes les plus exposés et réduire ainsi la pénibilité.

Autres actions

Un plan spécifique a été mis en place en France depuis 2021 qui vise à réduire l'exposition des intérimaires aux risques d'accident du travail. Dans l'optique d'une amélioration continue, des revues trimestrielles sont organisées avec les Directions Nationales des principales entreprises de travail temporaires afin de suivre la mise en œuvre des actions décidées et l'évolution des indicateurs de performance associés.

Le programme #caring@SAVENCIA a pour vocation de sensibiliser les salariés sur l'importance d'être acteur de son

capital santé. Un certain nombre d'actions, notamment lors de la Semaine Mondiale de la Sécurité et de la Santé au travail sont proposées autour du triptyque : Santé physique, santé mentale et nutrition. Ainsi depuis juin 2022, des rendez-vous santé connectés mensuels sont organisés avec des coaches à destination des pays francophones sur ces différentes thématiques.

L'application care-stimulus mise à disposition pour le périmètre France permet de prendre de nombreux conseils Santé et suivre des conférences.

3.1.4.2. Indicateurs et objectifs

Nombre d'accidents du travail enregistrables pour le propre personnel

	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Salariés	466	506	-7,9 %

Taux d'accidents du travail enregistrables pour le propre personnel

	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Salariés	13,5	14,5	-7,2 %

Nombre d'accidents mortels liés au travail au sein de la propre main-d'œuvre

	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Nombre accident mortel pour les salariés	0	0	— %

Pourcentage de personnes couvertes par le système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entreprise système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entreprise

	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Salariés	100 %	100 %	— %

Le système de gestion de la santé et de la sécurité du Groupe qui a été déployé en 2024 sur l'ensemble des sites a une certification ISO 45001.

Pourcentage de l'effectif couvert par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et (ou) des normes ou lignes directrices reconnues et ayant fait l'objet d'un audit interne et (ou) d'un audit ou d'une certification par une partie externe.

	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Pourcentage de l'effectif couvert par un système de gestion de la santé et sécurité certifié.	4,8 %	4,7 %	1,5 %

Il s'agit dans cet indicateur des ETP moyen annuel salariés et non-salariés travaillant sur des sites ayant des certifications OHSAS 18001 et/ou ISO 45001.

L'ambition du Groupe est de tendre vers le zéro accident de travail tant pour ses collaborateurs salariés que non-salariés. Au niveau Groupe, un pilotage des données quantitatives en lien avec les événements sécurité est réalisé mensuellement et un Comité de Pilotage santé et sécurité au travail se réunit à

cette même fréquence afin de suivre les différents plans d'action. De plus, les sites mettent en œuvre des plans d'action globaux ou spécifiques à chaque événement en lien avec la sécurité.

3.1.5. Diversité, inclusion et respect des droits humains des collaborateurs

La politique RH du Groupe SAVENCIA, en accord avec ses valeurs, repose sur le principe que chaque individu doit être accueilli et reconnu pour ce qu'il est. Cela implique de garantir une égalité des chances, sans distinction ni discrimination de quelque nature que ce soit.

3.1.5.1. Diversité et inclusion

A. Politique relative à la promotion de la diversité et de l'inclusion

La Charte Éthique du Groupe rappelle que « le respect des personnes » et « l'égalité des chances » sont des piliers de notre culture. Dans cet esprit, des accords sont signés et des démarches mises en œuvre afin de favoriser particulièrement l'insertion des jeunes, l'emploi et le maintien de personnes en situation de handicap et l'égalité femme-homme.

Le Groupe s'attache à promouvoir l'égalité femme-homme, notamment en matière de qualification, de formation, de rémunération et d'évolution de carrière. Dans le cadre de son plan Oxygen, SAVENCIA s'est fixé pour objectif d'atteindre la parité femme-homme managers (équivalent au statut cadre) en 2025.

Par ailleurs, afin de changer le regard des collaborateurs sur le handicap, de maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap et de promouvoir leur recrutement, le Groupe mène au travers d'« Action Handicap », un certain nombre d'initiatives s'articulant autour de quatre axes :

- sensibiliser pour lutter contre les stéréotypes ;
- maintenir dans l'emploi ;
- recruter des personnes en situation de handicap ;
- développer des partenariats avec le secteur protégé et adapté.

B. Actions et ressources

Actions concernant la non-discrimination :

L'enquête GPTW permet de mesurer la perception des collaborateurs en matière de traitement de la non-discrimination sur différents thèmes : l'égalité femme homme, l'âge, l'origine ethnique, le genre et les orientations sexuelles.

Lors de enquête menée en 2025, 70% des collaborateurs ont la perception d'être traités équitablement quel que soit leur âge. 85% des collaborateurs ont la perception d'être traités équitablement quel que soit leur origine ethnique, et 88% des collaborateurs ont la perception d'être traités équitablement quel que soit leur orientation sexuelle.

Par ailleurs, la plateforme de dispositif d'alerte Groupe permet à tous les collaborateurs, mais plus largement à toutes les parties prenantes de SAVENCIA de signaler toutes dérives de discriminations.

Actions en faveur des personnes en situation de handicap :

En 2025, à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), plusieurs conférences ont été proposées aux collaborateurs, animées par le cabinet

Ariane. Ces conférences ont permis de sensibiliser et d'informer sur la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), la santé mentale et les troubles psychiques, ainsi que le handicap invisible et le syndrome de l'imposteur.

Durant cette semaine, les filiales ont participé au dispositif DUO DAY. Plus de 55 personnes en situation de handicap ont été accueillies pour découvrir, en binôme avec un collaborateur, les métiers et activités industriels ou administratifs des filiales du Groupe.

Un jeu de cartes intitulé "Timelapse" a également été présenté pendant la SEEPH. Ce jeu propose aux filiales une manière ludique et instructive de découvrir l'évolution des innovations pour les personnes en situation de handicap.

Le dispositif « Action Handicap » continue d'être animé en France grâce à un réseau de référents Handicap en filiale. En 2025, le kit de communication a été déployé autour des thématiques de l'endométriose, du cancer de la peau et des addictions, choisis pour sensibiliser davantage les collaborateurs aux problématiques de santé susceptibles d'impacter la vie professionnelle et personnelle.

Plusieurs actions sont par ailleurs menées localement par nos filiales parmi lesquelles :

- des partenariats avec des prestataires de services employant des personnes en situation de handicap, notamment en France avec des Établissement et Service d'Aide par le Travail, pour des travaux de nettoyage, jardinage, logistique, etc... ;
- des actions de sensibilisation sont également réalisées auprès des managers ;
- Un futur chien guide, en cours d'éducation, a été accueilli sur l'un de nos sites pendant quelques jours. Cette initiative a permis de sensibiliser nos collaborateurs au handicap et à l'amélioration du quotidien des personnes déficientes visuelles ;
- en Espagne, notre filiale est particulièrement active autour de cette thématique et mets en œuvre plusieurs actions : partenariat avec la Fondation Prodis (spécialisée dans l'inclusion professionnelle des personnes ayant une déficience intellectuelle), ou bien encore la collaboration avec l'association La Fraternidad des Asturies à travers un don de produits utilisé au sein de la résidence pour personne en situation de handicap mental. Les collaborateurs participent également à une course solidaire au profit de l'Association Espagnole de l'Ichtyose et Down Syndrome.

En faveur de l'égalité femmes, hommes :

Un accord de Groupe en France a été signé le 3 septembre 2024, sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'accompagnement à la parentalité, dont les principaux thèmes sont les suivants :

- la garantie d'égalité professionnelle et de non-discrimination ;
- la protection des femmes enceintes et les modalités d'accompagnement à l'allaitement ;

- la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes afin de garantir un environnement de travail sûr et sain ;
- la promotion de la mixité des métiers et de l'égal accès aux postes et aux emplois ;
- la mise en place de congés d'accompagnement à la parentalité (enfants malades, conjoint hospitalisé, ...) ;
- la formation professionnelle et l'égalité de traitement en matière de rémunération.

De plus, diverses actions sont menées par les filiales :

- Au Brésil, la filiale propose le programme « Renforcer le leadership féminin ». Cette initiative comprend des ateliers thématiques et des sessions de mentorat destinées aux leaders actuels et futurs au sein de l'entreprise, afin de développer des compétences clés et d'augmenter la représentation féminine dans les postes de direction ;
- à la suite d'un congé parental, présence parentale ou soutien familial d'au moins 6 mois consécutifs, une filiale française organise un entretien entre le salarié et son manager afin d'échanger sur l'articulation vie professionnelle/personnelle, l'orientation professionnelle, l'accueil et la réadaptation au poste via des formations et un bilan de compétences. ;

- un groupe de travail composé de volontaires a été constitué au siège pour identifier des actions concrètes à mettre en œuvre afin de promouvoir l'équité entre les femmes et les hommes, comme par exemple des conférences, des déjeuners de partage d'expérience, des ateliers de sensibilisation à la « posture d'Allié(e)s ».

- actions menées au niveau du Groupe :

- un groupe de travail, créé en 2022 pour développer le leadership féminin, s'est concentré sur la définition d'un plan d'action après avoir analysé de nombreuses données quantitatives internes et externes, mené des entretiens avec des employés (hommes et femmes) et assuré la liaison avec le comité de direction du Groupe.

- afin de favoriser l'accès des femmes aux postes de cadres dirigeants, un programme de mentoring international a été initié et déployé en 2025 pour un groupe de 10 collaboratrices. Ce programme accompagne les talents identifiés dans leur évolution de carrière et dans leur préparation à la prise de responsabilité. Cette démarche est accompagnée par un cabinet spécialisé. Il est prévu qu'en 2026 un nouveau groupe de mentorées rejoigne le programme.

C. Indicateurs et objectifs

Répartition par âge des salariés permanents (effectifs au 31.12)

Âge	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Nombre de salariés (effectifs) de moins de 30 ans	2 769	2 899	-4,5 %
Pourcentage de salariés de moins de 30 ans	13,9 %	14,4 %	-3,4 %
Nombre de salariés (effectifs) âgés de 30 à 50 ans	10 182	10 243	-0,6 %
Pourcentage de salariés âgés de 30 à 50 ans	51,2 %	51,0 %	0,5 %
Nombre de salariés (effectifs) de plus de 50 ans	6 932	6 956	-0,3 %
Pourcentage de salariés âgés de plus de 50 ans	34,9 %	34,6 %	0,7 %

Pourcentage de salariés ayant le statut de cadre dirigeant (effectifs au 31.12)

Genre (%)	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Femme	29,8 %	29,0 %	2,8 %
Homme	70,2 %	71,0 %	-1,1 %
Autres	— %	— %	— %

Nombre de salariés ayant le statut de cadre dirigeant (effectifs au 31.12)

Genre (nb)	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Femme	137	140	-2,1 %
Homme	322	342	-5,8 %
Autres	0	0	— %
Total	459	482	-4,8 %

Il s'agit du nombre de collaborateurs (effectif) au 31.12 ayant un statut de cadre dirigeant. Pour les filiales françaises, il s'agit des salariés ayant le statut contractuel de « cadre-dirigeant » et pour les filiales hors France, il s'agit des membres des comités de direction et des directeurs généraux.

Pourcentage de personnes en situation de handicap parmi les employés soumis à des restrictions légales en matière de collecte de données (effectifs au 31.12)

	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Pourcentage	4,2 %	3,9 %	9,0 %

Comme indiqué précédemment, le Groupe promeut l'égalité des chances pour tous ses collaborateurs afin d'éviter tout risque de discrimination. Des objectifs ont été définis sur ces deux axes prioritaires que sont l'égalité femme-homme, le Groupe s'est fixé l'ambition de compter 44% de femmes occupant les postes de direction à horizon 2035. Dans le domaine du handicap, SAVENCIA vise à pouvoir accueillir 5% de personnes en situation de handicap au sein de ses effectifs à horizon 2035.

3.1.5.2. Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail

A. Politique relative à la lutte contre la violence et le harcèlement au travail

La Charte SST réaffirme les engagements de l'entreprise afin de garantir un environnement sûr et sain.

B. Actions et ressources

Dans ce cadre des actions sont déployées :

- des formations et sensibilisation : des sessions de formation ou de sensibilisation sont mis en place à destination des employés sur la prévention du harcèlement ;
- des mécanismes de signalement existent notamment via des référents harcèlement et la plateforme de dispositif d'alerte Groupe ;
- le soutien aux victimes : la cellule Stimulus offre notamment un soutien psychologique et juridique aux victimes de harcèlement et met en place d'un accompagnement personnalisé pour les aider à surmonter l'épreuve ;

- des enquêtes et sanctions : des enquêtes peuvent être menées en cas d'allégations de harcèlement et des sanctions appropriées et proportionnées sont mises en œuvre auprès des auteurs de harcèlement ;
- la promotion d'un environnement de travail respectueux : encouragement à une culture d'entreprise basée sur le respect, l'inclusion et la diversité. Favoriser le dialogue et la communication ouverte entre les employés et la Direction.

C. Indicateurs et objectifs

Comme indiqué précédemment dans ce présent rapport, à travers le dispositif d'alerte Groupe aucun signalement relatif à des cas de discriminations, y compris de harcèlement n'a été reçu (cf. 3.1.1.2 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations). SAVENCIA n'a pas encore défini d'objectifs spécifiques concernant des mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail. Toutefois, Le Groupe au travers de sa culture d'entreprise encourage la promotion d'un environnement de travail respectueux afin de contribuer à créer un environnement de travail sûr et sain pour tous les collaborateurs. Cette dimension est reprise dans une des questions du baromètre social GPTW et l'ensemble des collaborateurs peuvent lancer un signalement via le dispositif d'alerte Groupe.

3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur

3.2.1. Introduction

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier les impacts, opportunités et risques matériels résultant du modèle économique et des activités de SAVENCIA, ainsi que des acteurs de sa chaîne de valeur :

Thématiques	IRO	IRO identifiés
Travailleurs de la chaîne de valeur	Impacts positifs et négatifs	(+) Création d'emplois sur la chaîne de valeur (-) Impact sur les droits humains/conditions de travail (temps de travail, salaire décent, santé et sécurité, discrimination, harcèlement, travail forcé, travail des enfants)
	Risques et opportunités	(+) Préférence des consommateurs liée à la production de produits éthiques et responsables (-) Risque juridique et réputationnel en cas de non-respect des droits des travailleurs de la chaîne de valeur, et de non-maîtrise des risques santé et sécurité (intégrant les coûts de mise en conformité) (-) Pertes de revenus et tension sur l'approvisionnement en matières premières en cas de manifestations sociales sur la chaîne de valeur, de déprise agricole ou de condamnation d'un fournisseur sur les sujets de droits humains

3.2.1.1. Description des travailleurs de la chaîne de valeur de SAVENCIA

Les typologies de travailleurs de la chaîne de valeur de SAVENCIA diffèrent selon les typologies d'activités du Groupe.

Filière laitière :

Travailleurs de la chaîne de valeur amont

Techniciens laitiers
Éleveurs laitiers
Ouvriers des usines de production de packaging
Employés des entreprises de transport et logistique amont

Travailleurs de la chaîne de valeur présents sur les sites du Groupe

Agents de sécurité, agents d'entretiens ...

Travailleurs de la chaîne de valeur aval

Ouvriers des usines de traitement des déchets
Employés des réseaux de distribution des produits SAVENCIA
Employés des entreprises de transport et logistique aval
Travailleurs informels des décharges de déchets

A noter que dans les filières agroalimentaires, certaines typologies de parties prenantes sont particulièrement vulnérables :

- les femmes éleveuses ou agricultrices, le secteur étant majoritairement masculin ;
- les enfants, l'agriculture étant le secteur regroupant le plus de main d'œuvre infantile dans le monde ;
- les personnes migrantes ou réfugiées, sur-représentées parmi la main d'œuvre agricole ;
- les agriculteurs ou éleveurs indépendants, davantage soumis aux pressions des donneurs d'ordres.

Ces typologies de travailleurs ont été identifiés dans le cadre de la réalisation de la cartographie des risques de

vigilance (2022) et de la réalisation de l'analyse de double matérialité du Groupe (2024).

3.2.1.2. Facteurs de risques liés au travail forcé et au travail des enfants

L'analyse de cartographie des risques, mise à jour en 2022 dans le cadre de la révision du plan de vigilance, a permis de faire émerger des filières particulièrement à risques dans le secteur agroalimentaire, en particulier dans les pays où les droits des travailleurs ne sont pas ou peu protégés.

Concernant le travail des enfants, l'exercice de cartographie des risques réalisé dans le cadre du plan de vigilance a permis d'identifier notamment une matière première à risques dans la chaîne d'activités du Groupe :

- Les fruits secs : l'activité liée aux fruits secs est confrontée à des chaînes d'approvisionnement complexes, qui impliquent de nombreux intermédiaires dans des filières internationales morcelées et souvent sensibles. Le travail informel, notamment dans le cassage de noix réalisé dans un cadre familial, rend difficile le suivi des conditions de travail et augmente le risque d'emploi des enfants.

Des plans d'actions spécifiques de prévention, mitigation et remédiation des impacts négatifs sont mis en œuvre par le Groupe, et sont décrits dans le Plan de vigilance 2025.

3.2.1.3. Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels, et de leur influence sur la stratégie et le modèle d'affaires.

La démarche d'analyse des risques d'impact sur les droits humains et la santé et sécurité des personnes relève du Devoir de vigilance du Groupe. Une cartographie des risques a été réalisée dans ce cadre fin 2022, afin d'identifier les risques les plus significatifs relevant des activités du Groupe et de ses filiales, mais également de ses fournisseurs. Cette cartographie consolide ainsi les risques liés aux travailleurs de la chaîne de valeur du Groupe. La méthodologie et les

résultats de l'analyse sont détaillés dans le Plan de vigilance du Groupe SAVENCIA.

Cette démarche est alignée avec celle de l'analyse de double matérialité effectuée dans le cadre de la conformité à la CSRD pour SAVENCIA Fromage & Dairy et mutualisée au niveau du Groupe, réalisée au cours de l'année 2024 avec l'appui d'un cabinet spécialisé. Cette analyse a mobilisé les principales directions métiers concernées, via l'organisation de groupes de travail et d'interviews thématiques.

Ce travail a notamment inclus des ateliers d'identification des plans d'action existants en lien avec les différents IROs, et des sessions de réflexion/priorisation des actions à déployer par le Groupe dans le futur en lien avec le plan de vigilance ou la démarche Oxygen.

Cette analyse a notamment permis d'identifier les dépendances et impacts liés au modèle économique du Groupe et à sa qualité de « donneur d'ordre » vis-à-vis de ses fournisseurs amont, pouvant impacter négativement les travailleurs de la chaîne de valeur :

- Concernant le respect des droits humains des travailleurs de la chaîne de valeur, la rémunération des travailleurs agricoles est considérée comme un facteur impactant leurs conditions de vie, notamment celles des éleveurs et ouvriers agricoles de la filière d'élevage. En cas d'atteinte aux droits humains des travailleurs de la chaîne de valeur des matières premières agricoles, le Groupe et ses dirigeants peuvent ainsi engager leur responsabilité pénale, et s'exposer à des sanctions légales et financières ; cela peut impacter la réputation du Groupe et ainsi entraîner une dévalorisation de l'entreprise auprès des investisseurs, mais également des distributeurs comme des consommateurs. Enfin, le poids croissant des enjeux règlementaires en matière de droits humains conduit le Groupe à augmenter les dépenses de mise en conformité progressivement mis en œuvre en 2025, en tenant compte des évolutions de la mise en application du Règlement européen contre la Déforestation et la dégradation des forêts.
- Concernant les conditions de travail et la santé et la sécurité dans la chaîne de valeur, les impacts identifiés concernent les atteintes à l'intégrité physique et psychologique et à la santé des travailleurs de la chaîne de valeur (troubles musculosquelettiques, chutes, travail sur des machines en mouvement, exposition chimique, stress, anxiété...), dont l'importance est accrue en cas de recours à des travailleurs saisonniers, ou encore des migrants, des réfugiés, des travailleurs informels. C'est principalement le cas des travailleurs de la filière d'élevage, comme pour ceux de la filière des fruits secs. Les risques alors encourus par le Groupe sont de nature juridique, pouvant aller jusqu'à des sanctions légales et financières ou des demandes de réparation financière en cas d'atteinte grave aux travailleurs, sans oublier le risque réputationnel relevant de ces éventuelles mises en cause. Le ralentissement de l'activité sur le long-terme serait ainsi à craindre en raison de contraintes d'approvisionnements liées à la déprise agricole, c'est-à-dire à la réduction du nombre d'exploitants due à la pénibilité de leurs métiers et au manque d'attractivité des territoires ruraux.

Le modèle économique du Groupe et ses chaînes d'approvisionnements établies à un niveau mondial permettent néanmoins d'impacter positivement les travailleurs de ses filières, par la création d'emplois pérennes sur l'ensemble de la chaîne de valeur, incluant notamment des personnes éloignées de l'emploi et/ou peu qualifiées.

Le Groupe SAVENCIA est en effet convaincu du bénéfice d'une démarche positive vis-à-vis de sa chaîne de valeur pouvant conduire à la création d'emplois pérennes pour le maintien d'une activité agricole dynamique, à la hauteur des attentes éthiques et responsables des consommateurs. A noter également que des plans d'actions développés par le Groupe SAVENCIA couvrent essentiellement les typologies de travailleurs suivants :

- les éleveurs et techniciens laitiers ;
- les éleveurs et ouvriers agricoles.

Il s'agit en effet des typologies de travailleurs sur lesquels le Groupe a une influence plus directe en raison de son modèle économique et de ses métiers, et sur lesquels l'essentiel des engagements ont été historiquement concentrés.

Quelques exceptions sont toutefois à souligner concernant les plans d'actions et politiques relatives aux engagements RSE du Groupe s'appliquant à l'ensemble des prestataires directs et indirects du Groupe, ayant vocation à influencer les pratiques au sein des filières et des travailleurs amont/aval.

Le Groupe prévoit de consolider ses engagements permettant de mieux répondre aux spécificités des autres typologies de travailleurs de la chaîne de valeur, en fonction de ses capacités d'influence en amont et en aval des filières.

3.2.1.4. Engagements et politiques liés aux travailleurs de la chaîne de valeur

Cette section décrit les engagements et politiques mises en place par SAVENCIA pour gérer les impacts positifs et négatifs sur les droits humains et les conditions de travail (temps de travail, salaire décent, santé et sécurité, discrimination, harcèlement, travail forcé, travail des enfants) des travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que les risques et opportunités qui en découlent.

● Engagements du Groupe SAVENCIA

SAVENCIA a ainsi rejoint en 2003 le Global Compact des Nations Unies, la plus large initiative en faveur du développement durable, marquant son engagement pour travailler sur l'évaluation des impacts et sur une approche de développement durable sur sa chaîne de valeur. Ainsi, sur le fondement du respect des Principes Directeurs des Nations Unies (UNGPs), le Groupe veille à l'observation des textes internationaux de référence qui définissent les engagements en matière de droits humains :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les Principes du Global Compact des Nations Unies ;
- les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- la Déclaration tripartite de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les entreprises multinationales ;

- sans oublier les législations nationales, notamment en matière de diligence raisonnable pour le respect des droits humains et de l'environnement.

Pour s'assurer du respect de ses engagements, en conformité avec les Principes Directeurs des Nations Unies pour les entreprises, le Groupe met en œuvre un processus de diligence raisonnable en matière de droits humains en veillant notamment à l'application des politiques ci-dessous.

3.2.2. Charte éthique « Le Groupe et sa culture »

Les engagements en matière de droits humains relèvent de la charte éthique du Groupe « Le Groupe et sa culture » et sont intégrés dans les processus liés à la conformité éthique : le Comité Éthique et Culture Groupe, présidé par le Secrétaire général, veille à la mise en œuvre de la démarche de vigilance Droits humains.

Cette charte éthique est portée à la connaissance de tous les collaborateurs qui sont ainsi engagés dans le respect des valeurs, règles et principes qui y sont définis.

En ce même sens, la charte de conduite des acheteurs du Groupe définit les principes éthiques et responsables à respecter dans le cadre des approvisionnements.

3.2.3. Charte Achats Responsables

Dans le cadre de la démarche achats responsables pilotée par la Direction achats, qui s'applique à toutes les filiales dans le cadre de la politique RSE Oxygen, le Groupe procède à la sélection des fournisseurs sur la base d'appels d'offres ouverts, concurrentiels et équitables, et privilégie les fournisseurs qui partagent ses engagements et qui en acceptent les principes, notamment en matière de bonnes pratiques professionnelles, de conditions de travail, de respect des droits de l'Homme et de l'environnement.

Les attendus en matière de droits humains vis-à-vis des fournisseurs sont ainsi définis dans le cadre de la Charte Achats Responsables, que SAVENCIA demande à ses partenaires de signer dans le cadre de sa relation d'affaires.

Cette charte précise ainsi les engagements du Groupe à promouvoir auprès des fournisseurs les principes et droits fondamentaux au travail, notamment définis dans la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, et à se conformer aux législations en vigueur dans chaque pays, notamment concernant l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, et l'élimination de toute forme de discrimination.

Cette Charte Achats Responsables est signée par les fournisseurs du Groupe et produit donc des effets directs et indirects sur les travailleurs de la chaîne de valeur concernés.

Le Groupe demande à ses acheteurs de suivre la mise en œuvre des plans d'actions correctifs, notamment ceux fournis par EcoVadis. (Cf. 4.3 Gestion des relations avec les fournisseurs).

3.2.4. Politique Droits Humains

Dans le cadre de la loi sur le Devoir de vigilance, SAVENCIA va formaliser ses objectifs pour le respect des droits humains dans ses activités dans une politique Droits humains à paraître en 2026. Cette politique, viendra réaffirmer et structurer les

engagements de SAVENCIA, en résonance avec sa vocation « Entreprendre pour bien nourrir l'Homme », pour veiller au respect des conditions de travail décentes des travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi qu'à l'exclusion de toute forme de travail forcé, de traite d'êtres humains et de travail des enfants.

3.2.5. Prise en considération des intérêts et points de vue des parties prenantes

L'exercice d'analyse de double matérialité du Groupe réalisé en 2024 a permis l'intégration des attentes et points de vue des parties prenantes affectées de SAVENCIA, en lien avec les travailleurs de sa chaîne de valeur. En effet, l'identification des impacts matériels s'est notamment fondée sur une analyse du plaidoyer d'organisations des représentants des parties prenantes affectées et d'experts spécialisés sur les enjeux liés à l'environnement et aux droits humains dans le secteur agroalimentaires (exemples : plaidoyers d'Organisations de la Société Civile (OSC), publications des institutions nationales et internationales de défense des droits humains, publication ou articles issus d'acteurs de la recherche sur le secteur agroalimentaire). Le Groupe SAVENCIA construit et entretient également un dialogue avec les parties prenantes au niveau opérationnel, dont la qualité et le développement sont notamment supervisés et suivis par la Direction RSE. Ces échanges relèvent d'une volonté du Groupe de structurer une relation durable avec son écosystème, et se déclinent notamment par des actions concrètes inscrites dans le cadre d'adhésion à des initiatives globales.

- Engagement des parties prenantes au sein de la filière laitière :

SAVENCIA, en recherche permanente de relations équilibrées et collaboratives avec ses partenaires et parties prenantes, intègre la responsabilité sociétale de l'entreprise dans sa stratégie d'approvisionnements laitiers durables et responsables et dans ses actions au quotidien. Au fil des ans, des relations de confiance et de proximité ont été développées avec les fournisseurs de lait. SAVENCIA Fromage & Dairy les accompagne et cherche à coconstruire une filière laitière durable, pour faire face ensemble aux défis sociaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui, et pour soutenir les intérêts des travailleurs dans notre chaîne de valeur.

La stratégie du Groupe est d'encourager les approches collectives. En France, la très grande majorité (99,9%) des fournisseurs de lait de SAVENCIA Fromage & Dairy sont regroupés en structures collectives : coopératives, organisations de producteurs ou associations d'organisations de producteurs. Ces structures permettent de négocier la contractualisation de manière équilibrée, en tenant compte de multiples critères, tels que la qualité, l'origine, les volumes, la composition du lait et les engagements RSE.

À l'international, les approches diffèrent : les États-Unis et la Belgique s'appuient exclusivement sur des coopératives, l'Espagne et l'Allemagne sur des structures collectives partielles, et la Pologne sur une Organisation de Producteurs (OP) selon le modèle français. En Argentine et au Brésil, la collecte est surtout individuelle avec très peu

d'OP mais nous travaillons, avec les partenaires locaux, afin d'encourager des approches collectives.

Chaque année, en France, plus de 150 réunions sont effectuées avec les organisations de producteurs et les coopératives. À l'international, le dialogue est également soutenu : des négociations mensuelles sont menées au Brésil et en Argentine, des rencontres avec les producteurs et des visites d'usine sont régulièrement programmées. Un cadre d'actions conjointes est défini dans un objectif de progrès commun autour de grands axes : l'évolution du marché et de la filière, la préparation de l'avenir, la formation et la contractualisation. SAVENCIA Fromage & Dairy participe également aux assemblées générales des structures partenaires, dans une logique d'échange et de dialogue.

Dans le cadre de sa démarche d'approvisionnement responsable, SAVENCIA Ressources Laitières poursuit le déploiement du projet de contractualisation conforme à la loi ÉGALIM II en France. Cette démarche s'appuie sur la mise en place d'un cadre contractuel commun garantissant un prix du lait déterminable pour les deux parties, économiquement viable, une sécurisation des volumes et le déploiement de démarche améliorant la durabilité des exploitations laitières. Le projet intègre également la professionnalisation des équipes ressources laitières et l'harmonisation des pratiques régionales. Hors France, la contractualisation est hétérogène selon les réglementations locales et les pratiques concurrentielles. Cette approche confirme l'engagement du Groupe pour la construction de zones de lait pérennes et contribue à garantir des conditions de travail décentes sur les fermes, notamment en Argentine où le statut des ouvriers est bien défini et encadré par la législation locale.

Sur l'ensemble de nos zones de collecte dans le monde, les techniciens laitiers sont les ambassadeurs, sur le terrain, de SAVENCIA Fromage & Dairy. Ils visitent au quotidien les exploitations et leur apportent un appui en fonction des besoins. Cette proximité individuelle et collective ainsi que ces échanges permettent aux éleveurs de partager leurs expériences, leurs bonnes pratiques et leurs interrogations. De plus, SAVENCIA Ressources Laitières a mis en place depuis 2023 une consultation des parties prenantes qui inclut des représentants des structures partenaires, des fournisseurs de lait du Groupe et de la filière laitière française. Ce comité se réunit 1 à 2 fois par an pour discuter des enjeux auxquels font face les acteurs de la chaîne d'approvisionnement laitière (dont producteurs laitiers).

L'ensemble de ces actions permet de confronter la stratégie d'entreprise aux avis des parties prenantes en intégrant les éventuels risques d'impact que nos activités peuvent générer et, de mettre en place des mesures d'adaptation et de progrès coconstruites.

Grâce à ces mécanismes de dialogue et à son engagement envers des pratiques durables et responsables, SAVENCIA Fromage & Dairy, sous la supervision de son Comité exécutif, s'assure que les intérêts des travailleurs et des éleveurs sont pris en compte de manière systématique et continue.

- Prise en compte des typologies de travailleurs particulièrement vulnérables

A date, le Groupe n'a pas mis en place de mesure spécifiquement dédiée à la prise en compte des points de vue des travailleurs susceptibles d'être particulièrement vulnérables aux incidences et/ou marginalisés (les femmes, enfants, migrants, exploitants indépendants ...).

Les enjeux liés aux parties prenantes vulnérables sont abordés dans le cadre des initiatives existantes.

3.2.6. Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

- Ligne d'alerte

Dans le cadre de la culture éthique, d'intégrité et de transparence de SAVENCIA, et tel que développé par la mise en œuvre du dispositif d'alerte Groupe, les travailleurs de la chaîne de valeur ainsi que toute autre partie prenante du Groupe peuvent signaler les potentiels comportements contraires à la loi ou à l'éthique. Pour signaler volontairement une violation potentielle des lois et réglementations, et/ou de la charte éthique du Groupe SAVENCIA et ses politiques, les lanceurs d'alerte peuvent utiliser les différents canaux de signalement disponibles, qu'il s'agisse de sous-traitants et de parties prenantes externes (fournisseurs, sous-traitants ultérieurs, clients, agents commerciaux, etc...). Les parties prenantes ont connaissance des canaux de la ligne d'alerte publiés sur les sites Internet du Groupe dans le Plan de vigilance. En 2025, la plateforme digitale SARA a été opérationnellement déployée et permet de renforcer la connaissance du dispositif d'alerte par un lien direct publié sur les sites internet du Groupe. (cf. 4.2.4. Dispositif d'alerte Groupe).

- Procédure de remédiation des impacts négatifs

En cas d'impact négatif relevé dans le cadre du dispositif d'alerte Groupe, mais également par d'autres canaux d'expression (management, référent RH, cellule de crise...), un comité des alertes ad hoc peut être saisi afin de statuer et traiter le cas, et orienter les actions à entreprendre en vue d'une possible remédiation. En fonction de la criticité du signalement, le Comité Éthique et Culture Groupe peut être saisi pour orientation et décision.

Ces deux instances ont également vocation à se réunir pour prendre en compte le bilan des alertes reçues et entreprendre des actions afin d'inscrire le dispositif d'alerte dans une démarche globale de performance et d'amélioration continue. Pour en savoir plus sur la gouvernance du dispositif d'alerte Groupe, se référer au Chapitre 4.2 - Éthique des affaires et culture d'entreprise.

- Recensement des signalements liés aux travailleurs de la chaîne de valeur :

Aucune controverse ni signalements liés au non-respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, des Conventions de l'Organisation du travail, ou des Principes directeurs de

l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales n'ont été formulés en 2025 concernant la chaîne de valeur de SAVENCIA.

Aucun signalement n'a été reçu sur la ligne d'alerte Groupe concernant les travailleurs de la chaîne de valeur en 2024 et 2025.

Actions de pilotage des impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur, et de mesure de leur efficacité

L'ensemble des actions décrites ci-dessous contribuent au management des impacts, risques et opportunités listés (cf. 3.2.1 Introduction).

Prise en considération des travailleurs de la chaîne de valeur dans la stratégie et le modèle économique de SAVENCIA.

Ces actions ont été notamment identifiées dans le cadre de la formalisation et le suivi du plan de vigilance du Groupe SAVENCIA, et sont pilotées par les instances de gouvernance associées pour garantir la pertinence et l'efficacité de leur mise en œuvre.

En cas de matérialisation des impacts négatifs, les parties prenantes affectées pourront bénéficier de la procédure de remédiation associée au mécanisme d'alerte.

Conformément à l'approche développée dans le cadre du devoir de vigilance, les plans d'actions relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur sont principalement organisés par métier et matière première à risque.

● Plans d'actions transverses

- Procédure applicable aux fournisseurs et sous-traitants du Groupe

Le Groupe demande à ses fournisseurs et sous-traitants de s'engager de la même façon dans le respect des droits humains, y compris de sa propre chaîne de valeur.

Les mesures suivantes sont ainsi appliquées :

- En termes d'engagements attendus de nos fournisseurs en matière de droits humains, nous définissons des exigences dans le cadre de la Charte Achats Responsables (cf. 4.3 Gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- Des clauses RSE sont définies dans les contrats des fournisseurs ;
- Des audits sont organisés pour mesurer l'efficacité des mesures de prévention décrites ci-dessus, et vérifier la conformité des fournisseurs à risque. En effet, en cas de plan d'action correctif jugé insuffisant après évaluation des risques RSE, incluant le volet social, la qualification d'un nouveau fournisseur ne sera pas validée sans un audit SMETA sur site, réalisé par un prestataire externe certifié tel que Bureau Veritas ;
- Si les fournisseurs ne prennent pas de mesures correctives pour remédier aux non-conformités ou aux violations, ou ne respectent pas les délais convenus dans le plan de remédiation, une décision peut être prise de les exclure de notre chaîne d'approvisionnement et de mettre fin à leurs contrats.

Les indicateurs de suivi de ces procédures sont décrits en partie 4.3.3 Indicateurs et objectifs.

- Formation des collaborateurs aux devoir de vigilance

Afin de développer la connaissance des enjeux du Devoir de vigilance, en sensibilisant notamment sur les risques d'impact sur les travailleurs de la chaîne de valeur, une formation en e-learning est assignée à tous les collaborateurs dans un parcours obligatoire de formation sur les sujets de Conformité.

En 2025, 82% des collaborateurs du Groupe ont été formés en e-learning sur le Devoir de vigilance.

- Plan d'action concernant les atteintes aux travailleurs de la filière lait

- Rémunération des producteurs de lait

En 2025, le prix du lait a continué d'augmenter, porté par la progression des marchés à l'export et des ingrédients, avec une hausse moyenne de +7,6 % en France par rapport à 2024.

- Conditions de travail des producteurs de lait

La stratégie Terroirs de Lait, qui vise à développer les démarches de sécurisation et de décarbonation, est étroitement liée aux conditions de travail de nos fournisseurs, en étant à la fois un prérequis et une conséquence de ces démarches. Sur l'ensemble de nos zones de collecte dans le monde, les techniciens accompagnent les éleveurs au quotidien, visitent les exploitations et leur apportent un appui en fonction des besoins. Cette proximité individuelle et collective et ces échanges permettent aux éleveurs de partager leurs expériences, leurs bonnes pratiques et leurs préoccupations en termes de conditions de travail.

- Plan d'action concernant les travailleurs de la filière fruits secs

Le travail informel dans cette filière rend difficile le suivi des conditions de travail.

Afin de partager les engagements du Groupe concernant les conditions de travail et l'absence de travail forcé et de travail des enfants, l'ensemble des fournisseurs concernés a signé la Charte Achats Responsables qui couvre ces enjeux.

De manière générale, les filiales du Groupe concernées s'assurent de développer la connaissance de la chaîne de valeur. Le Groupe s'inscrit dans des partenariats de long terme notamment dans ses approvisionnements laitiers auprès de producteurs référencés depuis de nombreuses années. Les fournisseurs hors matière première laitière sont évalués selon l'outil EcoVadis ou autre outil d'évaluation reconnu.

Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, de la promotion des impacts positifs, et de la gestion des risques et opportunités associés aux travailleurs de la chaîne de valeur :

A date, le Groupe suit de façon qualitative la réalisation de l'ensemble de ses plans d'action dont l'efficacité et la pertinence sont suivis par les Directions associées à la gouvernance du Plan de vigilance.

L'efficacité des mesures mises en place est également analysée par le Comité d'Audit et des Risques qui se réunit deux fois par an, aucun incident grave n'a fait l'objet d'une mesure spécifique.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'audit interne comme dans celui du Référentiel de Contrôle interne, et des travaux de la Direction Conformité, les points suivants font l'objet de contrôles spécifiques :

- vérification de l'information obligatoire faite aux collaborateurs concernant l'existence de la ligne d'alerte Groupe, et celle relative au Code de conduite Corruption ;
- vérification de l'application des politiques et procédures du Groupe sur des sujets ciblés.

Ainsi des éléments de suivi ont été mis en place concernant l'application de la Charte Achats Responsables. En effet, comme décrit dans le plan de vigilance, le Groupe s'appuie sur des évaluations RSE via EcoVadis permettant d'évaluer les politiques et actions des fournisseurs.

3.3. Ancrage territorial et impact sur les communautés

3.3.1. Introduction

SAVENCIA a pleinement conscience du rôle qu'il a à jouer dans le développement des territoires sur lesquels il conduit ses activités.

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier les impacts, opportunités et risques matériels résultant du modèle économique et des activités de SAVENCIA, ainsi que des acteurs de sa chaîne de valeur :

Thématiques	IRO	IRO identifiés
Ancrage territorial et impact sur les communautés	Impacts positifs et négatifs	(-) Impact sur les conditions de vie des communautés locales sur les chaînes de valeurs agricoles et d'élevage (déplacement de population, précarité économique, accès limité aux ressources) (-) Impact sur les riverains et communautés locales à proximité des élevages (risque sanitaire, nuisances sonores, olfactives, lumineuses)
	Risques et opportunités	(-) Risque juridique et réputationnel en cas de non-respect des droits fondamentaux des communautés locales (-) Risque réputationnel en cas de remise en cause de la licence sociale d'opérer (atteinte des droits fondamentaux des communautés locales)

3.3.2. Description des communautés affectées par les activités de SAVENCIA

Les communautés de SAVENCIA se décomposent suivant les différentes étapes de sa chaîne de valeur :

Communautés situées en amont de la chaîne de valeur

- Les communautés vivant ou travaillant à proximité des producteurs de matières premières alimentaires (incluant des communautés autochtones dans certains pays et filières)
- Les communautés vivant ou travaillant à proximité des sites de production de matières premières ou de production d'intrants agricoles (dont minerais)
- Les communautés vivant ou travaillant à proximité des sites de production de matières premières et de production de packaging

Communautés situées aux alentours des sites de production du Groupe

- Les communautés vivant ou travaillant à proximité des sites d'exploitation et usines de production de SAVENCIA

Communautés situées en aval des sites de production du Groupe

- Les communautés vivant à proximité des sites de commercialisation des produits
- Les communautés vivant à proximité des sites de stockage et de traitement des déchets

Ces typologies de communautés affectées concernent l'ensemble des activités du Groupe SAVENCIA.

En raison de l'implantation essentiellement française des activités Fromage & Dairy, la présence de communautés autochtones en amont de la chaîne de valeur n'a pas été

identifiée à date. En ce qui concerne l'approvisionnement laitier dans le reste du monde, notamment en Amérique du Sud, des travaux sont en cours pour analyser les risques et impacts, et envisager les éventuels plans d'action.

Dans son analyse des risques relevant du Devoir de vigilance, SAVENCIA a pu identifier des facteurs de risques pays qui rendent certaines communautés vulnérables aux risques de déplacements, de précarité économique, et d'accès aux ressources naturelles. Ces facteurs de risques résultent d'une défaillance des institutions et réglementations nationales et locales, pour protéger les droits fondamentaux des citoyens et de leur environnement.

3.3.3. Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels, et de leur influence sur la stratégie et le modèle économique

Le Groupe réalise une cartographie des risques au titre du Devoir de Vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre. Cet exercice dont la dernière actualisation en 2022 a identifié un risque d'atteinte aux communautés locales, notamment s'agissant des conditions de vie et des risques d'accaparement des terres. Des travaux d'approfondissement de la cartographie des risques Vigilance et de mise en cohérence avec l'analyse des IROs seront aussi menés dans les années à venir pour renforcer l'analyse des risques d'atteinte pour les communautés sur certaines filières, conformément au devoir de vigilance exigé par le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE).

Ce travail a notamment inclus des ateliers d'identification des plans d'action existants en lien avec les différents IROs, et des sessions de réflexion/priorisation des plans à déployer par le Groupe dans le futur en lien avec le plan de vigilance ou la démarche Oxygen.

Ce processus a permis l'identification d'impacts, risques et opportunités en lien avec les communautés affectées, résultant du modèle économique et des activités du Groupe.

Les incidences négatives recensées dans ce contexte sont systémiques au sein du secteur agroalimentaire, en particulier dans le cas de filières mondialisées :

- Impact sur les conditions de vie des communautés locales sur les chaînes de valeurs agricoles et d'élevage (déplacement de population, précarité économique, accès limité aux ressources) ;
- Impact sur les riverains et communautés locales à proximité des élevages (risques sanitaires, nuisances sonores, olfactives, lumineuses).

A noter que de nombreux impacts sur les communautés locales sont également liés aux incidences identifiées et décrites dans les ESRS E2, E3, E4 et E5 :

- **Pollutions** : les pollutions de l'eau, de l'air et des sols liées à l'amont agricole ou à la production d'emballages pouvant entraver l'accès à un environnement sain pour la santé (e.g. pollutions de l'eau et des sols liées aux activités d'élevage et d'agriculture, pollutions de l'eau et des sols liées aux à l'extraction de matières premières destinées à la production de produits phytosanitaires etc.).
- **Ressources hydriques** : le prélèvement et la contribution à la raréfaction des ressources en eau peut mener à de potentiels conflits d'usage liées aux activités propres du Groupe (usines de production) et aux activités amont de sa chaîne de valeur (exploitations agricoles, élevages, etc.).
- **Biodiversité** : la contribution à la dégradation des sols, à la dégradation et à la destruction des habitats, à l'appauvrissement des ressources et à l'érosion de la biodiversité animale sur certaines chaînes de valeur amont du Groupe peut impacter gravement l'accès à un environnement sain, aux services écosystémiques, et au patrimoine naturel des communautés locales. Ces incidences peuvent concerner en particulier des populations autochtones en lien avec certaines filières (soja, matières grasses végétales, pâte à papier, etc.).
- **Économie circulaire** : le stockage et le traitement des déchets peuvent avoir des effets conséquents sur l'environnement des communautés riveraines des sites concernés.

Les politiques et plans d'action relatifs aux impacts listés ci-dessus sont détaillés dans le Chapitre 2. Environnement du présent rapport.

Les activités du Groupe sont dépendantes des filières à l'origine des impacts listés ci-dessus, généralement systémiques en amont et en aval de sa chaîne de valeur. Cette section du rapport détaille donc les efforts déployés dans le cadre du plan de vigilance, de la stratégie d'approvisionnement, et de la démarche Oxygen.

Ces efforts permettent également de piloter les risques juridiques et réputationnels liés aux impacts sur les communautés locales identifiés dans le cadre de l'analyse de double matérialité, à savoir le risque juridique et réputationnel en cas de non-respect des droits fondamentaux des communautés locales.

3.3.4. Engagements et politiques liés aux communautés affectées

Cette section décrit les engagements et politiques mis en place par SAVENCIA pour piloter les impacts sur les communautés affectées par les opérations propres du Groupe et les acteurs situés en amont et en aval de sa chaîne de valeur. Ces politiques contribuent également au pilotage des risques qui en découlent.

● Engagements du Groupe

SAVENCIA veille au pilotage des impacts sur les communautés affectées de sa chaîne de valeur via des politiques et plans d'actions visant à s'assurer du respect des droits et libertés fondamentaux de ses parties prenantes, tant sur le périmètre de ses opérations propres que sur celui de sa chaîne de valeur.

SAVENCIA a ainsi rejoint en 2003 le Global Compact des Nations Unies, la plus large initiative en faveur du développement durable, marquant sa volonté de travailler sur l'évaluation des impacts et sur une approche de développement durable sur sa chaîne de valeur. Ainsi, sur le fondement du respect des Principes Directeurs des Nations Unies (UNGPs), le Groupe SAVENCIA veille à l'observation des textes internationaux de référence qui définissent les engagements en matière de droits humains :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les Principes du Global Compact des Nations Unies ;
- les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- sans oublier les législations nationales, notamment en matière de diligence raisonnable pour le respect des droits humains et de l'environnement.

Pour s'assurer de sa conformité avec les Principes Directeurs des Nations Unies pour les entreprises, SAVENCIA met en œuvre un processus de diligence raisonnable en matière de droits humains (cf. 1.2.3 Déclaration sur la diligence raisonnable).

Les politiques décrites dans la section ci-dessous sont alignées avec les engagements du Groupe.

● Charte éthique « Le Groupe et sa culture »

Les engagements en matière de droits humains relèvent de la charte éthique du Groupe « Le Groupe et sa culture » et sont intégrés dans les processus liés à la conformité éthique : le Comité Éthique et Culture Groupe veille à la mise en œuvre de la démarche de vigilance Droits humains. Cette charte éthique est portée à la connaissance de tous les collaborateurs qui sont ainsi engagés dans le respect des valeurs, règles et principes qui y sont définis.

● Charte Achats Responsables

Dans le cadre de la démarche achats responsables pilotée par la Direction achats, qui s'applique à toutes les filiales dans le cadre de la démarche Oxygen, le Groupe privilégie les fournisseurs qui partagent ses engagements et qui en acceptent les principes de respect des droits de l'Homme et de l'environnement.

Les attendus en matière de droits humains vis-à-vis des fournisseurs sont ainsi définis dans le cadre de la Charte Achats Responsables, que le Groupe demande à ses partenaires de signer dans le cadre de sa relation d'affaires. Cette Charte Achats Responsables est signée par les fournisseurs du Groupe et produit donc des effets directs et indirects sur les communautés situées à proximité de leurs activités.

Dans le cadre de cette politique, SAVENCIA demande à ses fournisseurs à travers la Charte Achats Responsables de s'engager à participer au dynamisme local en prenant en compte l'ancrage territorial de leurs activités et à considérer avec attention leur interactions avec les différentes communautés. (Impact de leurs choix d'investissements, d'externalisation, de leur recrutement, ...).

En cas de risque ou d'impact avéré, il est notamment demandé aux acheteurs de suivre la mise en œuvre des plans d'actions correctifs, notamment ceux fournis par EcoVadis. (Cf. 4.3 Gestion des relations avec les fournisseurs).

● Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage

Dans le cadre de la démarche RSE appliquée à l'approvisionnement laitier, SAVENCIA déploie la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage (CBPE) qui constitue un référentiel essentiel pour la durabilité des filières. Cette charte intègre des indicateurs permettant d'évaluer indirectement les impacts de l'activité laitière sur les communautés locales, notamment en matière de respect des réglementations sanitaires et environnementales. Des critères relatifs à la santé et à la sécurité des travailleurs agricoles et des consommateurs y figurent également. La CBPE définit également des actions de progrès et de remédiation à mettre en œuvre.

Cette charte est exigée contractuellement pour tous les fournisseurs de lait de vache français. Cette exigence est progressivement étendue à l'ensemble de notre collecte laitière dans le monde. En 2025, 84% de nos volumes mondiaux répondent déjà à cette charte ou à des standards reconnus comme équivalents par pays ou par filière. La fluctuation de cet indicateur est due aux évolutions des zones de collecte et aux renouvellements des audits au fil du temps.

● Politique Droits Humains

Forts de la démarche que le Groupe veille à développer conformément au Devoir de vigilance, SAVENCIA s'attache à développer ses actions pour le respect des droits humains dans le cadre de ses activités.

3.3.5. Prise en considération des intérêts et points de vue des parties prenantes

L'exercice d'analyse de double matérialité du Groupe réalisée en 2024 a permis une première intégration des attentes et points de vue des parties prenantes affectées de SAVENCIA, en lien avec les communautés affectées par ses activités tout au long de sa chaîne de valeur. En effet, l'identification des impacts matériels s'est notamment fondée sur une analyse du plaidoyer d'organisations des représentants des parties prenantes affectées et d'experts spécialisés sur les enjeux liés à l'environnement et aux droits humains dans le secteur agroalimentaire (exemples : plaidoyers d'Organisations de la Société Civile (OSC), publications des institutions nationales

et internationales de défense des droits humains, publication ou articles issus d'acteurs de la recherche sur le secteur agroalimentaire).

Ce travail est venu ainsi compléter l'analyse documentaire réalisée dans le cadre de l'analyse des risques relative au plan de vigilance mise à jour en 2022.

A date, le Groupe n'a pas mis en place de plan d'actions spécifiquement dédié à la prise en compte des points de vue des communautés potentiellement affectées (riverains, populations autochtones etc.).

Les enjeux liés aux communautés sont néanmoins abordés dans le cadre d'initiatives existantes, notamment par le dialogue actif mené par nos filiales avec leurs parties prenantes locales.

Afin de promouvoir le lien « Nation-Armée » et de soutenir l'engagement dans les réserves, plusieurs cadres du Groupe SAVENCIA ont été recrutés au cours de ces dernières années dans un parcours « active » issus des différentes armées et bénéficient des dispositifs légaux. Afin de faciliter la mise à disposition de nos collaborateurs pompiers volontaires, une convention de partenariat entre les casernes de pompiers et certains sites a été élaborée. De nombreuses actions sont également menées dans plusieurs filiales où des dons sont réalisés en faveur des casernes de pompiers situés à proximité des sites.

L'analyse documentaire réalisée dans le cadre de la cartographie des risques devoir de vigilance, et l'analyse de double matérialité ont confirmé la matérialité des enjeux.

3.3.6. Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations

Dans le cadre de la culture éthique, d'intégrité et de transparence de SAVENCIA, et tel que développé par la mise en œuvre du dispositif d'alerte Groupe, les communautés affectées par les activités du Groupe et sa chaîne de valeur, ainsi que toute autre partie prenante du Groupe peuvent signaler les potentiels comportements contraires aux réglementations, à la charte éthique SAVENCIA, et/ou à ses politiques.

Les canaux de signalement sont publiés sur le site internet du Groupe SAVENCIA (cf. 4.2.4 Dispositif d'alerte Groupe).

● Procédure de remédiation des impacts négatifs

En cas d'impact négatif relevé dans le cadre du dispositif d'alerte Groupe ou par d'autres canaux d'expression, un comité des alertes ad hoc peut être saisi afin de statuer et traiter le cas, et orienter les actions à entreprendre en vue d'une possible remédiation. En fonction de la criticité du signalement, le Comité Éthique et Culture Groupe (CECG) peut être saisi pour orientation et décision.

Ces deux instances ont également vocation à se réunir pour prendre en compte le bilan des alertes reçues et des actions entreprises, afin d'inscrire le dispositif d'alerte dans une démarche globale de performance et d'amélioration continue. Pour en savoir plus sur la gouvernance du dispositif d'alerte Groupe, se référer au Chapitre 4.2 Ethique des affaires et culture d'entreprise.

- Recensement de controverses ou signalement liés aux communautés affectées

Aucun signalement n'a été relevé dans ce cadre concernant les communautés en 2024 et en 2025 (cf. 4.2 Éthique des affaires et culture d'entreprise).

- Processus de signalement complémentaires à la ligne d'alerte

Le Groupe demande aux filiales d'identifier l'impact sur les communautés potentiellement affectées par leurs activités, ainsi que les actions entreprises le cas échéant, dans le reporting social 2025.

La première étape de cette démarche a été atteinte avec la prise de conscience des filiales des risques d'impact sur les communautés identifiées comme potentiellement affectées. La suite de ces travaux devrait permettre à horizon 2027 de consolider la démarche.

Dans cette perspective de structuration, l'efficacité des mesures mises en place est aussi en partie considérée au vu des remontées d'incidents faites au Comité audit et risques qui se réunit deux fois par an.

3.3.7. Actions de pilotage des impacts, risques et opportunités liés aux communautés et mesure de leur efficacité

Dans un modèle décentralisé, le Groupe tend à adapter le pilotage des actions menées en local, qui sont en adéquation avec sa politique RSE. La construction de cette démarche au niveau Groupe est en cours.

La structuration des filières d'approvisionnement des activités de SAVENCIA Fromage & Dairy témoigne d'une forte implantation locale et nationale des activités du Groupe.

En effet, tout comme les fromageries et sites de fabrication du Groupe, les équipes chargées des approvisionnements laitiers sont réparties au cœur des territoires et des zones de collecte, autour des laiteries.

Cette implantation au plus près des bassins laitiers, au cœur du modèle économique du Groupe, représente un double avantage pour piloter les risques liés aux communautés affectées :

- elle limite les risques pays pouvant contribuer aux atteintes aux communautés locales dans les régions du monde où les droits de l'environnement et des communautés sont faiblement protégés, et renforce la traçabilité des filières laitières pour mieux en piloter les risques ;
- elle permet aussi de créer de la valeur socioéconomique au niveau des territoires en y maintenant des emplois et en contribuant à préserver le tissu social local dans des zones agricoles où l'enjeu d'attractivité est fort.

3.3.8. Indicateurs et objectifs

Le Groupe va définir des objectifs de réalisation pour ses plans d'action relatifs à la prise en compte des intérêts des communautés en 2026. Cependant, les enjeux correspondants sont identifiés et suivis dans le cadre de la démarche de vigilance.

3.4. Consommateurs et utilisateurs finaux

3.4.1. Introduction

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier les impacts, risques et opportunités matériels sur les consommateurs et utilisateurs de SAVENCIA :

Thématiques	IRO	IRO identifiés
Information des consommateurs et marketing responsable	Impacts positifs et négatifs	(-) Impact sur la protection des données personnelles des consommateurs (notamment lié aux pratiques marketing et de vente) (+) Sensibilisation et incitation des consommateurs à une alimentation saine et durable (incluant les enjeux relatifs au gaspillage alimentaire)
	Risques et opportunités	(-) Hausse des coûts et risque juridique/réputationnel suite à de potentiels retraits/rappels de produits (-) En cas d'allégations non conformes sur les caractéristiques des produits
Accès à des produits sains et durables	Impacts positifs et négatifs	(+) Accès à des produits sains, durables et accessibles au plus grand nombre (produits laitiers, produits issus des filières chocolat, porc, poisson, volaille et fruits secs) (+) Valorisation des savoir-faire traditionnels et locaux, notamment via la promotion des produits labellisés et aux produits terroirs et origines
	Risques et opportunités	(+) Gain de parts de marché lié au développement d'offres de produits sains, durables et accessibles à tous, répondant aux attentes croissantes des consommateurs (-) Pertes de revenus en cas de report des consommateurs vers des produits plus abordables financièrement
Qualité nutritionnelle des produits	Impacts positifs et négatifs	(-) Impact sur la santé des consommateurs liés à la sécurité et la composition nutritionnelle des produits
Sécurité des denrées alimentaires	Impacts positifs et négatifs	(-) Impact sur la santé des consommateurs liés à la sécurité et la composition nutritionnelle des produits
	Risques et opportunités	(-) Hausse des coûts et risque juridique/réputationnel suite à de potentiels retraits/rappels de produits et en cas d'allégations non conformes sur les caractéristiques des produits

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'alimentation saine et durable est un facteur clé pour améliorer la santé publique et protéger l'environnement. La transition agroécologique est nécessaire pour modifier la manière dont les aliments sont produits et consommés afin d'aller vers une alimentation plus durable. L'alimentation durable englobe quatre dimensions, qui sont les dimensions nutrition & santé (couvrir les besoins nutritionnels et protéger la santé des populations), environnementale (protéger l'environnement et les ressources naturelles), économique (être rémunératrice et accessible au plus grand nombre) et culturelle (être désirable, acceptable en respectant les habitudes alimentaires locales). Les actions en faveur d'une alimentation durable doivent donc prendre en compte l'ensemble de ces dimensions et chercher un équilibre entre elles.

L'industrie agroalimentaire joue un rôle important pour accompagner la transition alimentaire à la fois par l'offre alimentaire (améliorer la qualité nutritionnelle et la naturalité des produits et diversifier l'offre) et par l'éducation et l'accompagnement des consommateurs (comprendre et appliquer les évolutions de comportements, lutter contre le gaspillage alimentaire...).

La vocation de SAVENCIA « Entreprendre pour bien nourrir l'Homme » façonne sa stratégie et son modèle économique autour de produits de qualité, sains et gourmands, élaborés conformément aux normes de la sécurité alimentaire. En tant qu'acteur majeur sur le secteur alimentaire et avec la

présence de ses produits dans 120 pays à travers le monde, SAVENCIA se fixe la responsabilité de participer activement à la transition alimentaire. Le Groupe travaille ainsi à l'élaboration d'une offre de produits savoureux et sains répondant aux attentes des consommateurs, mais aussi au développement de solutions facilitant les évolutions vers une alimentation plus durable.

Avec le lancement de #PositiveFood en 2019, le Groupe SAVENCIA a confirmé sa volonté de défendre une transition alimentaire positive en promouvant une alimentation saine et durable en mettant le plaisir au cœur de l'assiette. Le modèle alimentaire porté par #PositiveFood est basé sur une alimentation diversifiée respectant la portion adaptée à chaque catégorie d'aliments, donnant une place majeure aux aliments bruts, peu transformés et de saison, tout en limitant le gaspillage alimentaire.

En réponse aux attentes croissantes des consommateurs en matière d'alimentation et face au risque d'impact sur leur santé, le Groupe s'efforce d'élaborer des produits de qualité et peu transformés. Les équipes proposent et construisent des plans de progrès concrets et ciblés pour améliorer en permanence la qualité nutritionnelle et la conception des produits.

La Charte de Conception Responsable de SAVENCIA a été élaborée afin de mettre à disposition de toutes les filiales des guidelines et des orientations volontaristes pour la conception et la reconception plus durable et responsable de

nos produits, et fixer des orientations transversales à l'échelle du Groupe. Ces orientations visent à :

- faciliter la phase de diagnostic et structurer les propositions de plans de progrès produits et emballages ;
- partager des méthodes et un vocabulaire commun au sein de toutes les équipes SAVENCIA dans le monde.

Dans l'ensemble de ses activités, le Groupe œuvre sans relâche pour répondre aux attentes de ses clients en proposant des produits à la fois sains et gourmands, offrant plaisir et qualité nutritionnelle. Cette ambition est d'ailleurs réaffirmée dans le cadre des nouveaux engagements RSE du Groupe :

D'ici fin 2026, nous aurons construit un index interne de scoring baptisé Positive Food Index multidimensionnel permettant d'évaluer notre portefeuille à marque sous 5 axes : plaisir et satisfaction client / consommateur, clean label, nutrition, emballage et impact environnemental.

Dès 2029, nous aurons défini des plans de progrès et des cibles à atteindre en 2032 et 2035.

3.4.1.1. Prise en considération des intérêts des consommateurs

Études et panels :

Le Groupe assure une veille informationnelle des grandes tendances de consommation aussi bien globales que locales.

Pour connaître les intérêts, les points de vue et les aspirations des consommateurs, le Groupe prend en compte des études existantes réalisées par des tiers ainsi que des études internes réalisées avec des instituts partenaires, aussi bien au niveau central qu'au niveau de nos filiales.

Parmi les études externes, on peut citer l'étude Food 360 Kantar. C'est une étude de dimension internationale réalisée dans le cadre du Salon International de l'Agro-Alimentaire (SIAL) visant à mesurer l'évolution des attentes des consommateurs en matière alimentaire. Cette étude inclut également un volet RSE dont la dernière mise à jour a été diffusée au 2^e trimestre 2025.

Parmi les études réalisées au niveau du Groupe figurent :

- La revue des tendances : revue bisannuelle réalisée par la Market Intelligence SAVENCIA visant à synthétiser l'ensemble des informations disponibles autour des tendances de consommation de l'année, principalement sur la France avec quelques éclairages Européens. Les tendances RSE sont intégrées. La prochaine étude sera finalisée fin 2026.
- Le baromètre de suivi de la santé des marques : étude annuelle menée sur nos marques et nos concurrents sur une vingtaine de pays. L'étude évalue la notoriété et l'image de nos marques. Notamment les marques sont évaluées sur la question « responsable, engagée sur les questions sociétales et environnementales ». Le baromètre le plus récent a été diffusé au printemps 2025.
- Des études usages et attitudes : étude stratégique, réalisée tous les 5-10 ans visant à connaître et mesurer la

perception, les attentes, les usages des consommateurs vis-à-vis de nos catégories.

- des études « safaris consommateurs » : compréhension du comportement des consommateurs en situation réelle.

Nos filiales réalisent de manière régulière, et en fonction de leurs besoins, des études des produits/ marques en amont de la mise sur le marché. Cela permet de prendre en compte des intérêts des consommateurs dans la stratégie des marques du Groupe.

En aval, des tests innovations produits permettent d'interroger les consommateurs sur leur perception de l'innovation, intention et motivation d'achat potentiel.

Les Directions Marketing des filiales sont en charge de l'engagement des consommateurs et contribuent de concert avec la Direction Marketing Groupe à l'intégration des résultats dans la stratégie de l'entreprise.

Service consommateur :

Les équipes du Groupe sont formées à l'écoute des consommateurs, de leurs besoins et leurs aspirations.

Le Service Consommateur, l'écoute des consommateurs sur les réseaux sociaux, l'animation des communautés d'internautes par des Community Managers sont les points de contact privilégiés avec nos consommateurs.

Le Service Consommateur chez SAVENCIA :

La gestion des contacts provenant des consommateurs/ clients est prise en charge sur l'intégralité de nos marchés/ pays, en interne ou en externe.

Chaque marché dispose d'un outil de traitement des contacts consommateurs/clients. Une synthèse des réclamations consommateurs/clients est réalisée mensuellement en central.

Des tests sont réalisés régulièrement pour vérifier le bon fonctionnement des canaux mis à disposition de nos consommateurs/clients, nos recommandations en interne étant de multiplier la diversité de ces points de contact. Ainsi, en France par exemple, nous testons tous nos canaux mails quotidiennement (envois automatiques de mails tests) et nos lignes téléphoniques mensuellement.

Les échanges sont réalisés dans la langue usuelle du consommateur/client et les réponses apportées sont personnalisées.

En cas de préjudice avéré, le consommateur/client est indemnisé, à hauteur du dommage subi et selon différents modes d'indemnisation variant d'un marché à l'autre.

Une attention particulière est apportée au traitement des demandes relatives aux populations vulnérables comme les enfants et les femmes enceintes, mais ils ne font pas à ce jour l'objet de procédure spécifique.

En France, par exemple, nous mesurons l'efficacité de notre réponse à une réclamation consommateur. Après clôture d'un dossier de réclamation, le consommateur qui nous a sollicité reçoit un email pour évaluer sa satisfaction du traitement de sa demande sur une échelle de 0 à 10.

Gestion de crise :

Dans le cas de non-respect des droits de l'homme et/ou des principes directeurs¹ impliquant des consommateurs et utilisateurs finaux, des signalements ont lieu dans la chaîne de valeur amont et aval.

Aucun signalement n'a été remonté depuis plusieurs années, néanmoins, un processus pour gérer ces risques est défini.

Le Groupe dispose par ailleurs depuis de nombreuses années d'un système de remontée d'information, de traitement et si besoin, de gestion de crise. Il s'agit d'un dispositif permanent du Groupe destiné à guider la circulation de l'information, indispensable en temps normal comme en temps de crise. Il repose sur des processus et des outils techniques mis en place par la Direction de la gestion des risques. Il s'intègre complètement dans l'organisation générale de la gestion des risques du Groupe. Tout événement susceptible d'affecter l'image ou la réputation du Groupe ou d'une de ses filiales est du ressort de ce dispositif. Il peut être activé par exemple dans le cas de retraits temporaires de produits ou bien d'atteinte aux biens matériels ou immatériels.

Tout acteur en interne peut déclencher le processus de gestion crise selon le contexte et la situation. Le Groupe suit tout particulièrement les signaux faibles comme :

- signalement d'un consommateur ou d'un client ;
- contact des autorités publiques (ex : Signalconso) ;
- hausse des volumétries de réclamations sur un motif, un produit et/ou une marque ;
- signalement d'un fournisseur ou d'un distributeur ;
- contact d'une association, d'un journaliste ou autre média.

Protection de la vie privée :

Chaque filiale se doit de respecter les lois locales en vigueur pour la protection des données à caractère personnel.

Dès 2018, SAVENCIA a nommé un Délégué à la Protection des Données Groupe (DPO Groupe) pour piloter la mise en conformité au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) au sein de l'Union européenne.

SAVENCIA s'est engagé dans une politique de respect et de maintien de normes élevées en matière de protection des données à caractère personnel. En effet, dans le cadre de ses relations d'affaires et de son activité, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données à caractère personnel relatives notamment à ses partenaires (fournisseurs, prestataires, partenaires commerciaux et clients) et aux consommateurs.

Le Groupe a mis en place les moyens techniques et organisationnels nécessaires afin de protéger les données personnelles qu'il traite.

La Charte de protection des données à caractère personnel garantit le respect, par l'ensemble des salariés des filiales de l'UE, des mesures de protection nécessaires à la préservation de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des

données des consommateurs et des internautes de l'Union Européenne, lesquels peuvent saisir, en cas de besoin, le DPO Groupe pour faire valoir leurs droits conférés par le RGPD.

Hors Union européenne, chaque filiale respecte les lois locales en vigueur.

La politique en vigueur vise à limiter les impacts négatifs sur la protection des données personnelles des consommateurs, notamment celles utilisées en marketing et en vente.

3.4.1.2. Description des consommateurs

Les produits du Groupe, font partie des produits de l'alimentation quotidienne dans beaucoup de pays, et s'adressent à tous consommateurs :

- De toutes les zones géographiques : l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Océanie et l'Amérique ;
- Des groupes de tout âge ;
- Des catégories sociales différentes.

Incluant les sous-groupes particulièrement sensibles et fragiles (enfants, femmes enceintes et allaitantes, sujets plus âgés etc.).

Les produits laitiers font partie des repères alimentaires partout dans le monde et contribuent à une alimentation équilibrée. Ils s'intègrent parfaitement dans l'alimentation quotidienne de tous les types de consommateurs, y compris les enfants, les adolescents, les adultes et les seniors, grâce à leurs apports naturels en protéines, en calcium et en vitamines. Certaines catégories de personnes sujettes aux allergies et aux intolérances alimentaires doivent adapter leur consommation de produits laitiers.

3.4.2. Information des consommateurs et marketing responsable

3.4.2.1. Politiques

En résonance avec les initiatives de l'ONU, SAVENCIA respecte les textes internationaux de référence qui définissent les engagements en matière de droits humains, des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ; de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et des Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

A travers ses actions RSE, SAVENCIA contribue aux Objectifs de développement durable définis par les Nations unies en 2015, dont notamment : santé - bien-être et consommation et production responsable.

Un chapitre spécifique de la Charte de Conception Responsable de SAVENCIA est dédié aux objectifs de communication et marketing responsables. Cette démarche s'applique à l'intégralité des communications de nos marques vers tous les types de cibles (clients, consommateurs, etc.) et sur tous les supports (emballages, médias, supports imprimés et digitaux, publicités sur lieu de vente etc.).

¹ Des principes des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Elle repose sur plusieurs principes :

- **Transparence et sincérité** : Délivrer une information claire, exacte et facilement compréhensible sur la marque et ses produits et veiller à la cohérence des différents produits proposés par la marque :
 - proscrire le greenwashing, les mots/labels inventés, l'exagération des avantages du produit ;
 - mettre en avant des faits concrets, apporter des preuves.
- **Incitation à bien consommer** :
 - inciter à une consommation raisonnée de nos produits ;
 - inciter à une alimentation diversifiée, de saison et peu transformée ;
 - mettre en avant les atouts et les bienfaits nutritionnels objectifs des produits sur les emballages ;
- **inciter au tri des emballages et favoriser leur recyclage** ;
- **vigilance** :
 - limiter l'impact environnemental de nos supports de communication ;
 - veiller à une diffusion maîtrisée de nos communications ;
 - veiller à une relation juste et responsable avec nos agences et partenaires.

Cette politique s'applique sur plusieurs niveaux :

- **Relations avec les consommateurs** :
 - inciter les consommateurs à adopter des habitudes alimentaires saines et équilibrées ;
 - inciter à une consommation raisonnée de nos produits : Informer sur le poids et la taille de la juste portion à consommer et systématiser l'étiquetage des valeurs nutritionnelles à la portion dans le tableau nutritionnel sur le packaging ;
 - mettre en avant les atouts et bienfaits nutritionnels objectifs de nos produits sur les emballages ;
 - inciter au tri des emballages et favoriser leur recyclage par une communication pédagogique "on pack" et autres supports de communication (digital).
 - Sensibiliser et éduquer à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - S'abstenir de cibler spécifiquement les enfants dans sa communication média France (recommandations Media FRANCE 2025 Cible enfants = 4-14 ans en TV, pas de mesure en dessous de 4 ans)
- **Relation avec nos partenaires** :
 - respect des principes de transparence, sincérité, responsabilité dans les appels d'offre ;
 - veiller à l'équilibre de la relation au quotidien et échanger régulièrement sur le déroulé de cette relation ;
 - favoriser le recours à des partenaires locaux et à des Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

Le gaspillage alimentaire est un défi mondial. Selon le WWF (2021), 40 % de la nourriture produite dans le monde est gaspillée.

En tant qu'acteur responsable et conscient des enjeux mondiaux en matière d'accès à l'alimentation et de préservation des ressources, le Groupe SAVENCIA lutte contre le gaspillage alimentaire en sensibilisant et éduquant les consommateurs.

Le gaspillage alimentaire des ménages de l'Union Européenne, dû à une mauvaise compréhension par les consommateurs des dates d'emballages, est estimé à 10% (Source : Commission européenne, 2018). Ceci s'explique par la confusion entre la date limite de consommation (DLC) et la date de durabilité minimale (DDM). La date limite de consommation sert à assurer la sécurité alimentaire des produits et la date de durabilité minimale est une indication concernant les qualités organoleptiques des produits. Dans de nombreux cas, les aliments peuvent encore être consommés en toute sécurité après cette date s'ils sont conservés correctement.

SAVENCIA est signataire depuis 2020 du Pacte sur les Dates de Consommation lancé en France par Too Good To Go®, soutenu par les ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'objectif est d'encourager les consommateurs à se fier à leurs sens à travers l'initiative « Observez-Sentez-Goûtez » lorsqu'ils évaluent les produits « à consommer de préférence avant ». Plusieurs marques du Groupe, tant en France qu'à l'international ont ainsi apposé la DDM sur leurs emballages afin de limiter le gaspillage alimentaire dans les foyers.

3.4.2.2. Actions et ressources

Le Groupe SAVENCIA, en tant qu'acteur engagé dans la transition alimentaire, accompagne les consommateurs vers des comportements de consommation plus raisonnés.

La taille de la portion consommée est un des leviers efficaces de construction d'une alimentation équilibrée et diversifiée. Le Groupe vise à ce que 100% de ses produits à marque vendus en grande distribution comportent d'ici 2025 un étiquetage nutritionnel à la portion. Les recommandations officielles dans différents pays sont basées sur les fréquences de consommation et les tailles de portion pour chaque catégorie d'aliments. Par l'ajout de l'étiquetage nutritionnel à la portion, le Groupe souhaite fournir au consommateur une meilleure compréhension des apports nutritionnels de ses produits.

Les informations relatives à la composition des produits, leurs valeurs nutritionnelles et les allégations nutritionnelles et de santé affichées sur les packs sont validées par les responsables réglementaires des filiales. Aucun produit ne peut être commercialisé sans cette validation afin d'assurer les informations claires et non trompeuses pour les consommateurs.

Accompagnement vers des comportements de consommation plus sains et plus durables

Nous œuvrons pour l'intégration de nos produits au sein d'une alimentation plaisir, saine et équilibrée. Le déploiement de notre démarche #PositiveFood s'est poursuivi en 2025. Plus

de 760 recettes #PositiveFood autour des marques majeures du Groupe sont disponibles sur nos plateformes digitales quiveutdufromage.com, j'aime-le-fromage.ch, ich-liebe-kaese.de et sur les pages web de nos marques. Il s'agit de recettes flexitariennes ou végétariennes, pour des repas équilibrés et gourmands. Notre outil interne #PositiveFood, permettant à nos marques d'élaborer de nouvelles recettes équilibrées, Nutriscorées A ou B pour la grande majorité. Nous mettons bien entendu à jour les scorings de nos recettes avec les ajustements d'algorithme de calcul lorsqu'ils ont lieu.

Des actions de partenariats ont également été de nouveau mises en place en 2025, toujours dans la démarche de promouvoir une alimentation gourmande, saine et plus durable :

- Opération menée au sein de la plateforme collaborative du Consumer Goods Forum (CGF). Nous avons de nouveau participé, avec d'autres acteurs du secteur, à une opération multi-marques avec un distributeur de la restauration hors foyer à travers sa démarche « Mon restaurant passe au durable ». Le but de cette initiative était d'accompagner ses clients, restaurateurs et acteurs de la restauration hors domicile, à intégrer dans leurs menus des recettes plus saines, plus durables et plus accessibles. Grâce à notre outil #PositiveFood, nous avons élaboré des recettes multi-marques, saines, gourmandes et responsables, Nutri-Scorées A ou B, coûtant moins de 3 euros. Ces recettes ont été mises en avant dans un livret à destination des restaurateurs.
- Sur 2025, nous avons également participé aux opérations de la semaine du Gout® chez Carrefour, par la mise en avant des recettes équilibrées Nutriscorées A ou B associées aux légumes de saison. L'objectif était de rendre désirables les légumes de saison au cœur des assiettes équilibrées.
- Notre filiale serbe a poursuivi le développement de son projet RSE « Biser Nutri Academy » afin de sensibiliser à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée pour le développement des enfants. En 2025, une nouvelle opération « Fromages et Légumes », portant sur deux produits de la gamme Biser Perfetta, a été mise en place dans plusieurs magasins. La consommation de fruits et légumes est insuffisante en Serbie et cette opération avait pour objectif d'inciter à l'achat et à la consommation de plus de légumes. Au niveau local, notre filiale est pionnière dans la mise en place d'activations en points de ventes, notamment la mise en avant des légumes de saison associés à nos marques au sein de recettes gourmandes et équilibrées composées de fromages et légumes. Lors de cette opération, les ventes de légumes de saisons ont évolué positivement dans les magasins participants.

Dans le cadre du programme Nutri Academy, en Serbie, des contenus éducatifs destinés aux parents, enseignants, éducateurs et au public professionnel ont été diffusés sur les réseaux sociaux atteignant une portée cumulée d'environ 1,3 million d'utilisateurs. Des ateliers #PositiveFood ont également été organisés sur 2025 avec la participation de 80 enfants, pour parler de l'alimentation saine et durable et les comportements plus sains.

La marque Milkana en Afrique a également poursuivi son programme Nutri Académie, dont l'objectif est d'organiser des ateliers éducatifs en partenariats avec les nutritionnistes locaux et les écoles, sur l'alimentation saine et durable et l'équilibre alimentaire. En 2025, 500 enfants ont bénéficié de ces ateliers.

Plusieurs actions de sensibilisations à l'alimentation saine et l'activité physique ont été mises en place auprès des salariés à l'occasion de la Semaine Mondiale de la Santé et de la Sécurité au Travail, ainsi que de la Journée mondiale de l'alimentation (conférence d'experts sur l'alimentation, conférence animée par l'équipe de la direction nutrition, affiches incitatives pour boire régulièrement et des pop-ups invitant à bouger plusieurs fois par jour).

Dans le cadre des actions de SAVENCIA visant à réduire le gaspillage alimentaire et notamment de la signature du Pacte sur les Dates de Consommation conclu par le Groupe avec Too Good To Go®, plusieurs marques majeures du Groupe déploient les logos « regarder, sentez, goûtez avant de jeter » sur leur emballage. L'objectif est de rappeler qu'il s'agit d'un produit à date de durabilité minimale, traduite par la mention « à consommer de préférence avant le », qui indique que le produit est encore consommable sans risque pour la santé :

Les marques St Môret, Chavroux, Saint-Agur et Elle&Vire apposent sur leurs emballages le logo TGTG. Pour aller plus loin dans cette démarche d'incitation à la réduction du gaspillage alimentaire, la marque St Môret a également développé des recettes anti-gaspi. Ces recettes, simples et faciles, sont diffusées sur les emballages de ses produits ainsi que sur le site quiveutdufromage.com.

Les marques Elle&Vire et Delaco proposent également un accompagnement vers moins de gaspillage alimentaire par la proposition de recettes simples anti-gaspi (campagne média).

3.4.2.3. Indicateurs et objectifs

Marketing destiné aux enfants

Pour contrôler le respect de ses principes MEDIA France et de ses orientations en matière de communication à destination des enfants (Cible enfants = 4-14 ans en TV), nos partenaires Media sont suivis par la Direction Marketing Média et Digital du Groupe. En 2025, en France, aucune communication sur une cible spécifique enfant n'a été identifiée.

Pour une meilleure information du consommateur et une incitation à la consommation raisonnée, nous nous engageons à apposer l'étiquetage nutritionnel à la portion sur 100% de nos produits à marques vendus en grandes distributions d'ici fin 2025.

Fin 2025, 92 % de nos produits à marque vendus en grande distribution, portent cet étiquetage.

Pour les 8% restants, pour des raisons de planning, cet étiquetage n'a pas pu mettre en place avant fin 2025, mais des actions sont en cours pour son apposition courant 2026.

Les données pour le calcul de cet indicateur sont collectées dans le cadre du reporting nutrition annuel du Groupe. Il est demandé aux filiales de compléter le nombre de produits à marque vendus directement aux consommateurs comportant

un étiquetage nutritionnel à la portion dans le tableau nutritionnel sur le pack (ou sous forme de texte si la composition par 100g est rédigée en texte). Des précisions

méthodologiques sont apportées aux filiales concernant la définition de la taille de la portion dans le guide de reporting associé.

	2025	2024	Objectif 2025
% de produits à marque vendus en grande distribution comportant un étiquetage nutritionnel à la portion	91,7 %	84,9 %	100 %

3.4.3. Accès à des produits sains et durables

3.4.3.1. Politiques

L'accès à des quantités suffisantes d'aliments sains et nutritifs est essentiel au maintien de la vie et à la promotion d'une bonne santé. Par leur richesse nutritionnelle naturelle, les produits laitiers y compris le fromage participent à l'équilibre alimentaire des populations, tout en restant parmi les aliments globalement accessibles si l'on se réfère à leur prix unitaire. A ce titre et dans un contexte de recommandation par les programmes nationaux comme le PNNS en France de réduction de la consommation de viande, les fromages sont une alternative accessible comme sources de protéines de qualité.

Le Groupe n'a pas à date de politique concernant spécifiquement l'accessibilité de ses produits, mais depuis son origine et dans tous les pays où les marques de SAVENCIA sont commercialisées, le Groupe est soucieux de proposer, au plus grand nombre des produits sains et durables, à des prix accessibles, en prenant en compte les spécificités locales en termes de cultures alimentaires et pratiques culinaires. Nos produits de terroir et origines (AOP, AOC, IGP etc.) contribuent également à la préservation de la culture et des identités locales et régionales valorisant les savoir-faire traditionnels. Nos produits sont distribués dans de nombreux pays à travers le monde et sont produits localement ce qui optimise la distribution et l'accessibilité des produits, tout en répondant aux demandes des consommateurs.

Les marques sont distribuées en grandes surfaces alimentaires. Nous veillons, au sein de ces circuits de distribution, à l'accessibilité de notre offre, y compris pour les foyers modestes et ce au travers de deux leviers :

- nous proposons des grands formats présentant un prix au kilo avantageux, pour les familles et les foyers plus nombreux ;
- nous réalisons régulièrement des opérations promotionnelles consistant en des réductions de prix.

SAVENCIA est partenaire depuis de nombreuses années des Banques Alimentaires. Le Groupe favorise le don de produits par ses filiales, en faveur des Banques Alimentaires, permettant ainsi à des personnes en situation de précarité de bénéficier de produits de qualité. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de notre démarche Oxygen, d'allier sens et performance, d'agir avec nos partenaires et d'innover pour un monde plus inclusif en lien avec notre vocation « Entreprendre pour Bien nourrir l'Homme ».

3.4.3.2. Actions et ressources

Afin de favoriser l'accès à des produits sains et durables au plus grand nombre de consommateurs, le Groupe propose des offres et des formats accessibles comme c'est par exemple le cas pour la marque Saint Môret, leader des pâtes fraîches, disponible en plusieurs formats et pour des usages multiples (tartine, petit déjeuner, en cas, apéritif, pâtisserie) qui se décline de la portion individuelle à la barquette XXL de 500 grammes.

Des actions en faveur des personnes en situation de précarité sont également menées :

- En France, la filiale Elvir a initié un partenariat avec l'antenne local du Secours Populaire pour organiser des goûters solidaires animés par les salariés, destinés aux enfants de l'association. Ces ateliers, axés sur le partage, la saisonnalité et l'entraide, se déroulent en trois étapes : cuisine, activité et dégustation, avec l'ambition de les étendre progressivement.
- En France, de nombreux collaborateurs du Groupe se sont mobilisés aux côtés des Banques Alimentaires pour participer à la collecte nationale de novembre qui a eu lieu dans 8 000 magasins en France. Un moment d'échange et de solidarité particulièrement apprécié par les collaborateurs ainsi que les bénévoles des Banques Alimentaires. Cette mobilisation a eu lieu dans le cadre du mécénat de compétences proposé par le Groupe.
- Grâce à la mobilisation de nos filiales et à travers les dons effectués tout au long de l'année, c'est ainsi l'équivalent de 908 000 repas qui ont été distribués en 2025 aux bénéficiaires des Banques Alimentaires en France.

Notre marque Milkana a renouvelé en 2025, son partenariat avec l'association Reach Out and Feed Philippines pour fournir des repas nutritifs aux enfants défavorisés grâce à l'initiative "Ayudang Pangkalusugan". Grâce à ce soutien, 118 enfants ont reçu des repas préparés par l'Institut de Recherche sur l'Alimentation et la Nutrition. Notre filiale en Argentine, comme depuis de nombreuses années, a réalisé en 2025, un don de briques de lait équivalent à 16 600 litres de lait dans 10 provinces et à 189 institutions à travers tout le pays.

3.4.3.3. Indicateurs et objectifs

A date, l'indicateur suivi au niveau Groupe est celui relatif aux dons réalisés à des associations par les filiales. En 2025, 55% des dons réalisés par les sites de production étaient des dons de produits.

3.4.4. Qualité nutritionnelle des produits

3.4.4.1. Politiques

L'alimentation est un facteur clé de prévention santé. Une alimentation raisonnée et diversifiée est recommandée pour couvrir les besoins nutritionnels des populations et prévenir obésité, surpoids et autres maladies chroniques liées aux apports excessifs de nutriments comme le sucre, le sel et les acides gras saturés. Face à la demande croissante des consommateurs d'accéder à une offre de produits bons, sains et durables, la proposition de produits adaptés à ses critères constitue également une opportunité de gain de part de marché pour l'entreprise.

Parmi les catégories de produits manufacturées et commercialisées par le Groupe, les produits laitiers font partie des repères alimentaires partout dans le monde. Leurs atouts nutritionnels naturels (apports protéines de haute qualité, de calcium et d'autres minéraux et vitamines) sont reconnus et leur consommation suffisante et régulière est recommandée (exemple : 30 g de fromage par jour) par les autorités locales de santé publique.

Notre Charte de Conception Responsable consacre un chapitre à la qualité nutritionnelle et à la conception de notre offre et vise à :

- Assurer la meilleure composition nutritionnelle possible au regard de la qualité organoleptique et de l'usage du produit ;
- Aligner, au maximum possible, la composition nutritionnelle des produits destinés aux enfants aux seuils du guide marketing de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- Conserver les propriétés nutritionnelles naturelles des matières premières (protéines, calcium et vitamines dans le lait) ;
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue de la composition de nos produits :
 - Notre démarche « Clean Label » encourage la simplification des recettes pour tendre vers des listes courtes, la limitation des additifs et la suppression des substances controversées.

Les filiales sont accompagnées par la Direction Nutrition, la Direction R&D et la Direction scientifique du Groupe dans la phase de diagnostic pour identifier les actions d'optimisation et la mise en œuvre des plans de progrès. Une revue de la littérature scientifique est menée afin de prioriser les actions, à la fois sur la composition nutritionnelle (notamment réduction de sel et de sucres dont la surconsommation conduit à des problèmes de santé) et à l'amélioration de la liste des ingrédients (notamment sur les substances dont l'effet négatif potentiel sur la santé est controversé). Le statut nutritionnel de la population locale est également étudié afin d'aligner les optimisations avec les besoins nutritionnels spécifiques.

3.4.4.2. Actions et ressources

Plusieurs actions ont été mises en œuvre dont un chantier lancé sur 2024 portant sur une étude dans des pays couvrant environ 75% des volumes de ventes de produits sur le périmètre de SAVENCIA Fromage & Dairy. L'objectif de ce travail mené par la Direction Nutrition du Groupe, en lien direct avec les équipes locales, était d'actualiser notre connaissance du contexte Nutrition-Santé local, afin d'aligner au mieux nos actions, cibles et indicateurs (optimisation de l'offre et accompagnement du consommateur vers une alimentation plus saine et plus durable) aux enjeux de santé publique au niveau local. Ce chantier a été finalisé en 2025 avec plusieurs constats :

- Surpoids et obésité, surconsommation d'acides gras saturés, sel et sucres, dans les tous pays étudiés ;
- Insuffisance de consommation de produits laitiers dans plusieurs pays (Brésil, Argentine, Chine et pour certaines cibles comme les adolescents et les seniors en France et en Allemagne...), conduisant à une carence en calcium notamment ;
- Identifications de carences nutritionnelles spécifiques dans les pays étudiés (exemples Calcium, fer potassium, vitamines D, E, B9, fibres, oméga3...).

Ces éléments seront intégrés dans le renouvellement de nos engagements en faveur d'une alimentation saine et durable. En 2025, 80 plans de progrès visant à simplifier la liste des ingrédients dans nos produits ont été réalisés par plusieurs marques : Ptit Louis, Milkana.

Des plans d'optimisations nutritionnelles ont été réalisés par plusieurs marques :

- Réduction de matières grasses : Polenginho, Turek
- Réduction de sucre : Pribinaček, Milkana
- Réduction de sel : Turek, Aperifresco

La marque Ilolay en Argentine, s'engage à offrir des produits nutritifs et accessibles, spécialement conçus pour répondre aux besoins des familles à faible revenus. Les produits spécialement sont conçus pour les familles et enfants (Source de vitamine D et calcium, faible en sucres, riches en protéines, formats adaptés).

L'institut for a Positive Food, a poursuivi en 2025 son activité de diffusion de savoirs et connaissances scientifiques avec l'organisation de webinaires et tables rondes et l'élaboration de contenus scientifiques vulgarisés.

L'institut soutient également les projets et actions innovantes en faveur de l'alimentation saine et durable par l'attribution annuelle du prix innovation Positive Food, a décerné en 2025 ce prix à un lauréat, JABU, œuvrant en faveur de l'alimentation saine et durable. Il intervient plus particulièrement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le secteur de la restauration collective, grâce à un outil innovant utilisant l'Intelligence Artificielle pour la gestion des achats, et de l'offre.

Le programme ALISA, un programme de prévention destiné aux seniors, a continué son déploiement en France avec 15 structures et un total de 200 bénéficiaires depuis son lancement. Ce parcours d'atelier pour la promotion de l'alimentation saine et durable est aussi un excellent créateur de liens sociaux pour cette cible à risque de dénutrition et d'isolement social.

Le Groupe SAVENCIA a continué sa contribution au développement, du fonds de dotation Vivactéo. Il s'agit d'un fonds à impact, dont la mission est la promotion de la santé au cœur des territoires. Il réunit les acteurs des secteurs privés et publics afin de mutualiser les efforts pour contribuer à la prévention-santé dans les territoires. Une série de vidéo et de formations a été développée en faveur de l'alimentation des 2000 premiers jours.

3.4.4.3. indicateurs et objectifs

Notre objectif fin 2025 est de déployer notre démarche Clean Label sur 100% des nouveaux produits à marques. Il s'agit

d'une démarche d'amélioration continue de la composition de nos produits basée sur l'optimisation de nos recettes.

Fin 2025, 95 % des nouveaux produits à marque étaient engagés dans la démarche Clean Label du Groupe. Moins de 10% des nouveaux produits n'ont pas pu s'aligner sur la démarche Clean Label du Groupe pour des raisons de spécificités technologiques ou dans certains cas pour des raisons de fonctionnalité notamment pour certains produits. Un travail continu est entrepris par les marques afin de simplifier la liste des ingrédients.

Les données pour le calcul de cet indicateur sont collectées dans le cadre du reporting nutrition, réalisé de façon annuelle dans l'outil de reporting Groupe. Il est demandé aux filiales de renseigner le nombre de nouveaux produits à marque engagés dans une démarche Clean Label. La notion de nouveau produit à marque et les différents niveaux de Clean Label sont définis dans le guide de reporting Groupe partagé aux filiales.

	2025	2024	Objectif 2025
% de nouveaux produits vendus sous nos marques ayant engagé une démarche Clean Label	94,8 %	92,4 %	100 %

3.4.5. Sécurité des denrées alimentaires

3.4.5.1. Politiques

SAVENCIA, en accord avec sa vocation "Entreprendre pour bien nourrir l'Homme" et sa volonté de contribuer aux objectifs de santé publique, met en œuvre une organisation et un mode de fonctionnement contribuant à prévenir et éviter toute atteinte grave aux droits des consommateurs.

L'ensemble de ces éléments est précisé dans la politique Sécurité des Aliments, formalisée par le Groupe en 2025.

Les risques sur la santé des consommateurs, hors aspects nutritionnels, sont essentiellement liés à la potentielle contamination des produits du Groupe par :

- des micro-organismes pathogènes, responsables d'intoxications alimentaires ;
- des corps étrangers ;
- des contaminants chimiques (pesticides par exemple) ;
- des allergènes (substances génératrices de réactions allergiques) alimentaires identifiés par la réglementation.

La maîtrise des risques fournisseurs en matière de sécurité des aliments fait partie intégrante du dispositif de prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Le Groupe déploie un dispositif solide de prévention des risques sur la santé des consommateurs. Elle s'appuie sur des procédures de contrôle qualité de très haut niveaux applicables dans tous les domaines de production du Groupe :

- Le contrôle libératoire : basé sur un ou plusieurs critères microbiologiques de sécurité des aliments, il conditionne la libération des produits du Groupe SAVENCIA pour leur mise sur le marché auprès des clients ;

- Des agréments spécifiques : en cas de lancement d'un produit nouveau, de modification significative sur un produit existant, ou de transfert d'un produit entre deux sites.

La mise en œuvre et le suivi de ces procédures est sous la responsabilité directe des unités de production du Groupe.

La démarche de certification du Groupe précise que chaque site de production doit être certifié sur la base d'un référentiel internationalement reconnu, ISO 22000 ou le FSSC 22000 (Food Safety System Certification) pour certains marchés.

Par ailleurs, le Groupe reconnaît, sous certaines conditions, plusieurs autres référentiels en matière de certification de la sécurité des aliments tels que des référentiels privés, dont certains répondent aux exigences de la GFSI (Global Food Safety Initiative) comme par exemple :

- le BRCS (Brand Reputation through Compliance of Global Standards) ;
- l'IFS (International Featured Standards).

Des évaluations annuelles des fournisseurs stratégiques de matières premières et de MICAIE (Matières, Incorporables, Consommables, Additifs et Emballages) sont réalisées par les filiales. Le Groupe a développé des procédures d'audit chez les fournisseurs stratégiques. Ces audits sont effectués par des binômes d'auditeurs Qualité et Achats sur la base d'une grille comportant les exigences du Groupe en matière de sécurité des aliments. Le résultat de ces audits fait l'objet d'un suivi dans le temps. Un suivi du respect des procédures Groupe de contrôle qualité applicables par domaines d'activité des sites de production est en place.

Ce suivi est assuré par le reporting effectué par la Direction du Contrôle interne et couvre :

- la mise en place et le suivi du contrôle libératoire ;
- le respect du déploiement des agréments spécifiques : en cas de lancement d'un produit nouveau, de modification significative sur un produit existant, ou de transfert d'un produit entre deux sites.

3.4.5.2. Actions et ressources

Des actions sont menées au quotidien sur l'ensemble de nos sites afin de s'assurer de la conformité réglementaires des matières premières (cf. 2.2.3 Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes) et de nos produits. Des audits des bonnes pratiques en matière d'hygiène et de Sécurité des Aliments sont régulièrement effectués sur les sites de production.

En 2025, une campagne de sensibilisation/communication à destination des filiales a été réalisée autour des dispositifs élaborés par le Groupe va être réalisée sous l'égide de la Direction Qualité du Groupe.

3.4.5.3. Indicateurs et objectifs

Le suivi des indicateurs et des objectifs concernant la sécurité des aliments est assuré principalement au niveau de la filiale, voire du site de production.

Depuis 2023, une démarche d'auto-évaluation du respect des procédures a été engagée par la Direction du contrôle interne sur les procédures suivantes :

- la mise en place et le suivi du contrôle libératoire,
- le respect du déploiement des agréments spécifiques.

Un reporting est assuré auprès de la Direction Qualité Groupe pour définir et suivre des plans d'amélioration

4. Gouvernance

4.1. Introduction

L'analyse de double matérialité a permis d'identifier les impacts et risques matériels suivants, directement en lien avec le modèle économique de SAVENCIA :

Thématiques IRO	IRO identifiés
Éthique des affaires	Impacts positifs et négatifs (+) Impact sur les collaborateurs lié au sentiment de reconnaissance et d'appartenance en lien avec le modèle familial, les objectifs long terme, la culture et les valeurs du Groupe (+) Sentiment de sécurité pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du fait de l'existence d'un mécanisme de remontée d'alerte et de la protection des lanceurs d'alerte (+) Satisfaction des consommateurs liée à une offre adaptée à leurs besoins et attentes (-) Impact économique sur les fournisseurs et agriculteurs lié au poids du Groupe dans les négociations et/ou pratiques de paiement (-) Hausse des coûts liés aux cyberattaques
	Risques et opportunités (+) Gain de parts de marché renforçant la pérennité du modèle d'affaires liée à l'innovation et l'adaptation de l'offre de produits aux besoins et aux attentes des parties prenantes (-) Pertes de parts de marché ou risque réputationnel lié à l'instabilité géopolitique
Achats responsables	Impacts positifs et négatifs (+) Diffusion de pratiques éthiques au sein de l'ensemble des filiales du Groupe et influence sur l'écosystème en faveur de filières plus responsables (-) Impacts environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement des matières agricoles et lait liés au manque de visibilité / traçabilité
	Risques et opportunités (+) Renforcement et pérennisation des relations avec les fournisseurs via les programmes d'accompagnement et de montée en compétences, notamment sur les sujets d'agriculture biologique ou d'agroécologie (-) Hausse des coûts opérationnels, risques juridiques et réputationnels en cas de controverses ESG liées aux approvisionnements du Groupe
Bien-être animal	Impacts positifs et négatifs (-) Impact sur le bien-être animal sur les filières viande et lait
	Risques et opportunités (-) Risque juridique et réputationnel en cas de non-conformité avec les réglementations en matière d'éthique, de corruption, de bien-être animal et de non-respect des engagements vis à vis des parties prenantes

4.2. Éthique des affaires et culture d'entreprise

4.2.1. Présentation de la culture d'entreprise

SAVENCIA est un groupe familial qui rassemble des entreprises à taille humaine unies par une culture forte, appliquée par tous à tous les niveaux. Notre culture inspire, guide et unit dans leur action les femmes et les hommes qui travaillent dans le Groupe autour de sa vocation « Entreprendre pour bien nourrir l'Homme ».

Les éléments fondamentaux de la culture du Groupe se basent sur des finalités, des valeurs et des principes d'action.

Les finalités :

- élaborer et commercialiser des produits et des services de très haute qualité répondant parfaitement aux attentes des consommateurs et des clients, en étant constamment innovants ;
- favoriser l'épanouissement professionnel et social des femmes et des hommes, qui travaillent dans et pour le Groupe ;

- sécuriser et faire fructifier les capitaux engagés dans le Groupe, en préservant son indépendance et son autonomie décisionnelle ;
- participer au développement économique et social des pays qui accueillent le Groupe et servir le bien commun.

Les valeurs : elles définissent et alimentent la morale de l'action et du comportement de tous. Travailler dans le Groupe, c'est reconnaître ses valeurs et les appliquer à savoir : la tolérance, le courage, l'honnêteté et la loyauté.

Les principes d'action : ils participent au ciment de l'identité et de la cohésion du Groupe. Travailler efficacement dans le Groupe, c'est comprendre et appliquer les trois principes fondamentaux qui sont indissociables : la subsidiarité, la collégialité et l'autonomie.

Le Groupe, ses filiales et tous ses collaborateurs appliquent des règles de bonne conduite professionnelle qui sont incontournables. La culture s'adresse à tous les collaborateurs de SAVENCIA dans le monde et est présentée dans la charte

éthique du Groupe. Les dirigeants et les membres des comités de direction du Groupe et de ses filiales doivent impérativement donner l'exemple et s'assurer de sa bonne application.

La promotion de cette culture d'entreprise est réalisée à travers des réunions dédiées à l'occasion notamment de l'intégration de nouveaux arrivants ou bien lors de formations telles que par exemple la formation à destination des nouveaux cadres (FNC).

Cette formation est organisée afin de leur faire connaître le Groupe et notamment ce qui fonde ses particularités, ses spécificités au travers de sa culture, son mode d'organisation et ses méthodes de travail. Ce programme, animé par des collaborateurs du Groupe, permet d'être plus rapidement opérationnel en développant la transversalité et le partage de connaissances. Ce parcours d'intégration comporte deux modules dont une série de *masterclasses* dédiées à la présentation des principales fonctions du Groupe et un module présentiel abordant plusieurs thématiques dont celui relatif à la culture. Les objectifs de cet atelier "culture" sont, entre autres, de favoriser la compréhension et l'appropriation de la culture du Groupe, la rendre tangible mais également de collecter les retours d'expérience des participants afin de pouvoir améliorer la communication relative à la Culture.

Les enquêtes Great Place To Work® menées tous les trois ans par le Groupe permettent également aux collaborateurs de s'exprimer sur leur perception, leurs expériences dans leur quotidien autour de plusieurs sujets dont celui de la culture Groupe.

Dans le cadre de ses missions dans les différentes entités du Groupe, l'audit interne porte une appréciation sur la mise en œuvre des politiques, des principes d'action et des recommandations du Groupe, notamment ceux contenus dans la culture.

Une auto-évaluation et un guide d'entretien RSE ont été mis en place par la Direction de l'audit interne. Ils sont abordés à chacun des audits de filiales.

Les thématiques auditées sont les suivantes :

- l'environnement (objectifs Oxygen et plans d'action) ;
- l'animation auprès des producteurs ;
- les filières durables (achats responsables, droits de l'Homme respectés dans la chaîne d'approvisionnement, supervision des sous-traitants) ;
- les actions mises en place auprès de nos collaborateurs (sécurité, GPTW, égalité H/F, handicap, etc.).

Ces audits sont réalisés principalement au moyen d'interviews, de revues des indicateurs, de l'animation en filiale et de contrôles sur la fiabilité des données remontées.

4.2.2. Politiques en matière de conduite des affaires

Le Groupe SAVENCIA a placé l'éthique des affaires au cœur de sa stratégie.

La démarche déployée par le Groupe intègre le respect de la concurrence loyale, la prévention et la détection de la

corruption, du trafic d'influence, de la fraude et de toute autre forme d'atteinte à la probité.

Elle a pour vocation de préserver non seulement l'intérêt du Groupe et de ses filiales, mais également de chaque collaborateur, client, partenaire et toute autre partie prenante externe.

Au-delà de la simple volonté de répondre aux obligations réglementaires auxquelles il est assujéti et ainsi de prévenir toute non-conformité, la conduite éthique des affaires s'inscrit dans l'ADN du Groupe, et est consacrée dans la charte éthique « Le Groupe et sa culture ». Elle fait écho aux valeurs d'honnêteté et de loyauté qui irriguent la culture d'entreprise.

Missionnée par l'instance dirigeante, la Direction Gestion des Risques et Conformité a pour rôle de piloter et coordonner la démarche de conformité et d'éthique, en vue de prévenir tout risque de non-conformité réglementaire et/ou de pratiques non-éthiques pouvant porter atteinte à la réputation du Groupe. L'action de la Conformité s'articule à date autour de trois thématiques principales : le devoir de vigilance, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, ainsi que la protection des données à caractère personnel. La Politique de conformité du Groupe SAVENCIA fait état de l'organisation de la Direction Conformité Groupe, et de son périmètre d'action.

Elle s'appuie, dans la mise en œuvre opérationnelle des mesures, sur un réseau de référents conformité opérant au sein des filiales.

Enfin, la Direction Gestion des risques et Conformité rapporte au du Comité Ethique et Culture Groupe (CECG), qui veille notamment au respect de la Culture du Groupe et de ses principes éthiques, dans l'ensemble de ses activités partout dans le monde. Le CECG se réunit au moins une fois par semestre en réunion plénière, et autant que de besoin en fonction de l'actualité.

4.2.3. Politique de lutte contre la corruption

Consacrée dans la charte dédiée du Groupe, l'éthique guide à la fois les comportements individuels de chaque collaborateur et celle du Groupe dans son ensemble.

Les principes éthiques tels que consacrés dans la charte dédiée du Groupe, ont pour objectif d'instaurer un climat de confiance, de transparence et de responsabilité tant en son sein, qu'envers ses partenaires, clients et toute autre partie externe prenante. La lutte contre la corruption participe, entre autres, à la concrétisation de ces principes.

C'est dans cette optique que le Groupe SAVENCIA s'est doté d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption (détaillé en 4.2.5 Actions et ressources), conformément à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi Sapin 2, adoptée par la France en vue de se conformer à ses engagements internationaux en matière de lutte contre la corruption (Convention anticorruption de l'OCDE de 1997, Convention du Conseil de l'Europe sur la corruption de 1998, ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption de 2003). L'engagement du Groupe dans le cadre de la lutte contre la corruption est formalisé par son Code de conduite anticorruption.

4.2.4. Dispositif d'alerte Groupe

SAVENCIA met en œuvre depuis 2018 un dispositif d'alerte Groupe, piloté par la Direction Conformité Groupe, et ouvert aux collaborateurs de l'entreprise, mais également aux fournisseurs comme à leurs employés, aux clients, partenaires, aux communautés locales et autres parties prenantes internes et externes.

Il couvre l'ensemble des engagements et valeurs du Groupe rappelés dans la charte éthique «Le Groupe et sa Culture », et répond aux exigences de la loi relative au Devoir de vigilance et de la loi Sapin 2, ainsi que celles de la loi relative à la protection des lanceurs d'alerte dite Wasserman.

Conscient des opportunités d'amélioration continue qu'offre un tel dispositif, et souhaitant assurer les parties prenantes de son engagement à préserver la confidentialité et l'anonymat sans crainte de représailles, le Groupe a décidé de se doter, en Mars 2025, d'une plateforme digitale de recueil et de traitement des alertes.

Le Groupe s'est doté en mars 2025 d'une plateforme digitale « EQS Integrity Line ». Cette plateforme est accessible via internet pour tout collaborateur ou partie prenante extérieure au Groupe. Le lien d'accès à la plateforme d'alerte digitale est disponible sur le site Groupe. En outre, des campagnes de communication internes (affiches murales, communications dédiées) rappellent les modalités d'accès, en fournissant notamment un QR Code.

Elle permet aux utilisateurs d'effectuer soit une alerte écrite, soit une alerte orale (via des lignes téléphoniques selon les pays ou via l'enregistrement d'un témoignage vocal),

Toute partie prenante interne ou externe du Groupe de signaler :

- tout manquement ou situation contraire à la charte éthique de SAVENCIA, à son Code de conduite anticorruption, ainsi qu'à toute politique de conformité du Groupe ;
- un crime ou d'un délit ;
- une menace ;
- un préjudice pour l'intérêt général ;
- une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation :
 - d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France ;
 - d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne ;
 - De la loi ou du règlement.

Le dispositif d'alerte fait l'objet de procédures spécifiques mises à jour en 2025 en raison de la mise en place de la plateforme digitale.

Soucieux de lever toute crainte ou réticence que peut avoir une personne répondant au statut légal de lanceur d'alerte en

signalant des faits, le Groupe a déployé et communiqué sur un dispositif d'alerte garantissant la protection du lanceur d'alerte. Conformément à la loi Sapin 2 consacrant le principe de protection des lanceurs d'alerte, renforcée par la loi relative à la protection des lanceurs d'alerte, dite Wasserman, cette protection se traduit par :

- la garantie de la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte ;
- l'assurance d'une absence de représailles, notamment disciplinaires ;
- l'absence de remise en cause de la responsabilité civile et/ou pénale dès lors que la procédure de signalement a été respectée.

Cette protection est étendue à toute personne physique (collègues, proches) ou morale (groupement de personnes physiques réunies pour accomplir quelque chose en commun (entreprises, sociétés civiles, associations, État, collectivités territoriales, etc.) ayant aidé le lanceur d'alerte à effectuer le signalement, également dénommée « facilitateur ».

4.2.5. Actions et ressources

Actions concernant la prévention, la détection et la remédiation aux faits de corruption :

Le dispositif de prévention et de détection de la corruption déployé par le Groupe s'articule autour des piliers fondamentaux de la loi Sapin 2.

- l'identification des risques de corruption, via la formalisation d'une cartographie, constitue l'étape initiale à leur maîtrise. En effet, cette démarche est la clé de voûte du dispositif anticorruption. Elle permet, grâce à une appréciation des risques spécifiques à chaque filiale, de définir les actions de maîtrise les plus adaptées, et contribue ainsi à renforcer l'efficacité du programme de conformité déployé ;
- Soucieux d'obtenir une visualisation complète de ses risques, un module « Sapin 2 » dédié à l'élaboration des cartographies de risques de corruption a été intégré dans l'outil global de gestion des risques Groupe. Ce module a pour objectif d'être déployé en 2026 auprès de l'ensemble des filiales.
- un code de conduite anticorruption est mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs. Il vient en complément de la Charte éthique « Le Groupe et sa culture ». Manifestation de l'engagement du Groupe et de son Instance dirigeante dans la lutte contre la corruption et toute autre atteinte à la probité, ce document traduit en 19 langues, s'applique et est opposable à l'ensemble des collaborateurs de SAVENCIA. Il a pour vocation de préciser les règles applicables en définissant et en illustrant, au regard de la cartographie des risques, les différents types de comportements à proscrire.

Des procédures relatives aux cadeaux et invitations², ainsi qu'à la représentation d'intérêts³ y sont également annexées. Une procédure spécifique à la gestion des conflits d'intérêts a été

² Guide pratique gestion des cadeaux et invitations

³ Guide pratique gestion des représentations d'intérêts

déployée au sein du Groupe en 2025 afin d'accompagner au mieux les collaborateurs dans la gestion de ces situations potentiellement à risque. Des formulaires spécifiques sont adressés aux fonctions sensibles. Un registre dédié est tenu par la Direction Conformité Groupe. L'objectif de ce registre de déclarations de conflits d'intérêt est de valider la potentialité du risque, de proposer une remédiation qui sera validée par l'échelon hiérarchique supérieure puis appliquée, et enfin d'effectuer un contrôle de second niveau de conformité sur ces déclarations.

Des politiques et procédures ont été déployées à l'échelle du Groupe, en vue de maîtriser au mieux les risques de corruption pouvant impacter le Groupe, ses filiales, ses collaborateurs et toute autre partie prenante. Ces documents sont mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs via l'espace de gestion documentaire du Groupe.

Politique d'évaluation des tiers⁴:

La confiance et l'intérêt mutuel font partie des fondements mêmes des relations que le Groupe souhaite construire avec ses partenaires (fournisseurs et prestataires de services, clients, bénéficiaires d'opérations de sponsoring et mécénat, cibles d'opérations de fusions-acquisitions, intermédiaires). Il s'est, à cette fin, doté d'une politique d'évaluation de l'intégrité de ces tiers. Ce document définit les principes généraux associés sur lesquels se fondent des guides et protocoles spécifiques à certaines catégories de tiers externes. En vue d'en permettre une mise en œuvre opérationnelle efficiente et efficace, à date, deux protocoles distincts ont été définis en concertation avec les métiers concernés :

- le protocole d'évaluation des tiers : Fournisseurs Groupe⁵;
- le protocole d'évaluation des tiers : Fusions & Acquisitions⁶.

Pour la fonction Achats, un Code de conduite Acheteurs a été rédigé afin de formaliser les principes guidant leurs actions au quotidien. Parmi ces principes, figure le principe d'action intègre et éthique, conformément aux lois et règlements, ainsi qu'aux valeurs, procédures et principes d'action du Groupe (cf. 4.3. Gestion des relations avec les fournisseurs).

Par ailleurs, une Charte Achats Responsables a été élaborée et adressée pour signature à tout fournisseur afin de les informer, entre autres, des engagements éthiques et de conformité de SAVENCIA, et des attendus dans le cadre des relations d'affaires établies avec l'ensemble des entités du Groupe. Erigés en critère de sélection lors des appels d'offres, il est ainsi demandé aux fournisseurs de s'associer à ces engagements (cf. 4.3 Gestion des relations avec les fournisseurs).

Un guide relatif aux cadeaux et invitations encadre les avantages offerts ou reçus, et institue un seuil minimum de déclaration adapté à chaque pays d'implantation du Groupe en fonction du niveau de vie local. Des registres dédiés sont tenus par les entités du Groupe pour y consigner les déclarations et en assurer une traçabilité. Ces registres font l'objet d'une transmission semestrielle à la Direction

Conformité Groupe. Un contrôle de niveau 2 sur ces registres est effectué par cette dernière en vue de déceler d'éventuelles anomalies et de définir des mesures de remédiation adaptées.

Un guide de gestion des représentations d'intérêts a été mis à disposition des collaborateurs. Il prône la transparence et cadre les interactions avec les décideurs publics. Des moyens dédiés sont également mis à disposition des collaborateurs pour permettre la déclaration de tels liens ou toute autre activité de lobbying pouvant interférer avec leur activité professionnelle.

Les enjeux éthiques et de conformité font l'objet de sensibilisations et de formations auprès de l'ensemble des collaborateurs en vue de les acculturer de manière continue aux risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leurs fonctions, et de leur donner les clés nécessaires pour réagir face aux situations qu'ils pourraient rencontrer.

Disponible dans toutes les langues du Groupe, le e-learning à destination de l'ensemble des collaborateurs permet à chacun d'entre eux de comprendre les concepts clés de la loi Sapin 2. Il permet outre mesure, via des mises en situation, de sensibiliser aux différents cas de corruption qu'ils pourraient rencontrer au quotidien. Chaque chapitre du module anticorruption doit être validé via la réalisation d'un quizz évaluant les connaissances acquises.

Cette formation s'inscrit dans le parcours obligatoire de tous les nouveaux collaborateurs entrants connectés.

Des formations spécifiques aux personnes considérées comme étant les plus exposées au risque de corruption ont été réalisées soit par la Direction Conformité sur demande des filiales, soit par les Référénts Conformité des filiales avec l'appui de la Direction Conformité.

En 2025, des formations ad hoc ont été créées pour les populations qualifiées de sensibles pour la fonction achats. Ces formations ont été dispensées, pour les acheteurs nouvellement arrivés, lors de leur parcours d'intégration et sont également partagées à tous les acheteurs lors du Séminaire Achats Groupe.

Conscient de l'importance cruciale de la formation dans la prévention de la corruption, et de la nécessité d'offrir des modules pédagogiques à la fois clairs et engageants pour faciliter la compréhension du sujet, SAVENCIA a choisi de renouveler son offre de formation en 2026. Cette démarche inclut le renforcement de la formation des personnes exerçant des fonctions à risque, en leur proposant des modules adaptés à leurs besoins opérationnels.

Pour l'inscrire dans une démarche de sensibilisation continue, le Groupe organise annuellement une Compliance Week qui se tient simultanément au niveau du Siège et de l'ensemble des filiales (en France et à l'étranger).

- un dispositif de contrôle interne est déployé en vue d'évaluer l'efficacité et la pertinence des mesures mises en place, et d'identifier les actions correctives à mettre en

⁴ Politique d'évaluation des tiers

⁵ Protocole d'évaluation des tiers : Fournisseurs Groupe

⁶ Protocole d'évaluation des tiers : Fusions & Acquisitions

œuvre dans une optique d'amélioration continue. La Direction Conformité Groupe, approfondit les contrôles relatifs aux dispositifs anticorruption des filiales en déployant un module spécifique intégré à la solution globale de gestion des risques précédemment mentionnée;

- un dispositif d'alerte interne garant de la confidentialité, du respect de l'anonymat et de la protection des lanceurs d'alerte a été mis en place et déployé dans l'ensemble du Groupe conformément à la loi Sapin 2, aux lois relatives au Devoir de vigilance et à la protection des lanceurs d'alertes (Loi Wasserman). Ouvert aux collaborateurs, clients, partenaires et autres parties prenantes, ledit dispositif fait l'objet d'une présentation plus détaillée en IV.B.4 « Dispositif d'alerte Groupe » du présent document ;
- un régime disciplinaire sanctionnant tout comportement illicite et contraire à l'éthique contrevenant aux valeurs d'honnêteté et de loyauté promues par le Groupe.

Tout manquement y afférent fait l'objet d'un traitement particulier proportionnel à la gravité du manquement. Le Groupe affiche une tolérance zéro à l'encontre de tout fait avéré de corruption ou de trafic d'influence, de fraude, ou toute autre infraction. Dans un souci de transparence et d'équité, le Groupe a formalisé dans un document dédié, les principes applicables en matière de mesures disciplinaires⁷.

Actions en matière de protection des lanceurs d'alerte :

Le pilotage du traitement des alertes est réalisé par les membres de la Direction de la Conformité. Cette équipe rapporte au Comité des alertes, missionné par le Comité Ethique et Culture Groupe (CECG) comme instance statuant sur le traitement des cas présentant un niveau de gravité élevé. Le Comité des alertes définit le cas échéant les actions de remédiation à mettre en place. Les cas présentant un niveau de gravité critique font l'objet d'une sollicitation directe du Comité Ethique et Culture Groupe.

Les instances dirigeantes, notamment via le Comité d'Audit et des Risques et le Conseil de Surveillance sont informées des cas les plus significatifs ayant été traités et clôturés.

Les lanceurs d'alerte disposent, depuis Mars 2025, d'une plateforme digitale leur permettant de signaler à l'écrit ou à l'oral (via des lignes téléphoniques dédiées ou un enregistrement vocal), des faits relatifs aux sujets éthiques (fraude, corruption, conflits d'intérêts, blanchiment, et toute autre infraction financière), aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes ou à l'environnement.

SAVENCIA a fait le choix de se doter d'une plateforme digitale de recueil et de traitement des signalements en vue de garantir la sécurité du dispositif d'alerte pour :

- renforcer la protection de l'auteur du signalement et des facilitateurs ;
- renforcer la confidentialité dans le traitement des signalements reçus, mais également la confidentialité de l'identité des personnes concernées.

- Renforcer la confiance des parties prenantes quant à la prise en compte de leur signalement, et dans le cadre de leur traitement.

Par ailleurs, la plateforme permettra de structurer la gestion des signalements dans une optique d'uniformisation et d'optimisation des pratiques au sein du Groupe.

La Direction de la conformité assure l'administration de la plateforme digitale selon une logique centralisée. A réception, une analyse de recevabilité du signalement est effectuée.

Si celle-ci est établie, le traitement du signalement est assigné au gestionnaire d'alerte désigné par la filiale, avec le concours, si nécessaire, de personnes spécifiques au niveau de l'entité concernée. Les personnes pouvant être associées à l'investigation d'un cas sont soumises à un engagement de confidentialité.

L'ensemble des informations reçues et collectées sont placées sous le sceau de la stricte confidentialité :

- De la réception du signalement, à l'étude de sa recevabilité, et au traitement qui s'ensuit (ex : investigation si jugé recevable), l'identité de la personne émettrice du signalement et des personnes visées et/ou tiers mentionnés est protégée. La plateforme digitale offre la possibilité de pouvoir donner accès à une version anonymisée du signalement à des personnes tierces dont le concours pourrait être sollicité dans le cadre du traitement.
- les éléments de nature à identifier l'auteur de l'alerte ne pourront être divulgués qu'avec son consentement, et ce à l'autorité judiciaire ou aux seules personnes ayant besoin de la connaître ;
- l'instauration de la confiance étant fondamentale pour qu'un signalement puisse être effectué, SAVENCIA s'engage à ce que toute personne réunissant les conditions pour bénéficier du statut de lanceur d'alerte, ne fasse, conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'objet d'aucune mesure de représailles. Cet engagement est formalisé dans la procédure relative au dispositif d'alerte Groupe.

Les informations recueillies dans le cadre du dispositif d'alerte sont utilisées uniquement pour les besoins du traitement de l'alerte, et sont conservées puis archivées conformément aux dispositions réglementaires du Règlement Général sur la Protection des Données.

Outre la remédiation appliquée au cas par cas, les signalements reçus dans le cadre du dispositif d'alerte Groupe permettent d'actualiser la démarche de gestion des risques du Groupe, dans le respect de la confidentialité garantie par le dispositif. Les instances de gouvernance peuvent en effet en tirer les conclusions sur les améliorations à apporter aux éléments du dispositif de conformité de SAVENCIA (plan de formation, code de conduite, évaluation de l'intégrité des tiers, ...), et plus généralement, sur toute évolution des règles et procédures dans une logique d'amélioration continue.

⁷ Principes applicables en matière de mesures disciplinaires

Des actions de communication relatives au dispositif d’alerte Groupe, ainsi qu’à la nouvelle plateforme digitale, ont été entreprises auprès des parties prenantes via l’affichage permanent de posters dédiés, la mise à disposition des procédures sur l’intranet du Groupe SAVENCIA, son réseau social interne, ainsi que sur les sites internet du Groupe et des filiales en disposant. Une communication vidéo a également été faite par le Secrétaire Général du Groupe, et partagée aux collaborateurs, afin de leur rappeler l’engagement de l’instance dirigeante dans la mise en œuvre d’un tel dispositif.

Ces actions de communication, ainsi que la mise à disposition de la plateforme Integrity Line, ont contribué, sur l’année 2025, à une augmentation significative du nombre d’alertes reçues.

4.2.6. Indicateurs et objectifs

La Direction Conformité en charge du recueil et de la gestion des signalements effectue un bilan annuel des alertes reçues, établies comme étant recevables conformément à la réglementation, et ayant fait l’objet d’un traitement.

	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Nombre d’alertes reçues via le dispositif d’alerte Groupe	135	21	114
	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Pourcentage de collaborateurs ayant suivi le e-learning obligatoire Sapin 2	79 %	82 %	-4 %
	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption	0	0	— %
	2025	2024	Variation 2025 vs 2024
Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption	0€	0€	— %

4.3. Gestion des relations avec les fournisseurs

4.3.1. Politiques en matière d'achats responsables et relation avec les fournisseurs

Le Groupe, dans le cadre de l'adoption par le législateur des lois Sapin 2 et Devoir de Vigilance, a renforcé les dispositifs déjà mis en œuvre afin d'assurer le pilotage des achats dans le respect des obligations relatives à la lutte contre le travail dissimulé, à la transparence, à la prévention de la corruption et à la prévention des atteintes aux droits humains et environnementaux.

SAVENCIA développe ainsi des collaborations de long terme avec ses principaux fournisseurs, inscrivant ses relations dans une dynamique de progrès partagée afin de promouvoir des achats responsables, répondre aux différents enjeux sociétaux, et prévenir le risque d'atteinte aux droits sociaux et environnementaux causés par la chaîne d'approvisionnement.

Achat Matières premières laitières

Le lait est la principale matière première stratégique de SAVENCIA Fromage & Dairy. Nous développons, en partenariat avec nos fournisseurs, un approvisionnement plus durable et créateur de valeur afin d'assurer la pérennité de la filière laitière.

En 2025, SAVENCIA Fromage & Dairy a acheté 4,9 milliards de litres de lait dans le monde auprès d'exploitations laitières bovines, ovines et caprines. La France représente la plus grande partie de nos approvisionnements laitiers mondiaux et tout le lait que nous transformons dans l'Hexagone est d'origine française.

Au cœur des engagements du Groupe se trouve la volonté de s'inscrire dans un dialogue ouvert avec les producteurs de lait et l'ensemble des partenaires pour continuer à progresser ensemble, collaborer et coconstruire dans la durée.

Le Groupe assure le juste équilibre (qualité, quantité, délais, coûts) entre les besoins et les ressources en matières laitières liquides. Il garantit un approvisionnement efficace de ses laiteries avec une logistique de qualité, réactive et compétitive. SAVENCIA soutient une politique d'achat responsable du lait et incite les producteurs à adhérer à une structure collective, soit une coopérative, soit une organisation de producteurs.

Les équipes en charge des approvisionnements laitiers se sont fixées deux objectifs spécifiques pour des approvisionnements durables et responsables dans le cadre de leur démarche Terroirs de lait :

- codévelopper des approvisionnements laitiers responsables avec nos parties prenantes, avec l'extension de la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage (ou de ses équivalents par pays ou par filière) à l'ensemble de notre collecte laitière dans le monde à fin 2025. Cette Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage s'articule autour de sept chapitres : la traçabilité des animaux, la santé des animaux, l'alimentation des animaux, l'hygiène de la production du lait, la durabilité sociale, l'environnement et le bien-être animal ;

- construire l'avenir avec le programme "Terroirs de lait 2032" : sécuriser les approvisionnements laitiers, assurer le maintien et le renouvellement des générations d'éleveurs et améliorer significativement l'empreinte carbone avec les producteurs partenaires, en activant l'ensemble des leviers d'une production laitière durable et en prenant en compte le bien-être animal.

Par ailleurs, pour le transport du lait, matière première essentielle pour SAVENCIA, nous faisons appel à des prestataires spécialisés dans la collecte. Dans le cadre de nos démarches en faveur des achats responsables et du respect du devoir de vigilance, SAVENCIA Fromage & Dairy exige de ses prestataires et transporteurs qu'ils se conforment aux standards éthiques et environnementaux définis par le Groupe. Ainsi, tout prestataire de collecte de lait dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 500 000 euros devra, à fin 2025, avoir signé la Charte Achats Responsables et être évalué via la plateforme Ecovadis. De plus, afin de s'assurer de leur démarche de réduction d'impact environnemental, ils doivent nous fournir des indicateurs environnementaux, tels que le type et la quantité de carburant utilisé pour ces opérations de collecte.

Achats hors Matières premières laitières

Les fournisseurs du Groupe sont sélectionnés sur des critères de qualité, de sécurité, de service, de compétitivité et sur leur capacité d'accompagnement durable.

Depuis 2010, une Charte Achats Responsables est soumise aux fournisseurs majeurs (dont le chiffre d'affaire est supérieur à 500 000 euros) pour signature. En 2024, la Direction des achats a publié une procédure de gestion de ce programme d'adhésion à notre Charte Achats Responsables incluant les process de dérogation en cas de refus du fournisseur.

L'évaluation des risques RSE fournisseurs est établie via le processus d'évaluation EcoVadis, engagé depuis 2010.

Les quatre domaines d'évaluation concernés sont :

- Environnement ;
- Social ;
- Éthique et corruption ;
- Chaîne d'approvisionnement durable.

Depuis 2024, le Groupe utilise également l'outil d'évaluation des risques proposé par Supplier Ethical Data Exchange (SEDEX) afin d'élargir le périmètre de couverture des évaluations réalisées auprès de nos fournisseurs.

Le déploiement de ces évaluations dans toutes ses filiales s'opère par vagues successives avec un suivi portant sur trois indicateurs :

- le nombre de fournisseurs évalués ;
- le taux de couverture des dépenses achats des fournisseurs évalués ;
- la note moyenne de notre panel de fournisseurs évalués.

La Direction achat suit l'évolution de la note associée à chaque fournisseur. Elle déploie, de manière progressive et selon les typologies de fournisseur, un processus de remédiation lorsqu'elle juge que la note obtenue ne correspond pas à ses attentes. Un entretien est organisé avec le fournisseur afin de comprendre la note et de définir les plans d'actions à mettre en place par le fournisseur, en fonction de la problématique (nombre d'indicateurs suivis ou documentation insuffisants, périmètre non couvert, manque d'engagement...).

Dans le cas où le plan d'action correctif serait jugé insuffisant, un audit complémentaire de type SMETA (Sodex Members Ethical Trade Audit) devra être réalisé sur site par un prestataire externe certifié tel que par exemple Bureau Veritas.

En ce qui concerne les fournisseurs stratégiques, un niveau d'exigence spécifique a été défini avec une note minimale EcoVadis requise devant être supérieure ou égale à 50/100.

A fin 2025, 79 % des dépenses externes du Groupe pilotées par l'organisation Achats et réalisées avec les fournisseurs majeurs (dont la dépense annuelle du Groupe est supérieure à 500 000 euros) sont couvertes par une évaluation EcoVadis hors achats matières premières agricoles (lait, cacao, viande de porc, poulet, poisson).

Il est prévu à l'avenir de baisser ce seuil de manière progressive en intégrant, au fil des années, de plus en plus de fournisseurs selon des critères de chiffre d'affaires annuel et de priorisation en fonction des typologies de produits achetés :

Priorité	Fournisseurs	CA annuel
Obligatoire	Tous les fournisseurs	Seuil 1
Priorité 2	Fournisseurs de matières incorporables laitières et non laitières, de packaging, d'énergie, de logistique et de produits chimiques	Seuil 2
Priorité 3	Tous les fournisseurs	Seuil 2
Priorité 4	Fournisseurs de matières incorporables laitières et non laitières, de packaging, d'énergie, de logistique et de produits chimiques	Seuil 3
Priorité 5	Tous les fournisseurs	Seuil 3
Priorité 6	Fournisseurs de matières incorporables laitières et non laitières, de packaging, d'énergie, de logistique et de produits chimiques	Seuil 4
Priorité 7	Tous les fournisseurs	Seuil 4

En 2024, la Direction achats a publié une procédure de gestion de ce programme d'évaluation RSE incluant les process de dérogation en cas de refus du fournisseur. Nous avons également réalisé la formation de plus de 180 acheteurs à cette nouvelle procédure.

Politique Achat

En 2024, une Politique Achats SAVENCIA a été publiée en interne, sur l'espace de gestion documentaire du Groupe, applicable par tous les collaborateurs du Groupe amenés à engager des dépenses au nom du Groupe.

Cette politique précise les engagements du Groupe vis-à-vis des fournisseurs et les principes à respecter au cours du processus achats.

Ce document est complété par un Manuel Achat SAVENCIA publié en 2025 qui précise les règles à appliquer au cours du processus achat. Un module en e-learning, à destination des managers du Groupe, afin de les former aux points clés de cette politique est également disponible depuis juin 2025. A date, il a été suivi par plus de 500 collaborateurs. Cette formation est incluse dans le parcours d'intégration des nouveaux acheteurs.

Ces documents seront accompagnés d'un module de e-learning à destination des managers du Groupe afin de les former aux points clés de cette politique qui sera déployée à partir de 2025 dans l'ensemble de nos filiales sous la forme d'un manuel achat filiale.

Le Groupe a pour perspective de rédiger, par la suite, des procédures ou modes opératoires relatifs à chaque sous-processus du processus achat. Au-delà des modes opératoires existants comme la Charte Achats Responsables ou l'évaluation RSE fournisseurs, la rédaction d'une procédure de gestion des risques fournisseurs avec l'évaluation et la qualification fournisseurs devrait être achevée courant 2026.

4.3.2. Actions et ressources

Matières premières laitières

Afin de déployer nos démarches, plusieurs actions sont mises en place :

- En France, dans le cadre des visites annuelles, les Animateurs de Ressources Laitières assurent un suivi personnalisé des exploitations et conseillent les producteurs sur l'évolution des pratiques, y compris la qualité du lait. Cet accompagnement s'appuie sur divers outils : réunions, groupes de travail, site dédié, journal trimestriel, vidéos et mécénat d'événements.
- codévelopper des approvisionnements laitiers responsables avec nos parties prenantes.

Sur le plan de la qualité des conditions de production et d'élevage, le respect de la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage est exigé contractuellement pour tous nos fournisseurs de lait de vache français. Cette exigence est progressivement étendue à l'ensemble de notre collecte laitière dans le monde. En 2025, 84% de nos volumes mondiaux répondent déjà à cette charte ou à des standards reconnus comme équivalents par pays ou par filière. La fluctuation de cet indicateur est due aux évolutions des zones de collecte et aux renouvellements des audits au fil du temps.

● Construire l'avenir avec le programme "Terroirs de lait 2032" en France ou "Sustainable Dairy Lands 2032" à l'international, à destination des producteurs, comprenant des mesures financières et d'accompagnements spécifiques. Il est structuré autour de trois volets :

- Accueillir de nouveaux producteurs : Depuis 2023, 170 exploitations ont par exemple choisi de nous rejoindre en France. En Argentine, ce sont 91 exploitations que nous avons accueillies en 2025;
- Installer les jeunes producteurs en les aidant à démarrer leur activité. Pour assurer la maîtrise de leur projet, les jeunes agriculteurs bénéficient d'un pack « Accompagnement à l'installation » qui leur permet, entre autres, de bénéficier d'une aide financière et d'un engagement contractuel sur la durée. Ce pack comprend également un accompagnement technique : réalisation d'un diagnostic individuel, et programme de formation de 10 jours (management d'exploitation, approche environnementale, ...). En France, cette année, 313 jeunes agriculteurs ont bénéficié d'au moins un accompagnement technique et financier à l'installation ;
- Fidéliser : au-delà d'assurer la rémunération du lait et de soutenir les investissements réalisés sur les exploitations, nous avons mis en place, avec différentes structures partenaires, des programmes d'accompagnement à l'investissement. Ce système permet le soutien de projets menés sur les exploitations, qu'il s'agisse d'investissements en matériels (équipements et cheptels liés à l'atelier laitier) ou immatériels (formations).

Matières premières hors lait

En ce qui concerne le pilier Ethique et Corruption, le groupe s'appuie sur le pilier Ethique de la plateforme Ecovadis:

A partir de 2026, les fournisseurs ayant, sur le pilier Ethique d'EcoVadis, une note inférieure à 35, devront mettre en œuvre un plan d'action correctif spécifique. Le process appliqué sera identique à celui relatif à la note globale EcoVadis, à savoir si le plan d'action correctif est jugé insuffisant, un audit complémentaire type SMETA devra être réalisé sur site.

D'autre part, afin de prévenir le risque de corruption et de conflit d'intérêt au sein des collaborateurs de la fonction Achat, fonction identifiée comme à risque, tous les collaborateurs devront obligatoirement réaliser la formation de e-learning anti-corruption du Groupe. Une sensibilisation spécifique sera également réalisée lors des séminaires d'intégration à la fonction pour tous les nouveaux arrivants. Le Groupe publie son Code de Conduite Anti-Corruption, destiné à l'ensemble des collaborateurs, sur son site intranet. Au sein de la filière Achats, tous les nouveaux arrivants sont sensibilisés et formés aux bonnes pratiques éthiques. Une session de sensibilisation est également organisée chaque année à destination des équipes achats.

Enfin, le dispositif d'alerte Groupe, mis à disposition des parties prenantes internes comme externes du Groupe, permet aux fournisseurs et sous-traitants de formuler un signalement en cas de manquement (Cf. 4.2.4 Dispositif d'alerte Groupe). Une action dédiée à l'information de

l'existence de ce dispositif d'alerte a été réalisée en 2025 auprès des fournisseurs stratégiques de SAVENCIA, garantissant la compréhension des enjeux et opportunités de la ligne d'alerte Groupe en termes de transparence et d'éthique des affaires.

Une présentation en a été faite aux acheteurs au cours du Séminaire Achat Groupe qui a eu lieu en 2025, pour qu'ils informent les fournisseurs stratégiques de SAVENCIA de l'existence de ce dispositif afin de garantir la compréhension des enjeux et opportunités de la ligne d'alerte Groupe en termes de transparence et d'éthique des affaires.

En 2026, il est prévu d'élaborer une cartographie des risques combinant données pays et catégorie des produits achetés. Il s'agira d'une première base d'évaluation des risques liés à nos approvisionnements.

En ce qui concerne le processus de gestion de la relation fournisseur, nous avons définis en 2024 un programme de gestion de la relation fournisseur à savoir :

- catégorisation de nos principaux fournisseurs Groupe selon leur impact pour SAVENCIA ;
- formalisation d'une gouvernance avec le fournisseur sous forme de comités stratégiques ;
- mise en place de réunions périodiques type Business review ;
- organisation de revues opérationnelles avec les fonctions de l'entreprise qui participent à la gestion de la relation fournisseur.

Pour le pilier Financier, l'évaluation de la « santé financière » de nos fournisseurs stratégiques est réalisée actuellement à l'aide de la solution Creditsafe. En 2025, cette évaluation a été étendue à l'ensemble des fournisseurs stratégiques ayant signé un accord contractuel avec le Groupe et dont la dépense annuelle dépasse 250K€. Les fournisseurs clés sont suivis tous les mois et un système d'alerte est mis en place. L'évaluation est jugée conforme si la note Creditsafe est supérieure ou égale à 30. Les tensions géopolitiques, la volatilité macro-économique et les perturbations globales de supply chain ont entraîné une dégradation ponctuelle des indicateurs financiers de certaines entreprises pourtant structurellement solides. La note d'évaluation de conformité passe cette année de 50 à 30. La Direction des Achats a par conséquent révisé le seuil minimal de notation Creditsafe pour tenir compte de ce contexte exceptionnel, tout en maintenant une évaluation rigoureuse des autres dimensions du risque, notamment qualité, conformité et performance RSE. Chaque rapport Creditsafe est systématiquement analysé par la Direction des Achats afin de s'assurer que la baisse de note n'est pas liée à une défaillance financière mais bien à des facteurs externes.

Nous évaluons également la dépendance financière de nos fournisseurs vis-à-vis de SAVENCIA à travers le taux de dépendance qui se définit par le ratio entre le chiffre d'affaires réalisé avec SAVENCIA par rapport au chiffre d'affaires total de l'entité juridique du fournisseur. L'évaluation est jugée conforme si le taux de dépendance est inférieur à 10%. Il est évalué comme « à surveiller » s'il se situe entre 10% et 20% et comme non conforme s'il est supérieur à 20%.

En matière de délais de paiement, SAVENCIA respecte les réglementations locales en vigueur dans chaque pays d'implantation. En France, par exemple, le Groupe applique les dispositions de la Loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie) pour les entreprises basées en France : pour les catégories d'achats non dérogatoires, le délai de paiement est fixé à 60 jours nets. Toujours en France, les achats de lait auprès des producteurs, les transports et les achats de certaines matières premières agricoles et les achats avec facturation périodique (notamment mensuelle) sont à 30 jours NET.

4.3.3. Indicateurs et objectifs

Pratiques en matière de paiement

Nous mesurons le respect de ces règles par les indicateurs suivants :

- le délai de paiement moyen exprimé en jours ;
- le taux de factures non payées dans le délai contractuel.

En matière de pratiques de paiement, nous mesurons l'indicateur relatif au délai de paiement moyens exprimés en jours.

A ce titre, l'indicateur que nous suivons afin de mesurer le respect de nos engagements est le DPO (Days Payable Outstanding) comptable de fin de période, qui est un indicateur financier mesurant le nombre moyen de jours qu'une entreprise met pour payer ses fournisseurs après avoir reçu une facture. Le DPO comptable de fin de période est calculé en divisant le montant total des comptes fournisseurs par le total des achats annuels puis en multipliant le résultat par 365 jours.

Le DPO, calculé sur la moyenne des quatre trimestres 2025, est de 40,6 jours.

Par ailleurs, sur un périmètre composé des filiales européennes du Groupe (hors Espagne, Serbie, Pologne, Roumanie, Ukraine, Russie), qui représentent 64% du chiffre d'affaires consolidé SFD en 2025, 89 % de la valeur des paiements vers des tiers sont réalisés dans le délai contractuel. Le Groupe travaillera en 2026 pour étendre cet indicateur sur l'ensemble de son périmètre.

Il n'existe pas de procédure judiciaire en cours concernant des retards de paiement.

4.4. Bien-être animal

Chez SAVENCIA, le bien-être animal est un enjeu qui est au cœur des préoccupations et ne se limite pas à des considérations éthiques, mais englobe également des aspects sanitaires, environnementaux et économiques. Garantir des conditions de vie adéquates, une alimentation équilibrée, des soins vétérinaires appropriés, améliore la qualité de vie des animaux mais réduit également l'impact environnemental et améliore la compétitivité des exploitations.

4.4.1. Politiques en matière de bien-être animal

Le bien-être animal est devenu un pilier essentiel pour une production alimentaire durable et responsable. Afin de réduire le risque lié à de mauvaises conditions d'élevage et d'abattage des animaux, nous travaillons avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs. Nous les accompagnons afin de mettre en place des pratiques rigoureuses pour surveiller et améliorer continuellement le bien-être animal dans notre chaîne d'approvisionnement.

En ce qui concerne notre amont laitier, l'objectif des producteurs de lait partenaires du Groupe est d'élever des animaux en bonne santé et le plus longtemps possible. Au cœur de leur métier, le troupeau représente un véritable capital à préserver. Une vache, une chèvre ou une brebis en bonne santé vit plus longtemps, donne davantage de lait et de meilleure qualité. Le bien-être animal et la santé sont ainsi deux thématiques fondamentales du métier d'éleveur. Ce sont des gages de sérénité et de performance au quotidien, de meilleures relations avec les animaux et de durabilité dans le cadre d'enjeux sociétaux toujours plus affirmés.

Convaincus de l'importance de cet enjeu, SAVENCIA Fromage & Dairy est engagé, depuis plus de dix ans, dans une démarche de progrès aux côtés de nos éleveurs laitiers partenaires.

Notre politique globale se base sur les cinq libertés fondamentales du bien-être animal, développées par le Farm Animal Welfare Council (FAWC), au Royaume-Uni :

- Bien-être physiologique (absence de faim et de soif) ;
- Bien-être et confort (absence d'inconfort) ;
- Bien-être sanitaire (absence de douleurs, de blessures ou de maladies) ;
- Bien-être comportemental (possibilité d'exprimer les comportements naturels propres à l'espèce) ;
- Bien-être et sérénité (absence de peur ou de détresse).

En 2021, afin de renforcer et communiquer plus largement nos aspirations à l'échelle mondiale, nous avons publié une Charte pour le Bien-être animal en s'appuyant sur l'expertise de l'ONG internationale Compassion In World Farming (CIWF).

Quatre enjeux majeurs ont ainsi été définis :

- une meilleure prise en compte de la santé : communiquer pour un usage raisonné des traitements antibiotiques, prendre en charge la douleur des jeunes bovins pendant l'ébourgeonnage, interdire l'écornage adulte d'ici 2030 sur l'ensemble de nos zones de collecte à travers le monde ;
- une alimentation de qualité, durable et locale : s'assurer de la quantité et de la qualité de la nourriture des animaux, via les audits de bonnes pratiques et de bien-être animal, voire recourir à une alimentation de qualité spécifique via les filières différenciées comme les AOP ;

- un accès à l'extérieur garanti : favoriser la pratique du pâturage pour les vaches laitières, partout où les conditions climatiques le permettent et offrir un accès à une aire d'exercice extérieure aux vaches de 100 % de nos exploitations d'ici à 2025 et adopter, dans les exploitations qui ne le permettent pas, un plan de progrès adapté pour y parvenir ;
- un logement confortable : garantir pour 100 % des élevages de chèvres un couchage sur litière en 2025 et pour 100 % des vaches laitières une place en logette ou une surface minimale de 10 m² par vache en aire paillée intégrale d'ici 2030, éliminer la pratique des vaches à l'attache d'ici 2030, réduire la durée du logement des veaux en cases individuelles à huit semaines maximum.

A fin 2025, 86,3% des exploitations auditées offrent un accès à une aire d'exercice extérieure aux vaches. L'écart vs l'objectif est principalement lié à des modèles d'exploitation pour lesquels des plans d'action sont en cours d'identification. Concernant l'indicateur relatif au logement confortable pour les élevages de chèvres et de vaches laitières, l'année 2025 a permis de structurer les bases nécessaires à une mise en œuvre progressive de l'outil. Pour les élevages caprins, la mise à disposition tardive de l'outil a conduit à concentrer les efforts sur son déploiement et sur la fiabilisation des données collectées, constituant ainsi une étape préalable à son appropriation. Pour les élevages de vaches laitières, les audits réalisés en France ont permis d'établir un diagnostic initial : plus de la moitié des exploitations donnent accès à une couchette ou à une surface minimale de 10 m² en aire paillée intégrale à leurs animaux. Ce diagnostic initial a permis d'identifier les exploitations où des améliorations sont nécessaires et des plans d'actions sont mis en œuvre. Il s'agit par ailleurs, dans les deux cas, d'anciens objectifs qui sont en cours de ré-évaluation afin d'en vérifier la pertinence dans le cadre de nouvelles réflexions dans ce domaine.

Ces indicateurs sont basés sur la méthode Welfare Quality® et portés en France par l'outil Filière Bovivell.

Cette charte, disponible sur le site internet de SAVENCIA Fromage & Dairy, s'inscrit dans une démarche globale de l'entreprise pour évaluer le bien-être et accompagner les éleveurs dans un processus d'amélioration continue.

Ovoproduits

Des ovoproduits sont utilisés en tant qu'ingrédients entrant dans la formulation de nos produits tels que par exemple les desserts.

Même si cette matière première représente une part minime de nos approvisionnements, notre objectif est qu'à fin 2025, 100% des œufs utilisés dans la formulation de nos produits soient issus de poules élevées hors cage.

Des plans d'action ont été mis en œuvre à cet effet dans les filiales concernées cet engagement est désormais pleinement tenu : depuis fin 2025, 100 % des œufs utilisés par SAVENCIA proviennent de poules élevées hors cage.

4.4.2. Actions et ressources

En 2025, 94 % des collaborateurs Approvisionnements Laitiers des sites de SAVENCIA Fromage & Dairy ont été formés sur le bien-être animal. Ces collaborateurs ont la charge de réaliser, au niveau mondial, les audits des exploitations à partir de référentiels reconnus par l'interprofession et d'identifier des plans d'action avec les éleveurs autant que nécessaire.

Les audits ont été déployés sur toutes les zones où SAVENCIA collecte du lait. La formation sera complète en Mars 2026 (formation des équipes en Serbie et Russie). A fin 2025, 83 % des élevages ont été audités sur le bien-être animal dans le monde.

Pour les accompagner dans leur mission, nos équipes ont construit un outil de pilotage opérationnel et de suivi des audits BEA et plans d'actions réalisés dans les zones où SAVENCIA Fromage & Dairy collecte du lait. Cet outil d'analyse des données, traduit dans les langues locales, a été déployé en France, en Pologne, en République Tchèque et en Slovaquie en 2024. De plus, l'équipe en Argentine a été formée et réalise des audits BEA.

4.4.3. Indicateurs et objectifs

Le suivi régulier d'indicateurs relatifs au bien-être animal permet d'identifier des éventuels problèmes existants mais également de fixer des objectifs de progrès et de mettre en place un programme d'amélioration continu propre à chaque élevage.

Filière laitière :

- 100 % des collaborateurs Approvisionnements Laitiers des sites de SAVENCIA au niveau mondial formés sur le bien-être animal fin 2025.
- 100% des élevages laitiers audités d'ici 2025 par des techniciens formés, sur des référentiels reconnus, et définition de plans d'action conjointement avec les éleveurs.

Les Animateurs des Ressources Laitières en France et les équipes dédiées dans chaque pays jouent un rôle clé dans la gestion et l'animation des relations avec les producteurs de lait sur nos zones de collecte, en veillant à la qualité et à la conformité des approvisionnements laitiers. Ils réalisent des audits en élevages pour vérifier la conformité aux référentiels établis, grâce à des outils robustes et harmonisés (Best Farming Practices Charter, Animal Welfare audit tool). Suite à cela, ils définissent des plans d'action avec les éleveurs pour améliorer les pratiques, ceci afin d'assurer le progrès de l'entreprise en matière de bien-être animal et de durabilité.

	2025	2024	Objectif 2025
% de collaborateurs Approvisionnements Laitiers des sites SAVENCIA formés sur le bien-être animal	94 %	72 %	100 %
% d'élevages laitiers audités par des collaborateurs Approvisionnements Laitiers formés sur le bien-être animal	83 %	53 %	100 %

La non-atteinte des objectifs s'explique principalement par le renouvellement et l'élargissement progressif des équipes, nécessitant un temps d'adaptation pour intégrer les nouvelles ressources. Par ailleurs, dans certains pays, des contraintes géopolitiques ont temporairement empêché la mise en œuvre des formations et des audits prévus. Le Groupe réaffirme son engagement à atteindre ces objectifs : des actions correctives et des plans de déploiement sont en cours afin de garantir la réalisation des formations dès que les conditions le permettront.

Formules de calcul :

- Formation BEA des collaborateurs : formule de calcul pour le périmètre monde basée sur la somme du périmètre France (nombre de personnes formées par les ARL « animateurs ressources laitières » / par l'ensemble

des collaborateurs RR, ARL, apprentis France) + du périmètre monde (nombre de personnes formées par la MEDT « milk expertise développement team » / par l'ensemble des collaborateurs des approvisionnements laitiers à l'international (Pologne, Slovaquie, République Tchèque, Argentine...).

- Audits BEA : formule de calcul pour le périmètre monde basée sur la somme du périmètre France (nombre d'élevages audités via milkdata en France hors coop + pourcentage de ces élevages (68%) audités via milkdata appliqué au périmètre coop puisque l'évolution des audits est supposée quasi similaire) + du périmètre international (chiffre renseigné dans la RAL pour les pays du monde où des audits ont été réalisés).

5. Annexes

5.1. Annexe 1 : Table de correspondance des DR

Norme	Exigence de publication	Section du rapport
ESRS2 Informations générales	BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	1.1.1 Bases générales pour la préparation des états de durabilité (BP-1)
	BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	1.1.2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2)
	GOV-1 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	1.2.1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1 et GOV-2)
	GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	1.2.1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1 et GOV-2)
	GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	1.2.2 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV-3)
	GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable	1.2.3 Déclaration sur la vigilance raisonnable
	GOV-5 : Déclaration sur la diligence raisonnable	1.2.4 Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité (GOV-5)
	SBM-1 : Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur	1.3.1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur
	SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)
	SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités significatifs
	IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	1.4.1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités significatifs
	IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	5.1 Annexe 1 tableau de correspondance des DR
	ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	1.2.2 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (GOV 3)

Norme	Exigence de publication	Section du rapport
ESRS E1 Changement Climatique	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	2.1.1 Introduction
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	2.1.1 Introduction
	E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	Non disponible
	E1-2 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.1.2.1 Stratégie de décarbonation 2.1.3.1 Politiques relatives à l'adaptation au changement climatique
	E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.1.2.1.d Ressources allouées 2.1.3.2 Actions et ressources
	E1-4 : Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.1.2.2 Indicateurs et objectifs 2.1.3.3 Indicateurs et objectifs
	E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique	2.1.2.2 Indicateurs et objectifs
	E1-6 : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.1.2.2 Indicateurs et objectifs
	E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Non applicable
ESRS E2 Pollution	E1-8 : Tarification interne du carbone	2.1.2.2.A Prix du carbone
	E1-9 : Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	Transitoire
	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution	2.2.1 Introduction
	E2-1 : Politiques en matière de pollution	2.2.2.1 Politiques ; 2.2.3.1 ; Politiques ; 2.2.4.1 Politiques
	E2-2 : Actions et ressources relatives à la pollution	2.2.2.2 Actions et ressources ; 2.2.3.2 Actions et ressources ; 2.2.4.2 Actions et ressources
	E2-3 : Cibles liées à la pollution	2.2.5 Indicateurs et objectifs
	E2-4 : Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non disponible
	E2-5 : Substances préoccupantes et Substances très préoccupantes	Non disponible
	E2-6 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution	Transitoire

Norme	Exigence de publication	Section du rapport
	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'eau	2.3.1 Introduction
ESRS E3 Ressources hydriques	E3-1 Politiques en matière d'eau	2.3.2.1 Politiques relatives à l'eau
	E3-2 Actions et ressources relative à l'eau	2.3.2.2 Actions et ressources
	E3-3 Cibles relatives à l'eau	2.3.2.3 Indicateurs et objectifs
	E3-4 Consommation d'eau	2.3.2.3 Indicateurs et objectifs - Publication partielle
	E3-5 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'eau	Transitoire
ESRS E4 Biodiversité	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction	2.4.1 Introduction
	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4.1 Introduction
	E4-1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaires	2.4.1 Introduction
	E4-2 : Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4.2 Politiques et actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes
	E4-3 : Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4.2 Politiques et actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes
	E4-4 : Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4.3 Indicateurs et Objectifs
	E4-5 : Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	2.4.3 Indicateurs et objectifs
	E4-6 : Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Transitoire

Norme	Exigence de publication	Section du rapport
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.5.1 Introduction
	E5-1 : Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.5.2.1 Politique ; 2.5.3.1 Politique
	E5-2 : Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.5.2.2 Actions et ressources ; 2.5.3.2 Actions et ressources
	E5-3 : Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.5.2.3 Indicateurs et objectifs ; 2.5.3.3 Indicateurs et objectifs
	E5-4 : Ressources entrantes	2.5.2.3 Indicateurs et objectifs
	E5-5 : Ressources sortantes	2.5.3.3 Indicateurs et objectifs
	E5-6 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Transitoire

Norme	Exigence de publication	Section du rapport
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.1.1.1 Prise en compte des intérêts et points de vue des collaborateurs
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	3.1.1 Introduction
	S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	3.1.2.4.A Politique relative à l'équilibre vie professionnelle et vie privée ; 3.1.2.5.A Politiques relatives à la sécurité de l'emploi ; 3.1.3.1 Politique relative à la gestion et au développement des compétences ; 3.1.4.1.A Politique relative à la santé et la sécurité des collaborateurs ; 3.1.5.1.A Politique relative à la promotion de la diversité et de l'inclusion ; 3.1.5.2.A Politique relative à la lutte contre la violence
	S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	3.1.1.6 Dialogue social et processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts
	S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	3.1.1.2 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations
	S1-4 : Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	3.1.2.3 Actions et ressources ; 3.1.2.4.B Actions et ressources ; 3.1.2.5.B Actions et ressources ; 3.1.3.2 Actions et ressources ; 3.1.4.1B Actions et ressources ; 3.1.5.1.B Actions et ressources ; 3.1.5.2.B Actions et ressources
	S1-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	3.1.2.4. Indicateurs et objectifs ; 3.1.2.5.c Indicateurs et objectifs ; 3.1.3.3 Indicateurs et objectifs ; 3.1.4.2 Indicateurs et objectifs ; 3.1.5.1. Indicateurs et objectifs ; 3.1.5.2.C Indicateurs et objectifs
	S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.1.1.3 Caractéristiques des salariés de l'entreprise
	S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	3.1.1.4 Caractéristiques des travailleurs non salariés de l'entreprise
	S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social	3.1.1.6 Dialogue social et processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts
	S1-9 : Métriques de diversité	3.1.5.1.1.C Indicateurs et objectifs
	S1-10 : Salaires décents	3.1.2.2 Rémunération
	S1-11 : Protection sociale	3.1.4.2 Indicateurs et objectifs
	S1-12 : Personnes handicapées	3.1.4.2 Indicateurs et objectifs
	S1-13 : Métriques de la formation et du développement des compétences	3.1.3.3 Indicateurs et objectifs
	S1-14 : Métriques de santé et de sécurité	3.1.4.2 Indicateurs et objectifs
	S1-15 : Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	3.1.2.4.C Indicateurs et objectifs
	S1-16 : Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	3.1.2..4 Indicateurs et objectifs
	S1-17 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	3.1.1.1 Prise en compte des intérêts et points de vue des collaborateurs

Norme	Exigence de publication	Section du rapport
ESRS SS2 Travailleurs de la chaîne de valeur	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.2.5 Prise en considération des intérêts et points de vue des parties prenantes
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	3.2.1 Introduction
	S2-1 : Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	3.2.2 Charte éthique « Le Groupe et sa culture » 3.2.3 Charte Achats responsables 3.2.4 Future politique "Droits humains"
	S2-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	3.2.5 Prise en considération des intérêts et points de vue des parties prenantes
	S2-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	3.2.6 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations
	S2-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	3.2.6 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations
	S2-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Non disponible
ESRS S3 Communautés affectées	ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux communautés	3.3.3 Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels, et de leur influence sur la stratégie et le modèle économique
	S3-1 Politiques relatives aux communautés affectées	3.3.4 Engagements et politiques liés aux communautés affectées
	S3-2 Process d'interaction avec les communautés affectées	3.3.5 Prise en considération des intérêts et points de vue des parties prenantes
	S3-3 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	3.3.6 Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations
	S3-4 – Actions concernant les incidences importantes sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés affectées et efficacité de ces actions	3.3.7 Actions de pilotage des impacts, risques et opportunités liés aux communautés et mesure de leur efficacité
	S3-5 – Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	3.3.8 Indicateurs et objectifs

Norme	Exigence de publication	Section du rapport
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	3.4.1.1 Prise en considération des intérêts des consommateurs
	ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	3.4.1 Introduction
	S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	3.4.2.1 Politiques ; 3.4.3.1 Politiques ; 3.4.4.1 Politiques ; 3.4.5.1 Politiques
	S4-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	3.4.1.1 Prise en considération des intérêts des consommateurs
	S4-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.4.1.1 Prise en considération des intérêts des consommateurs
	S4-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	3.4.2.2 Actions et ressources ; 3.4.3.2 Actions et ressources ; 3.4.4.2 Actions et ressources ; 3.4.5.2 Actions et ressources
	S4-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	3.4.2.3 Indicateurs et objectifs ; 3.4.3.3 Indicateurs et objectifs ; 3.4.4.3 Indicateurs et objectifs ; 3.4.5.3 Indicateurs et objectifs
ESRS G1 Conduite des affaires	ESRS 2 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	1.2.1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)
	G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	4.2.1 Présentation de la culture d'entreprise
	G1-2 : Gestion des relations avec les fournisseurs	4.3 Gestion des relations avec les fournisseurs
	G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.2.3 Politique de lutte contre la corruption
	G1-4 : Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	4.2.6 Indicateurs et objectifs
	G1-5 : Influence politique et activités de lobbying	Non applicable
	G1-6 : Pratiques en matière de paiement	4.3.3 Indicateurs et objectifs

5.2. Annexe 2 : Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE

Exigences de publication et point de donnée relatif	Références SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section du rapport de durabilité ou non matérialité
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance (paragraphe 21-d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe 1		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		6
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants (paragraphe 21-e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		6
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable (paragraphe 30)	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe 1				7
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles (paragraphe 40-d-i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n°575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1 : informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non applicable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques (paragraphe 40-d-ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE), 2020/1816 de la Commission		Non applicable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées (paragraphe 40-d-iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non applicable

Exigences de publication et point de donnée relatif	Références SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section du rapport de durabilité ou non matérialité
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac (paragraphe 40-d-iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non applicable
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 (paragraphe 14)				Article 2, paragraphe 1 du règlement (UE) 2021/1119	Non publié
ESRS E1-1 Objectifs de réduction des émissions de GES (paragraphe 16-g)		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UR) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : qualité de crédit des expositions par secteur, émissions	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		28
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES (paragraphe 34)	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe 1		Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		28
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) (paragraphe 38)	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				28

Exigences de publication et point de donnée relatif	Références SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section du rapport de durabilité ou non matérialité
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique (paragraphe 37)	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				28
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique (paragraphe 40 à 43)	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				28
ESRS E1-6 Emissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES (paragraphe 44)	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UR) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : qualité de crédit des expositions par secteur, émissions	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		28
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes (paragraphe 53 à 55)	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe 1	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UR) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'aligne	Article 8, paragraphe 1 du règlement délégué (UE) 2020/1818		28
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone (paragraphe 56)			Article 2, paragraphe 1 du règlement (UE) 2021/1119		Non applicable
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat (paragraphe 66)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Transitoire

Exigences de publication et point de donnée relatif	Références SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section du rapport de durabilité ou non matérialité
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique (paragraphe 66-a) ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif (paragraphe 66-c)		Article 449 bis Règlement (UE) n°575/2013, règlement d'exécution (UR) 2022/2453 de la Commission, modèle 5 : portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique			Transitoire
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique (paragraphe 67-c)		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UR) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : prêts garantis par des biens immobiliers – efficacité énergétique des sûretés			Transitoire
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au changement climatique (paragraphe 69)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non publié
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et les sols (paragraphe 28)	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				Non publié
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines (paragraphe 9)	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				37

Exigences de publication et point de donnée relatif	Références SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section du rapport de durabilité ou non matérialité
ESRS E3-1 Politiques en la matière (paragraphe 13)	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				37
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers (paragraphe 14)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non applicable
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée (paragraphe 28-c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				40
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres (paragraphe 29)	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				40
ESRS 2 SBM-3 E4 (paragraphe 16-a-i)	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				41
ESRS 2 SBM-3 E4 (paragraphe 16-b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				41
ESRS 2 SBM-3 E4 (paragraphe 16-c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				41
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables (paragraphe 24-b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				41
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers (paragraphe 24-c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				41
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation (paragraphe 24-d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				43
ESRS E5-5 Déchets non-recyclés (paragraphe 37-d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				48
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs (paragraphe 39)	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				48

Exigences de publication et point de donnée relatif	Références SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section du rapport de durabilité ou non matérialité
ESRS 2 SBM-3 S1 Risque de travail forcé (paragraphe 14-f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				59
ESRS 2 SBM-3 S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail (paragraphe 14-g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				59
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme (paragraphe 20)	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				59
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail (paragraphe 21)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la commission		59
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains (paragraphe 22)	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				59
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail (paragraphe 23)	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				66
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou es plaintes (paragraphe 32-c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				56
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail (paragraphe 88-b/c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (U) 2020/1816 de la commission		68

Exigences de publication et point de donnée relatif	Références SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section du rapport de durabilité ou non matérialité
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies (paragraphe 88-e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				68
ESRS S1-16 Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (paragraphe 97-a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		62
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général (paragraphe 97-b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				62
ESRS S1-17 Cas de discrimination (paragraphe 103-a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				56
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeur de l'OCDE (paragraphe 104-a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		59
ESRS 2 SBM-3 S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur (paragraphe 11-b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I				87
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme (paragraphe 17)	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				74
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur (paragraphe 18)	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				74

Exigences de publication et point de donnée relatif	Références SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section du rapport de durabilité ou non matérialité
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE (paragraphe 19)	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		73
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail (paragraphe 19)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		73
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur (paragraphe 36)	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				75
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme (paragraphe 16)	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				80
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE (paragraphe 17)	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		79
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme (paragraphe 36)	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				81
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux (paragraphe 16)	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				84

Exigences de publication et point de donnée relatif	Références SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Section du rapport de durabilité ou non matérialité
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE (paragraphe 17)	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1 du règlement délégué (UE) 2020/1818		84
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme (paragraphe 35)	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				84
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption (paragraphe 10-b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				92
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte (paragraphe 10-d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				93
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption (paragraphe 24-a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816	96	96
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption (paragraphe 24-b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				93

SAVENCIA S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

SAVENCIA S.A.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société SAVENCIA S.A.,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de SAVENCIA S.A. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section 2 du rapport de gestion (ci-après « le Rapport de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, SAVENCIA S.A. est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en oeuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en oeuvre par SAVENCIA S.A. pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en oeuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par SAVENCIA S.A. dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observation(s).

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de SAVENCIA S.A., notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par SAVENCIA S.A. en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport de gestion.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par la société SAVENCIA S.A. pour déterminer les informations publiées

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par la société SAVENCIA S.A. lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par SAVENCIA S.A. avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par SAVENCIA S.A. pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité conclut que son analyse de double matérialité (« DMA ») ne nécessite pas de mise à jour sont mentionnées dans le chapitre 1.4.1.1 du Rapport de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'entité, en particulier les modifications de périmètre de reporting considérées pour justifier l'absence de révision du processus de DMA.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ;
- apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) au regard de notre connaissance de l'entité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le chapitre 2 du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;

- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par SAVENCIA S.A. relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d’une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d’erreurs, omissions, incohérences importantes, c’est-à-dire susceptibles d’influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n’avons pas relevé d’erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, avec les dispositions de l’article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants, figurant au paragraphe « 1.1.2. Publication d’informations relatives à des circonstances particulières (BP-2) » du Rapport de durabilité :

- la non-disponibilité des informations quantitatives consolidées relatives aux substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes ainsi qu’aux polluants rejetés dans l’eau ;
- les limitations de périmètre opérées sur l’un des indicateurs quantitatifs relatifs aux délais de paiement.

Éléments qui ont fait l’objet d’une attention particulière

- Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l’objet d’une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS des informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1), figurant dans le chapitre 2.1 du Rapport de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec la direction ou les personnes responsables concernées, en particulier la direction RSE, pour s’enquérir du processus adopté par l’entité pour produire ces informations et les apprécier, en particulier la description des politiques, actions et cibles mises en place par le groupe ;
- apprécier le caractère approprié de l’information présentée dans les chapitres concernés du Rapport de durabilité et sa cohérence d’ensemble avec notre connaissance du groupe.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre (ESRS E1), nous avons :

pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe visant à la conformité des informations publiées ;

- apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l’évaluation du bilan d’émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- pris connaissance du protocole d’établissement de l’inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par le groupe pour établir le bilan d’émissions de gaz à effet de serre, et apprécié ses modalités d’application, sur une sélection de catégories d’émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2 ;
- apprécié le processus de collecte d’informations concernant les émissions relatives au scope 3, en particulier les postes 3.1 – Produits et services achetés, 3.4 – Transport de marchandises amont et distribution, 3.9 – Transport de marchandises aval et distribution et 3.12 – Fin de vie des produits vendus ;
- rapproché, pour les données directement mesurables, telles que la consommation d’énergie liée aux émissions des scopes 1 et 2, sur base de tests, les données sous-jacentes servant à l’évaluation des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- en ce qui concerne les estimations, pris connaissance de la méthodologie d’estimation et des sources d’informations sur lesquelles reposent ces estimations, et apprécié l’application de ces méthodes d’estimation, en particulier sur les postes 3.4 – Transport de marchandises amont et distribution, 3.9 – Transport de marchandises aval et distribution et 3.12 – Fin de vie des produits vendus ;
- réalisé une analyse des principaux facteurs d’émission utilisés.

- Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1 à S4)

Les informations publiées au titre du personnel de l’entreprise (ESRS S1) figurent au chapitre « 3.1 Effectifs de l’entreprise » du Rapport de durabilité.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction des ressources humaines et les personnes que nous avons jugé appropriées :
 - prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans le Rapport de durabilité ;
 - apprécier si la description des politiques, actions et cibles mises en place par le groupe couvre les domaines suivants : l'attraction et la rétention des talents, la santé et la sécurité, le dialogue social et la rémunération ;
 - apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans le chapitre « 3.1 Effectifs de l'entreprise » du Rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du groupe.

En ce qui concerne les informations publiées au titre des indicateurs de santé et sécurité, nous avons :

- pris connaissance des processus mis en place par le groupe ;
- apprécié la cohérence du périmètre considéré pour la consolidation des indicateurs santé et sécurité avec le périmètre des états financiers consolidés ;
- pris connaissance des définitions utilisées par le groupe pour recenser les incidents et accidents avec ou sans arrêt de travail, au regard des ESRS ;
- apprécié les modalités d'application de ces définitions sur une sélection d'incidents et d'accidents, avec ou sans arrêt de travail ;
- mis en oeuvre des procédures analytiques ;
- sur la base de tests, rapproché les données sous-jacentes avec les informations justificatives disponibles ;
- apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le Rapport de durabilité.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par la société SAVENCIA S.A. pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Paris La Défense, le 26 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Hélène De Bie

ERNST & YOUNG Audit
Gilles Cohen



SAVENCIA SA
42 rue Rieussec - 78220 Viroflay - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 34 58 63 00
www.savencia-fromagedairy.com